



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753132 7

*DM

Mercur

Miranda

*DM

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

MARS. 1735.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER;
 ruë S. Jacques.
 LA VEUVE PISSOT, Quay de
 Conty, à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy:

A V I S.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. Sols.

410 MERCURE DE FRANCE

Esclave et victime du Diable ,
J'étois mort à la Verité.



Séduit par l'appas enchanteur
D'un faux plaisir , d'un bien fragile ;
Voluptueusement docile ,
Je me livrois tout à l'erreur.
Mysteres les plus redoutables
N'étoient pour moi que simples Fables ;
Sacrilege , impie , orgueilleux ,
Dans mon aveuglement extrême ,
L'avourai-je ? L'Etre suprême ,
Tout en lui me sembloit douteux.



Fier de mon incrédulité ,
Etouffant remords et scrupules ,
De mes sentimens ridicules
Par tout je faisois vanité.
Inutilement sur ma tête
La foudre à tomber toute prête ,
Me faisoit entendre ses coups ,
Ingénieux à me contraindre ,
Loin de trembler , frémir et craindre ;
Du Ciel je bravois le couroux.



De perfides adulateurs ;

Un

Une Cabale abominable ,
Autant , ou plus que moi, coupable ,
M'applaudissoit dans mes erreurs ;
Ce Monstre odieux , inflexible ,
Aux yeux du Juste si terrible ,
La mort me causoit peu d'effroy ,
Approche , disois-je , implacable ,
Si ton coup est inévitable ,
Qu'importe ? tout meurt avec moy.



Pardonne cet aveu , Seigneur ,
Et daigne d'une main propice
Me retirer du précipice ,
Où m'avoit englouti l'erreur.
Suspends le coup de ta vengeance ,
Entre les bras de ta clémence
Je mets ma vie et mon salut ;
J'entends ta voix ; elle m'appelle ;
Désormais à ta Loy fidelle ,
Tu seras mon unique but.

Vivier Desgrou.



A iij TROIS



*TROISIÈME et dernière Réplique
de M. D. S. A. sur le Flux de la Mer.*

Puisque M. l'Abbé Mariette n'est pas satisfait de ma seconde Réplique, je vais employer ici tous mes soins pour lever ses difficultez. Ma nouvelle hypothèse sur le mouvement de la Terre, paroît encore à M. l'Abbé Mariette étrangere à la question. Cependant le principe de sa premiere Objection a été que dans les Tropiques, la Lune décrit un grand Cercle de la Sphere; et rien ne tranche plus la difficulté, qu'une hypothèse, suivant laquelle la Lune étant dans un des Tropiques, décrit le Cercle du Tropique, et non un des grands Cercles de la Sphere. Cette hypothèse est comparée à celle de Copernic, et démontrée par ses figures, dans la nouvelle Edition de mon Traité de l'Opinion, Tome 3. Livre 4. Ch. 3. Mais n'en parlons plus ici, puisque M. l'Abbé Mariette n'a dessein de s'expliquer que sur le Système de Copernic.

Je vais répondre en même temps aux deux Dissertations inserées dans le second

cond Mercure de Décembre et dans celui de Janvier ; pour observer plus d'ordre , je commencerai par la dernière , où M. l'Abbé Mariette reprend sa première objection , et je passerai ensuite à la seconde objection.

Comme les effets en Physique , font présumer les causes , je serois en droit de supposer tout ce que j'ai avancé : *Qu'il y a dans les Mers certains espaces plus profonds ; qu'il est fort vrai-semblable que la plus grande profondeur de l'Océan est vers l'Equateur ; que les espaces les plus profonds des Mers sont beaucoup plus susceptibles de l'impression causée sur les Eaux par la matiere éthérée lors du passage de la Lune par le Méridien.* Mais outre que ces suppositions n'ont rien que de probable , elles sont appuyées sur l'expérience et sur le raisonnement.

Il n'y a aucuns amas d'eaux courantes ou dormantes , Rivières , Etangs , Gouffres , &c. qui n'ayent plus de profondeur en certains endroits , et leurs bords sont toujours moins profonds. C'est donc une conjecture approchante d'une certitude physique , qu'il y a dans certains espaces des Mers beaucoup plus de profondeur , et qu'elle se trouve aux endroits où ces Mers ont une plus vaste étendue. Si l'on

A iiij com-

414 MERCURE DE FRANCE

compare les Mers qui sont sous l'Equateur , et celles qui sont sous le Tropique du Capricorne , qui est celui des deux Tropiques où il y a le moins de continents , il est certain que l'Equateur beaucoup plus grand que ce Tropique , contient une superficie d'eaux plus étendue ; et cependant toutes les terres voisines de la ligne équinoxiale , nous sont bien plus connues que celles qui sont sous le Tropique du Capricorne , où l'on peut bien en avoir omis plusieurs qui ne soient pas encore découvertes. C'est tout ce que je prétends dire , sans qu'il y ait lieu dans la question présente , de suivre l'histoire des Découvertes qui ont été faites jusqu'aux Poles.

- De tous les espaces compris entre les deux Tropiques , ceux qui paroissent indiquer davantage les milieux de l'Océan , sont les Mers du Nord , traversées par notre premier Méridien , et les grandes Mers Orientales , qui y répondent sur l'hémisphere opposé. Il y a beaucoup d'apparence que ce sont là , sous le Colure des équinoxes , les deux milieux de l'Océan où se fait toujours la plus grande impression de la matiere étherée ; et il est clair que les espaces de l'Océan , qui ont le plus de profondeur , sont les plus

plus susceptibles de cette impression , qui n'agit presque pas sur ses bords et dont l'effet doit être proportionné au volume d'eau qui lui est exposé.

Le Flux se renouvelle deux fois en 24. heures par la pression alternative de la matière éthérée sur les deux milieux de l'Océan , de chaque côté du Globe , et l'une et l'autre de ces pressions opere un effet commun aux eaux des deux hémispheres. Les marées sont plus basses pendant les conjonctions et oppositions des solstices , que pendant celles des équinoxes , parce que la Lune , étant dans un Tropicque , cause une pression moins perpendiculaire sur les deux milieux de l'Océan , quoique cette pression ne soit que fort peu indirecte par rapport à l'éloignement de la Lune ; l'espace de l'Equateur à un Tropicque étant à la distance de la Lune environ comme 1. à 180.

La nouvelle explication que je donne ici , est nécessaire pour soutenir le Système Cartésien sur le Flux de la Mer. Car lorsqu'on objecte , 1. que le même Méridien ne passe qu'une fois au-dessous de la Lune , et que cependant il y a deux flux en 24. heures. 2. Que le Flux ne peut arriver sur nos Côtes à la même heure lorsque la Lune est dans le Tropicque le

A v plus

416 MERCURE DE FRANCE
plus éloigné de nous ; il est insoutenable
de répondre , comme on a fait jusqu'ici ,
que dans l'hémisphère opposé à la Lune ,
l'Océan est exposé à la même pression ,
vis-à-vis de cet Astre par le reculement
du Globe Terrestre ; car 1. la pression n'a
plus d'effet , dès que le corps pressé cède ;
2. en supposant ce reculement du Glo-
be , la pression de la matiere éthérée à
l'opposite , portant également sur tout
l'hémisphère , ne peut enfoncer les Eaux
dans une partie de l'Océan et les soule-
ver dans l'autre.

L'explication nouvelle prévient encore
cette difficulté , que le Flux devoit cesser
lorsque dans le Tropique de l'Ecrevisse ,
la Lune est perpendiculaire à cette lon-
gue chaîne de continents qui s'y trouve.

A l'égard de l'expérience que le Pen-
dule a besoin d'être accourci auprès de
l'Equateur , la plus grande raréfaction
de l'air dans cette Zône , qui est une
suite nécessaire de la chaleur , n'empê-
che pas que les Eaux n'y pésent à propor-
tion qu'elles sont abondantes , comme
dans les autres parties du Monde. Quo-
ique les particules de l'air , atténuées par
les rayons du Soleil , donnent un peu
moins de force aux vibrations du Pen-
dule , cette difference ne peut être sen-
sible

sible par rapport à la pesanteur d'un volume d'eau plus profond. S'il n'y a point de vuide dans la Nature (ce qui est parfaitement démontré) une masse, quelque rarefiée qu'elle soit, comprime également tous les corps qui l'environnent; car sans cela elle ne conserveroit pas un même espace. Il ne s'agit même ici que de comparer la qualité de l'air sous l'Equateur à celle qu'il a sous les Tropiques, où la chaleur n'est pas moindre, n'y étant pas modérée comme sous l'Equateur par des vents et des pluies qui rafraîchissent beaucoup l'air. Le battement du Pendule doit donc être à peu près le même sous les Tropiques et sous l'Equateur. La condensation de l'air sous les Poles, n'est ici d'aucune considération, puisque la Lune en est toujours fort éloignée. L'objet que nous traitons est trop important et trop étendu, pour nous jeter dans des questions étrangères et purement subtiles.

Ainsi, pour résumer cette première partie de ma Réplique, 1. Si l'on considère de combien l'Equateur surpasse en étendue les Tropiques, l'inspection des Cartes Géographiques fera connaître que l'étendue des Mers est plus grande sous l'Equateur que sous aucun

A. vj. autr

418 MERCURE DE FRANCE
autre Cercle de la Sphere. 2. La plus grande profondeur des eaux doit se trouver où est leur plus grande étendue, et cette profondeur plus grande, les rend plus susceptibles de l'impression de la matiere éthérée, lorsque cette matiere est resserrée par le Globe Lunaire. 3. En conséquence de ces principes, ou au moins de ces suppositions, l'origine du Flux et du Reflux, est en tout temps sous le même Méridien et sous le même parallèle dans les deux milieux de l'Océan, des deux côtes du Globe Terrestre; et la pression de la Lune un peu moins perpendiculaire lorsqu'elle se trouve dans les Tropiques, fait que les marées sont moins hautes dans les conjonctions et oppositions des solstices, que dans celles des équinoxes, qui est le Phénomène dont j'ai entrepris de rendre raison. Je passe à la seconde objection de M. l'Abbé Mariette.

Il se propose de sapper l'explication Cartésienne du Flux de la Mer, dans son Principe, en prouvant que la Lune ne cause aucune pression. Sans suivre M. l'Abbé Mariette dans toutes les alternatives qu'il discute, je m'arrête à cette hypothèse. La Lune est composée de la matiere même du tourbillon, elle
est

est aussi ancienne que le tourbillon , elle entraîne une atmosphère ou un tourbillon particulier. Cette dernière proposition me paroît fort indifférente ici ; mais tout Globe qui circule avec vitesse , ne peut être sans une atmosphère , puisque l'expérience nous fait connoître qu'un boulet de Canon , qui est d'une petitesse si disproportionnée au Globe Lunaire , entraîne avec soi un tourbillon dont les effets ne sont guères moins violents que ceux du Globe lui-même.

Le précis de l'objection se réduit à ce raisonnement. Si la Lune est composée de la matière du tourbillon , les petites molécules qui ont formé ce corps serré et compact , ont laissé dans toutes les parties du tourbillon de petits espaces vuides , qui ont été nécessairement remplis d'une égale quantité de matière : donc la Lune ne peut causer de pression dans le tourbillon. Pour répondre en forme j'avoüe l'antécédent , mais je nie la conséquence.

Ce raisonnement est détruit par plusieurs expériences. Les Planètes formées de la matière du tourbillon solaire , causent dans leurs conjonctions une telle pression de la matière éthérée , qu'elle cause de très-grandes variations dans les
dis.

420 MERCURE DE FRANCE

distances de ces vastes Globes. Le vent dont la pression nous est si sensible, est formé de la matiere de notre tourbillon et d'une matiere qui n'arrive pas de bien loin. Mais comme retorquer un Argument n'est pas en donner une solution entiere, il faut entrer dans quelque détail des principes physiques.

La matiere éthérée peut être considérée en trois états differens, ou de condensation, ou de rarefaction, ou d'une direction impétueuse vers un même côté. La condensation de la matiere qui compose le Globe de la Lune, n'occupe pas un plus grand espace dans le tourbillon, mais ce Globe serré et compact imprime une forte direction vers un même côté, à une matiere, qui avant que de trouver son passage retressi, étoit fort rarefiée, c'est à-dire, que ses particules tourbillonnoient librement sur leurs petits axes. Un air comprimé est froid, pénétrant et impétueux; au lieu qu'un air libre et rarefié est chaud, foible et doux. Ces directions differentes de mouvements causent la mollesse des Zéphirs ou la rigueur des Aquilons. Elles causent aussi le Flux et le Reflux de la Mer. Il n'est pas besoin que la matiere du tourbillon soit augmentée pour
que

que les passages de sa circulation soient plus étroits dans certains espaces , que dans d'autres.

De même qu'une Riviere qui trouve son lit resserré , augmente beaucoup la rapidité de ses Eaux , parce qu'elles ne peuvent passer à la fois en égale quantité , la matiere éthérée qui circuloit librement autour du Globe Terrestre , ne pouvant passer en égale quantité dans le lieu où se rencontre la Lune , la direction de cette matiere est changée , et au lieu de tourbillonner librement , elle a dans ce passage retressi une rapidité , dont l'effort , semblable à un vent impétueux , presse d'autant plus le Globe Terrestre , que cette impulsion part d'une plus grande hauteur de l'athmosphère , et se communique à une plus grande partie du fluide. Nous ne nous en apercevons pas , parce qu'elle nous environne de toute part ; mais la compression inégale des eaux , qui arrive seulement dans une partie de l'Océan , les contraint de refluer de part et d'autre , jusqu'à ce que par leur propre poids elles reviennent sur elles mêmes quand cette cause cesse d'agir.

M. l'Abbé Mariette avoüe que les mouvements de la Mer s'accordent trop bien
avec

222 MERCURE DE FRANCE
avec le cours de la Lune , pour que cet
Astre n'y ait point de part. Mais ce ne
peut être que par l'impulsion Cartésien-
ne, ou par l'attraction Newtonienne. Lors-
qu'on perce les obscurités de Newton ,
on trouve que rien n'est plus mal ima-
giné qu'une gravitation qui agit au tra-
vers d'espaces supposés vuides et qu'u-
ne attraction dont il suit (en supposant
sa force constante en raison inverse des
quarrés des distances) que les absides
des Planetes doivent détruire l'Univers.
D'ailleurs l'attraction est une qualité oc-
culte qui n'a rien de physique. Il faut
donc en revenir à l'impulsion Cartésien-
ne, c'est-à-dire , que la Lune ne peut
avoir part au Flux de la Mer , que par
une pression.

Je souhaite fort que ces explications
s'attirent le suffrage d'un Physicien qui
montre autant de capacité , et des vûes
aussi étenduës que M. l'Abbé Mariette.
Au reste , je ne regarde toutes ces opi-
nions que comme fort problématiques ;
et je suis persuadé que la question du
Flux de la Mer est une de ces questions
Physiques au sujet desquelles on peut ap-
pliquer à l'esprit humain ce que la sainte
Ecriture dit de la Mer elle-même : *Vous*
viendrés jusqu'ici et vous y briserés l'ar-
gueil de vos flots.



L'HOMME ET LE CHAT.

F A B L E.

UN Manant oublia d'enfermer son fromage ;
 Un jeune Chat étoit dans la maison ;
 Mais , quoique jeune encor , Raton
 N'avoit besoin d'apprentissage ,
 Pour sçavoir son métier : qui dit Chat dit Lar-
 ron ;
 Ses pareils à deux fois ne se font point con-
 noître.
 Celui-ci donc gripa le dîné de son Maître ,
 Qui de retour fut étonné ,
 Quand il vit que sans lui Raton avoit dîné.
 Il aperçoit l'animal hypocrite ,
 Tapi près du foyer , dans un humble maintien ;
 Tu fais en vain la chatemite ,
 Lui cria le Manant , et je te connois bien ;
 Ton pere étoit un franc vaurien ,
 Friand , escroc , et pour tout dire en somme ;
 Pendu pour ses beaux faits ; tu marches sur ses
 pas ,
 Larrons de pere en fils ; mais tu me le paîras ,
 Et sans plus différer , il faut que je t'assomme.
 Le crime est-il si grand , répart le Chat à l'hom-
 me :

Vous

Vous êtes raisonnable ; on le dit ; je le croi ;

Pourquoi donc vous en prendre à moi ?

Devés-vous me punir de votre négligence ?

Vous laissés sous mes yeux un mets qui m'a
renté ;

Je n'y voi pas , en verité ,

Dequoi fouïetter un Chat ; en pareille occur-
rence ,

Trouverés-vous jamais Chat qui fasse absti-
nence ?

Il disoit vrai ; l'Homme fut imprudent.

De la leçon faisons usage ;

De peur de pareil accident ,

Ne tentons point le Chat , et serrons le fro-
mage.

M. Richer.



*LETTRE écrite de la Ville d'Auxerre à
un Curieux de la Ville de Bourges , tou-
chant quelques Usages des Peuples du
Berri.*

VOUS vous ressouvenés , sans doute ,
Monsieur , qu'en lisant les Répon-
ses qu'ont faites M M. les Curez de vo-
tre Diocèse aux questions proposées pour
la confection d'un bon Calendrier Dio-
césain , j'ai remarqué quelques réponses inci-

incidentes , qui ont servi à exciter ma curiosité ; et quoiqu'elles ne regardassent que fort indirectement les Saints Locaux destinez à remplir le Calendrier de votre futur Breviaire , j'y ai trouvé matière à plus ample recherche. Deux Curez entr'autres , de l'Archiprêtré d'Herisson en Bourbonnois , ont fait entendre que les Peuples de leur Paroisse croyoient autrefois honorer S. Jean l'Evangéliste, ou S. Ursin, en *courant la sole* : c'est-à-dire , que cet exercice se faisoit dans l'une de ces Paroisses le 27. Décembre , et dans l'autre le 29. du même mois. C'est ce qui m'a fait naître l'envie de découvrir avec vous ce que c'étoit que cet usage.

Toute perquisition faite , nous n'avons pû apprendre autre chose sur la sole , sinon que , 1^o c'étoit un morceau de bois rond et plat , de la figure d'un petit palet , qu'un homme des plus forts jettoit en l'air , et que le plus agile des Contendans attrapoit , et gagnoit par ce moyen tout ce qui avoit été consigné dans l'année entre les mains d'un honnête homme de la Paroisse. En d'autres Cantons de votre Diocèse , le morceau de bois appelé *Sole* , a environ un pied de longueur ; il est de poignée , mais beau-

426 MERCURE DE FRANCE

beaucoup plus gros par les deux bouts , qui sont ronds comme de petites boules , et dans l'un de ces bouts est renfermée une pièce d'argent. 2°. Vous dites qu'on ne sçait point qu'il y ait eu de Statuts Synodaux du Diocèse qui aient défendu cette course ; mais que les Curez l'ont abolie , parce que souvent elle étoit la cause de plusieurs querelles et disputes , et souvent même de quelque chose de pire. 3°. Qu'il n'y avoit point de jour fixé uniformément pour cette course ; que cependant c'étoit communément pendant l'hyver qu'on la faisoit , lorsqu'il geloit , et un jour de Fête : qu'outre les deux jours cy-dessus nommez , on couroit aussi la Sole le premier jour de l'an ou celui des Rois , selon les circonstances du temps et des lieux. Enfin ceux qui nous ont instruit ont voulu remonter jusqu'à l'étymologie du nom de *Sole* , et ils ont crû que c'étoit une corruption du mot de *Solde* , parce que ce nom de Solde leur paroît convenir assez à une certaine somme que payoient ceux qui étoient mariez dans l'année , dont le total appartenoit à celui qui attrapoit la Sole.

Vous avés crû devoir tirer cette étymologie de *Solidata* ; et moi j'avois eu la

la pensée de la faire venir de *Solea*, fondé sur la ressemblance de la Sole à une semelle de bois. Mais il peut se faire que nous n'ayons rencontré juste ni l'un ni l'autre.

Ce qui me fait douter de la validité de votre étymologie, est que M. Du Cange tire l'origine de ce jeu du mot *Solea*. Si vous voulés vous donner la peine de parcourir ce qu'il dit dans son Glossaire, au mot *Cheolare*; et ce que ses sçavans Continueurs ont dit au mot *Mellat*, vous verrés qu'il y a fondement à se rapprocher de l'idée qui m'étoit venuë; vous y apprendrés aussi que le jeu de la Sole n'étoit pas particulier aux Pays de Berry et de Bourbonnois.

On jouïoit à la Sole dès le XIV. siecle en differens endroits du Royaume. En certains Pays ce jeu s'appelloit *la Soule*, en d'autres la *Cheole*. On voit ce jeu désigné dans des Ordonnances de nos Rois et dans des Statuts Synodaux. Dans les Pays-Bas on avoit formé du nom primitif le verbe *Cheoller* ou *Choler*, ou même *Choüiller*, qu'en France on prononçoit plus poliment *Souller*. L'instrument du jeu, s'il étoit gros, s'appelloit *Soule*, et *Soulette*, s'il étoit petit. En Basse-Bretagne le jeu s'appelloit *Mellat*, en lan-

gage

428 MERCURE DE FRANCE
 gage vulgaire du XV. siècle (a) qui est
 le temps auquel Raoul, Evêque de Tré-
 guier, le défendit. (b) Son Statut est de
 l'an 1440. L'Ordonnance de Charles VI.
 qui parle de ce jeu auquel s'exerçoient
 les Paysans du Vexin, devant la porte
 de l'Abbaye de Mortemer, n'est pas la
 plus ancienne qui fasse mention du jeu
 de la Sole. Une Ordonnance du Roy
 Charles V. qui est de l'an 1369. met ce
 jeu dans le rang de ceux qui sont défen-
 dus, comme ne servant en aucune manière
 à dresser la Jeunesse pour la guerre. En
 voici le fragment rapporté dans les aug-
 mentations du Glossaire, au mot *Ludi*
de Rege et Regina. Défendons tous jeux
de Dez, de Tables, de Paulme, de Quil-
les, de Palet, de Soule, de Billes et autres
jeux qui ne chéent point à exercer ne ha-
biliter nos Sujets à fait d'armes en la dé-
fense de notre Royaume.

Ce n'est point, au reste, parce que le
 morceau de bois pouvoit ressembler à
 une Semelle, que M. Du Cange croit
 qu'il tiroit son nom de *Soule* ou *Sole*,
 mais parce que c'étoit avec la plante des

(a) T. 4. *Thes. Anecd.* Col. 1151.

(b) La manière de courir la Solo en cette Provin-
 ce paroît avoir été la plus divertissante, mais aussi
 étoit-elle la plus dangereuse. Voyez le Glossaire.

pieds qu'on repoussoit l'instrument. Car il nous représente la Sole tantôt comme un bâlon enflé de vent, tantôt comme une boule de bois. Cependant parmi les Textes des Auteurs qu'il allegue, on apperçoit quelque chose de semblable au jeu de crosse, auquel les enfans s'exercent encore de nos jours pendant l'hiver; et ainsi ce n'étoit pas par tout que le morceau de bois se poussoit avec le pied, ni qu'il se jettoit en l'air avec la main; ce ne seroient tout au plus que les balons ou pelotes enflées de vent qui auroient pû être poussez avec la plante des pieds.

A ce mot de bâlon et de pelotte, vous vous ressouvenés, sans doute, de ce que j'ai publié dans le Mercure de France du mois de May 1726. et vous n'êtes pas bien éloigné de faire la réflexion qui me vient. Je pense de quelle maniere on auroit pû empêcher des Séculiers et des Gens de Village de joüier à la Soule ou au Bâlon, tandis que les Gens d'Eglise joüoient à ce jeu le jour de Pâques dans les Galeries des Cloîtres des Eglises Cathédrales, ou dans l'Eglise même.

Relisés un peu cet Ecrit et dites-moi si vous avés jamais rien vû de plus grotesque que ce qui se pratiquoit à Auxerre.

J'attends

J'attends la publication de la lettre P. du nouveau Glossaire , pour voir si quelque Eglise a jamais enchéri sur le goût de nos Chanoines d'alors. Il faut pourtant les excuser un peu de ce que c'étoit dans la Nef de l'Eglise qu'ils jouïoient au ballon et qu'ils pelottoient , c'est que depuis plusieurs siècles les Galeries des Cloîtres avoient été abbattues , et ainsi on ne pouvoit faire comme ailleurs. Je n'ai rien découvert depuis sur ce ballon ou pelote , que deux petits Textes : Le premier est François , et tiré du Roman de Girard de Roussillon , rédigé au treizième siècle. Le Poëte y met ces paroles dans la bouche d'un Seigneur, au sujet de Charles le Chauve :

Se pranre au Roy de France n'est pas jeu de pelotte ;

Trestous nous eût-il mis en très-malle riotte.

L'autre Texte est tiré des Statuts du Chapitre de Sens , dont je ne sçai pas le temps. Il renferme cet Article , sous le titre , *De Canonicis Clericis : Item Canonici qui faciunt stagium, debent pilotas et roulettas in crastino Pascha.* Mais peut-être s'agit-il dans ce dernier Texte de quelque chose de manducable.

Je n'ai pas crû M. que ces Minuties fussent

fussent indignes de votre attention. Souvenés-vous que le celebre Adrien de Valois n'a pas crû deshonorer sa Notice des Gaules, lorsqu'en parlant de Marcilly-sur-Seine, au Diocèse de Troyes, il y insere six ou sept lignes au sujet d'une Course singuliere qui s'y faisoit par les jeunes garçons. (a) Il est vrai qu'il ne développe pas assez la chose, et qu'il y a de l'obscurité dans quelques-unes de ses expressions. Mais le Curé du Lieu, pressé par le Bibliothécaire de S. Jacques de Provins, homme curieux, (b) a débrouillé ce dont il s'agissoit. La course en question est abolie à Marcilly depuis 40. ans ou environ, mais elle subsiste encore dans un Village voisin nommé Saint Quentin, le jour de S. Jean. Toute la récompense de celui d'entre les jeunes gens, lestement vêtus, qui arrivoit le premier au terme proposé, consistoit dans une aune et demie de futaine, ce qui faisoit appeller ce jeu *Courir la Futaine*.

(a) Valesius in voce *Marcellacum*, p. 315. *Ibi quot annis juvenes nudi cursū contendere consueverant, proposito pransio, panno videlicet aliquo. Qui unum milliare confecerit primus omnium, aqualesque velocitate corporis superaverit, is pransium capit, puellis carus; et bonā condicione assurus.*

(b) P. le Pelletier.

B taine

tain, d'où l'on nomme encore un certain chemin à Marcilly, *le chemin de la Futaine*. Le second avoit pour prix seulement une paire de gants. Je sens qu'avec la connoissance de tous ces anciens usages de la Campagne, on peut venir à bout d'entendre les différentes expressions populaires et allegoriques de certains Pays. En ce Pays-cy on donne à Pâques *la Roullée* aux enfans sages ; mais elle n'est pas pour ceux qui ont fait la *Futaine*, c'est-à-dire qui ont été vagabonds. M. Valois ne manque pas de faire remarquer à l'occasion de l'exercice corporel de la jeunesse de Marcilly, qu'on voit à Rome les Juifs s'exercer à courir les uns avec les autres les trois jours de devant le Carême.

Tout ce qui regarde les anciennes superstitions, les droits des Seigneurs, les usages défendus dans les Ordonnances de nos Rois, dans des Conciles, ou par des Synodes, mérite d'être recueilli et développé. Serions-nous, par exemple, si embarrassés que nous le sommes aujourd'hui sur l'intelligence des Canons de notre Concile d'Auxerre du VI. siècle, où il est parlé de *Cervollo vecola*, *caragiis*, *sortes de pane vel de ligno*, si dès le huitième ou neuvième siècle quelque Ecrivain

Vain eût donné une explication de ces usages , alors récemment abolis ? Aussi M. l'Abbé des Thuilleries , si connu par son zele pour l'éclaircissement de l'Histoire de France , avoit-il fort recommandé à ceux qui pressoient l'Edition du Dictionnaire Universel de ce Royaume , de ne point négliger les Fêtes et Cérémonies particulieres des Villages ou petites Villes , et de faire mention de tout , autant qu'il seroit possible. Je présume que vous êtes assez de son goût : Pour moi je fais gloire d'en être , et de me dire, Monsieur , votre , &c.

Ce 26. Mars 1734.



O D E

Tirée du Pseaume XIII. *Dixit insipiens in Corde suo : non est Deus , &c.*

Q'Uattendés-vous d'une chimere ?
 Nous dit ce Peuple aveugle en son impiété ,
 D'un Etre vain , imaginaire ,
 Votre esprit à ce point peut il être entêté ?
 Que servent , insensés , tous les vœux que vous faites ?

B ij Non

Non , il n'est point de Dieu. Crédules que vous
êtes ,

Désabusés-vous aujourd'hui :

Si l'existe ce Dieu , s'il a tant de puissance ,

Qu'il prouve donc son existence ;

Qu'il délivre son Peuple et nous croirons en lui



Dans ces détestables maximes ,

Que combat leur raison , mais qui flattent leurs
cœurs ,

Il n'est ni cruauté ni crimes ,

Où ne se soient portés nos barbares vainqueurs.

Dans l'erreur qui séduit ce Peuple abominable

Aucun d'eux a-t'il craint de se rendre coupable

Des excès les plus odieux ?

Le Seigneur cherche en vain qui l'aime et qui
l'adore ;

Il n'en est aucun qui l'honore ,

Il n'en est pas un seul qui soit pur à ses yeux



Leur bouche profane , empestée ,

D'un infâme sépulchre exhale les vapeurs ;

Sous une candeur affectée

Ils cachent le venin de leurs discours trompeurs ?

Il n'est rien de sacré dans leur aveugle rage ,

Les pleurs du malheureux sont leur plus doux
breuvage ,

De sa substance ils font leurs mets :

L

Le désespoir y pousse un soupir inutile ,
 Le doux repos , la paix tranquille ,
 De ces funestes Lieux sont bannis pour jamais.



Ta justice est-elle assoupie ,
 Grand Dieu ? Quelle raison peut arrêter ta main ?
 Fais-toi connoître au Peuple impie
 Qui nous dévore , ainsi qu'il dévore le pain.
 Descends ; sous les efforts de ton bras redoutable
 Anéanti , Seigneur , cette race exécration ,
 Qui contre toi s'ose assembler . . .
 Mais que vois-je ? A nos cris tu prêtes ton oreille ,
 Un homme (a) à ta voix se réveille ,
 Dans le sein de leur Ville il les fait tous trembler.



Du Dieu (b) puissant qui nous protège
 Le souffle a dissipé la folle Nation ,
 Qui rend un honneur sacrilège
 A d'indignes Mortels , au mépris de son nom.
 Ce Dieu qu'ils ont osé traiter de chimerique ,
 Détruit enfin ces murs , leur esperance unique ;
 Ils n'ont pû tenir contre lui ;
 Ce même Dieu vengeur de la foible innocence

(a) Cyrus.

(b) La moitié de cette Strophe est tirée du Pseaume 7. qui n'est qu'un abrégé de celui-ci.

B iij Se

Se déclare , et prend la deffense
De ceux qui dans son nom ont mis tout leur apui.



Hâte ce moment favorable
Qui doit voir d'Israël finir l'oppression.
Tends-nous une main secourable ,
Encore un peu , Seigneur , et c'est fait de Sion.
Dieu de Jacob , rends-lui sa premiere allegresse ,
Justifie en ce jour ton antique promesse ,
A l'aspect de tous les Humains :
Fais connoître, il est temps, quelle est la difference
D'un juste espoir en ta puissance ,
Aux ridicules vœux qu'on offre à ces Dieux
vains.



*LETTRE de M. l'Abbé des Fontaines
à M. de la R. Auteur du Mercure de
France , écrite de Paris , le 15. Février
1735.*

PErmettés-moi , Monsieur , de me
servir de votre canal pour désabu-
ser , s'il est possible , plusieurs Person-
nes qui s'imaginent faussemment que je
suis l'Auteur d'un Livre qui a paru il y a
environ deux mois , intitulé *les Amu-
semens Historiques*. L'Auteur de cet Ou-
vrage

vrage m'en ayant parlé il y a plus d'un an, me pria alors de le proposer à quelque Libraire de ma connoissance. J'en parlai au sieur Prault-fils, et je lui adressai l'Auteur, qui traita seul avec lui, sans même me consulter. Je proteste que je n'avois point vu le Livre avant qu'on eût commencé de l'imprimer, si ce n'est quelques pages que l'Auteur m'avoit lûs assez rapidement. Lorsqu'il fut sous presse, il m'en fit voir les 4. ou 5. premières feüilles en épreuves, sur lesquelles je lui donnai des avis peu importants. Comme je n'ai pas lû l'Ouvrage depuis, je ne sçai s'il en a profité. Cependant quoique le sieur Prault n'ait eu affaire qu'à l'Auteur du Livre, avec lequel il a traité sans ma participation, et à qui il a payé, comme il étoit juste, la somme dont il étoit convenu avec lui, il a néanmoins jugé à propos, pour donner du cours au Livre qu'il débiteroit, de laisser croire aux Acheteurs qu'il étoit de moi, comme si mon nom étoit capable de faire valoir un mauvais Ouvrage. Ce Livre, tel qu'il est, a assez réüssi pour donner sujet à l'Auteur de faire de grandes plaintes du procédé du Libraire; mais malgré un certain cours qu'il a, je serois fort fâché de l'avoir fait. M: Prévôt en a fort bien jugé

dans une feuille de son *Pour et Contre* ; mais s'il l'avoit lû avec un peu d'attention , est-il assez peu connoisseur pour qu'il me l'eût alors attribué , comme il a fait , néanmoins fort legerement , ou du moins comme il l'a insinué , accompagnant son jugement de paroles obligantes. Mais a t'on jamais vû de moi aucun Ouvrage d'un stile tantôt si plat , et tantôt si précieux ? Si j'avois conçu le dessein de faire un Recueil d'Histoires , m'estime-t'on assez peu pour croire que je n'aurois pas fait un meilleur choix , et que je n'aurois pas en vûe d'être toujours très-fidelement attaché à la verité historique ? Aurois-je défiguré ces Histoires par des fictions déplacées ? N'e me serois-je pas plutôt proposé M. Rollin pour modele , que Mad. de Villedieu et autres pareils Ecrivains Romanesques , que je n'ai jamais eu le courage de lire. Mais dans quel temps supposera-t'on que j'ai composé ce Recueil , où je conviens qu'il y a de l'esprit ? Il a commencé à être imprimé il y a un an. N'étois-je pas alors occupé plus que jamais aucun Ecrivain ne l'a été (comme tous mes amis le savent bien) à un grand Ouvrage , auquel j'ai consacré plus de deux années d'un travail assidu. On est accoutumé à

me

me faire l'Auteur de plusieurs Ecrits auxquels je n'ai jamais eu la moindre part. On m'a attribué quelque temps les trois Lettres qui ont parû il y a un an contre l'Académie Française ; on a osé même me donner depuis peu une certaine Lettre contre les Avocats. Si les Auteurs de ces Ecrits Satiriques ne s'étoient pas laissé connoître , je ne sçai si on ne me les attribuerait pas encore. J'ai souffert avec patience ces injustices , ainsi que plusieurs autres , dont personne n'a jamais été plus accablé que moi en différens genres. Ceux qui me connoissent peu , et qui ignorent l'horreur que j'ai pour la Satyre personnelle , qu'ils confondent mal-à-propos avec la Critique innocente des Ouvrages , m'ont attribué depuis dix ans une infinité de petits Ouvrages que je n'ai jamais pensé à faire. Sans entrer dans un détail ennuyeux , je me servirai seulement de cette occasion pour déclarer publiquement que l'Edition du *Dictionnaire Néologique* , imprimé en Hollande , et réimprimé depuis , a été faite par les soins d'un autre ; que je n'ai eu aucune part aux Additions de ce Dictionnaire , et encore moins à l'insertion des Pièces dont il est accompagné , telles que la Harangue de Mathanasius et le *Pantolo-*

Phebeana, dont l'Auteur, ainsi que celui du *Rai Calotin*, est aujourd'hui connu de plusieurs Personnes.

Ce qu'il y a de bien singulier est que tandis qu'on me donne d'un côté des Ecrits qui ne sont jamais sortis de ma plume, on m'en ôte qui sont réellement de moi. Je devrois peut-être être content de cette compensation ; ce qu'il y a de vrai, c'est que jusqu'ici je me suis mis assez peu en peine de toutes les impostures publiées contre ma réputation dans une misérable brochure, intitulée *le faux Aristarque*, où l'Auteur ose avancer, entr'autres choses, que je n'ai point fait les *Lettres au sujet de la Religion prouvée par les faits*, imprimées chez Pissot en 1722. Selon lui l'Ouvrage est du P. R. il me permettra de le sommer ici d'en apporter la preuve ; en attendant je l'avertis que le P. R. Jésuite, m'a offert d'assurer publiquement le contraire. Si je n'ai pas accepté cette offre, c'est que j'ai jugé que ce seroit faire trop d'honneur à cet Ecrivain, que de paroître avoir fait attention à ce qu'il écrit. Le R. P. R. avec qui j'étois fort lié autrefois, me donna une Liste des Auteurs modernes qui ont écrit sur la Religion Chrétienne, et dont M. l'Abbé H. n'a point parlé

dans

dans la Préface de son Livre. Cette Liste occupe trois lignes dans ma première Lettre ; voila toute la part que le P. R. a eüe à l'Ouvrage dont il s'agit. On peut juger des autres traits de l'*Aristarque* par celui-ci que j'ai honte de relever. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.



LES DEUX EPICS DE BLED.

F A B L E.

Tout doit parler, dit-on, dans l'Apologue ;

Oyons-y jazer deux Epics ;

Bon, si vous duit leur Dialogue,

Et s'il vous fait bailler... tantpis.

L'un étoit humble et l'autre étoit superbe ;

Or, dans le temps de la moisson

Et qu'on alloit les mettre en gerbe,

L'Epic sans grain dit à son Compagnon,

D'où vient baisses-tu tant la tête,

Et que moi j'ai le corps si droit,

L'air si léger, toi l'air si bête ?

Ne faut juger par ce qu'on voit,

Répond l'autre Epic, d'un ton preste ;

Me vois tu pas pourquoi mon chef modeste

Est si bas, le tien si hautain ?

Le tien est vuide et le mien plein ;

B. vj

Que

Que ce petit trait te corrige ,
 Et souviens-toi , mon cher voisin ,
 Que c'est beaucoup moins par la tige
 Qu'on nous prise , que par le grain.
 Aux Epics ressemblent les hommes ,
 Ils sont presque ce que nous sommes.

Les uns mauvais , les autres excellens ;
 Il n'en faut juger par la taille ;
 Le plus droit est l'homme de paille ;
 Le plus humble est l'homme à talens.



*SECONDE LETTRE de M. l'Abbé
 Soumille, écrite à M. D. L. R. sur les
 prétendues Influences de la Lune.*

J'Aurois crû , Monsieur , que quelque
 Personne de l'un ou de l'autre parti
 nous auroit fait part de ses Réflexions
 sur les Influences de la Lune ; mais quatre
 mois de silence depuis ma première Let-
 tre , * me font désespérer d'avoir jamais
 cette satisfaction. Je sens même que je
 m'en étois flatté trop légèrement , car
 ceux qui pensent que la Lune n'influe
 point , méprisent trop cette erreur pour

* Cette Lettre est imprimée dans le *Mercur*
d'Août 1734. page 1738.

en

en parler, et ceux qui sont d'un sentiment contraire, n'ont ni d'assez bonnes experiences, ni d'assez bonnes raisons à pouvoir exposer au grand jour.

Si j'avois à disputer de vive voix contre des Personnes de la Campagne, je n'ai ni assez de patience, ni assez de poudrons pour répondre à toutes leurs redites, et j'abandonnerois la partie; mais ayant à parler raison à des Personnes raisonnables, je croirai me faire assez entendre si l'on veut bien se dépouiller des préjugés vulgaires, et s'imaginer pour un moment que c'est ici la première fois de la vie qu'on entend parler de Lune; car enfin ce sont là, ce me semble, les véritables dispositions où l'on doit être pour porter un juste jugement sur une opinion qui traverse la nôtre.

La Lune, au sentiment de tout l'Univers, est un Corps opaque composé d'une matière solide, capable de réfléchir sur la Terre les rayons qu'elle reçoit du Soleil, et c'est là tout ce que l'on connoît de sa substance. Qu'elle soit terre, pierre ou rocher, matière homogène ou hétérogène, c'est ce qu'on ne sçait point et qu'on ne sçaura jamais sans miracle. Son Globe étant beaucoup plus petit que celui du Soleil, il faut tous
jours

444 MERCURE DE FRANCE

jours nécessairement que sa plus grande moitié soit éclairée , et sa plus petite sans lumière, excepté dans le temps des Eclipses ; ensorte qu'elle est toujours nécessairement nouvelle et pleine tout à la fois , et par conséquent toujours là même en elle-même. Les différentes phases que nous voyons journellement et qui sont comme autant d'Epoques où les Paysans fixent le commencement ou la fin de ses influences, ne sont point l'effet d'une matière changeante, elles naissent des différentes positions, où elle se trouve avec le Soleil , causées par la lenteur de son mouvement diurne et par la vitesse de son mouvement sur l'Ecliptique.

Il est donc vrai que la Lune n'a par elle-même aucune lumière, et qu'elle tient du Soleil celle que nous voyons ; elle est par-là semblable à la Terre , et si les Habitans de celle-ci pouvoient se transporter dans celle-là , ils verroient sur la Terre un hémisphere éclairé, un hémisphere sans lumière et différentes phases comme celles de la Lune , avec cette seule différence , qu'elles seroient plus lentes , à cause que le Soleil parcourt plus lentement l'Ecliptique.

Cela une fois supposé , il seroit naturel de conclure que la Terre peut au-
tant

tant influer sur la Lune, que la Lune sur la Terre, et que comme nous ne trouvons sur la Terre aucun principe d'influences, nous n'en devrions point admettre dans la Lune; on répond d'abord à cela que la Lune peut en avoir que nous ne connoissons pas. J'en demeure d'accord, mais si l'on ne les connoît pas, on devroit au moins en douter et ne pas les regarder comme incontestables. Laissons-là ces raisons de vrai-semblance pour faire place à un raisonnement sans réplique.

Si la Lune, telle que nous venons de la décrire, est capable d'influer sur la Terre, ce ne peut être que par sa lumière ou par son ombre, puisqu'elle est toujours la même en elle-même, et que les différences que nous y remarquons ne consistent que dans l'augmentation ou diminution de l'une ou de l'autre. Si c'est par sa lumière qu'elle influë, ses influences doivent échauffer, et si c'est par son ombre, elles doivent refroidir, du moins négativement. Je voudrois bien pouvoir ici donner aux *Influans*, le choix de l'alternative et attendre leur réponse, mais il y faut suppléer en faisant voir que l'une ne vaut pas mieux que l'autre.

Supposons d'abord que la Lune par sa lumière donne pendant une nuit à une certaine

445 MERCURE DE FRANCE

certaine plante un certain degré de chaleur ; on ne peut disconvenir que le Soleil le jour d'après ne l'échauffe infiniment davantage : ainsi, supposé qu'elle eût besoin de chaleur pour véger davantage, ce sera au Soleil et non pas à la Lune qu'il en faudra céder la gloire. Quo si l'on veut que ce soit par son ombre que la Lune influë, supposons une seconde fois qu'elle donne pendant une nuit à une certaine plante un certain degré de froideur, le Soleil le jour d'après l'échauffera beaucoup plus que la Lune ne peut l'avoir refroidie, ainsi que cette plante aye besoin de chaleur ou de froideur pour véger, ce sera incontestablement à l'Astre du jour et non à l'Astre de la nuit qu'il en faudra rapporter le bon ou le mauvais succès. *Ubi major, minor cessat.*

Ce raisonnement simple et naturel, devroit, ce me semble, embarrasser des Personnes qui ne fondent leur sentiment que sur l'ancienneté de l'opinion et sur des prétendues expériences que personne n'a jamais faites, ou qu'on a faites mal à propos. Mais je me trompe; ces sortes de Gens ont une réponse universelle qui les tire de tout embarras. *Consultés, disent-ils, l'opinion generale depuis le commencement.*

commencement du Monde et les experiences journalieres de l'Univers entier, allés tailler votre Vigne au décroissant de la Lune, et couper du bois de charpente, vous verrez ce qu'il en arrivera. En vain leur dit-on que c'est-là l'état de la question ; qu'on avoüe que bien des Personnes ont agi et agissent conformément à ce Sistême, mais que le point consiste à sçavoir, si elles ont dû ou doivent s'y conformer ; c'est peine perduë ; on les voit s'applaudir par de grands éclats de rire, et tirer avantage du silence de leur Adversaire, qui méprise l'occasion de donner des raisons qu'on n'écouterà pas. Permettës-moi, Monsieur, de poursuivre ce que j'ai commencé, et de mettre, s'il se peut, cette question dans un plus grand jour.

L'opinion la plus ancienne et la plus generale n'est pas toujours la meilleure. Les circonstances de temps, de lieux et de personnes, doivent nous servir de guide dans l'examen que nous en faisons. Par exemple, avant qu'on eût reconnu que l'air a une pesanteur réelle, on expliquoit les effets du Siphon de la Pompe et plusieurs autres de cette nature, par l'*horreur du vuide* ; ce n'étoit pas seulement une opinion du Peuple, les meilleurs Physiciens n'en rendoient pas d'au-
tres.

tres raisons , et malgré le peu de jours qu'ils apercevoient dans ce sentiment , ils étoient obligés de le soutenir , faute d'autre ; ce n'est que depuis peu qu'on a reconnu la véritable cause de ces effets merveilleux et l'ancienneté de l'opinion n'a pas empêché la nouvelle de réunir tous les suffrages. L'opinion des influences de la Lune est d'autant moins comparable à celle-là , qu'elle est radicalement populaire et qu'elle ne doit son progrès chez les Personnes raisonnables , qu'au manque de réflexion ; il reste à réfuter ce déluge d'expériences que jamais personne n'a faites et qu'on ne se lasse pas de citer.

Une expérience , pour mériter ce nom , doit arriver toujours de la même manière sur le même sujet. La Boussole abandonnée à elle-même , cherche toujours la ligne de midy. Les corps pesants tendent toujours au centre de la Terre , et les plus légers s'en éloignent , selon les loix de l'équilibre. Le Flux et Reflux de la Mer arrive tous les jours environ trois quarts d'heure plus tard , suivant le retardement de la Lune dans son mouvement diurne. Voilà ce qu'on peut appeler de véritables expériences ; voyons maintenant si nous pourrions reconnoi-

tre

tre à ces marques celles qu'on nous oppose avec tant d'emphase.

Suivant l'opinion générale, le temps qui se rencontre lors du renouveau de la Lune ou de sa plénitude, continue ordinairement pendant le quartier; ainsi, s'il pleut quand la Lune fait, il pleuvra tout le quartier, et s'il fait vent, s'il grêle ou s'il fait beau, le même temps continuera pendant le même espace. Quelle contradiction! Quoi la nouvelle Lune a-t-elle tout-à-la-fois la propriété de proroger le vent et l'air serain, la pluie et le temps sec, la bise et le vent du midi? Les corpuscules qu'elle envoie sur la Terre, sont-ils faits de façon à pouvoir causer dans l'air toutes sortes de dispositions, même les plus opposées? S'il pleuvoit toujours en pleine Lune et qu'il fit toujours du vent quand elle est nouvelle, on ne pourroit se refuser à cette expérience. Mais qu'au même âge de la Lune et en différents mois, il fasse toutes sortes de temps, n'est-ce pas une marque évidente de la vanité de ces prétendues influences, et peut-on conclure autre chose, sans vouloir s'aveugler soi-même?

Ces corpuscules influants que jamais personne n'a vûs et qu'on ne comprend point :

point , mettent-ils des vers dans le bois , ou font-ils éclore des œufs qui y sont naturellement ? si comme on le prétend , la Lune influë sur tous les bois , peut-on distinguer dans une branche qu'on a coupée et qui se carie , si c'est à cause qu'on l'a coupée dans un tel âge de la Lune , ou si cela provient du tronc qui avoit été coupé lui-même ou planté en *mauvaise Lune* ?

Que si malgré le peu de vrai-semblance , on veut absolument que la Lune influë , peut on refuser cette qualité à tant d'autres Astres plus grands et plus brillants que la Lune , à ces millions d'Etoiles qui ont dans elles-mêmes le principe de la lumière qui les fait briller à nos yeux ? Mais si tous les Astres influent , n'y en a-t'il point qui puisse dans le même tems et sur la même plante envoyer des influences routes contraires à celles de la Lune , et nous donner par là le change ?

D'ailleurs y a-t'il quelqu'un des effets qu'on attribué à la Lune , qui ne puisse venir d'une autre cause ? Cela étant , quelles précautions ne faudoit-il pas avoir dans les expériences pour distinguer , par exemple , si les vers qui rongent un tel bois , doivent leur naissance à l'âge de la Lune , où il a été coupé , ou à la terre qui

qui l'a nourri, ou à l'eau qui l'a humecté, ou enfin à l'humidité, ou à la sécheresse du lieu où il a été depuis sa séparation d'avec le tronc, et ainsi des autres? Sont-ce là des expériences à confier aux gens grossiers de la Campagne, qui ignorent même les choses les plus communes, qui prennent les Joueurs de Gobelets pour des Sorciers, qui croient que l'année bissextile produit un changement dans les Fèves et dans les Oliviers? Cependant ces mêmes personnes de la Campagne ne sont-elles pas les seuls témoins de tout ce qu'on avance sur cette matière? Tous les autres ne parlent que par oui dire, chacun *dit*, personne *n'a vu*, ou si quelqu'un est assez hardi que de dire *j'ai vu*, on l'arrête tout court par le moindre défi sur une pareille expérience qu'on propose de faire.

Tous les Paysans sont persuadés par la Tradition de pere en fils, que la Lune fait tout sur la Terre. Cela une fois supposé, un d'entre eux voit-il un morceau de bois carié, *il a été*, dit il, *coupé en mauvaise Lune*. Une Vigne porte-t-elle beaucoup de raisins, *elle a eû la Lune favorable quand on l'a taillée*; le Soleil avec toute sa chaleur, les pluyes, les rosées, la qualité de la terre, n'entrent

pour

432 MERCURE DE FRANCE

pour rien dans cette fertilité, c'est le temps de la taille qui a tout fait.

Peut-on rien imaginer de si extravagant que ce qu'ils attribuent au Figuier? Ils prétendent que si lorsqu'on le plante on manque la pleine Lune, il sera autant d'années avant que de porter du fruit, qu'il y avoit de jours à courir jusqu'à la pleine Lune; ensorte que si l'on l'a planté le 16. il sera 28. ans sans porter de Figues. Quel homme seroit assez patient pour ne pas arracher un arbre qui seroit 28. ans sans porter de fruit? Cette proportion des jours aux ans, n'est-elle pas bien trouvée? Le premier qui a fait cette découverte ne méritoit-il pas une récompense proportionnée à ses observations, et a-t-on pû l'en frustrer sans injustice?

Si ceux qui soutiennent les influences vouloient agir de bonne foi et chercher sérieusement dans les expériences la vérité ou la fausseté de leur opinion, il ne seroit pas difficile de leur en fournir les moyens. On pourroit, par exemple, sur un même arbre couper une branche en pleine Lune et une au renouveau, faire la même chose trois mois de suite, et mettre séparément les trois branches de chaque nouvelle et pleine Lune. Si les
trois

trois de la pleine Lune se conservoient pendant six ans , et les autres se carioient (quoique cela pût absolument arriver par hazard) je commencerois à douter et j'aprofondirois davantage ; mais toutes les experiences qu'on nous cite , sont si mal commencées , si mal conduites et si mal finies , que personne ne voudroit s'y fier et accepter le moindre défi là-dessus.

Mais si ces sortes d'experiences sont trop longues à faire , qu'on prenne celle qui est la plus journaliere , je veux dire celle qui regarde le changement de temps. Qu'on observe exactement au commencement de chaque quartier le temps qui se rencontrera et qu'on examine s'il ne changera précisément qu'au bout du même quartier , je me condamne à ce qu'on voudra si dans six mois il se trouve seulement deux quartiers où le temps commence et finisse précisément au commencement et à la fin de ce terme.

Que conclure de tout ce que je viens d'avancer , si-non que l'opinion des influences de la Lune n'est fondée sur aucun raisonnement recevable ? on ne voit aucune connexion entre la cause et l'effet. Elle n'est pas plus heureuse du côté des autoritez. De plus de cinquante Pas-

sages

454 **MERCURE DE FRANCE**
sages de l'Ecriture Sainte où il est parlé
de la Lune, aucun ne lui attribue d'au-
tres effets que celui d'éclairer pendant
la nuit. Dira-on que Moïse, les Prophe-
tes et les Evangelistes, entendoient moins
cette matiere que les Vignerons d'au-
jourd'hui ? N'est-il pas évident au moins
que cette opinion n'est pas aussi ancien-
ne et aussi générale qu'on le prétend ?
Que si quelques Auteurs prophanes en
ont parlé dans leurs Ecrits, ç'a toujours été
d'une maniere chancelante et sans preu-
ve. Il est donc honteux de voir des per-
sonnes raisonnables se laisser entraîner
au torrent et donner aveuglément dans
le sens du Peuple. Peut-on passer cette
foiblesse à certains Médecins qui con-
sultent l'âge de la Lune dans l'aplication
de leurs Remedes ? Que n'a-t'on pas à
craindre de leur ignorance, s'ils ne voyent
pas plus clair dans les maladies des corps
que dans les influences des Astres ? Il
est vrai que le nombre n'en est pas grand
et qu'une infinité d'autres nous font as-
sez connoître la profondeur de leurs lu-
mieres par le succès de leurs opérations.
Mais je m'aperçois un peu tard que j'ex-
cede les bornes d'une Lettre. Je suis, &c.

LES



LES MOEURS ET LES JEUX

Des Bergers de l'ancienne Arcadie,*

A THÉMIRE.

E P I T R E.

C'Est à vous , aimable Thémire ;
 Que je prends soin de dédier
 Les Mœurs de l'Arcadie . . . Eh ! . . . qu'en pour-
 rois-je dire ,
 Si vous ne daigniez appuyer
 De la main, de la voix, et ma plume et ma Lyre ;
 Aydés-moi donc à les conduire ,
 Sans cela je vais bégayer ;
 Accourés , venés égayer
 De votre feu riant, ce que je vais produire ;
 Jettés dans tous mes Vers ce sage et beau délire ;
 Cette grace qui plaît ; je vais tout essayer.
 Dictés . . . je ne ferai qu'écrire ;
 Sans vous peut-on se varier ?
 Avec vous manque-t'on de charmer et d'instruire ?
 Ou court-t'on risque d'ennuyer ?

* L'Arcadie étoit une Province du Peloponèse ;
 son air étoit si pur et si riant , qu'il inspiroit à ses
 Habitans la paix , l'amour et le plaisir.

C O

456 MERCURE DE FRANCE

Non, non je sens déjà que votre voix m'inspire,
J'écris sans peur de rien rayer.

L'Arcadie autrefois fut l'aimable Contrée,

Qu'habitoit la brillante Astrée,

Avant que de voler au Ciel ;

Flora y faisoit regner un Printemps éternel,

Et jamais le fougueux Borée

N'y flétrit d'un souffle cruel

Les fleurs dont elle étoit parée ;

Un vent plus doux, plus caressant,

En deffendoit les Lys, les Roses .

Et leurs boutons, même en naissant,

Avoient l'odeur des fleurs écloses.

S'en parfumoit le blond Zéphir ,

Son vol en répandoit les charmes ;

Sur son aîle il portoit l'Amour et le Plaisir ,

Mais il n'en avoit pris que le seul Elixir ;

Il en écartoit les allarmes ,

Les soins intéressés, le criminel désir ,

Même les pleurs et le soupir.

La seule Aurore y répandoit ses larmes

Dans le sein des Bergers, dont l'amoureux loisir

N'étoit jamais troublé du bruit affreux des
armes ;

Y vit-on ou Fleuve, ou Ruisseau

Décoloré par le carnage ,

Dont Mars vient de rougir et le Rhin et le Pô ,

Non, non sur un plus doux, et plus heureux Rivage

Le

Le Berger, la Bergere en se mirant dans l'eau,
 Ne cherchoient qu'à doubler l'Image
 De l'objet qu'ils se rendoient beau,
 Afin de s'aimer davantage.
 L'Amour n'étoit point là tel qu'on le voit ici,
 Aveugle, outré, plein de caprice;
 Là, clair-voyant, durable, égal, sage, adouci,
 Il dédaignoit tout artifice.
 Là, ce Dieu paroïsoit craintif, doux, ingénu,
 Respirant et joye et simplesse,
 Et vouloit dès qu'on avoit lû
 Dans les yeux de quelque Maîtresse,
 Ou son estime ou sa tendresse,
 Que l'on fût bien aimé, si-tôt qu'on avoit plu.
 Que loin d'être Tigre ou Tigresse,
 On s'entredit de bonne foi,
 Lysis, je vous aime; aimés-moi?
 Qu'un oui, qu'un non finit l'affaire;
 Que le Berger et la Bergere
 Satisfaits de leur double choix,
 Vécussent contens sous'ses loix;
 C'étoit là le train ordinaire,
 Mais c'étoit le train d'autrefois.
 Aujourd'hui pour s'unir il faut plus de mystere;
 Si les Parens, si le Notaire
 N'ont signé nos liens et compté par leurs doigts
 Bien moins nos penchans que nos droits,
 L'Amour est traité de chimere.

458 MERCURE DE FRANCE

Jadis tout alloit plus de gô ;
 Une main mise l'une en l'autre ,
 Sans Curé ni sans *conjungo* ,
 Fit leur hymen et rompt le nôtre ;
 On se marioit *in petto* ,
 Quelquefois même *incognito* ,
 Sans cierges ni sans patenotre .
 Tout s'y passoit sans appareil ;
 Là , le Berger naïf , la Bergere modeste ;
 S'étoient choisi pour Dieu , pour Prêtre ,
 Soleil ;
 Dès qu'il frapoit d'un trait pareil
 Les deux jeunes Epoux , le cœur faisoit le reste ;
 On voyoit sur de verts gazons ,
 Dans ce riant Pays de Grece ,
 La Bergere danser avec Bergers grisons ;
 L'on n'y méprisoit point la galante vicillesse ;
 Dès qu'elle avoit le goût , l'esprit de gentillesse ,
 Et loin d'admettre les raisons
 Qui lui font préférer la bouillante jeunesse ,
 On chantoit que l'Amour est de toutes saisons ;
 Qu'ainsi juger , c'étoit sagesse ;
 Sur tout , la charmante Lysis
 Soutenoit ce prudent avis ;
 De toutes c'étoit la Bergere
 Qui sçavoit mieux penser et plaire ;
 Lysis étoit la fleur de ces brillants Cantons ;
 Dansant aux doux sons de sa Lyre .

Elle

Elle ne cessoit point , sur de differens tons ,
 De chanter cet Air et de dire ,
 » Que l'Amour * ait tous nos instans ,
 » De ce Dieu que tout fasse usage ;
 » Si pour charmer il est un temps ,
 » Pour être aimable il n'est point d'âge.

Ainsi donc se voyoit le Berger Corilas ,
 Encor galant dans son Automne ,

A sa jeune Bergere offrir une Couronne
 De fleurs qu'il cueilloit sous ses pas ;
 Lysis ne la dédaignoit pas ,
 Même en souriant , la friponne ,
 Paroissoit lui dire tout bas.

Vieux Berger , prends mon cœur , il te plaît , je
 le donne

A tes sentimens délicats ,
 Si ce n'est pas à ta personne.

Corilas , du don enchanté
 Admiroit autant sa bonté

Que ses graces , sa voix , sa danse si légère
 Qu'à peine sous ses pieds se plioit la fougere ,

A son exemple , tout dansoit ,
 Ce n'étoit que Jeux et que Fêtes ;

Au son des Chalumeaux le Mouton bondissoit ;

Le Chien et le Pasteur , tout s'entre-caressoit ,

On voyoit briller sur les têtes ,

Le Jassemín , le Lys , dont tout se fleurissoit ;

* *Chanson de Lysis.*

C iij : D'un

460 MERCURE DE FRANCE

D'un calme plein de joye alors tout jouïssoit ,
Zéphir écartoit les tempêtes ;

De cent cris amoureux l'Echo retentissoit ;
Mais les ris sont bien près des larmes ;
Un Loup survient , on crie aux armes ;
Le cruel emportoit l'Agneau ,
L'Amour et l'honneur du Troupeau

De la triste Lysis. . . quelles sont ses allarmes !
Corilas les voit , il les plaint ,
Moins pour lui que pour elle il craint.

L'aimer et la servir est sa plus chere envie ,
Il vole après le Loup ; furieux , il l'atteint ;
Il aime mieux perdre la vie

Qu'à sa chete Lysis la Brebis soit ravie ;
Il combat , il l'ôte au voleur ,

La rend à sa Bergere et calme sa douleur.

Jugés s'il n'eût pas fait mille fois plus pour celle
Dont il venoit d'avoir le cœur.

La Bergere étoit tendre et le Berger fidelle ,
Qui des deux plus aimer dût-elle ,
De la Brebis ou du vainqueur ,
Je le demande à cette Belle ?

Voilà les jeux , les mœurs du gracieux Pays ,
Que plein de votre feu j'écris ;
Heureux si l'aimable Thémire ,
Res'entant tout ce qu'elle inspire
Devenoit une autre Lysis !

SUITE



*S U I T E du Discours de M. Beneton
de Perrin , sur les Hieroglyphes , se-
conde Partie.*

A Près avoir donné des exemples pour les *Hieroglyphes* d'actions et de passions , essayons présentement d'en donner aussi pour d'autres Hieroglyphes que je nommerai *Sacrez* , *Moraux* et *Historiques*.

Tout ce que les Religions du Monde peuvent enseigner , s'est toujours distingué en deux parties principales , l'une contenant les *Mysteres* , et l'autre la *Morale* ; chacune de ces parties dans les Religions anciennes avoit ses Hieroglyphes propres à transmettre ce qu'elles contenoient de plus élevé , et les Egyptiens qui en inventerent beaucoup , s'en servirent avec tant de méthode , n'employant jamais ceux qui étoient destinez pour signifier une chose , à en signifier une autre , que bien d'autres Peuples et sur tout les Grecs , qui allerent en prendre chez les Egyptiens la connoissance , se firent un mérite de garder le même arrangement et de les suivre sur cela.

C iiij Je

Je crois qu'on ne s'étonnera pas si dans cette seconde partie de mon Ouvrage je continuë ainsi que j'ai fait dans la première, à mettre au rang des Hieroglyphes non-seulement des figures d'animaux, mais aussi des figures humaines, quand elles se trouvent accompagnées de quelques attributs de puissance, mon idée est que toutes images mystérieuses étant faites pour servir de *Type* de choses grandes et recommandables, doivent par là être mises dans ce rang, et c'est la raison pour laquelle, afin de mieux établir la distinction entre les deux sortes de caracteres emblématiques, dont l'Antiquité s'est servie, que j'ai déjà dit qu'il falloit appeller *Hieroglyphes* ceux qui avoient la figure de quelque chose d'animé, et nommer *Hierogrammes* ceux qui n'étoient qu'un composé de lignes bizarrement tracées, je sçais bien que les termes de *γραφος*, et de *γραμμα*, joints à celui de *ιερος*, signifiant également une Ecriture sacrée; je n'aurois pas dû donner différentes significations à ces deux termes qui sont constamment *Synonymes*, mais je ne l'ai fait que pour mieux faire sentir la difference que je mets entre les Hieroglyphes figurez, qui sont l'objet de ce Discours, d'avec les Hieroglyphes

glyphes de caracteres dont je ne parle qu'en passant.

J'ai dit que l'Idolatrie commença par l'adoration des Astres , en sorte que les premiers hommes qui s'écarterent de la bonne route , n'eurent d'abord pour objet de leur culte que l'Univers entier ; mais ensuite on le partagea dans la croyance que chaque corps Elementaire , comme le Soleil , la Lune et les autres Planettes pouvoient être des Puissances particulieres , on les personifia et on établit un culte pour chacun de ces Corps. Notre Terre eut le sien , plusieurs Peuples la firent de deux sexes ; elle étoit *Adonis* et *Cybelle* chez les Syriens ; *Serapis* et *Isis* en Egypte ; *Pan* et *Cérés* dans la Grece ; *Saturne* et *Ops* parmi les Latins ; on marioit *Isis* avec *Osiris* ou le Soleil ; *Rea* avec *Cælus* , et *Adonis* avec *Astarte* ou la Lune , pour montrer par ces alliances allégoriques que cette Terre ne pouvoit pas se suffire à elle-même , et qu'elle ne produisoit que par les bénignes influences qu'elle recevoit du Ciel.

Jusques-là le nombre des Dieux étoit encore petit , et si les hommes s'en fussent tenus à ceux que je viens de nommer et à quelques autres qui ne désignoient que des portions de l'Univers ,

C v. on

464 MERCURE DE FRANCE

on n'auroit pas eu besoin de beaucoup de symboles pour les représenter ; mais toutes les parties de notre Terre, de même que ses diverses productions , ayant été *Apothéosées* , chacune en leur particulier, et par-là les hommes ayant à honorer les Montagnes , les Rivières , les Bois et toutes les Vegetations , il fallut autant de Symboles nouveaux pour désigner et représenter toutes ces Divinités de nouvelle fabrique.

On s'accoutuma tellement à déifier tout ce que la Terre produisoit de différent , qu'on multiplia même ces Déeses productrices , en en admettant plusieurs dont on croyoit que la faveur fût nécessaire pour qu'une récolte ou une vendange arrivât à sa perfection , il y eut plusieurs Dieux du vin , il y eut plusieurs Déeses des bleds , chaque Bois , chaque Pré , chaque Fontaine avoit son Faune , sa Nymphe et sa Nayade pour Protecteur et Protectrice.

Le premier Dieu du Négocé , connu sous le nom de *Mercuré* , ne fut pas longtemps seul dans sa fonction. Chaque Peuple qui eut un pareil Dieu , le nomma en son langage d'un nom significatif à la chose à quoi on le faisoit présider , tel fut l'*Ogmus* des Gaulois et le *Jedus*
ou

ou *Jedod* des Germains, que je tiens avoir été deux Puissances différentes du Mercure des Grecs, quoique toutes trois eussent été imaginées pour dominer sur le Commerce et sur la fraude.

On donna le nom d'*Hercule* ou celui de *Geryon* à chaque Conducteur de Navire ou de Flotte d'une Nation étrangère, qui pour la première fois se faisoit voir sur une Côte où l'envie de commercer l'avoit attiré.

La Déesse de l'Amour n'a aussi été multipliée sous tant de differens noms, que parce que chaque Pays ayant une manière d'aimer conformément à son goût et à son génie, les Habitans de ces Pays s'aviserent d'invoquer la Déesse qu'ils se firent de cette passion sous un terme qui en leur Langue exprimoit quelque Acte de la Passion même, et ce furent les Romains, qui Maîtres d'une partie de l'Univers, rassemblerent dans la suite sous le nom general de *Déeses Meres*, toutes ces Déeses de l'Amour, pour éviter l'embarras de nommer diversement ce qui au fond étoit la même chose.

Voilà au vrai quelles ont été ces vénérables Matrones que quelques Auteurs nous ont données pour les *Parques*, quoique celles-cy n'eussent jamais été Meres,

466 MERCURE DE FRANCE
au lieu que celles qui furent invoquées
comme Meres des Amours , c'est à-dire
de la passion qui entretient et fait tout
renaître , méritoient mieux que toutes
autres Déeses d'être traitées de Meres
par excellence.

Il fallut donc beaucoup de Hieroglyphes pour désigner ce grand nombre de Divinités , tant Celestes que Terrestres ; ceux d'entre ces *Hieroglyphes* qui étoient les plus communs et qui caractérisoient le mieux ce dont ils étoient le *Symbole* , furent l'Aigle armée de foudre , l'œil au bout d'un Sceptre ; le *Thirse* , le *Serpent* qui forme un cercle en se mordant la queue , les têtes couronnées de Tours , d'Epics , ou portant un panier plein de fruits , ce qui sans autre figure désignoit les principaux Dieux naturels , ou pour mieux dire , les Vertus suprêmes , telles que la Puissance , la Vigilance , le Temps et l'Abondance ; l'Année avoit aussi son *Symbole* , qui étoit une Tête remplie d'autant de visages qu'elle avoit de saisons ; les Egyptiens représentoient la Divinité en general par un Serpent avec des ailes et une tête d'Epervier. Les Japonois la représentent encore par un Miroir , qu'ils placent dans le lieu le plus apparent de leurs Temples .

Mia

Mias. Quelquefois l'attribut désignatif d'une Puissance paroissoit tout seul, souvent aussi on joignoit à l'attribut le Simulacre qu'on s'étoit formé de cette Puissance, et souvent quand on vouloit qu'un même Simulacre représentât plusieurs de ces Puissances, on le chargeoit de l'attribut désignatif propre à chacune, ce qui formoit une figure Hieroglyphique composée, qui se nommoit *Panthée*, soit du mot Grec παντος, *omnis*, ou soit à cause du prétendu Dieu Pan; fait pour représenter la Nature entière; donc toutes les autres Divinitez, dont l'attribut entroit dans la composition du *Panthée*, n'étoient que des portions de cette même nature qui se réunissoient en leur tout sous cette Image plaisamment accoutrée et qui le plus souvent étoit un composé d'un corps humain sur des cuisses et des jambes de bêtes, ayant à la tête de grandes Cornes et de longues oreilles; tels étoient le *Ceraunos* et le *Tarvotrigaranos*, que j'ai démontré avoir été les Symboles de la Chasse.

Toutes les Religions qui ont paru dans le monde ont eu leurs *Types* qu'il faut regarder comme des Emblèmes significatifs de ce qui s'est passé de plus considérable

siderable dans leur établissement et pendant leur durée.

Le Soleil étoit le type des anciens Perses, les Chrétiens ont la Croix pour le leur; on a quelquefois figuré la Trinité par une Tête à trois faces couronnée à l'antique; chaque chose qui chez les Juifs servoit dans le Temple, avoit son application mystérieuse; combien les Rabbins n'ont ils pas écrit en vrais Mystagogistes sur la signification des Pierres précieuses du Rational de leur Grand-Prêtre, sur le Chandelier à sept branches, et sur le Serpent d'airain, élevé par Moïse dans le desert? Ce dernier type me fait souvenir que dans l'Eglise de S. Ambroise de Milan on voit un Serpent de cuivre qu'une fausse Tradition dit être le même que celui qui fut autrefois si salutaire aux Israélites; mais cette pieuse erreur ne s'est accréditée que faute de sçavoir que le serpent est depuis plus de 300. ans le Symbole armorial de cette Ville; car par une coutume ancienne et générale chez toutes les Nations, on a eu soin de mettre dans les Temples, de même que sur les Edifices profanes, la marque distinctive de l'Estat où ces Edifices sont situés; ainsi il ne faut pas plus s'étonner de voir des figures de Serpens dans les Eglises du Milanois, que

que de voir des Fleurs-de-Lys et des Aigles dans celles de France et d'Allemagne.

La Ville de Milan a changé de Symbole sous chaque Dinastie de Princes qui a dominé sur elle ; sous le gouvernement des *Turriani* elle eut une Tour , et sous celui des *Visconti* un Serpent , parce que les Seigneurs de cette dernière Maison , ayant eu pour première possession la Terre d'Anglerie , cela leur donna occasion de prendre , lors qu'on se fixa à des Armoiries, une *Anguille* comme une espece d'armes parlantes ; et quand ces Seigneurs vinrent ensuite à regner dans Milan , cette Ville , selon son usage ordinaire , adopta pour ses Armes celles de ses nouveaux Maîtres.

Les anciens Législateurs en apprenant aux peuples qu'ils dirigeoient , leur Religion , leur Histoire , et de quelle manière il falloit servir les Dieux qu'ils s'étoient faits ; quand dans celles de ces Instructions qui se donnoient par écrit la matière rouloit sur des choses qui ne devoient pas être sçûes de tout le monde , ils l'enveloppoient sous des figures énigmatiques d'animaux , les uns véritablement existants , et les autres monstrueux , qu'ils supposoient avoir vus au Ciel , ou en révélation.

Ces

Ces Monstres étoient un composé de différentes parties d'autres animaux ; pour qu'en rendant ces allégories plus sensibles , il n'y eut cependant que les initiés qui les comprissent ; les Prophetes Hebreux annonçoient l'avenir sous de semblables figures ; Daniel vit en songe celle qui sous une forme humaine composée de différentes matieres , fut le *Type* des quatre grands Empires du Monde qui devoient se succeder ; d'autres de ces Hommes inspirez voyoient des *Lions ailés*, des *Cherubins* et des *Seraphins*, ce qui a servi ensuite aux Auteurs qui ont écrit sur la Hierarchie Celeste de supposer la Corporalité dans les Etres dont Dieu est accompagné dans le sein de sa gloire.

Nous avons les Images typiques des quatre Evangelistes , tirées des Revelations des Prophetes ; la Republique de Venise ayant pris S. Marc pour son Patron , n'a pas manqué de faire son Symbole du Type de cet Evangeliste ; il est bon de remarquer à propos de cela , ce que dit Amelot de la Houssaye d'un Ambassadeur de l'Empereur , qui ayant demandé , en riant , à un Doge de Venise , dans quel país se trouvoient les Lions ailés de S. Marc , le Doge lui répondit froidement ; qu'ils se trouvoient dans les
païs

païs où étoient les Aigles à deux têtes.

Après les Hieroglyphes sacrez qui faisoient connoître les Dieux , ou les choses dont on les croyoit Auteurs ou Protecteurs, et qui par consequent expliquoient les Mysteres d'une Religion , venoient encore d'autres Hieroglyphes , qui n'étoient que pour enseigner la Morale , ou pour cacher au commun du peuple ce que par politique de gouvernement il n'étoit pas nécessaire qu'il sçût.

Les habitans d'Alexandrie (selon Macrobe) représentoient les trois Temps de la vie humaine , par un Monstre à trois têtes de bêtes sur un même corps d'homme , une de *Lion* pour le present , une de *Loup* pour le passé , et une de *Chien* pour l'avenir ; on voit sur d'autres monumens Egyptiens , que ces mêmes trois Temps de la vie sont symbolisés par un autre Monstre à Tête humaine sur un Corps d'Oiseau , la tête étoit sans barbe , pour désigner la Jeunesse , et elle en avoit une longue pour montrer la Vieillesse ; ceux d'entre les Anciens qui admettoient l'Eternité du Monde , l'exprimoient par un Cercle qui n'a ni commencement ni fin ; et ceux qui au contraire convenoient qu'il avoit commencement , et que par consequent il devoit finir , exprimoient cela

472 MERCURE DE FRANCE

cela par un *Rat* , animal rongeur , Symbole très-juste d'une entière destruction.

Le *Sphinx* , Monstre composé de nature humaine , et de nature animale , servoit de leçon aux personnes trop curieuses de sonder les Mysteres de leur Religion , et étoit fait pour les faire ressouvenir de l'inutilité de semblables recherches qui ne conduisent qu'à l'erreur et à l'incrédulité ; le même *Sphinx* par ses deux natures de femme et de lion symbolisoit encore les deux Etats ou les deux Vies de l'homme , la présente qui se termine par la mort , et la future qui doit être éternelle.

Beaucoup d'autres figures bizarres ne furent imaginées que pour multiplier ces connoissances énigmatiques , qui comme je l'ai dit , montroient les mœurs d'un peuple , son culte et son histoire , et pour caracteriser même les Princes qui avoient regné sur lui ; mais toutes ces figures sont depuis long temps inexplicables. Que peut-on dire d'un *Argus* et d'un *Briare* , l'un qui avoit cent yeux , et l'autre cent bras , d'une *Hydre* qui avoit sept têtes qui se reproduisoient aussi tôt qu'elles étoient coupées , si on n'en brûloit le tronc ; ce ne sont là sans doute que des Images instructives , les unes d'un Roy qui avoit regné

regné sur cent Villes , comme les Rois de Crete , ou d'un Prince bon politique , qui entretenoit cent Ministres dans autant de Cours Etrangères , comme autant d'espions qui veilloient aux intérêts de leur Maître , ou bien d'un autre Prince , qui pour appaiser les seditions élevées dans son Etat , avoit été contraint d'employer le fer et le feu , mais tout cela n'est que conjectural.

Que n'a-t'on pas fait pour expliquer la Fable du *Geryon* à trois corps , et celle du fameux *Chien* à trois têtes , portier fidele de l'Enfer ; examinons à notre tour d'où ont pû venir ces Fables qui ne doivent leur origine qu'à des traits d'une Histoire bien défigurée ? Il faut convenir que l'Espagne a été peuplée dès les premiers temps du Monde ; mais sans remonter à un prétendu *Iberus* , fils de *Tubal* , et petit-fils de *Japhet* , qu'on dit y être venu le premier des parties Septentrionales , où le gros de sa posterité demeura pour faire portion des Celtes et des Scythes , il faut convenir aussi que l'Espagne dont je parle doit encore ses anciens habitans à d'autres Iberiens , voisins du mont Caucase , qui s'étant poussés dans l'Asie , y passerent delà , mêlez avec des Pheniciens , sous la conduite d'un Chef , dont le

474 MERCURE DE FRANCE
le vrai nom étant ignoré , fut nommé
Geryon , c'est-à-dire l'*Etranger*.

Les actions de ce Chef ne sont guere
mieux connuës que son nom , envelo-
pées , comme elles sont , de Fables in-
compréhensibles , dont l'une lui donne
trois corps , ou plutôt trois têtes sur un
même corps. On a voulu expliquer cela ,
en disant que ce personnage avant que
d'aborder au Continent , fit la conquête
des Isles *Baleares* , qui étant au nombre
de trois , occasionnerent de feindre qu'il
avoit autant de têtes , c'est-à-dire trois
Lieux , qui soumis à sa puissance , aug-
mentoient sa force , puis qu'il auroit en
eux une retraite assurée , s'il eût manqué
le succès de son entreprise , la tête étant
le symbole de la Force.

Une autre Fable qui approche cepen-
dant mieux de la verité , porte que ce
Geryon , après son établissement en Espa-
gne , ayant été défait et tué par *Osiris*
Roy d'Egypte , qui étoit venu lui faire
la guerre , laissa trois fils qui dans la suite
se revoltèrent contre *Orus* fils d'*Osiris*.
Cet *Orus* , dont les Espagnols font leur
Hercule , vainquit et tua à son tour les
trois fils de *Geryon* , dont l'union étoit si
grande , qu'on ne pouvoit les comparer
qu'à un Corps à trois têtes , cela est veri-
table.

tablement de l'Histoire; mais il faut avant que de la détailler, remonter à ce qui est antérieur à l'arrivée d'*Hercule*. Pour moi je pense qu'il faut admettre, pour avoir porté le nom de *Geryon*, plusieurs de ces premiers Chefs de Colonies Etrangères, qui vinrent habiter l'Espagne, dont l'un nous a été donné par la Fable pour le Roi des Enfers, par des raisons que je dirai en son lieu, et qu'on a attribué à un seul des *Geryons*, ce qui étoit arrivé à plusieurs, semblables en cela aux *Hercules*, dont l'un a été surchargé des Actions de tous les autres.

La suite pour un autre Mérite.



*ÉPITRE de Trotin, Chien de M. L.
M. et de Fifi, son Serein, écrite à leur
Maîtresse, des Champs Elisées.*

AUX Champs Eliséens nos ames réunies,
Gouïoient dans la félicité,
Mille douceurs dont l'équité
Couronne les plus belles vies.
Mais nos deux cœurs toujours jaloux
Des sentimens d'une auguste Maîtresse,
De ses regrets, de sa tendresse,
Faisoient

476 MERCURE DE FRANCE

Faisoient leur bonheur le plus doux.
 Non , justement sensible aux trop funestes coups,
 Qui nous ont fait, hélas ! traverser l'Onde noire,
 Rien ne pourra , nous disions-nous,
 Nous effacer de sa memoire.
 Qui pourroit remplacer du folâtre *Trottin* ;
 L'attachement et la délicatesse ,
 Les Graces et la gentillesse ,
 L'air caressant , noble et badin ?
 Pourroit-on refuser un souvenir fidelle
 A ce charmant *Fifi* , dont les aimables sons ,
 Dans la saison la plus cruelle ,
 Bravoient la sombre nuit et les fiers Aquilons ?
 Une nouvelle préférence
 Qu'on vous arrache injustement ,
 Détruit la crédule esperance
 Dont nous nous flattions vainement.
 Elevez sur notre disgrâce ,
 Des jaseurs indiscrets , un éternel pleureur ,
 Occupent aujourd'hui la place
 Que vous nous accordiés, hélas ! dans votre cœur.
 De pareils successeurs ont droit de nous sur-
 prendre.
 Et notre vieux frere *Chiffon* *
 Gronde et murmure avec raison ,
 De l'affront fait à notre cendre.
 Il le partage , et son cœur irrité

* Autre Chien de La Dame.

D'ne

D'une aigreur menaçante appuyant sa tendresse,
S'oppose justement à la rivalité

Dont vous flétrissés sa vieillesse.

Vangés-le, calmés-nous ; à leur obscurité

Rendés par Arrêt légitime ,

Des vils sujets indignes d'une estime

Et d'un choix qui conduit à l'immortalité.

Par M. D. R.

R E P O N S E de Chiffon à Trottin
et à Fifi.

DEpuis qu'aux bords du Stix plongez dans
la tristesse ,

Vous regrettés en vain une aimable Maîtresse ;

Qui faisoit votre heureux destin ,

Tendre *Fifi* , jaloux *Trottin* ,

Vous insultés à ma vieillesse.

Vous semblés m'envier encor quelques instans

Trop heureux , mais trop courts, que j
auprès d'elle ;

Eh ! ne voyés-vous pas que la Parque cruelle

Va couper pour toujours la trame de mes ans.

Dans ses canaux glacez à regret mon sang coule ;

Par mille infirmités dont s'affoiblit mon corps ;

Je sens à chaque instant désunir les ressorts

De l'Edifice que s'écroule ,

Et vivant, je me sens entraîner chez les Morts.

Fardeau

Fardeau sur la Terre inutile,

Pour mes amis , pour moi , source de vains regrets ,

J'ai vu de mes plaisirs tarir tous les progrès.

Je ne suis qu'un *Chiffon* , moi qui fus un Achille ;

Cessés donc , chers amis , de me lancer vos traits

Permettés qu'en paix je jouisse

De l'inépuisable bonté

De notre aimable Protectrice.

Et quand l'Arrêt fatal du Destin irrité ,

M'appellant près de vous aux rives de Léthé :

Me fera consommer mon triste sacrifice ,

Expirant à ses pieds , ah ! du moins que je puisse

Lui prouver ma fidélité.

Je n'ai point à ce prix de regret à la vie ;

J'irai m'entretenir là bas de la Vertu ,

Des bienfaits de notre Uranie ;

Regrettant à jamais celle que j'ai servie ;

Je mourrai , mais j'aurai vécu.

Par M. L. J.





R E F L E X I O N S sur l'*Ambition*
et sur les *Grands*.

L'Homme est naturellement ambiteux; appelé au vrai bonheur, il en poursuit continuellement la jouissance; mais ébloüi par l'éclat flateur de la fausse félicité des Grands d'ici bas, il s'y arrête, il ne sçait pas que cette trompeuse apparence de bonheur cache de véritables malheurs. Il croit bannis de l'état d'élevation, les chagrins, les craintes, les jalousies et tout ce qui est réellement de son apanage. La même erreur qui lui fait croire fortunés les Puissans du siècle, les lui fait aussi croire vertueux, parce qu'il n'ignore pas que la vertu seule peut faire des heureux; ainsi il se juge permis d'aspirer au sort de leur condition. On peut dire que c'est-là précisément où paroît le faux des jugemens ordinaires des Esprits préoccupés. La sagesse fait consister le véritable bonheur à se contenter de ce qu'on a; mais comme le cœur ne peut être sans desirs, elle voudroit que l'esprit les bornât à ce à quoi il peut raisonnablement prétendre, toujours selon l'ordre des situations.

D Mais

Jamais les inimitiez des Princes ne sont irréconciliables , parce que l'interêt d'Etat leur est toujours plus cher que leur passion.

Un Prince ne conserve pas moins son autorité , en s'abstenant de commander une chose à laquelle il prévoit qu'on n'obéira point , qu'en se faisant obéir dans celle qu'il commande à propos.

Un des plus beaux secrets de l'art de regner , c'est de sçavoir cacher son impuissance.

Les Princes sont excusables en quelque façon sur bien des foiblesses , par la grande facilité qu'ils trouvent à satisfaire toutes leurs passions ; mais aussi ils doivent être bien plus circonspects que les autres hommes , par le compte exact que leur tient la Renommée des moindres victoires qu'ils remportent sur eux-mêmes. Un Valet fait tous les jours cent incartades , et cent méprises en choses qui sont de conséquence pour son Maître. Il les souffre patiemment ; qui en parle ? Qui le sçait ? Philippe II. ne s'empporte pas de l'étourderie d'un Page qui répand sur une Lettre le pot à encre au lieu de

de poudre ; cent Auteurs ont admiré sa
moderation ; il est trop payé.

Les Grands ont souvent le goût plus
dépravé que les autres ; comme ils ont
beaucoup de bien et qu'on cherche tou-
jours ce qu'on n'a point , ils se portent
souvent au mal pour diversifier. Le Ciel
le permet ainsi pour les punir par le
mal même, de ce qu'ils s'y portent aveu-
glement.

Un grand feu brûle ceux qui en sont
trop près, mais il chauffe , éclaire et
fait du bien à ceux qui en sont à une
distance raisonnable. C'est la similitude
de Sid. Apollinaris , sur la familiarité avec
les Grands.

D'ordinaire les Grands ont plus de mé-
moire pour se venger que pour récom-
penser.

Que les Grands se rendroient recom-
mandables , s'ils vouloient écouter tou-
tes les plaintes , et non pas toutes les
flateries.

Il y a long-temps qu'on a dit , et on
ne le sçauroit trop dire , que les Grands

D ij dolz

doivent vivre , comme ils veulent qu'on écrive d'eux.

C'est souvent un pesant fardeau pour un homme de qualité , que d'être obligé de soutenir la grande réputation de ses Ancêtres.

Les Grands se persuadent facilement que comme ils surpassent les autres hommes en puissance et en richesses , ils les surmontent aussi en lumières et en sagesse. D'ordinaire ils veulent bien être aidés dans ce qu'ils font , mais non pas surpassés.

Si on est engagé à leur donner quelque conseil , on doit agir comme si on les faisoit seulement souvenir de ce qu'ils oublient.

Quand ils se familiarisent avec vous , profitez des momens où il leur prend envie de se rendre vos égaux , sans oublier qu'ils sont vos Supérieurs.

Le naturel ordinaire des Peuples les porte à regarder les malheurs des Grands comme une consolation de leur bassesse.

L'expérience nous prouve que les
Grands

Grands s'attirent plus souvent l'amitié des Peuples par des manieres affables, que par des bienfaits.

On ne doit jamais beaucoup compter sur la protection et sur la faveur des Grands; car l'une et l'autre dépend de deux choses fort inconstantes, leur volonté et leur crédit.

Les conquêtes qui se font par la crainte des Armes, vont toujours plus loin que celles qui se font par les Armes même.

Il y a plus de choses qui nous font peur, qu'il n'y en a qui nous font du mal, et la crainte du mal nous tourmente souvent plus que le mal même.

Il n'y a rien de si contagieux ni qui cote si vite que la frayeur et la crainte. L'imagination frappée se figure d'abord les plus grands maux.

Il y a des misérables qui n'ont rien à craindre, et qui par là ont tout ce qu'il faut pour perdre les autres.

Il n'est point de si bonne raison que
D iiij la

484 MERCURE DE FRANCE

crainte, pour obliger les esprits les plus incertains et les plus inflexibles à se déterminer.

On doit craindre, mais sans foiblesse, et être hardi, mais sans témérité.

La plupart des hommes ont une étrange manière de calmer leurs frayeurs en se faisant par avance tous les maux qu'ils craignent.

On est quelquefois plus touché de la crainte de retomber dans le péril, qu'on ne l'est de s'y voir.

Tacite parlant d'Agricola, dit que dans les Emplois de la Guerre il ne recherchoit rien par vanité, et ne refusoit rien par crainte. *Nihil appetere jactatione ; nihil ob formidinem recusare.*

Il y a toujours de la prudence à craindre ce qui n'est point craint.

Les plus lâches deviennent hardis, s'ils s'aperçoivent qu'on les craigne. *Vilissimo cuique crescit audacia, si se timeri sentiat.* Strada.

On fait presque toujours plus par pitié, que par crainte.

Quantité

Quantité de Braves ne passent pour tels qu'aux dépens de la foiblesse de ceux à qui ils ont affaire.

Les faux Braves sont justement comparez aux bassins d'une balance, dont l'un s'éleve quand l'autre s'abaisse, et s'abaisse quand l'autre s'éleve.

Beaucoup de gens se croient pleins de courage et de valeur, quoiqu'ils ne se soient jamais trouvez dans le péril. Cela est fort imprudent; on ne doit pas se vanter d'être capable d'une infinité de choses, lorsqu'on ne s'est jamais trouvé dans l'occasion de les faire.

Je voudrois qu'un vrai Brave fût également prompt et retenu dans les conjonctures différentes, et qu'on ne fit pas tant de cas d'une valeur brusque et impétueuse, qui semble se défier d'elle-même, et qui ne se précipite dans les dangers que pour n'avoir pas le temps de les reconnoître; d'une valeur bruyante et incertaine, qui s'aplaudit sans cesse et qui ne se sou tient pas; d'une valeur lente et tardive, qui s'anime dans l'occasion, mais qui se fait trainer au péril; d'une valeur enfin imprudente et indiscrete,

D iij qui

486 MERCURE DE FRANCE
qui se flate que la victoire doit obéir
à sa vivacité.

Scipion ayant pris sur les Côtes d'Afrique un Vaisseau de Cesar , et voulu donner la vie à Grannius Prétonius , désigné Questeur , après avoir abandonné les autres à la discrétion du Soldat , Grannius lui dit fierement , les Soldats de Cesar ont coûtume de donner la vie , et non pas de la recevoir , et en finissant ces paroles , il se tua.

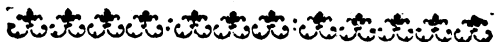
Un des plus grands effets de la valeur est de connoître parfaitement le péril , sans connoître la crainte.

Il n'y a de vrai courage qu'à résister aux difficultez , aux fatigues , aux peines d'esprit , et à combattre les nécessitez et les adversitez de la vie , et non pas à faire les violens , à se battre en duel , &c.

Sempre si dee conservar il timore , e non si dee mai palesare.

La valore e una muta eloquenza , che tira a se tutti gli homini , o perché la ammirano , o perché la temono , o perché ne gadono.

RE.



REMERCIEMENT de *M. de Claville ;
à Mlle de Malcrais de la Vigne , sur
ce qu'elle lui a fait présent du Recueil
de ses Poësies.* •

QU'entends je, quels tendres accens
Viennent s'emparer de mes sens !
Est-ce Vildieu, Bernard, Scuderi, des Hôuliere ;
Qui recommencent leur carrière ?
N'est-ce point Pavillon, l'Abbé Regnier, Se-
grais ?
Ce sont eux, je les vois, je reconnois leurs traits.
Ils sont si sûrs de nos suffrages ;
Faut-il pour s'illustrer par de nouveaux Ou-
vrages
Emprunter le nom de Malcrais ?

Mais quelle illusion me transporte et m'agite !
Non, l'Hipocrêne et le Cocyte
N'arrosent point les mêmes bords.
Quand nous descendons chez les Morts
Nous quittons tout, et tout nous quitte.
Des dons, et des talents les précieux accords
Les graces de l'esprit, les agrémens du corps,
Tout fond, tout se dissout et tout se précipite ;
Et du plus éclatant dehors

Il ne nous reste aucun mérite.

On n'a qu'à consulter les grands noms que je cite,
Malgré les dignes fruits de leurs divins transports.
Ils disent franchement qu'il s'agit moins alors,
De bel esprit, que de conduite.

Ecrivons bien, mais instruisons ;
Sans chercher à plaire, plaisons ;
Laissons agir la Renommée ;
N'attendons pas de vains honneurs ;
De bons Ecrits , de bonnes mœurs
Valent mieux qu'un peu de fumée.

Je ne me pique pas d'insensibilité ;
Je sçai que le succès flatte la vanité ;
Et tous les Connoisseurs font grand cas d'un
bon Livre,

Mais ne prétendons pas à l'immortalité.
Nous ne sentons que trop notre caducité.
A soi-même on ne peut survivre.

La vanité qui nous enivre,
Est un surcroît d'infirmité.
Ce poison de l'esprit ne m'a point infecté.
Sçavoir mourir et sçavoir vivre ,
Est tout le plan que l'on doit suivre ,
Et c'est la fin de mon Traité.

Moi , transmettre mon nom à la Posterité !
D'un si frivole espoir bien loin de me repaître ;
Je

Je suis content du plaisir d'être ,
Et ne connoître point l'honneur d'avoir été.

Mille pardons , Malcrais , je vous ai reconnuë ;
Mais la verité toute nuë
Blesse la plupart des Lecteurs ;
Et si je vous compare à nos plus grands Auteurs ;
Je vous dois ce tribut , ce n'est point politesse.
Toute la France sçait que vous leur ressemblés ,
Et si vous n'êtes leur Maîtresse ,
Tout au moins vous les égalés.

C'est vous dont les brillantes rimas
Ornent les plus petits sujets ,
Et qui, vous élevant jusqu'aux plus grands objets,
Nourissés notre esprit par vos Ecrits sublimes.
Sans doute votre cœur a souvent combattu
Contre le sot orgueil et la folle tendresse ;
Et les vices de toute espece
Ont respecté votre vertu.

Que de justes motifs de nos tendres hommages !

J'admire dans toutes les pages
Le présent que vous, m'avez fait,
Il est d'un prix inestimable.

Vos dons sont merveilleux , votre stile est
parfait ,

Vous rendés la sagesse aimable ,

D. vj

J:

490 MERCURE DE FRANCE

Je crois qu'à tous égards vous êtes adorable ;
Mais le diable est diablement fin ;
Peut-être le rusé se flatte qu'à la fin ,
A force de vertus , il vous rendra coupable.

Que le beau sexe est glorieux
D'avoir en vous une Héroïne ,
Dont l'esprit mâle et vertueux ,
Enrichit la raison d'une aimable doctrine.

Ne le révélés pas à ce Sexe enchanteur ;
Malcraîs , je vous ouvre mon ame ,
Vous-même passés-moi cette mauvaise humeur ,
J'enrage que vous soyez femme.
Ce mérite de trop ralentit mon ardeur ,
Je vous crains et je crains mon cœur ;
La tendresse est l'écueil de la Philosophie ,
Trouvés bon que je m'en défie.
Peut-être à trop d'esprit joignés-vous trop
d'appas ?
Moi , fils d'Adam , je crains la pomme.
Hélas ! si vous deveniés homme ,
Je vous aimerois trop et ne vous craindrois pas.



RE-



*LETTRE de M. L. Chanoine et Sou-
chantre d'Auxerre , à M. Dunod , an-
cien Professeur en l'Université de Be-
sançon , sur sa nouvelle Histoire de Fran-
che-Comté , & en particulier sur l'ancien
Château de Portus Abucini , dont il a
fait la découverte.*

AYant appris , M. que votre His-
toire de la Franche Comté , nou-
vellement imprimée à Dijon , chez de
Fay , étoit en cette Ville , entre les mains
de Dom Urbain Plancher , Benedictin ,
qui compose celle de toute la Bourgo-
gne , je n'ai pas manqué d'aller au plu-
tôt jeter la vûë dessus pour sçavoir si
vous y parliez du *Portus Bucini* ou *Por-
tus Abucini* , sur lequel je médite depuis
long temps une petite Dissertation pour
fixer ce que M. Valois ne dit qu'en hé-
sitant. Vous en parlés dès la page 30. de
votre Ouvrage , et nous nous trouvons
de même sentiment. C'est ce qui me dis-
pensera de faire là-dessus une Disserta-
tio en forme , puisque vous prouvés
suffisamment que c'est Port-sur-Saone ;
ce que je m'étois proposé de montrer.

Quoi-

442 MERCURE DE FRANCE

Quoiqu'on estime infiniment et avec raison , la Notice des Gaules de Mr Valois , il y auroit cependant beaucoup à retoucher aujourd'hui , si on entreprenoit de l'examiner de fort près. On m'a assuré que ce Sçavant ne se donnoit pas toujours la peine d'écrire dans les Pays d'où il auroit pu tirer des lumieres , encore moins de s'y transporter , comme je fais quelquefois quand je veux approfondir un fait.

Permettés-moi , M. de vous faire part du Mémoire que j'envoyai en 1732. au R. P. Coquelin , Coadjuteur du R. P. Abbé de Faverney , qui est un Monastere fort voisin , comme vous sçavés , de Port-sur-Saone , et de la Réponse qu'il eut la bonté de me faire. Cela vous prouvera qu'il y a long temps que je ruminois les mêmes choses que vous , touchant *Portus Abucini*.

Copie de ce Mémoire.

« Les anciennes Notices des Gaules fai-
 » sant l'énumération des Villes de la Pro-
 » vince des Sequanois , et des Châteaux
 » du même pays , marquent pour dernier
 » Château *Portus Abucini* , ou *Portus Bu-*
 » *cini*. La position de ce Lieu a été incon-
 » nue jusqu'aujourd'hui. M. Valois se se-
 » roit

» roit visiblement trompé, s'il eût assuré
 » qu'il faut le chercher jusques vers le
 » Lac de Genève, il balance, il hesite,
 » et ne sçait où le fixer. Un endroit de la
 » vie de S. Valere, Diacre de Langres,
 » peut servir beaucoup à désigner cette
 » position. M. Valois le produit, mais il
 » ne le fait pas assez valoir. Il y est dit
 » que ce Saint Diacre conçut le dessein
 » d'aller de Langres, dans le pays des Se-
 » quanois, et d'atteindre jusqu'aux monts
 » Jura, et que s'étant mis en chemin il
 » arriva *ad locum quem haud longè positum*
 » *ex antiquo incola vocant Portum Buc-*
 » *inum.* Ce fut là qu'il souffrir le martyre.
 • Il faut donc chercher ce Lieu vers le
 » Sud-Est, ou environ, de la ville de Lan-
 » gres, et sur la route qui conduit aux
 » monts Jura. En même temps, il faut
 » que ce soit un Lieu assez peu éloigné
 » de Langres, *haud longè positum.* Un troi-
 » sième indice qui peut servir à recon-
 » noître ce Lieu, est si l'on trouve le nom
 » de Port donné à quelque Endroit, et
 » qu'il y ait en ce Lieu une tradition im-
 » memoriale du culte de S. Valere. Or
 » il se rencontre sur la route en question,
 » vers l'Orient d'hyver de Langres, au
 » bout de la premiere journée, deux En-
 » droits appelez *Port*, tous deux situez sur
 » la

» là Saone , l'un se nomme *Port d'At-*
 » *lan* , l'autre *Port sur Saone*. Il faut que
 » l'un des deux soit le *Portus Bucini* : mais
 » je serois plus porté à croire que c'est
 » *Port sur Saone* , par la raison que je
 » trouve dans la Carte aux environs de
 » ce Port un Village du nom de S. Valier,
 » lequel Lieu pourroit bien avoir été ce-
 » lui où le S. Diacre fût inhumé , ou mê-
 » me martyrisé.

» Il seroit donc à propos de s'informer
 » à Port sur Saone , et au Village ou Ha-
 » meau voisin appelé *Saint Valier*, quelle
 » est la tradition du Pays, et si l'on y croit
 » que S. Valere , Archidiaque de Langres,
 » y ait souffert le martyre le 22. ou 23.
 » Octobre. De plus , il seroit bon de sça-
 » voir , lequel des deux Ports a la repu-
 » tation d'être plus ancien de *Port d'At-*
 » *telan* , ou de *Port sur Saone* ; et s'il n'y
 » en a pas un des deux où l'on trouve des
 » Antiquitez Romaines , comme Medail-
 » les , Inscriptions , restes d'Edifices an-
 » ciens , &c. J'ai parcouru beaucoup
 » de curiositez du Diocèse de Besançon
 » que les Bollandistes rapportent au 6.
 » Juin, après le Pere Chifflet ; mais je n'y
 » ai rien rouveré touchant *Portus Bucini*.

» Je ne croi pas qu'il soit necessaire de
 » rapprocher ce *Portus Bucini* plus près de
 » Lan-

» Langres que de 10 ou 12. lieues , parce
 » qu'il faut qu'il soit sur quelque Riviere
 » renommée. Or ni l'Ayron ni l'Amance
 » ne sont point des Rivières de ce rang, ni
 » qui ayent pû avoir des Ports comme la
 » Saone. Il est donc plus sûr de cher-
 » cher ce Port sur cette Riviere celebre ;
 » mais il est question de se déterminer
 » entre Port d'Attelan et Port sur Saone ;
 » et c'est à quoi contribueront les éclair-
 » cissemens qui viendront de la part du
 » R. P. Coadjuteur de l'Abbaye de Fa-
 » verney à celui qui est &c. signé *Lebeuf* ;
 » Ch. & Souch. de l'Eglise d'Auxerre , co
 » 21. Juillet 1732..

R E' P O N S E au Memoire , datée de
Faverney le 20. Decembre 1732.

» Depuis mon retour dans la Province ;
 » je cherche , M. à vous satisfaire sur la
 » Question proposée dans un Memoire
 » qu'on me remit de votre part à Saint
 » Martin des Champs ; et je trouve votre
 » sentiment très-apuyé. A Port sur Saone,
 » c'est une Tradition constante que le
 » Diacre S. Valere y a souffert le martyre.
 » Le Village de Saint Valier n'est séparé
 » de ce Bourg que par la Riviere. Il s'y
 » trouve une Chapelle sous l'invocation
 » de

de ce Saint , dépendante de la Cure de
 Port sur Saone , et sous cette Chapelle
 on en voit encore une autre , où l'on
 est persuadé que ce S. Diacre fut inhu-
 mé. Par conséquent il y a tout lieu de
 croire , que c'est là le *Portus Abucini* ,
 dont vous cherchés la position ; le Port
 d'Atelan ou d'Ateley qui est au voisi-
 nage , ne doit pas vous faire de la pei-
 ne ; il ne s'y trouve aucun vestige d'An-
 tiquitez Romaines , ni d'autres ; ce n'est
 pas une grande route , et c'est depuis
 une vintaine d'années seulement qu'il
 s'y est formé un petit Village ; car au-
 paravant il n'y avoit qu'une chaumière
 pour le Batelier, et quelques autres pour
 ceux qui travailloient à la construction
 des bateaux , d'où l'on prétend qu'est
 venu à cet Endroit les noms d'Atelan ,
 d'Ateley , ou d'Atelier. Ainsi , M. du
 moment que vous n'hésités plus
 qu'entre Port sur Saone et Port d'Ate-
 lan , votre parti est facile à prendre.

Portus Abucini , selon un de nos Cu-
 rieux , pourroit être ce que nous apel-
 lons *Port Aubert* , proche l'endroit où
 la Louve se jette dans le Doux. Il veut
 trouver quelque conformité dans les
 mots d'*Abucini* et d'Aubert. Le P. Du-
 nod , Jesuite , a crû que ce Port étoit
 » sur

» sur le Doux, proche le village de Noire,
 » à trois ou quatre lieuës au dessous de
 » Dole , disant qu'on y avoit trouvé de
 » grosses pierres et des boucles qui ser-
 » voient à fixer les bateaux : c'est-ce qu'on
 » me racontoit dernièrement. Mais après
 » tout , l'opinion presque universelle est
 » pour Port sur Saone; et, comme vous le
 » remarquës , M. l'endroit de la vie de S.
 » Valere est ce que nous avons de plus
 » juste pour désigner la position de cet
 » ancien Port dont il est fait mention
 » dans les anciennes Notices des Gaules.
 » Je souhaiterois être en état de vous
 » donner plus de satisfaction , puisque j'ai
 » l'honneur d'être , &c. signé *Coquelin* ,
 » *Coadjuteur de Faverney*.

Vous voyés , Monsieur , que j'étois en
 état de toucher une bonne partie des rai-
 sons sur lesquelles vous vous fondés. Vous
 y en avés ajouté qui sont excellentes , et
 que vous étiez plus à portée de connoître
 que moi. J'ai vû ici en 1715. le P. Dunod,
 dont il est parlé ci-dessus, et je me ressou-
 viens que m'entretenant avec lui sur quel-
 ques points d'Antiquité , il me parut
 avoir des pensées bien neuves , comme
 de croire que Celidoine ou Chelidoine ,
 dont la déposition fit du bruit au cin-
 quième siècle , n'étoit pas Evêque de Be-
 sançon.

498 MERCURE DE FRANCE
sançon , mais de Vaison ; et qu'on avoit
été trompé par la ressemblance des noms
Resuntionensis , et *Vasionensis*. J'ai remar-
qué que sur cet article vous suivés la route
ancienne.

Les Annonces des Martyrologes ou des
Calendriers qui ont un certain âge , ne
sont pas à négliger , aussi bien que les
Legendes des anciens Livres d'Eglise , lors
qu'on veut rencontrer juste dans certai-
nes positions Geographiques ; j'ai experi-
menté plus d'une fois qu'avec leur aide ,
et en faisant attention au lieu du culte
des Saints , on parvient à découvrir la ve-
rité. Vous avés, sans doute , observé qu'un
Martyrologe d'Auxerre récrit au xi. siecle ,
et publié par Dom Martene *Thes. Anecdor.*
T. vi. p. 736. met le *Portus Bucinus*, com-
me dépendant de Langres , au 22. Octo-
bre, *Lingonis civitate in Portu Bucino, Pas-
sio S. Valerii Martyris et Levita.*

J'ai une fois proposé à un savant Bene-
dictin , la pensée qui m'étoit venuë tou-
chant une certaine Regle qui est dans le
Codex Regularum , apelée *Regula Pauli
et Stephani* ; et je lui disois qu'il me pa-
roissoit que ces noms *Paulus* et *Stephanus*
n'étoient pas ceux des Auteurs de cette Re-
gle , mais les noms des Communautéz où
on l'observoit. Quoique je pusse jeter
la

la vuë sur la ville de Lyon où il y a un ancien Clergé de S. Paul et un de S. Etienne, je m'imaginois que c'étoit plutôt à Besançon que cette Regle avoit été composée et observée dans la Communauté de Saint-Paul, et dans celle de S. Etienne sur la montagne; parce que les anciens Evêques de Besançon aimoient fort la regularité; qu'au reste il ne falloit pas être surpris si les Ecrivains n'avoient pas mis *Regula S. Pauli et S. Stephani*, qu'encore aujourd'hui en certaines Cathédrales; comme celle d'Autun, on parle cet ancien langage dans les Rubriques, et sans se servir du mot *Sanctus*: par exemple, au Dimanche des Rameaux on dit: *Aspersio in Ecclesia Nazarii. . . Processio ad Ecclesiam Andochii. Ostiarii in albis deferunt Reliquias Rachonis, . . . Statio ante portam inferiorem Ecclesia Lazari.* Voyés les Brefs particuliers de la Cathédrale. Ce Benedictin parut goûter ma pensée; mais je me flatte que vous me fournirés de quoi la fortifier, et lui donner assez de poids, pour qu'on n'aille plus chercher parmi les Peres des deserts un Paul et un Etienne pour les faire Auteurs de cette Regle, qui doit être plutôt sortie de la plume d'un Evêque de Besançon. Je suis, &c,

A Auxerre, ce 28. Février 1735.

On a dû expliquer les Logogryphes
et Enigmes du mois de Février par *Mer-*
sure, *Calcul*, *Crémaillere*, les quatre *Man-*
dians, mets de Carême.



E N I G M E.

JE suis un composé de nombre de parties,
Que, pour la propreté les mains ont assorties;
Mon corps n'est destiné que pour un autre corps.
Je suis presque la même au dedans qu'au dehors,
Ou du moins on en fait très-peu de difference;
J'en appelle à témoins certains braves de France;
Ces Messieurs, sans façon et sans difficulté,
Me font souvent servir d'un et d'autre côté.
Pour me mettre en usage, il faut, quoique l'on
fasse,
Que par beaucoup de mains je passe et je repasse.
On m'expose d'abord à plus d'un Element,
L'on me tourne et retourne, et même à tous
momens;
Après avoir souffert différentes tortures
Et de chaque Element essuyé les injures,
Je me trouve en état de faire quelqu'honneur
A celui qui de moi veut être le Porteur.
J'ay sous le même nom figure différente,

Je

M A R S. 1735. 507

Je suis pour les Humains parure bien séante,
Il est pourtant des gens qui se font une loi
De vivre et de mourir sans se servir de moi.

M. Travenol.



L O G O G R Y P H E.

JE suis Hébreu , Latin , Grec et François ;
Selon que l'on m'habille.

Scavante gent , rongés ici vos doigts ,
Tandis que je pointille.

Cinq Lettres font les membres de mon corps ;

Je ne suis cependant qu'un simple caractère.

Le temps venu du plus triste Mystere ,

Enfans de Chœur me fredonnent alors.

Prenés 3. 2. en ajoutant le reste ,

Vous distillés la Rosée et la Fleur.

3. 4. et 5. plus 1. je vous proteste

Qu'au mot susdit je suis plein de douceur.

Renversés-moi , maint Ouvrier m'emploie

En tout Pays , au propre , au figuré.

1. 2. 5. 4. aux ris je suis en proye ,

(Neuve Orthographe ici m'a rassurée ,)

Voyés de plus en m'écrivant de même ,

Nom de Boufon , de Filet et de Saint.

Alongés , 1. l'Element qui m'enceint

Donne au Marché viande de Carême.

Ajoutés

Ajoutés 5. je suis neuf fois plus grand.

3. 2. et 4. et 5. mis en leur rang,

Tu te dis en langue étrangère ;

Ami, ce que tu viens de faire.

P. E. F. de S. B.

A U T R E.

UN présent du Soleil doit me faire connoître.

Lecteur, et te développer mon être.

Mon nom, quoique françois, est tout Latin

Dans son premier lambeau, dans celui de la fin.

Je suis nécessaire à la guerre.

Précisément, voilà tout le mystère.

A U T R E.

CE que je suis se fait porter par la Milice ;

Tu me comprends, Lecteur, ou tu n'es guère fin.

Ma première moitié te rend un mot Latin,

Combine l'autre, tu vois Nice.

A U T R E.

LEcteur, je suis dans la Cavalerie ;

Prends-moi de suite, je te prie.

C'est d'abord un adverbe, ou préposition ;

Terme Latin d'un endroit de l'Eglise ;

Nom, chez les Juifs de grand renom ;

Dictum

Dictum d'un Capucin et de son Compagnon :
 Ce qu'un quidam fait sans feintise,
 Lecteur, un peu d'attention.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

*LETTRE sur le Livre intitulé le
 Spectacle de la Nature.*

JE vous tiens parole, Monsieur, au
 sujet du Livre dont le premier To-
 me vous a fait tant de plaisir ; en atten-
 dant que le second puisse parvenir sur
 les bords du Tibre que vous habitez, je
 vous avertis qu'il vient de paroître sous
 ce titre.

LE SPECTACLE DE LA NATURE, ou
 Entretiens sur les Particularitez de l'His-
 toire Naturelle, qui ont parû les plus
 propres à rendre les jeunes gens curieux,
 et à leur former l'esprit. Seconde Partie,
 contenant ce qui regarde les dehors et
 l'interieur de la Terre. Tome second, bro-
 chure in 12. de 478. pages, sans le Plan
 de l'Ouvrage, qui sert de Préface, lequel
 en contient 24. et sans la Table. *A Paris,*
 E chez

594 **MERCURE DE FRANCE**
*chez la veuve Etienne , rue S. Jacques ,
et Jean Dessaint , vis-à-vis le College de
Beauvais. Le prix est de 3. livres chaque
volume en blanc. Il y a 35. Planches en
taille-douce.*

On a employé , comme vous sçavés ;
M. le premier Volume de cet Ouvrage
à faire la revûe de la plupart des Ani-
maux , et on n'a qu'entamé , pour ainsi
dire , la matiere des Plantes , &c. on en-
tre ici dans un détail sur cette matiere
qui ne laisse rien à désirer.

Nous commencerons , dit l'Auteur ,
dans le Plan de son Ouvrage , par les
productions que la Terre nous offre dans
nos propres demeures , c'est-à-dire , par
les Fleurs et par la verdure de nos Jar-
dins . . . Après nos Parterres et nos Bos-
quets , nous trouverons nos Potagers et
nos Jardins fruitiers. Pour n'y être pas
embarassés de nos propres richesses , nous
nous bornerons par tout à l'excellent et
au nécessaire. Nous nous garderons bien
de vouloir trouver tout dans un Pota-
ger. Mais par le sage retranchement du
médiocre et de l'inutile , nous parvien-
drons à faire ensorte qu'il répande ses
présens sur toute l'année , sans laisser au-
cun vuide. De-là nous pourrons passer
dans nos terres labourables , puis visiter
nos

Vignobles, et examiner les productions de ces deux fonds si importants, sans perdre de vûë l'industrie avec laquelle l'homme sçait les mettre en œuvre, puisque la façon nous en interesse autant que la chose même.

De la nature de tant de Plantes bien-faisantes dont la Terre est couverte, nous passerons à la considération des Fontaines et des Rivières dont elle est arrosée. Nous suivrons avec quelque soin le mouvement de ces Eaux, qui ont reçu ordre de balayer nos demeures, de fertiliser nos Plaines, de désalterer les animaux, de donner l'accroissement aux Plantes, de fournir à nos tables des Poissons d'un suc excellent, et de lier les différentes Régions du Monde par la facilité des transports réciproques. Nous tâcherons ensuite de découvrir l'origine de leur cours. En perçant dans les entrailles des Montagnes et des Plaines, nous pourrons entrevoir la structure merveilleuse des Réservoirs qui contiennent les Eaux. Nous observerons la destination des Montagnes qui les rassemblent, l'artifice des Canaux qui les distribuent, la nature, l'usage et les productions du vaste Bassin où elles se vont rendre. Nous risquerons un Essay sur l'opération de l'Air,

E ij qui

366 MERCURE DE FRANCE
qui recommence sans cesse à les pomper,
et sur la force mouvante qui les élève
assez pour en pouvoir arroser les Mon-
tagnes même et les disperse suffisamment
pour entretenir par une distillation tou-
jours nouvelle, tant le cours des Fleuves,
que la verdure de la Terre.

Après avoir parcouru ce qui nous a
été donné de meilleur dans les dehors
de notre Globe, nous en irons visiter
l'intérieur. Là, comme dans un vaste Maga-
zin, nous trouverons en réserve pour tous
nos besoins, différens Sucs huileux, des
Sels féconds en mille effets et des ter-
res dont les secours se multiplient com-
me les propriétés. Nous descendrons en-
fin dans les Carrieres et dans les Mines,
où nous continuerons, comme dans ce qui
précède, à remarquer le rapport que Dieu
a mis entre son présent et notre besoin.
Nous examinerons d'abord les Pierres et
les Métaux, tels que la Nature nous les
donne, et ensuite les principaux usages
que nous en sçavons faire.

Après le désir d'accoutumer la jeunes-
se à reconnoître la voix et la volonté de
Dieu dans tout ce qui tombe tous les
jours sous nos yeux, nous n'avons rien eu
plus à cœur que de lui procurer la connois-
sance même des choses de la vie les plus
com-

communes et les plus ordinaires. C'est un bonheur de trouver des Maîtres qui puissent nous apprendre des choses sublimes, difficiles, rares; mais on se plaint tous les jours de n'être pas au fait de celles qui sont le plus d'usage, et les Sçavans sont peut-être ceux qui ont le plus de sujet de se faire ce reproche.

.... La vie se passe ainsi, poursuit l'Auteur, sans connoître la plupart des choses qui en sont le soutien. D'ailleurs ces choses sont dispersées, et il arrive rarement qu'on les aille chercher où elles se trouvent, ou qu'on les remarque quand elles se présentent. Tel qui connoît les Ormes de ses Avenües, ou qui a souvent vû l'Erable et le Chêne dans ses Bois, ne connoitra ni le Pin ni le Chataignier. Celui qui a souvent remarqué le Trefle dans ses Prairies, ne connoît peut-être ni le Sainfoin, ni la Luzerne. L'un a vû les dehors d'un Vaisseau, mais il n'en connoît pas l'arrangement interieur. Celui qui a vû les Vaisseaux du Havre, ou de Dieppe, ne sçait pas quelle est la forme des Galeres de la Méditerranée. Il peut donc y avoir un avantage considerable pour bien des Lecteurs, de trouver la plupart des choses usuelles et dont on parle tous les jours, rapprochées dans un Ouvrage

508. MERCURE DE FRANCE
portatif et rendus sensibles par le secours de la Peinture.

C'est dans cette vûë que nous avons fait graver sur des Dessesins, la plupart d'après nature, les Fleurs les plus belles que les Curieux cultivent par préférence; les divers arrangemens que nous donnons à nos Parterres, à nos Bosquets et à nos Terrains les plus irréguliers, ensuite les divers feüillages des arbres toujours verts, et autres dont nous composons nos Palissades et nos Allées; les feüillages des Bois de Charpente, de Charonage, de Menuiserie et de chauffage, que nous abbatons dans nos Forêts; les Pressoirs qui servent à exprimer le jus des Raisins, des Pommes et des Olives; enfin les Herbes les plus souhaitées dans nos Prairies. A la suite de ces objets, qu'on connoît si peu, quoiqu'on les trouve par tout, viennent ceux qui ont rapport aux Rivières, à la Mer et à l'interieur de la Terre. On trouvera d'abord la disposition des Couches de différentes matieres qui s'étendent les unes sur les autres dans le cœur des Montagnes et sous les Plaines; le cours que cette disposition fait prendre aux eaux qui coulent sous terre ou dans les dehors; ensuite les Poissons, qui ne vivent que

que dans l'eau douce, ceux qui passent de la Mer dans les Rivières, et les principales Pêches. Après avoir rassemblé ce que la Mer a de plus curieux, comme sont ses Poissons d'une figure éloignée de l'ordinaire, ses plus belles especes de Coquillages, ses principales Plantes et la Pêche du Corail, nous aurions crû, en parlant des avantages de la Navigation, avoir omis un point fort peu connu, quoiqu'on en parle sans cesse, si nous n'avions fait graver les dehors et les dedans d'un grand Bâtiment de Mer, d'une Galere et des plus petits Vaisseaux, avec la maniere de les lancer à l'eau.

Les Pierreries, les Pierres et les Métaux ne pouvant tirer aucun secours de la Gravûre, comme on peut s'en convaincre, continuë l'Auteur, en jettant les yeux sur les magnifiques et inutiles Planches du troisiéme Tome de l'Histoire du Danube, par M. le Comte de Marsilly, de toutes les singularitez qu'on trouve sous terre, nous avons cru ne devoir faire graver que les diverses pétrifications et les Pierres figurées, parce que, représentant des Animaux ou des Plantes, elles deviennent reconnoissables, et que d'ailleurs elles donnent lieu à diverses questions curieuses. On trouvera l'expli-

E iiij cation

pro MERCURE DE FRANCE
cation des Planches à la fin de chaque
volume.

Pour rendre l'accès de toutes ces choses aisé et agréable, nous avons eu recours, autant qu'il a été possible, à des figures de grandeur naturelle, toujours plus propres à fixer le souvenir de l'objet, que toutes les descriptions qu'on en pourroit faire. Qu'on parle à un jeune Lecteur de feuilles grêles, charnuës, oblongues, sinucuses, laciniées; tous ces mots sçavans le déroutent et convertissent son amusement en une étude sérieuse. Montrés-lui le feuillage de la Plante, il comprend sur le champ la différence de l'Orme au Charme, et du Tilleul au Bouleau. Par la suite il les reconnoitra sans effort. Il dira en passant dans un Bois, ou sur une Prairie: voilà du Sainfoin; voilà du Tremble; ceci est un Chêne verd; cet arbre un Sapin, &c.

Je passerois les bornes d'une Lettre, M. si je voulois vous donner ici une idée plus complète de l'Ouvrage de M. l'Abbé Noël, déjà traduit en plusieurs des principales Langues de l'Europe, Ouvrage aussi utile qu'agréable et amusant, mais je ne puis me refuser encore quelques lignes au sujet des 25. Planches qui ornent ce second volume.

C.

Ce sont plusieurs sortes de Pressoirs, des Parterres, des Bosquets, des Fleurs, des Fruits, des Branches, Feüilles et Racines de diverses Plantes, Arbustes et Fëüillages de divers Arbres, &c. toutes ces choses, sur tout ces dernieres, sont executées au mieux qu'on puisse le desirer par deux Personnes du Sexe, et qui lui font beaucoup d'honneur par leurs talens. La premiere est Mad. *Magdelaine Basse Porte*, qui a peint avec un art et une précision admirable d'après Nature, tout ce qu'on voit ici en ce genre, gravé par Mad. *Magdelaine Hortemels*, Epouse de M. Cochin, nom connu et illustre dans ce bel Art. Je crois devoir ajouter que le célèbre *Venceslas-Hollar*, dont vous connoissés le Burin tendre, leger, délicat et *floux*, ne désavoüeroit pas cette gravûre, s'il revenoit au Monde. Le Frontispice de ce Volume, représente la Vigne plantée dans les Gaules, du Dessein de M. Bouchet, et gravé par M. Cochin, dont je viens de parler, lequel, pour la finesse du trait, pour l'intelligence et la précision, est incomparable.

Le troisième Volume, de 563. pages, est aussi curieux que les deux premiers et enrichi de 33. Planches, grandeur d'in 4. en large, comme celles du pré-

E v cedent

512 **MERCURE DE FRANCE**
cedent Volume , excepté deux en hauteur , dont l'une sert de Fronstispice , du Dessein de M. Bouchet , gravée par M. Cochin , représentant la jonction de l'Océan et de la Méditerranée , et l'autre un Atelier où l'on voit un Fayancier travaillant sur le Tour. Dans les autres Planches , ce sont des Pétrifications des Plantes , des Poissons et Pêches de la Seine , des Fontaines et Rivières souterraines , des Animaux , des Bâtimens de Mer , divers Poissons de Mer , Coquillages , Plantes Marines , la Pêche du Corail , Pierres figurées , Végétations , &c. Je suis , Monsieur , &c.

A Paris le 19. Février 1735. -

ORAISON FUNEBRE de très-haut et très - puissant Seigneur Louis - Hector Duc de Villars, Pair et Maréchal de France , Maréchal General des Camps et Armées du Roi , Grand d'Espagne , Commandeur des Ordres du Roi , Chevalier de la Toison d'or , Gouverneur des Pays et Comté de Provence , &c. Prononcée à Paris dans l'Eglise de saint Sulpice sa Paroisse, le 27. Janvier 1735, *par M. l'Abbé Seguy* , Prédicateur du Roi , Abbé de Genlis , Chanoine de la Cathedrale de
Meaux ,

Meaux. *Se vend à Paris chez Prault Pere ,
Quay de Gèvres , au Paradis 1735.*

Voilà , Monsieur , le Titre précis de
l'Oraison Funebre du Maréchal de Villars,
qui vient d'être renduë publique , que
vous ne verrez pas si-tôt par la situation
où vous vous trouvez , et dont , en atten-
dant , je vous trace ici le Plan , et quel-
ques-uns des principaux Traits. C'est à
quoi je vais tâcher de satisfaire , autant
que les bornes d'une Lettre pourront me
le permettre.

L'Orateur , après avoir exposé son Tex-
te , pris du 1. Livre des Machabées , ch.
14. par ces paroles : * *Sa gloire brilla tous
les jours de sa vie..... Personne ne lui resis-
toit , et il fit la paix sur la Terre* , entame
son Discours de cette maniere.

» Ils meurent donc comme le reste des
» Hommes, ces Héros comblez de Gloire,
» ces Foudres de Guerre , qui ont fait
» trembler les Peuples , ces Arbitres de la
» Paix, qui ont fait cesser leur terreur ! et
» ni le Défenseur de Juda , que louë l'Es-
» prit Saint dans ces Paroles , ni le Ven-
» geur de la France , à qui je viens les
» appliquer , n'ont pû résister au Bras

{ * *Gloria ejus omnibus diebus. . . et non erat qui
resiste ret ei. . . et fecit pacem super terram.*

Evj. puis

514 MERCURE DE FRANCE

» puissant de la Mort , elle à qui rien ne
» resistoit sur la Terre.

Une Morale Chrétienne , courte et pathétique naît de ces grandes Paroles , qui sont suivies de la Division du Discours. L'Auteur l'établit ainsi : » Vous verrez
» dans M. le Maréchal de Villars un General d'Armée et un Homme d'Etat. L'un,
» avec toute la Gloire à laquelle l'Ambition la plus grande d'un Guerrier peut
» prétendre ; l'autre , avec tout l'éclat auquel les vœux les plus étendus d'un Ministre peuvent aspirer. En un mot, vous
» verrez dans M. le Maréchal de Villars un
» Homme qui fût en nos jours le Heros de la Guerre et le Heros de la Paix.

Un Portrait plus détaillé de M. de Villars paroît un peu après l'Exorde de la premiere Partie. » M. le Maréchal de Villars , dit notre Orateur , a été un de
» ces nobles Instrumens qu'employe la main de Dieu , pour faire le sort des
» Empires, pour défendre , ou abatre, ou humilier les Rois; et pour cela, qu'avons-
» nous vu en lui, *Messieurs* ? un Heros
» qui a fait de bonne heure un des plus
» glorieux apprentissages de la Victoire ;
» un Heros dont la Victoire , un Heros
» dont la puissante audace a sçu se justifier par l'exécution des plus étonnantes
entre-

» entreprises , un Heros dont la conduite
 » et l'Art ont éclaté éminemment dans
 » les plus difficiles conjonctures de la
 » Guerre , un Heros dont les succès ont
 » été plus importans encore qu'admira-
 » bles , un Heros dont la valeur , par un
 » exemple peut-être unique dans tous les
 » âges , a toujours été exempte de la vi-
 » cissitude des Armes. Eh ! dans quel au-
 » tre a plus brillé à nos yeux tout l'éclat
 » de l'Heroïsme militaire ?

Tout ce qui suit et qui compose cette
 premiere Partie du Panegyrique , est une
 preuve continuelle de ce que l'Orateur
 vient d'avancer , appuyée sur la verité de
 l'Histoire , et ornée de tout ce que l'Elo-
 quence a de brillant et de sublime. Vous
 distinguerez, Monsieur, avec plaisir dans la
 lecture , les magnifiques traits qui pei-
 gnent notre Heros , Vainqueur à Frede-
 lingue , à Hochstet , lors de la premiere
 Bataille , à Stolophe où il est représenté
 comme un Ange exterminateur ; enfin à
 Denain comme un Ange Tutelaire ; De-
 nain , dont l'heureuse journée ouvrit la
 porte à tant d'autres heureux succès , et
 qui fut suivie de la tranquillité de l'Eu-
 rope.

» Cherchés , cherchés ailleurs , dit le
 » Panegyriste en finissant cette premiere
 » Partie

MERCURE DE FRANCE

» Partie , Appréciateurs éclairez du mé-
» rite des Grands Hommes , un Guerrier
» qui ait joint à une prospérité si bril-
» lante , une prospérité si durable : et si
» vous le trouvez , cherchez encore ; voyez
» s'il a joint , comme le nôtre , au titre de
» Heros de la Guerre , le caractere de
» Heros de la Paix , second trait de la
» gloire de M. le Maréchal de Villars.

Ce second trait , qui fait tout le fond
de la seconde Partie de ce Discours , re-
présente dans le même Heros Guerrier ,
un Negociateur , un Pacificateur , un
Homme d'Etat , et dans ces differens
ministeres un veritable Heros de la Paix.
Il m'est impossible , Monsieur , de suivre
notre Orateur dans tout le détail des Em-
plois politiques confiez au Maréchal de
Villars , dont les succès sont exposez ici
avec autant d'éloquence que de verité.
Je vous renvoye au Discours entier ; ou
plutôt je vous renvoye , pour me servir
des termes de l'Auteur , à » l'Histoire des
» hauts Faits de ce Grand Homme ; His-
» toire , dit-il , que les premieres Plumes
» doivent au siècle pour l'honneur du
» siècle même , et du nom François , pour
» l'avantage de la Patrie.

Les Gens de Lettres du premier ordre
doivent , sans doute , ce tribut à un He-

ROS ,

tos , qui a aimé les Lettres , qui les a cultivées , qui les a protégées , qui a fondé une Académie dans le sein de ma Patrie , Académie devenuë florissante par une telle protection , illustrée dès sa naissance par son Affiliation à la plus celebre de toutes les Académies. Ecoutons sur ce sujet l'Auteur de son Panegyrique.

» Nous l'avons vû , dit il , à l'exemple
 » du sage Ministre , dont nous benissons
 » les travaux , s'asseoit avec complaisance
 » parmi ces Hommes , l'honneur de la
 » Litterature , et mettre au nombre de ses
 » Titres les plus glorieux , celui de leur
 » Confrere. Que dis-je ? Peu content de
 » cultiver les Lettres , devenu leur Pro-
 » tecteur , n'a-t'il pas rassemblé ailleurs
 » sous ses auspices , tous ceux qui pou-
 » voient les enrichir, ces Lettres, par leurs
 » talens ? et la Province dont il étoit le
 » Chef , ne lui doit elle pas l'Etablis-
 » sement d'une Société également polie et
 » sçavante ? Que ces talens payent , à
 » l'envi , à sa memoire , le tribut qu'elle
 » merite : et voyés , M M , combien ce
 » tribut doit être grand ! &c.

Ici l'Orateur retrace aux Sçavans chargés du soin de celebrer cette Memoire , toutes les vertus de son Heros , qui sont en grand nombre : » Ensorte , dit-il en
 finissant

318 MERCURE DE FRANCE

» finissent ce Tableau magnifique , qu'on
» pourroit dire qu'il auroit manqué à sa
» gloire l'épreuve des Adversitez , si le
» merite de soutenir , comme il faisoit la
» bonne fortune , ne supposoit un cœur
» capable de constance dans la mauvaise.

Cependant de nouvelles conjonctures ,
qui sont ici noblement exprimées , de
nouveaux besoins redemandent le Heros
Guerrier. Ce Heros , dans l'âge des Pâ-
triarches , s'apprête à servir une juste que-
relle , et retrouve encore dans l'Ardeur
de son zele immortel, le premier feu de sa
jeunesse guerriere.

» Villars part honoré des marques les
» plus flatteuses de l'estime de son Roy ,
» qui sensible à tant de zele , le dis-
» tingue dans le suprême commandement
» par un Titre accordé à luy seul depuis
» *Turenne* ; il part le cœur ferme et le
» regard vainqueur , parmi les regrets et
» les larmes de ses proches et de ses con-
» citoyens &c.

» Il étoit déterminé qu'il triompheroit
» encore. . . . , qu'il rendroit à des Cou-
» ronnées leur ancien Heritage ; et qu'il
» montreroit à l'Italie surprise , ce que
» Rome Belliqueuse ne lui avoit pas
» montré , un Conquérant de quatre-
» vingt-trois ans , et le plus rapide peut-
» être

être qui se soit jamais emparé de ses Provinces &c.

Mais, ô Lauriers, que nous devons baigner de nos larmes ! s'écrie le Panegyriste, la Mort l'attendoit ce Héros, aussi bien que la Victoire... M. le Maréchal de Villars, continue t'il, à force d'éclat, vous a ébloüis; il va maintenant vous instruire : Paroles qui sont suivies d'une Morale très édifiante, digne d'un Orateur Chrétien, et pénétré de son Sujet.

Voilà, M. tout ce que je puis vous dire d'un Discours, que vous trouverez, je m'assure, en le lisant entier, digne du succès qu'il a eu lorsqu'il a été prononcé. Je suis &c.

LE REVEIL D'EPIMENIDE, Comédie en trois Actes, par M. Poisson; représentée pour la première fois par les Comédiens François le 7. Janvier 1735. *A Paris, Quay des Augustins, 1735. in 12. de 102. pages. Prix 24. sols.*

Cette Piece n'a pas eu tout le succès que son titre promettoit. On s'attendoit à voir naître d'un sommeil de quarante ans, un grand nombre d'aventures plaisantes, et cela ne se pouvoit qu'à la faveur d'un genre de Comédie, qu'on appelle **Pieces à Tiroir**, selon le style des grands. **Gou-**

170 MERCURE DE FRANCE

Gourmets de Spectacles ; c'est-à-dire , dont les Scènes sont détachées , comme dans les Fâcheux de Moliere. L'Auteur a crû mieux faire en donnant une intrigue suivie , dont le sommeil du principal Héros n'est devenu que l'accessoire , au lieu qu'on s'attendoit qu'il en seroit le fond ; il a préféré le meilleur genre de Dramatique à celui qui auroit été le plus convenable au sujet et le plus sûr du succès. Voici de quelle maniere il a traité ce long sommeil, il en parle dans son Prologue : *lions-nous ensemble* , dit Melpomene à Thalie ,

Et cherchons quelque nouveauté ;
Quelque sujet que l'on n'ait point traité , &c.
A l'Histoire joignons la Fable
Ah ! j'en trouve un merveilleux ,
Offrons aux yeux de tous ce Mortel admirable ,
Ce Philosophe vertueux ,
Qui par l'ordre des Destinées ,
Dormit pendant quarante années ;
Et crut à son réveil n'avoir dormi qu'un jour .

Thalie a raison de lui répondre que ce sujet lui plaît fort ; mais Melpomene commenec à prendre un travers, en disant qu'il sera pathétique ; Thalie est plus raisonnable quand elle lui répond :

J'aurai

J'aurai soin d'y mêler quelque intérêt d'Amour.

Melpomene veut aller plus loin , conformément à sa passion dominante ; mais Thalie modere ce transport, et lui répond plaisamment :

Ah ! ne tuons personne ;

Le feu qui vous emporte iroit un peu trop loin.
De ce tragique là nous n'avons pas besoin.

L'Auteur a pris sagement ce dernier parti ; il s'est contenté du pathétique de la reconnoissance ; mais-il auroit encore mieux fait de ne pas faire une intrigue d'Amour si régulièrement suivie , et d'égayer sa Piece par des surprises que son titre sembloit promettre et auxquelles tous les Spectateurs s'attendoient , on va en convenir par la lecture de cet Extrait.

Leonide , Amant de *Chloé* , ouvre la Scene et parle d'abord sur le ton le plus tragique. Voici comme il s'exprime , parlant à *Dave* , son Valet.

Qui pourroit supporter l'état où je me trouve ?
La mort n'est rien au prix du destin que j'éprouve
Ciel ! quel revers ! eh ! quoi ? passer en un moment

De la plus vive joye au plus affeux tourment !
Après

Après un sort si doux trouver mille supplices !
Se voir précipité du comble des délices !

Fortune , Amour , Destin , ne vous unissés-vous
Que pour percer mon cœur des plus terribles
coups ?

Dave très-surpris d'un désespoir si tragiquement annoncé , lui en demande la raison ; Léonide lui apprend que Chloé vient de le bannir , quoiqu'elle l'aime , et qu'elle lui a fait un mystère de la cause d'un exil si rigoureux ; Dave égaye cette Scène par du comique qui roule sur l'incertitude de partir ou de demeurer. Léonide est encore dans l'irrésolution , quand *Epimenide* sort de la caverne où il a dormi quarante ans , et où il croit n'avoir dormi qu'un jour. Surpris du changement qui se montre à ses yeux , et ne sachant quel chemin il doit prendre pour aller à *Gnosse* , sa Patrie et Capitale de Crète , il le demande à Léonide , qui le prenant pour un Etranger , lui dit qu'il en voit la Ville ; il sort dans le dessein d'exécuter ce que Chloé vient de lui prescrire.

Epimenide seul réfléchit sur son étrange aventure : il s'explique ainsi :

Devois-je bien le jour qui m'éclaire et me guide
Dor-

Dormai-je encor ? veillai-je ? et suis-je Epiménide ?

Dans le sommeil ici mes sens étoient plongez ;
 Comment depuis hier ces lieux sont-ils changez ?
 Je n'y reconnois rien que la caverne obscure ,
 Où j'ai pris le repos. Quelle est cette aventure ?
 Jupiter , des Crétois souverain Protecteur ,
 Daigne ôter le bandeau qui cause mon erreur.

Il voit venir deux femmes qu'il ne connoît pas ; il se retire pour les écouter d'un endroit où il va se cacher , et pour tâcher de s'instruire par leur conversation. *Melite* , amie de *Chloé* , demande à cette Amante de *Leonide* , d'où peut venir son chagrin. *Chloé* lui apprend qu'elle vient de bannir pour jamais cet Amant infortuné ; auquel il faut qu'elle renonce , parce que *Misis* sa Mere lui a déclaré que *Gnaton* , un des plus riches Habitans de *Gnosse* la demande en mariage ; *Melite* lui conseille d'aller se jeter aux pieds de sa Mere , et de lui demander au moins quelque temps pour se déterminer à un Hymen qui ne lui plaît pas ; *Epiménide* , qui n'est pas plus instruit par cette conversation qu'il l'étoit auparavant , parce que l'Auteur a pris soin de ne pas faire prononcer le nom de *Misis* sa fille , s'approche , et demande à ces deux Inconnuës

où demeure Ariston , un des Principaux de Gnosse , à qui il doit mettre entre les mains des Lettres de crédit ; Melite lui répond en riant , qu'il est mort depuis vingt-cinq ou trente ans. Étonné de cette réponse , il demande des nouvelles de Nicandre ; pour celui-là , répond Melite , il n'est pas mort , mais il est si vieux , qu'il est prêt à cesser de vivre. Il paroît si étonné de tout ce qu'on lui dit , que Melite le prend pour un Etranger tombé des nuës , ou pour un fou ; Melite lui conseille d'aller se reposer au prochain logis , appartenant à Misis ; *Quoy ? la jeune Misis. . .* dit alors Epimenide à cette Epithete de Jeune , Melite lui dit de ne pas l'appeller ainsi , et que Misis est dans un âge à le prendre pour une ironie des plus sanglantes ; Epimenide va chez cette chere Fille.

Gnaton arrive , et en entrant ordonne à ses Esclaves d'aller tout préparer pour son hymen avec Chloé ; il en parle à sa future Epouse , en Amant qui ne soupire qu'après cet heureux moment ; il est tout étonné de la froideur avec laquelle Chloé lui dit :

Monsieur , contentés-vous de mon obéissance.

Dave arrive , chargé d'une Lettre de
son

son Maître pour Chloé ; la présence de Gnaton le déconcerte : cet importun Rival de Leonide se retire enfin , et donne la main à Chloé , qui ne sort que pour donner lieu à Dave de faire sa commission ; Dave remet la Lettre entre les mains de Melite , qui le charge d'aller faire revenir son Maître.

Epimenide commence ce second Acte avec Straton , son ancien Esclave , qui pénétré de la plus vive joye , lui dit :

Voilà donc ce retour qu'avoit prédit l'Oracle !

Ah ! Seigneur , quel sommeil ! ou plutôt , quel miracle !

Vos traits n'ont point vicilli ; quoi ! pendant quarante ans

Ils ont été sauvez des outrages du tems ?

Mon cœur plus que mes yeux a sçu vous reconnaître ;

Epimenide ! ô Ciel ! quoi ? je revoi mon Maître !

Je ne puis me lasser d'embrasser vos genoux ;

Souffrés que je me livre à des transports si doux.

Epimenide charmé de sa fidelité , lui demande d'abord des nouvelles de sa famille ; Straton lui apprend qu'il ne lui en reste que Misis sa fille , veuve de Milziade , et Mere de Chloé. Epimenide n'ayant

326 MERCURE DE FRANCE

n'ayant pas trouvé sa chere Misis chez elle , va chez Nicandre son ancien ami , et le seul qui lui soit resté ; il ordonne à Straton de venir l'avertir chez Nicandre dès que Misis sera de retour chez elle.

Straton réfléchit sur le sort de son Maître ; il se flatte d'une fortune brillante ; il en est si rempli quand Gnaton arrive , qu'il le reçoit avec un air important : Gnaton en est tout surpris ; mais il l'est bien plus , quand Straton lui apprend qu'Epimenide est vivant ; Straton le quitte , en lui donnant quelque espede de consolation par ces Vers :

Ne vous allarmés point ; en épousant Chloé ;
Vous ne serés pas tant de vos biens denué ;
Mon Maître Epimenide est juste et raisonnable ,
Et les comptes pourront se faire à l'amiable.

Gnaton ne comprend rien à tout ce que Straton vient de lui dire ; après quelques réflexions , il s' imagine qu'on pourroit bien lui susciter un faux Epimenide pour lui faire rendre gorge , attendu que feu son Pere fut autrefois chargé de ses affaires. Misis et Chloé arrivent ; Gnaton presse son hymen ; Chloé demande du tems à sa Mere , qui
lui

lui en accorde , au grand étonnement de Gnaton , qui , grace à ses richesses , n'est pas fait à de pareils délais ; frappé des soupçons qu'il a témoignés dans le précédent Monologue , il quitte brusquement Misis , en lui disant :

Et moi , je vous entends ;
 L'on veut ruser ici , mais on perdra son temps ;
 Je sçaurai prévenir ce que l'on prétend faire ;
 Les manœuvres à moi ne peuvent que déplaire ;
 Vous pouvés là-dessus , si c'est votre dessein ,
 Réfléchir à loisir ; adieu , jusqu'à demain.

Misis ne comprend rien aux menaces de Gnaton ; elle fait une douce reprimande à sa fille au sujet du délai qu'elle vient de lui demander. Cette Scene a paru longue et ennuyeuse , autant que la suivante a paru intéressante ; c'est la reconnaissance entre Epimenide et Misis sa fille : il la remène chez elle , pour achever de s'instruire de tout ce qui regarde sa chere Patrie ; Straton se livre toujours à des esperances de fortune ; Dave qui arrive suivi de son Maître , voudroit se défaire de cet importun , qui ne lui parle plus qu'un langage auquel il ne comprend rien : enfin Melite arrive ; elle congédie Straton , et donne

F. lieu

lieu à Leonide de s'avancer ; il est déjà instruit du retour d'Epimenide par Nicandre son oncle. Chloé vient accablée de douleur , et lui apprend que ce retour ne change rien en son sort , et qu'Epimenide , sur la foi du choix que Misis a fait de Gnaton , approuve l'hymen qui les désespere. Leonide sort , prêt à se porter aux dernières extrémités contre son Rival ; Chloé le suit , pour l'empêcher d'éclater contre un homme aussi puissant que Gnaton.

Comme le dernier Acte est beaucoup plus chargé d'action que les précédens , nous passerons légèrement sur le Dialogue , pour ne nous arrêter qu'à l'action. Gnaton qui a déjà soupçonné qu'on supposoit un Epimenide pour l'inquiéter , a pris des mesures pour confondre et pour faire arrêter le fantôme qu'on ressuscité après quarante ans ; il ne croit pas pouvoir s'y mieux prendre , qu'en engageant Straton à confesser devant le Sénat assemblé , qu'il ne reconnoît pas ce prétendu Epimenide , lui qui ayant été son Esclave devoit moins s'y tromper qu'un autre. Les prières et les menaces ne pouvant ébranler ce fidele Esclave , Gnaton a recours à l'argent ; il lui présente une bourse , dans laquelle il y a cent piéces

pièces d'or , ce qui fait dire plaisamment à Straton que ce sont là cent raisons contre une. On voit bien cependant par les termes équivoques que l'Auteur a insérés dans cette espece de capitulation , que Straton ne servira pas Gnaton aussi bien qu'il s'en flatte ; cela n'empêche pas que Leonide et Chloé ne soient alarmez de ce qu'il va faire au Sénat avec Gnaton , assez riche pour corrompre facilement un Esclave , en qui on ne connoît point d'autre défaut que d'être avare. Epimenide qui arrive comblé de joye, et disant que l'amour et la fidelité ne sont pas éteints dans tous les cœurs , n'est pas aussi alarmé que Leonide et Chloé , et rend plus de justice à son Esclave. On vient lui apporter une Lettre de Gnaton , conçûe en ces termes.

On assure par tout que vous n'êtes pas mort,
Et qu'on vous reconnoît pour être Epimenide ;
Malgré l'ardent amour qui vers Chloé me
guide ,

Je crois malaisément un pareil jeu du sort ;
J'ai , je vous l'avourai , cependant grande en-
vie

De m'unir à Chloé par les nœuds les plus doux,
Et si vous consentés que je sois son Epoux ,
Je croirai tout de bon que vous êtes en vie.

F ij Cette

Cette lettre produit tout l'effet que Leonide et Chloé pouvoient souhaiter. Epimenide mieux instruit, se repent d'avoir accepté un si mauvais Citoyen pour être l'Epoux de Chloé. Straton vient se justifier de la trahison dont on l'avoit injustement soupçonné, et fait entendre qu'il a déclaré en plein Sénat que celui qu'on accusoit d'imposture, est le véritable Epimenide, son ancien Maître. Gnaton vient parler à Epimenide sur le ton qu'il lui a écrit; ce sage Legislateur lui reproche la dureté qu'il a exercée envers ses enfans, dont Cratina son Pere avoit usurpé tous les biens; il prouve cette usurpation par un Ecrit de Cratina même; Gnaton lui répond que le Sénat en décidera; Epimenide lui fait voir son désintéressement, par le don qu'il lui fait de cet Ecrit, dans lequel il ne s'agit pas moins que de trois cent talens à restituer. Gnaton ne peut tenir contre une générosité si éclatante; et voyant que Chloé aime Leonide, non seulement il consent à leur hymen, mais il veut payer les trois cent talens en question, pour servir de dot à Chloé. Cet acte d'équité lui acquiert l'estime d'Epimenide, qui après avoir consenti à rendre Leonide

heu-

reux, va au devant du Sénat, qui veut l'honorer d'une visite.

LE TRAITE' DE L'OPINION, ou Mémoires pour servir à l'Histoire de l'esprit humain. *Seconde Edition*, revûë, corrigée et augmentée. *A Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, à la Science.* 6. vol. in 12.

Nous nous contenterons d'indiquer ici, au sujet de cette seconde Edition, les principales Découvertes qui s'y trouvent insérées en Physique, en Astronomie et en Géométrie. 1. Une hyporhèse qui concilie ce qui se trouve de contradictoire dans le Système Cartésien, par rapport aux loix generales du mouvement et au mécanisme de la Nature. 2. Une cause nouvelle de la pesanteur et de la chute des corps toujours perpendiculaire au centre de la Terre, ensorte que le Système Cartésien, qu'il paroisoit inévitable d'abandonner à cet égard, se trouve entierement réparé. 3. Une explication du flux et reflux de la Mer, qui rend raison des inégalitez de ce Phénomene, et qui satisfait à des objections dont on n'avoit donné jusqu'ici que des solutions insoutenables. 4. Un Système Astronomique du mouvement de la Ter-

F iij re,

re, qui, des quatre mouvemens attribuez à ce Globe par Copernic, en retranche deux. 5. Plusieurs remarques importantes, répandues en différens endroits de l'Ouvrage, sur les différentes especes d'Infinis, Métaphysique, Phisique et Géométrique. 6. Une Méthode nouvelle d'un Calcul différentiel qui opere sur des grandeurs finies quelconques, et où la supposition des infiniment petits n'est point admise. M. D. S. A. attribué l'invention de ce Calcul à M. Roüalle de Boisgelou, Conseiller au Grand-Conseil. A la fin du sixième volume, il y a deux morceaux détachez, mais qui ne laissent pas de se rapporter au dessein general de l'Ouvrage, qui est de suivre l'opinion dans les différens genres des Sciences. L'un est la comparaison des Philosophies de Descartes et de Newton; l'autre est la résolution d'un Problème sur l'essence de la matiere. Les Sciences abstraites sont traitées avec beaucoup de clarté; et la plus grande partie de l'Ouvrage est toujours composée, comme dans la première Edition, de morceaux historiques ou de matieres utilement amusantes et qui sont à la portée du commun des Lecteurs. Cette Edition, quoique beaucoup

aug-

augmentée , n'est pas plus ample par l'épaisseur de ses volumes , parce que beaucoup de Citations ont été mises en marge , et que les différentes Tables qui occupoient un Tome entier dans la première Edition , ont été réduites à une Table unique des Matieres , travaillée avec beaucoup de soin , et imprimée en caracteres fort serrez.

LES OEUVRES DE SALVIEN , Prêtre de Marseille , contenant ses Lettres , et ses Traitez sur l'esprit d'intérêt et sur la providence , traduites en François *par le Reverend Pere * * , de la Compagnie de Jesus.* 1. vol. in 12. de 620. pp. sans la Préface et la Table. A Paris , chez Jean-Baptiste de l'Espine , Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi , rue S. Jacques 1735.

Nous n'avons fait qu'indiquer ce Livre dans notre Journal du mois de Novembre dernier. Le titre seul a excité notre attention , et nous avons reconnu depuis par sa lecture , que ce nouveau Traducteur de Salvien , qui nous donne tout entier un Ecrivain si solide et si respectable , avec des Notes fort étendues , mérite toute la justice qui est due à la fidélité , à l'élégance de sa traduction , et à la justesse de sa Critique. Cet Ouvrage

F iijj pa-

334 **MERCURE DE FRANCE**
paroit très-propre à dédommager le Public de tant de Livres triviales , dont on l'accable depuis quelque tems , de ceux principalement où la Religion et les Mœurs ne sont pas respectées. Qu'il nous soit permis d'ajouter que nous devons la publication de notre Salvien , traité de la maniere que nous venons de le dire , au travail du R. P. de Mareuil, Jesuite du College de *Louis le Grand* , dont on a des Poésies Latines d'un excellent gout , et la traduction d'un Livre Anglois sur les devoirs des Personnes de qualité. L'Auteur travaille actuellement à nous donner en François d'autres bons Livres Anglois sur la Religion , et sur la Philosophie.

NOUVELLE ECOLE MILITAIRE, ou
la Fortification moderne , en quatre Parties , ornée de 150. Planches en Tailles-douces. Cet Ouvrage renferme la maniere d'apprendre facilement les Fortifications , et tout ce qui en dépend, suivant les Systèmes François, Espagnols, Allemands, Italiens, et Hollandois , avec Plans , Coupes , Profils et Elevations ; les Marches et conduites des Armées en general ; les distributions et Constructions des Lignes et Campements des Troupes ; la Conduite et Construction

struction des Tranchées , des Sapes , Logemens dans les Ouvrages &c. Pour les Sièges et Attaques des Places , la défense des Places contre toutes sortes de Sièges , Capitulation , réduction , &c. Distribution de Troupes pour combattre , et la maniere de les mettre en bataille rangée ; les Constructions de différentes Mines , Fourneaux &c. Le tout enrichi de Plans , Coupes, Profils et Elevations. L'Ouvrage est dédié à S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty , *par P. S. Desprez de S. Savin*, Ingenieur et Professeur de Mathématiques , vol. in 8° , se vend 12. liv. relié. *A Paris , chez P. G. Le Mercier , rue S. Jacques , au Livre d'or , 1735.*

COMMENTAIRE LITTERAL, Historique et Moral sur la Regle de Saint Benoît , avec des Remarques sur les différents Ordres Religieux , qui suivent la Regle de S. Benoît. *Par le R. P. Dom Augustin Calmet*, Abbé de Senones , 1734. in 4. 2. volumes. *A Paris , chez Emery , Saugrain Pere , et Pierre Martin , Quay des Augustins.*

HISTOIRE SAINTE , selon l'ordre des Temps , depuis la Création du Monde jusqu'à J. C. pour servir à l'édification
Fv des

336 MERCURE DE FRANCE
des Personnes de pieté , et principalement
à l'instruction de la Jeunesse , tirée des
seules paroles de l'Ecriture , avec de cour-
tes Notes pour l'éclaircissement des En-
droits les plus difficiles., *A Paris, rue saint
Jacques , chez Charles Osmont , Jacques
Clouzier , et Worle Henri 1735. in 12. 2.
volumes.*

L'IMPROMPTU DE CAMPAGNE ;
Comedie en Vers et en un Acte. Par M.
Poisson , représentée pour la premiere fois
par les Comédiens François , le 21. De-
cembre 1733. *A Paris , chez le Breton ,
Quay des Augustins 1735. prix 20. sols.*

Nous avons donné l'Extrait de cette
Piecce dans le temps de sa nouveauté.

LETTRES sur divers Sujets de Morale
et de Pieté. Par feu M. l'Abbé du Gué.
*Ruë S. Jacques, chez Cavelier 1735. tomes
V. et VI.*

DESCRIPTION du Gouvernement
de Bourgogne , avec un Abregé de l'His-
toire de la Province. Par Garreau. Ou-
vrage imprimé à Dijon , et se vend à Pa-
ris, chez Briasson, Libraire , à la Science ,
1734.

LA

M A R S. 1735. 537

LA VIE DE S. IGNACE, Fondateur de la Compagnie de Jesus, troisième Edition. *A Paris, chez Louis Josse, à la Couronne d'Epines, in-12. 1735.*

HISTOIRE DE GIL-BLAS DE SANTILLANE. *Par M. Le Sage. Tome IV. Chez Pierre Jacques Ribou, vis-à-vis la Comedie Françoise, 1735. in douze.*

L'AMINTE DU TASSE. Pastorale. *Chez André Cailleau, Quay des Augustins, et Gregoire Antoine Dupuis, Grande Sale du Palais, 1735, in douze.*

LE PARFAIT NOTAIRE. *Par M. de Ferriere. Rue S. Jacques, chez Cave-lier, 1735. in-4°. 2. vol.*

GEOGRAPHIE PHYSIQUE, ou Essais sur l'Histoire naturelle de la Terre. *Par M. Woodvard, traduits de l'Anglois par M. Noguès, avec plusieurs autres Pieces traduites aussi de Langlois, par le P. Nicéron, 1735. chez le même Libraire.*

TRAITE' HISTORIQUE sur la Foire de Beaucaire, où l'on voit son Origine, ses Privileges et Exemptions; le Tarif des droits de Reapréciation, et Do-

338 **MÉRCURE DE FRANCE**
maniale des Marchandises qui sortent de
cette Foire , et qui y sont sujettes , et ce
qu'il faut observer pour jouir de sa Fran-
chise. *A Marseille* , de l'Imprimerie de
Jean-Pierre Brebion , 1734. brochure in-
quarto.

DESCRIPTION DE LA SICILE ,
et de ses Côtes Maritimes , avec les Plans
de toutes ses Forteresses , nouvellement
tirés , comme elles se trouvent présente-
ment, suivant l'Edition qu'en a faite l'Im-
primeur de S. M. I. et C. à Vienne , par
Pierre de Callejo y Angulo Onta , avec un
Memoire de l'Etat Politique de la Sicile ,
présenté au Roy Victor Amedée , par le
Baron Apary , de la Ville de *Catanea* , d'a-
près un Manuscrit authentique , à *Ams-
terdam* , chez *J. Westhein et Smith* , 1734.
vol. in-12. et se vend à *Paris* , chez *Ca-
velier* , Libraire , rue saint Jacques , au
Lys d'or.

TRAITE' sur les Maladies de l'Organe
immédiat de la Vuë , adressé a Messieurs
de l'Académie Royale des Sciences à Pa-
ris. Par *Jean Taylor* , Docteur en Mede-
cine , Chirurgien et Oculiste , et Mem-
bre de la Faculté de Medecine de l'Uni-
versité de Basle en Suisse. *A Paris* , chez
Prault.

M A R S. 1735. 535

Prault, fils, Quay de Conty, vis-à-vis
la descente du Pont-neuf, à la Charité,
1735.

AVANTURES de Flores et de Blanche-
Fleurs, tirées de l'Espagnol, par Madame
L. G. D. R. à Paris, Grande-Sale du Pa-
lais, chez Greg. Ant. Dupuis, 1735. in 12.
premiere Partie, 227. pages, seconde Par-
tie, 204. pages, prix 2. liv. broché.

On écrit de Zurick, que les Libraires Heideg-
gers ont proposé par souscription un Ouvrage
qui sera, sans doute, recherché par tous les Ama-
teurs de l'Antiquité Métallique. En voicile titre :
*THESAURUS Universalis omnium Numisma-
rum veterum, Grecorum et Romanorum, inde à
temporibus cusi Numismatis, usque ad Imperii Gra-
ci per Turcas destructionem cuminum.* C'est à M.
Gesner de Zurick, qu'on est redevable de cette
ample Collection. On y trouvera les Médailles de
Goltzius, de Patin, de Vaillant, d'Espanheim,
du P. Hardouin, d'Occo, de Mezabarba, des
P. P. Pédruzzi et Banduri, &c. sans parler de
quantité d'autres que le nouvel Editeur a recueil-
lies en differens Cabinets. Cet Ouvrage contien-
dra 4. Vol. in folio, enrichis de 220. Planches,
chacune desquelles comprendra 20. Médailles
avec leurs Revers. Le prix de la Souscription
n'est que de 20. florins en tout, payables en 4.
termes.

STATUTS et Reglements pour les Chirurgiens
des Provinces établis ou non établis en Corps de
Com-

340 MERCURE DE FRANCE

Communauté, avec une Table Chronologique de tous les Edits, Déclarations, Lettres Patentes et Arrêts du Conseil, concernant les Médecins, Chirurgiens, Accoucheurs, Apotiquaires, Herbi-
biers, Sages-Femmes, Recommandaires, Nour-
rices, Barbiers, Peruquiers, Baigneurs. Bro-
chure in 4. de 88. pages. *A Paris, chez Pierre-
Prault, Imprimeur des Fermes et Droits du Roy,*
Quay de Gêvres, au Paradis, 1736.

Le même Imprimeur possède un Ample Recueil d'une grande quantité d'Edits, d'Or-
donnances, d'Arrêts, &c. sur toutes sortes de
sujets, qu'il distribuera séparément et à un prix
raisonnable.

EPIGRAMME.

*Sur une Image de la Vierge, exposée à la
veneration des Pensionnaires du Collège
de Louis le Grand.*

Non alio esse velit sub numine casta Ju-
ventus;

Non alibi sedem ponere Virgo velit.

P.

Voici une Estampe, gravée par le sieur Co-
chin, dont les gens de gout connoîtront le mé-
rite. Elle est faite d'après un grand Tableau de
M. Hallé, Peintre du Roy et Recteur en son
Académie de Peinture et Sculpture. Le Sujet est
une Annonciation, traité d'une maniere simple
et noble. Ce Tableau, qui est d'une très-belle
execution a 13. pieds de haut sur 12. de large
et on peut le diminuer pour une place conven-
ble.



Halle jn.

Ce Tableau a de Hauteur 13 pieds sur 12 pieds de lar.

me

loss

me

ble , sans alterer la composition. Les personnes qui auroient occasion de placer un Tableau de ce caractere, sont avertis , que celui-ci est à vendre, et qu'on en fera une composition raisonnable. M. Hallé demeure à l'entrée de la rue des Cordeliers , chez un Sellier.

Le sieur Moyreau vient de mettre en vente chez lui, rue Galande , vis-à-vis S. Blaise , la 17. Estampe qu'il a gravée d'après Vauvremens. Celle-cy est une riche et admirable composition en large, intitulée, *Arrivée de Chasseurs et de Chasseresses*. Le Tableau original, du Cabinet de la Comtesse de Veruë, a 36. pouces de large sur 18. de haut.

Le sieur Odieuvre , Marchand d'Estampes , au coin du Carrefour de l'École , vis-à-vis la Samaritaine , a mis en vente deux Estampes en hauteur , gravées par le sieur Jean-Baptiste Guelard, d'après deux Tableaux du sieur Jacques de Lyen, Peintre de l'Académie , qui sont fort recherchées; ce sont deux Sujets fort singuliers; l'une est intitulée *la Marmotte en vie* , et l'autre *la Lanterne Magique* , avec des Vers au bas.

On trouve chez le même , deux autres Estampes d'un goût exquis , et qui ont un fort grand débit. Ce sont *l'Amour Moissonneur* , et *l'Amour Oiseleur* , gravées par le sieur Lépicier , d'après deux Tableaux du sieur Bouchet , Peintre de l'Académie , avec des Vers au bas. du Sr Lépicier.

La Coquette , *l'Econôme* , *la Sçavante* et *la Dévote* , sont les Sujets des quatre belles Estampes , gravées par le sieur Michel Aubert , d'après le sieur Etienne Jaurat , Peintre de l'Académie.

On

342. MERCURE DE FRANCE

On trouve chez le même Odieuvre, plusieurs Collections de Dessains et d'Estampes des meilleurs Maîtres, entre autres, l'Œuvre de Sébastien le Clerc, composée de 2000. Morceaux, un autre de Callot, de près de 1200. Morceaux, &c. toutes belles Épreuves.

On a appris de Lisbonne, que le 30. Janvier, l'Académie Latine et Portugaise fit célébrer un Service solennel pour le repos de l'ame du Pere Manuel Gaëtan de Souza, Clerc Régulier de la Divine Providence, Procommisnaire de la Bulle de la Croisade, qui étoit l'un des Académiciens de cette Académie. Don Philippe - Joseph de Gama, prononça l'Oraison Funèbre.

Nous nous sommes mépris dans le précédent Mercure en parlant de la Médaille frappée sur le Gain de la Bataille de Guastalla. Les Têtes du Roy, nouvellement gravées, l'une par M. du Vivier, et l'autre par M. Roettiers, pour cette Médaille, ne sont couronnées ni l'une ni l'autre.

Le sieur *Fauchard*, Chirurgien Dentiste, nous prie de publier qu'après avoir déjà donné au Public des preuves de son zèle, en mettant au jour son *Traité sur les Dents*, il croit devoir lui renouveler les marques de son attention en lui offrant une Eau singulière, à la composition de laquelle il s'est appliqué depuis ce temps-là et dont la vertu est souveraine contre les affections scorbutiques des gencives. En effet, elle empêche que les gencives ne se gonflent et ne soient sujettes à saigner aisément, et par ce moyen elle les fortifie et les consolide.

Elle empêche aussi par là que les dents ne
soient

soient ébranlées avant le temps ; raffermir celles qui ne sont pas considérablement déchaussées et chancelantes, et les maintenir dans leurs alvéoles, et comme elle est propre à émousser les pointes acides de la salive, qui se mêlant avec des particules alimentaires, produisent ordinairement la carie des dents, cette Eau prévient ce qui les peut gâter.

Elle ôte la mauvaise odeur de la bouche, vivifie les gencives et entretient les dents dans leur propreté et leur blancheur.

En un mot ce remède est le plus parfait qu'on ait encore trouvé pour la conservation des dents et des gencives.

Le sieur Fauchard l'auroit distribué il y a plusieurs années, mais il vouloit ne rien donner de defectueux et d'incertain, et il a jugé qu'il étoit convenable à l'utilité publique et à sa réputation de s'assurer des merveilleux effets de cette Eau par des Experiences long-temps répétées.

La demeure du sieur Fauchard est toujours à Paris, vis-à-vis la Comédie Française.

Il donne un Imprimé qui instruit de la manière de se servir de cette Eau.

Les Bouteilles sont de 30. sols, de 3. livres et de 6. livres.

Le sieur Baradelle, Ingénieur du Roy pour les Instruments de Mathématique, avertit le Public qu'il a fait depuis l'année 1726. une grande quantité de ces Encriers qui conservent l'encre très-long-temps sans se secher ni s'épaissir et sans y mettre de coton, parce qu'il est fermé comme hermétiquement, par le moyen d'une Soupape à queue qui est libre autour d'une vis à oreille.

oreille, de sorte qu'en serrant la vis, elle comprime le cuir sur l'embouchure de l'Encrier et le ferme si exactement, que l'air qui épaisit tous liquides, ne peut y entrer. Ces sortes d'Ecrittoires sont fort propres pour les Personnes qui vont en campagne.

Le sieur Bardelle avertit, pour que l'on ne se trouve point surpris, qu'il n'en débitera aucun qui ne soit numéroté, et son nom gravé dessus, afin que l'on ne lui en rapporte point qui ne soient de sa façon, il en construit de différente forme, l'on en trouvera toujours à choisir, grand ou petit. Sa demeure est toujours *Quay de l'Horloge du Palais, à l'enseigne de l'Observatoire, vis-à-vis les grands degrez de la Riviere, à Paris.*



CHANSON A MANGER.

QUoi ! toujours des Chansons à boire !
N'entendrai-je jamais des Chansons à manger ?
De la vigne par tout on célèbre la gloire ;
Personne ne dit mot du Jardin potager !
Quel charme , quel plaisir quand la faim nous domine ,

De dévorer un Gigot succulent !
Est-on las de manger Perdrix et Becassines
On ranime son gout d'un Turbot excellent ?

Le Vin par un effet étrange ,
Met tous nos sens en désarroi ;

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

J'è pers la raison quand je boi ;

Je la retrouve quand je mange.



S P E C T A C L E S.

L Es Comédiens François continuent avec succès les Représentations de la Comédie nouvelle du *Préjugé à la mode* ; nous n'en donnons point ici l'Analyse faute de place. On la lira dans le prochain Mercure.

Le Mercredi 16. de ce mois, les mêmes Comédiens donnerent par extraordinaire une Représentation du *Préjugé à la mode* et de la *Pupille* , qui attira un très-grand concours , quoique les places fussent haussées d'un tiers et le Parterre au double. La Dlle Guassin joua le principal rôle dans les deux Pièces , et toute la recette fut à son profit , pour la dédommager d'un incendie dont elle a beaucoup perdu.

On fit la cloture de ce Théâtre jusqu'au Lundi de la *Quasimodo* , le Samedi 26. de ce mois , par deux Pièces qui sont fort au gré du Public , la Tragedie de *Zaïre* et la Comédie des *trois Cousines*. Le sieur Fleury complimenta la nombreuse Assemblée , et fut fort applaudi.

ACHILLE ET DEIDAMIE

Tragedie de M. Danchet, l'un des quarante de l'Academie Françoise, mise en Musique par Mr. Campra, Maître de musique de la Chapelle du Roi, et représentée pour la premiere fois sur le Théâtre de l'Opera le 24. Février 1735.

QUoique les Représentations de cette Tragedie n'ayent pas été bien nombreuses, on n'a pas laissé de convenir qu'elle est élégamment versifiée, et que la Musique est remplie de ce beau feu qui a toujours animé son Auteur, qui jusqu'ici n'a cédé qu'au grand Lully; son premier Ouvrage Lyrique dont M. de la Mothe a composé le Poëme, auroit suffi pour l'immortaliser; à l'*Europe Galante*, M. Campra a ajouté *Hesione*, *Tancrede*, et les *Fêtes Venitiennes*, trois Ouvrages dont il a partagé la gloire avec M. Danchet; nous n'avons pas besoin d'en citer d'autres, pour justifier le choix d'Apollon; et s'ils n'ont pas rempli l'attente du Public, on ne le doit imputer qu'au choix du Sujet, qu'Apollon lui-même n'auroit pû rendre intéressant. Nous avons crû devoir rendre cette justice à deux Auteurs aussi dignes de la

réputa-

reputation qu'ils se sont acquise, et que rien ne sauroit affoiblir.

Au Prologue, le Théâtre représente dans l'éloignement, la double Colline du Parnasse, au bas duquel le Permesse, environné de ses Nymphes, et appuyé sur son Urne, laisse couler ses paisibles eaux, &c. Un appareil convenable au Sujet enrichit une espèce de Monument; ou, d'un côté, *la Déesse de l'Harmonie*, une Lyre à la main, foule aux pieds *l'Envie*, & de l'autre *Erato*, Muse qui préside aux Amours, enchaîne la Satyre. Au-dessus de ce Trophée sont posées les Statuës de *Quinault* et de *Lully*, que le Genie des Arts couronne de Myrthes et de Lauriers. Les Muses, les Graces, et les Plaisirs sont rangés au tour, pour célébrer des jeux que *l'Amour* et *Melpomene* ont consacrés à ces illustres Fondateurs du Théâtre Lyrique. La gloire fait l'exposition du Sujet par ces vers :

Deux Mortels autrefois dans le Sein de la France,

Unissant leurs talents divers,

Firent à tous les cœurs ressentir la puissance

Des plus brillants accords et des plus tendres
vers.

Ce Monument pompeux élevé par la gloire,

AN

Au Parnasse à jamais assure leur mémoire ;
Je viens avec plaisir y célébrer le jour ,
Que leur ont consacré Melpomene et l'Amour.

L'Amour et Melpomene signalent leur
reconnoissance , à l'égard de deux Au-
teurs qui les ont fait paroître avec tant
d'éclat , sur le plus beau Théâtre du
monde.

L'Amour invite Terpsicore à embellir
leurs jeux ; les graces s'offrent à les assai-
sonner et s'expliquent ainsi :

Venus nous conduit sur ses traces ,
Lorsqu'elle veut tout enflammer ;
La beauté n'est rien , si les grâces
Ne s'unissent pour l'animer.
Sans nous , Apollon sur sa Lyre
Ne peut trouver de sons flatteurs ;
C'est des Graces qu'il tient l'empire ,
Qu'il exerce sur tous les cœurs.

On entend une Symphonie qui annon-
ce Apollon ; ce Dieu des Vers et de la
Musique s'exprime ainsi :

Tendre Fils de Venus , aimable Melpomene ,
Rassemblés vos plus doux attraits ;
Je veux aujourd'hui sur la scène

D'un

D'un spectacle Lyrique ordonner les apprêts.

Ceux que pour ces fêtes nouvelles

J'honore de mon choix ,

Penetrés de respect pour de si grands modeles ;

N'oseroient qu'en tremblant obéir à mes loix &c.

Représentons Achille au printemps de son âge ;

Malgré le charme des plaisirs ,

La gloire fit toujours ses plus ardens desirs ;

Que veut-elle de plus d'un genereux courage ?

Le Prologue finit par ce chœur.

Brillante gloire , tendre Amour ,

Triomphés tour à tour.

Regnés d'intelligence ;

Les plus grands cœurs suivront vos loix

Que la gloire les porte à de nouveaux exploits ;

Que par de doux plaisirs l'Amour les recompense.

Brillante gloire , tendre Amour ,

Triomphés tour à tour.

Le Théâtre représente au premier Acte des Hameaux , et des Prairies d'un côté , et de l'autre des Bois , et la Mer dans l'éloignement. *Thetis* Mere d'*Achille* , et *Lycomedes* son Frere , Roi de Scyros , lieu de la Scene , commencent la Pièce par une exposition très-claire et très-bien écrite ;

530 **MERCURE DE FRANCE**
écrite ; Lycomede témoigne sa surprise à la Déesse au sujet du déguisement de son Fils sous le nom du Berger *Polemon*. Thetis lui apprend qu'un oracle lui a prédit qu'Achille perdrait le jour sur les rivages Troyens , et que les Grecs , à qui il est inconnu le font chercher par tout , pour l'obliger à venir avec eux vanger l'enlèvement d'Helene. Les frayeurs de Thetis se font connoître par ces vers :

Aimable et cher objet qui cause mon effroi !
Que ne suis-je soumise à la Parque cruelle ,
Puisque tu dois subir sa loi !
Hélas ! puis-je cherir sans toi
Le triste honneur d'être Immortelle ?

[Lycomede sensible aux regrets de Thetis , lui promet tous les soins qui dépendront de lui pour arracher son Fils au sort dont il est menacé. Thetis lui répond qu'il n'est pas possible qu'Achille soit insensible aux charmes de sa Fille *Déidamie* , qui se plaît à la chasse , où le faux *Polemon* signale souvent son adresse ; ils conviennent tous deux qu'on ne peut mieux arrêter son bouillant courage que par l'attrait du plaisir. Thetis apercevant Achille , qui sort de la forêt en rêvant , annonce la fête de ce premier Acte par ces vers,

Mos

Mon Fils paroît ; il rêve ! une sombre tristesse
 Semble l'attirer dans ces bois ;
 Les Syrenes suivent mes loix ;
 C'est par leur voix enchanteresse
 Que je puis dissiper le trouble où je le vois.

Thetis et Lycomedes s'étant retirés ;
 Achille s'avance et fait connoître par un
 beau Monologue , l'ambition qui le de-
 vore , et à laquelle il n'aime à se livrer
 que pour se rendre digne de l'objet de
 son Amour. Thetis vient le joindre ; il
 la prie , comme Souveraine des Mers ,
 de lui en ouvrir le passage pour voler à
 la gloire ; Thetis tâche de reprimer ces
 desirs ambitieux ; et comme son Fils per-
 siste dans ses desirs , & lui fait entendre
 que son penchant l'entraîne jusqu'au
 trône des Rois ; elle lui répond :

Contemplés ces Mers que l'orage
 Laisse rarement en repos ;
 Quand les vents déchainés y soulèvent les flots ;
 C'est de la Cour des Rois une effrayante image.

Ces quatre beaux Vers , parfaitement
 rendus par le Musicien et par la premie-
 re Actrice qui a chanté le rôle de Thetis ,
 ont été généralement applaudis.

G Les

352 MERCURE DE FRANCE

Les Tritons , les Nymphes , et les Syrenes , déjà annoncés par Thetis , font dire à cette divinité des Mers , parlant à Achille :

Les Nymphes , les Tritons s'assemblent sur ces bords ;

Ecoutez ces tendres Accords ;

Apprenés des Dieux même ,

Que la tranquillité fait le bonheur Suprême ,

Cette Fête est très brillante et très flatteuse , mais un bruit de Cors , qui se fait entendre , est encore plus piquant pour Achille. Thetis , qui voit à son empressement qu'il préfère le bruit de Chasse au Chant flatteur des Syrenes , finit cet Acte par ces Vers, qu'elle adresse à son Fils.

Ce bruit a pour vous des Appas ;

Allés ; à vos desirs je ne m'oppose pas ;

Puisse cette Guerre innocente

Occuper seule votre Bras !

Le Second Acte , où le Théâtre représente une forest , &c. a paru le plus parfait et le plus intéressant de la Piece.

Deidamie paroît d'abord avec deux Confidentes qui lui vantent la victoire , que Polemon

Polemon vient de remporter sur un monstre , qui étoit la terreur des Forests ; Deidamie ne s'ouvre point à elles, et les fait retirer pour s'entretenir seule de l'objet qui l'occupe malgré elle ; elle le fait connoître dans ce Monologue.

Amour , il y va de ta Gloire
De mieux choisir les Traits dont tu veux nous
blesser ;

Ah ! du moins tu dois nous laisser
La douce liberté d'avoir ta Victoire.

Polemon vient ; la Scene entre lui et Deidamie est une des plus parfaites qu'on ait mises au Théâtre ; nous n'en citerons que la declaration d'amour , faite de part et d'autre ; voici celle du faux Polemon.

Vous offrés à nos yeux une brillante Image

De la Déesse de ces Bois ;

Helas ! souvenés-vous qu'un Berger autrefois

Osa lui présenter ses Vœux et son Hommage.

Deidamie veut se retirer ; Polemon l'arrête , et lui dit encore des choses si touchantes , qu'elle ne peut s'empêcher de faire ce tendre souhait.

G ij Pour

§ 4 MERCURE DE FRANCE

Pour l'éclat des grandeurs votre cœur fait des
Vœux ;

De nos desirs secrets , quelle est la différence !

Ah ! parmi des Bergers , si j'avois pris naissance,
Mon destin seroit plus heureux.

Achille ne peut retenir ses transports :
Deidamie achève de le mettre au com-
ble de la joye par ces paroles.

On vient ; contraignés-vous ;

Polemon , j'ai vû votre flamme ;

Et vous ne voyés pas éclater mon courroux :

Le Divertissement de ce second Acte ;
est un retour de Chasse qui a fait un
honneur infini au Musicien.

Au troisième Acte le Théâtre repré-
sente un Temple de l'Amour ; aux pieds
de la Statuë de ce Dieu , paroît un Au-
tel orné de Houlettes , de Panetieres , de
Musettes , de Hautbois et de Guirlandes.
Ulysse commence l'Acte avec *Arcas* , son
Confident , à qui il ordonne d'aller mettre
une Epée et un Bouclier sur l'Autel de
l'Amour ; il lui dit que c'est par le con-
seil de *Calchas* qu'il vient chercher *A-*
chille dans ces Bois , et qu'il ne doute
point que ce jeune Heros déguisé en Ber-
ger par les soins de *Thetis* sa Mere , ne
se décele

se décele à la vûe de ces Armes. Voici
sur quoi il fonde le succès de son artifice.

Ces Ornemens Guerriers auront pour lui des
charmes ,

Puisqu'il est né du Sang des Dieux.

Il se retire pour observer ce qui se pas-
sra. Deidamie se livre à son Amour, et dit:

Injuste Tyran d'un cœur tendre ,
Pierté , ne venés plus me reprocher mon choix ;
Aux Autels de l'Amour votre importune Voix
Pourroit-elle se faire entendre !

Thetis qui avoit mandé Deidamie au
Temple de l'Amour , ne tarde pas de
s'y rendre ; elle achève de la déterminer
à soumettre son cœur à un Dieu dont
elle avoit toujours redouté les traits ;
et pour vaincre sa resistance , elle se don-
ne pour exemple par ces Vers.

Quand mon Cœur se laissa toucher ;
Je fis ceder ma Gloire à mon Amour extrême ,
Oserois-je vous reprocher
Ce que j'ai ressenti moi-même ?

Deidamie enhardie par un exemple
si persuasif , chante avec elle.

G iij Amour

556 MERCURE DE FRANCE

Amour, tes traits victorieux ,
Rendent de tous les Cœurs la resistance vaine
Il n'est point de Mortels qui ne portent ta chaîne ;
Tu triomphes même des Dieux.

Une Symphonie champêtre annonce
des Bergers et des Bergeres, qui viennent
apporter leurs hommages à l'Autel de
l'Amour ? cette aimable Fête étant finie ,
Achille s'avance vers l'Autel ; il est frap-
pé de l'éclat des Armes dont Ulysse l'a
paré : et dit avec transport.

Amour , de ta faveur cette Epée est le gage ;
Qu'il flatte un cœur ambitieux !
Deviens la source de ma Gloire ,
Par ce fer qui m'est destiné ;
Je n'aspire à chercher l'éclat de la Victoire ,
Que pour être Amant fortuné.

Ulysse paroît dans le fond du Théa-
tre ; il parle tout bas à Achille et l'em-
mene : Thetis reconnoissant Ulysse , fi-
nit cet Acte par ces quatre Vers.

Que j'éprouve un cruel Supplice !
Eloignés-vous , Bergers ; Princesse suivés-moi.
O Ciel ! je viens de voir Ulysse ;
Mon cœur en est saisi d'effroy.

Le

Le Théâtre représente au quatrième Acte , le Camp des Thessaliens et des autres Grecs , qui ont accompagné Ulysse dans l'Isle de Scyros. La Scene est ouverte par Achille et par Ulysse , qui dans l'entr'Acte a appris son sort à ce jeune Heros. Quelque noble ardeur que ce dernier ressente , comme Fils d'une Déesse , il n'en est pas moins Amant , et ne peut sans un regret mortel s'éloigner de sa chere Deidamie ; Ulysse déploye à ses yeux toute son éloquence , et lui dit.

J'aime , et je suis aimé ; qu'il m'étoit doux
de vivre

Près de l'objet de mes desirs !

Mais la Gloire aujourd'huy m'ordonne de la
suivre ;

J'arrache mon cœur aux plaisirs. ;

J'ai quitté l'objet qui m'engage ;

Achille voudroit-il montrer moins de courage ?

Achille ne pouvant plus tenir contre
les genereux conseils d'Ulysse , dit avec
lui :

Allons ; partons ; courons aux Armes ,

La gloire , le devoir , tout doit nous animer ,

Allons ; partons ; courons aux Armes ;

G. iij Dans

358 MERCURE DE FRANCE

Dans le sein de la Paix , un Heros peut aimer ;
Mais quand Bellone vient l'armer ,
Pour lui , l'Amour n'a plus de charmes.

Ils s'animent par ce second Duo contre
Pâris :

Frémi , tremble , Ennemi perfide ;
Nous allons punir tes forfaits ;
La fureur prépare les traits
De la vengeance qui nous guide.

Ulisse fait entendre à Achille que ses
Thessaliens viendront bientôt lui ren-
dre hommage , et qu'il va les rassem-
bler. Achille balance encore entre l'A-
mour et la Gloire. Thetis vient faire une
nouvelle tentative pour l'empêcher d'al-
ler au devant du Sort que les Dieux lui
ont prédit ; mais ne pouvant l'ébranler ,
elle va chercher Deidamie ; ce qui fait
dire au jeune Heros :

Le seul péril qui m'épouvante
Va se présenter à mes yeux ;
Pourrai-je soutenir , grands Dieux !
Les frayeurs d'une Mere , et les pleurs d'une
Amante.

Les Thessaliens viennent recon-
noître Achille pour leur Roy ; c'est-là le
Sujet

Sujet de cette quatrième Fête, qui est parfaitement exécutée , ornée de très-beaux Airs , et sur tout d'une Passacaille généralement applaudie. Ulysse vient annoncer que les vaisseaux sont prêts à partir ; Achille se trouble à l'approche du fatal moment qui va le separer de l'objet de son amour.

Au cinquième Acte , le Theatre représente le Port de l'Isle de Scyros , et à sa rade les vaisseaux des Thessaliens , couronnés de Festons , et prêts à faire voile. Achille fait connoître par un Monologue l'agitation de son cœur ; il apostrophe la Gloire et l'Amour , qu'il prie de terminer leurs combats ; Ulysse le trouvant retombé dans ses premières foiblesses , le picque d'honneur par ces Vers :

Non , Seigneur , ne redoutés plus
Des discours importuns , des conseils superflus ;
Dans l'Aulide assemblez , prêts à tout entre-
prendre ,
Vingt Rois vous invitoient à cueillir des Lau-
riers ;
Mais je cours annoncer à ces vaillants Guerriers ;
Qu'ils ne doivent plus vous attendre ;
Livrés-vous cependant à de tendres soupirs ;
Goutés les doux attraits de ce séjour tranquille ;
Aux yeux de l'Univers montrés le jeune Achille
G v En-

560 MERCURE DE FRANCE

Enchaîné par l'Amour dans le sein des plaisirs.

Je pars :

Achille ne peut soutenir ce reproche ;
il retient Ulysse ; ils disent ensemble :

Amour , que sur les cœurs ton pouvoir est terrible !

Heureux qui se refuse à tes traits dangereux !

Des Héros les plus fiers , l'effort le plus pénible ;
Est de triompher de tes feux.

L'arrivée de Minerve qui descend accompagnée de Bellone et de la Victoire, et les Cyclopes qui apportent les célèbres Armes que Vulcain a forgées lui-même pour le Fils de Thétis ; pressent le départ du Héros à qui le Destin a réservé la prise de Troye , et forment la dernière Fête de ce Poème ; il n'en falloit pas moins au jeune Achille pour résister au dernier effort que Deïdamie vient tenter sur son courage.

Dans les premières Représentations Déïdamie se tuoit ; mais l'Auteur très docile aux avis du Public , a jugé à propos dans les suivantes de se conformer plus scrupuleusement à la Fable , qui fait naître Pyrrhus de son Hymen avec la Fille de Lycomedes. Thétis , comme Souveraine

veraine des Mers, fait soulever les Flots, pour empêcher le départ de son Fils; Mercure vient luy ordonner de la part du Destin, à qui tout doit être soumis, de ne s'opposer plus à des Décrets irrévocables; Achille la prie de prendre soin de Déidamie, et de la consoler de son absence, par l'espoir d'un heureux retour. Voilà quel est ce Poëme, qui, malgré son peu de succès, ne laisse pas d'avoir d'excellentes Parties, tant du côté du Poëme que de la Musique.

La 8. Mars on donna la huitième et dernière Représentation de cette Pièce, et le 10. on remit au Theatre la Tragedie de *Jephthé*, qu'on a revûë avec plaisir.

Le 21. on donna par extraordinaire, comme cela se pratique toutes les années pour la Capitation des Acteurs, la Tragedie d'*Omphale*, après laquelle la Dlle Fel chanta une Cantatille, et la Dlle Bourbonnois un Air Italien, elles furent très-applaudies. On finit par un Pas de Trois, dansé par la Dlle Mariette, et par les sieurs Dumoulin et Dupré.

Le 26. qui fut la clôture du Theatre, on donna une Représentation d'*Iphigénie* pour les mêmes Acteurs; le sieur Jéhon et la Dlle Bourbonnois chanterent

G. vj) ensuite

362 **MERCURE DE FRANCE**
ensuite un Air Italien , et on finit par le même Pas de Trois dont on vient de parler.

Le 14. Mars, les Comédiens Italiens donnerent une Piece nouvelle d'un Acte en Vaudeville , et ornée de Divertissemens ; elle a pour titre *Achille et Déidamie*. C'est la Parodie du dernier Opera nouveau ; cette Piece qui a été reçue très-favorablement du Public, est des Sieurs Romagnesy et Riccoboni ; on en parlera plus au long.

Le 26. les mêmes Comédiens donnerent pour la clôture de leur Theatre , les *Ennuis du Carnaval* , et la Parodie nouvelle. La Dlle Riccoboni et le sieur Des Hayes, qui ont été reçus les derniers dans la Troupe du Roy , firent le Compliment qu'on fait ordinairement toutes les années. Cette Piece qui a été très-goutée , est en Vers libres , et dialoguée ; elle parut le même jour imprimée ; le Pas de Six dont on a parlé , fut dansé ensuite , et fit la clôture du Theatre.

Le 11. l'Opera Comique donna une Piece nouvelle d'un Acte , qui a pour titre *le Racleur* , ou la Parodie de l'Opera d'*Achille et Déidamie* ; elle fut suivie du Ballet des *Tricotés*, *Concerto Comique* qui est toujours très-applaudi.

Le 19. on donna une autre Piece nouvelle d'un Acte , ayant pour titre *les Effets du Hazard* , qui a été reçue favorablement du Public.

Le 26 , on représenta une autre Piece nouvelle d'un Acte , intitulée *Pigmalion* , suivie d'un nouveau Ballet Pantomime , ayant pour titre *les Veillées Hollandaises* , et suivies des Caracteres de la Danse. Ces Nouveautez ont été goûtées du Public.



NOUVELLES ETRANGERES:

P O L O G N E.

L Es Partisans de l'Electeur de Saxe , publient que le Palatin du Lublin a déjà eu plusieurs conférences avec l'Evêque de Cujavie à Czestochow , où M. de Keiserling , Ministre de la Czarine et le Comte de Poniatowski , doivent se rendre pour regler avec ce Général les conditions auxquelles il quittera les Armes , et ils assurent que l'Evêque de Cujavie est déjà convenu avec lui de plusieurs articles préliminaires ; mais on est informé d'ailleurs que le Palatin de Lublin et tous les autres Conféderez persistent dans la résolution de demeurer fideles au Roy ; que bien loin de vouloir écouter aucune proposition de la part de l'Electeur de Saxe , ils avoient commis encore depuis peu plusieurs Actes d'hostilité, et que deux de

564 MERCURE DE FRANCE

de leurs Détachemens avoient enlevé près de Pockickaw les Equipages du Chevalier de Brühl, et quelques Chariots chargés d'argent, qui appartenoient à l'Electeur de Saxe, et qui alloient de Dresde à Warsovie.

On a reçu avis de Czestochow, que l'Evêque de Cujavie, qui y étoit allé le 8. du mois passé pour engager le Palatin de Lublin à se soumettre à l'Electeur de Saxe, n'avoit pas trouvé ce General disposé à écouter aucune proposition d'accommodement, et que les principaux Seigneurs, qui sont entrez dans la Confédération faite à Niska en faveur du Roy, ayant rassemblé leurs Troupes, n'avoient d'autres vûes que de penetrer dans la Prusse Polonoise.

Les mêmes Lettres marquent que le 12. Février l'avant-garde des Troupes confédérées s'étoit mise en marche sous les ordres de M. Steinflicht, Major General, pour se rendre dans cette Province; que le lendemain elle avoit été suivie par le reste des Troupes commandées par le Palatin de Lublin et par le Staroste de Jasieski, et que ces Generaux avoient divisé leur Armée en trois colonnes qui avoient pris differens chemins pour traverser la grande Pologne.

Un autre Courier qui est venu de Kalisch depuis qu'on a reçu ces Lettres, a rapporté que M. Steinflicht y étoit arrivé le 20. avec le corps de Troupes qui est sous ses ordres, et que dans sa marche il s'étoit emparé de plusieurs postes occupés par des Détachemens des Troupes Saxones, qu'il avoit contraincs de se retirer dans le Palatinat de Posnanie.

On a sçu par le même Courier que le bruit couroit à Kalisch, qu'un Détachement des Troupes du Palatin de Lublin avoit enlevé 150. Cha-

riotes

riott chargez de fourages destinez pour les Troupes de l'Electeur de Saxe ; que 6000 Cuirassiers Saxons, qui escorteient ce Convoy, avoient été entierement défaits, et qu'un Major General des Troupes Saxones avoit été blessé et fait prisonnier dans cette occasion.

300. Lithuaniens des Troupes que commande le Comte Pocci, Régimentaire de Lithuanie, étant entrez par surprise dans la Ville de Klech, où étoient environ 200. hommes des Troupes du Prince Wienovieski, ils se sont rendus maîtres de la Ville après avoir tué le Commandant et la plus grande partie des Soldats de la Garnison.

Un Corps de Cavalerie des Troupes du Roy, s'est avancé du côté de Sobola, pour reconnoître les Marais qui sont dans les environs et les endroits les plus propres pour le passage des Troupes, et l'Officier qui commande ce Corps, a mis des Garnisons dans les Villes de Sobola et de Bigteb.

Le Comte Potocki s'étant déterminé à accepter la suspension d'Armes qui lui avoit été proposée par les Generaux de la Czarine et par ceux de l'Electeur de Saxe, M. Bachmatow, Major General au service de S. M. Czarienne, et M. Golembiowski, nommez Commissaires par le General Lesci, pour regler les conditions auxquelles on suspendroit les Actes d'hostilité, le Baron de Loevendahl, Major General dans les Troupes Saxones, et M. Simonis, Conseiller Privé de l'Electeur de Saxe, chargez par ce Prince de la même Commission, se sont rendus au lieu dont on étoit convenu et où ils ont trouvé le Castellan de Polonock, et les Starostes de Novogrod et de Prilutz, qu'y avoit envoyé le Comte Potocki.

Les Commissaires munis des pouvoirs de ce General, ont réglé avec ceux du parti contraire, que depuis le 14. Février jusqu'au 6. Mars les Troupes qui sont sous les Ordres du Comre Potocki, et celles de la Czarine et de l'Electeur de Saxe, ne commettront aucun Acte d'hostilité les unes contre les autres; que pendant la durée de la suspension d'Armes, les Troupes Polonoises, avec lesquelles elle est conclue, ne pourront changer de quartiers et qu'elles demeureront à Zamosk, à Biecensk, à Pilsnen, à Kiersin et dans les autres lieux où elles se trouvent actuellement, mais qu'elles auront la liberté d'envoyer des Détachemens dans les Villages voisins pour y chercher les vivres et les fourrages dont elles auront besoin, qu'il ne sera pas permis aux Troupes Moscovites de s'approcher à une certaine distance des endroits où les Polonois sont en quartiers et qu'elles n'exigeront des Habitans des Pays où elles passeront, que la quantité de subsistance qui leur sera nécessaire; enfin que les Generaux des deux Partis se rendront réciproquement tous les Soldats qui ont été faits prisonniers de part et d'autre.

Par les Lettres de Czestochow, on apprend que l'Evêque de Cujavie s'y étoit rendu le 8. du mois dernier, pour faire diverses propositions de la part de l'Electeur de Saxe au Palatin de Lublin et aux autres Seigneurs qui sont entrez dans la nouvelle Confédération faite en faveur du Roy. Ce Prélat eut les jours suivans plusieurs Conférences avec les Generaux des Troupes Confédérées, mais les efforts qu'il a faits pour les engager à abandonner le parti de S. M. n'ont point eu le succès qu'il en attendoit et il a prouvé les Officiers et les Soldats également dis-

poscz

posez à tout sacrifier plutôt que de trahir leur devoir.

Il se préparoit le 12. à partir pour retourner à Warsovie, lorsqu'il reçut un Courier que l'Electeur de Saxe lui avoit dépêché, par lequel ce Prince lui mandoit de tâcher de déterminer les Confederez à convenir d'une suspension d'Armes.

Aussi-tôt après avoir lû les Dépêches que ce Courier lui avoit apportées, il fit sçavoir au Palatin de Lublin et au Staroste de Jasielski, que s'ils vouloient consentir de suspendre tous Actes d'hostilité de leur part pendant un certain tems, les Troupes Moscovites et Saxones demeureroient pendant le même tems sans sortir de leurs quartiers.

Les Confederez n'écoutèrent pas cette proposition plus favorablement que les autres qui leur avoient été faites par l'Evêque de Cujavie, et ils lui envoyèrent M. Pulauski, Staroste de Waretz et M. Rosnowski, pour lui déclarer qu'ils ne pouvoient conclure ni Paix ni Trêve avec les Ennemis du Roy, sans être autorisez par un ordre exprès de S. M.

Le même jour le Palatin de Lublin donna ordre aux Troupes qui sont sous ses ordres, de se tenir prêtes à marcher; et le soir M. Steinficht, Major Général, partit avec un Corps de Cavalerie pour se rendre par la grande Pologne dans la Prusse Polonoise.

Le lendemain le reste des Troupes Confederées, après que leurs Généraux eurent reçu la Communion des mains du Nonce du Pape, prit la même route sur trois colonnes, dont la première est commandée par le Palatin de Lublin et le Staroste de Jasielski, la seconde par le Castellain

368^e MERCURE DE FRANCE
tellan de Czersk , et la dernière par le Palatin
de Siradie et M. Zagwoyski.

Depuis le départ de ces Troupes , on a appris
qu'elles s'étoient emparées de plusieurs Postes
importans dans la grande Pologne , et qu'elles
avoient contraint les Troupes Saxones , qui les
occupoient , de se retirer dans le Palatinat de
Posnanie.

Le Palatin de Lublin n'ayant pas jugé à pro-
pos d'accorder un Passeport à l'Evêque de Cu-
javie , ce Prélat a pris le parti de demeurer à
Czestochow , jusqu'à ce que les Troupes Confe-
dérées fussent assez éloignées pour qu'il n'eût
point à craindre d'être enlevé par quelqu'un de
leurs Partis.

Par un Courier arrivé à Dantzick le 26. Fe-
vrier , on a appris les particularitez suivantes.
M. Steinficht ayant été informé de la route
qu'avoit pris le Major Général Birckoltz , mar-
cha avec tant de diligence , qu'il le joignit le
19. à quelque distance de Warsovie. Les Saxons
furent d'abord mis en desordre par le premier
feu de la mousqueterie des Troupes Polonoises ;
mais s'étant bientôt ralliez , ils combattirent
avec beaucoup de valeur , et ce ne fut qu'après
une longue résistance qu'ils prirent le parti de se
rendre.

La plupart des Officiers et environ 300. Cui-
rassiers du Regiment de Birckoltz ont été tuez
dans cette occasion ; presque tous ceux qui n'ont
pas été tuez , ont été faits prisonniers de guerre ,
et M. de Birckoltz est de ce nombre.

Le Convoi que son Regiment escorte étoit
composé de 150. Chariots , et le butin fait par
les Troupes de M. Steinficht , est très consi-
dérable.

Outre une grande quantité de vivres et de fourrages que ce dernier a fait conduire à Kalisch , et les effets qu'on a trouvé dans dix ou douze carrosses à six chevaux appartenans à quelques personnes de distinction attachées à l'Electeur de Saxe , qui avoient voulu profiter de l'escorte du Convoi pour faire le voyage de Warsovie avec plus de sûreté , les Polonois se sont emparez de 400000 florins que M. de Bircwoltz portoit à l'Electeur de Saxe , et de plusieurs Papiers Importans , lesquels ont été envoyez au Roi à Konigsberg.

Depuis l'arrivée du Courrier par lequel on a reçu le détail de cette action , on a reçu avis que le 20. le Staroste Stobinski , qui commande l'Arriere-garde de la troisième colonne des Troupes confederées , avoit enlevé un autre Convoi escorté par 250. Moscovites , et 200. Cosaques , qui avoient été entierement défaits.

Les Lettres écrites de Posnanie marquent qu'il y étoit arrivé plus de 800. hommes des Troupes Saxones , qui avoient été contraints par le Major Général Steinflicht d'abandonner divers Postes qu'ils occupoient dans le Palatinat de Kalich.

Ces Lettres ajoutent, que la premiere colonne des Troupes Confederées, commandée par le Palatin de Lublin , étoit entrée le 24. en Posnanie ; que le 25. ce Palatin avoit envoyé pour reconnoître les dehors de la Ville de Lissa , un détachement qui étoit entré dans un des Fauxbourgs , où il avoit fait plusieurs prisonniers, et que ce détachement, en retournant au Camp du Palatin de Lublin , s'étoit emparé de plusieurs Chariots qui venoient de Silesie , et qui portoient des habits uniformes pour un Regiment des Troupes de l'Electeur de Saxe.

On a appris par les mêmes Lettres , que le Palatin de Lublin s'étoit présenté le premier de ce mois

mois avec un Corps de Troupes devant Lissa ; et que la Garnison qui étoit composée de 300 Saxons , ayant refusé de se rendre , ce Général avoit emporté la Place d'assaut ; qu'un Officier et 56. hommes de la Garnison avoient été tuez dans l'attaque ; que le reste des Soldats de cette Garnison n'avoit évité d'être passé au fil de l'épée , qu'en prenant parti dans les Troupes Polonoises ; que M. Zulchen qui la commandoit , avoit été fait prisonnier de guerre , ainsi que les autres Officiers qu'il avoit sous ses ordres , et que le Palatin de Lublin avoit fait punir de mort un d'entr'eux , qui a été reconnu pour avoir abandonné l'Armée de la Couronne.

Le 2. de ce mois , le même General s'empara de Schwiegel , où il trouva des magasins considérables de vivres et de fourrages que les Saxons y avoient établis , et un Détachement de ces Troupes se rendit maître de Fraudstadt.

Suivant les derniers avis reçus de la Grande Pologne , le Palatin de Lublin après la prise de ces trois Villes , a marché vers Carga , où une partie des troupes Saxones , que le Major General Steinflicht avoit chassées du Palatinat de Kalich , s'étoit retirée ; et ayant donné un assaut à la Place , il a contraint la Garnison de subir le même sort que celle de Lissa. La Ville a été abandonnée au pillage ; et les magasins que les Saxons y avoient , ont été brûlez. Le Palatin de Lublin a assiégé ensuite la Citadelle , qui est défendue par 300. Saxons.

Le bruit court que le Major General Steinflicht a fait une irruption en Silesie avec un Corps considerable de Troupes , et qu'il y a mené avec lui un train d'Artillerie de 20. pieces de canon.

Quelques avis reçus de Warsovie , portent que le Duc de Saxe-Wesseinfels , qui y est arrivé de
Dresde

Dresde il y a quelques jours , s'étoit mis à la tête de quelques Troupes de l'Electeur de Saxe , et qu'il étoit allé du côté de Neustadt pour inquiéter les Troupes Confederées dans leur marche.

La Garnison qui défendoit la Citadelle de Carga , demanda le 6. de ce mois à capituler ; et suivant les Articles dont le Palatin de Lublin est convenu avec le Gouverneur , elle sortit le 7. de la Place avec tous les honneurs de la Guerre.

Le Palatin de Lublin , après avoir donné ses ordres pour que cette Garnison fût conduite au Camp du Duc de Saxe-Wesseinsfels , qui est dans les environs de Neustadt , fit entrer un détachement de ses Troupes dans la Citadelle , où l'on a trouvé une grande quantité de munitions.

Le Castellan de Czersk , le Palatin de Siradie , et M. Zagwoyski ayant joint le Palatin de Lublin avec leur Détachement , ce General quitta le 9. Mars les environs de Carga , et toutes les Troupes Confederées réunies sous ses ordres , passerent l'Obera à Bombst , à Grotzig , et à Bentzchem.

Il avoit resolu de tenter aussi le passage de l'Oder pour penetrer en Saxe ; mais le bruit court qu'il a changé de dessein , et qu'il a jugé à propos d'entrer dans la Prusse Polonoise , afin de faciliter la jonction de ses Troupes avec celles du Comte de Pocci , qui s'est avancé sur la frontiere de cette Province avec un Corps considerable de Cavalerie , et qui doit être suivi incessamment par des Troupes Lithuaniennes dont il a le commandement.

Depuis l'arrivée du Courier par lequel on a appris les particularitez du combat donné le 19. Fevrier près de Widawa , entre les Troupes Polonoises commandées par le Major General Steinflicht , et le Regiment de Cavalerie Saxonne de

de M. Birckoltz, on a reçu avis qu'un Détachement des Troupes de M. Steinflicht avoit fait prisonniers 300 hommes de Recrue qui venoient de Saxe, et qui étoient destinez pour le Regiment du Colonel-Sibilski.

Le Prince Michel Lubomirski, M. Ozarowski, Quartier-Maître Général de la Couronne, et le Staroste de Radomirski sont allez à Berlin pour y executer auprès du Roi de Prusse une Commission de la part des Seigneurs et des Gentils-hommes confederez en faveur du Roi.

TRADUCTION de la Déclaration que le Primat de Pologne a publiée à l'occasion de l'ordre qu'il avoit reçu de S. M. Czarienne et de l'Electeur de Saxe, de se tenir prêt à partir pour être conduit à Pulitowski. Elle est adressée à la Czarine ; en voici l'Extrait.

LE Primat, après avoir fait mention de son Arrêt, ensuite de la reddition de la Ville de Dantzic, par les Armes victorieuses de S. M. I. de Russie, et qu'il a été conduit à Thorn, sans s'être plaint de sa captivité de sept mois, se soumettant patiemment et avec humilité aux Décrets adorables de la Divinité, ajoute :

Je ne me suis point plaint de ma mauvaise fortune ni des destinées qui s'embloient s'élever avec tant d'inhumanité contre mon Etat, mon honneur et ma vieillesse. Persuadé, comme tout bon Chrétien doit l'être, que ce qu'on appelle fortune, hazard, destinée, n'est autre chose que Dieu même qui permet souvent que les plus justes et les plus in-
nocens.

innocents souffrent les persécutions et les opprobres. Combien a plus forte raison, moi qui suis si grand pecheur, coupable de tant de crimes, non de ceux qui regardent l'Etat, mais de tant d'autres que j'ai commis, ne dois-je pas reconnoître dans ma présente situation, la juste punition de Dieu pour mes pechez et baiser la verge dont il châtie mes iniquitez ? Mais me confiant pleinement en sa miséricorde infinie, j'espère que ce même Dieu qui m'a puni sur la Terre, me pardonnera dans le Ciel, ou du moins que ce que je souffre pendant ma vie, sera compté sur ce que j'ai mérité de souffrir après ma mort.

Il dit ensuite. « Qu'il ne prétend point parler des malheurs publics ni en développer les principes et les sources ; qu'il n'entrera pas non-plus dans le détail des peines et des soins qu'il s'est donnés pendant la crise de l'interregne, pour conserver la Paix au-dedans et au-dehors du Royaume, ni de la funeste métamorphose dont de si belles apparences ont été suivies : il ne veut accuser personne, laissant à Dieu, à qui rien n'est caché, à décider quel tourbillon a excité cette horrible tempête, au contraire, ajoute-t'il, Je m'accuse moi-même et je m'avoue coupable, mais de cela seul, que suivant ma conscience et le devoir de mon Etat et de ma Dignité m'y obligeoient, je me suis exposé, comme un Mats inébranlable pour la défense des Loix et des libertez de cette Nation libre et jusqu'à présent indépendante, et que, ayant toujours le cœur et les mains pures, j'ai méprisé mes propres avantages et ceux de ma Maison, ne m'étant proposé d'autre but dans tout ce que j'ai fait, que le bien et l'avantage de la Patrie.

Il poursuit, « que Dieu nous ayant laissé à
« chacun

» chacun notre libre arbitre, il a cru que, com-
 » me Primat, il lui étoit permis de suivre le sien
 » et de chercher les avantages qui pourroient
 » s'accorder, ou du moins paroître s'accorder
 » avec celui de de la République et qui ne de-
 » voient point causer de troubles ni offenser les
 » Puissances voisines. *Je n'accuse point ceux, ajoû-*
te-t'il, qui, quoiqu'en très petit nombre, ont dès
le commencement et suivant leurs inclinations et
obligations particulieres, pensé autrement que ne
pensoient tous les autres. Je ne blâme pas non-plus
ceux qui après avoir d'abord embrassé un parti,
l'ont abandonné par la suite sans hésiter, parce
que dans ce qui regarde la conscience, sur tout
lorsqu'elle s'engage par serment, on ne doit recon-
noître qu'elle pour juge et n'écouter d'autre témoi-
gnage que le sien ; mais pour moi je redoute les
jugemens de mon Dieu, et je tremble d'horreur
quand je pense à son Commandement, Tu ne pren-
dras pas le Nom de ton Dieu en vain.

» Le Primat dit après cela que ce n'est pas lui
 » qui a été le premier Auteur de ces sermens,
 » ou qui les a suggerés ; qu'il n'a fait qu'exécuter
 » la volonté de la République, qu'ils lui sont
 » peut-être malicieusement imputez par ceux
 » même qui en sont les premiers Auteurs ; qu'il
 » avoit été convenu unanimement d'élire un
 » Piast ; que quelques-uns vouloient même
 » pas attendre pour cela le temps prescrit par les
 » Loix, induits peut-être par un secret appétit
 » pour la Couronne, qu'il auroit pû dans ce
 » temps-là favoriser sa Famille ; mais qu'il n'a-
 » voit jamais eu en vûe son intérêt particu-
 » lier, se reposant sur la Divine Providence du
 » soin de faire ce que bon lui sembleroit, et de
 » lui indiquer celui sur lequel tomberoient
 » les

les suffrages par une Election libre. Il est inutile, dit-il, d'entrer dans le détail de ce qui s'est passé à ce sujet, tout l'Univers en étant instruit par les Relations et quantité d'Ecrits qui ont été publiez : Cependant, poursuit-il, *je souffre aujourd'hui une captivité que je n'ai point méritée. On m'impute tout les maux dans lesquels la République est tombée par la fameuse division de ses Citoyens, et l'on me fait un crime et un deshonneur de ce qui ailleurs seroit digne de louange, ayant préféré les intérêts publics aux miens.*

Il ajoute, qu'il avoit toujours espéré que S. M. Imp. reconnoîtroit enfin son innocence, et qu'après avoir éprouvé les premiers mouvemens de sévérité, s'il avoit eu le malheur d'y donner lieu, elle se laisseroit toucher de compassion sur la foiblesse de sa santé et sur son âge avancé, ayant passé 70. ans ; qu'il ne peut même encore supposer que ce ne soit du scû de S. M. Imp. qu'on lui ait annoncé un ordre du General Lasci pour le tirer de Thorn, le mener à Pultusk et de-là en Lithuanie, dans une saison si rude, le mois de Mars lui étant ordinairement fatal et presque mortel, à cause de la goutte, gravelle et autres incommoditez ; qu'il croit plutôt que cet ordre a été suggéré par des gens qui lui veulent du mal, et après avoir assuré qu'il n'a eu aucune part de fait ni d'intention aux troubles qui agitent le Royaume, ni donné occasion à l'effusion du sang innocent, ayant même empêché qu'on en répandît, lorsque la Noblesse vouloit attaquer celle qui étoit à Prague, avant qu'elle pût être secourue par l'Armée Russienne. Il finit ainsi.

Je déclare devant tout le monde, et même devant S. M. Imp. de Russie, que je n'ai jamais eu

Aucune

aucune intrigue contre ses intérêts , ou qui pût lui faire aucun tort ; que je n'ai souhaité uniquement que l'observation de la Paix , des Traitez et d'une bonne harmonie entre les deux Nations , que même depuis ma détention , me conformant à la volonté de celui qui donne les Couronnes et qui donne les Rois aux Peuples même les plus libres , disposant des Royaumes à son gré , j'ai proposé des moyens pour appaiser les troubles présens et rétablir la tranquillité ne demandant ma liberté qu'afin de pouvoir agir plus efficacement. Je raportoïs l'exemple du Sérenissime Roy Auguste II. de glorieuse mémoire , qui ayant été élu en scission le même jour que son Compétiteur et dans le lieu établi par les Loix , et qui trouvant alors la République dans un trouble pareil à celui d'aujourd'hui , a sçu tout réunir et pacifier par la douceur et par la clémence , et a re-né ensuite plus heureusement et avec plus de certitude , que s'il eût employé la force et la violence ; mais puisque toutes mes remontrances et tous mes efforts n'ont eu aucun succès par le mépris qu'on a fait de la Dignité Primatiale , des Loix et des libertez , que Dieu juge qui est l'Auteur de la perte et de la ruine du Royaume. Pour moi et pour ma justification , j'en apelle à la Posterité , ne doutant pas que quiconque jugera des choses sainement , sans partialité et sans passion , rendra cette justice à ma mémoire ; que tant que j'ai vécu je n'ai souhaité de vivre que dans cette entière liberté que nos Ancêtres nous ont acquise par leffusion de leur sang.

Si Dieu me fait la grace de surmonter toutes les fatigues et incommoditez du voyage que je vais faire et de survivre aux miseres que j'essuyrai à Pultusk , et de-là en Lithuanie , je ne desespere pas encore de la clémence de S. M. I. de Russie , qu'elle n'accordera pas à mes Ennemis la satisfaction de voir con-
jurer

M A R S. 1735. 575

*finuer ma détention, et qu'elle me laissera finir en
liberté ma vie innocente, ayant toujours été natu-
rellement incliné à m'accommoder à toutes ses vo-
lontez, sans préjudice néanmoins de ma chere Pa-
trie, dont l'amour par préférence doit être chez tous
les honnêtes gens, le lien le plus étroit et le plus in-
dissoluble. En foi de quoi j'ai signé la présente Dé-
claration. Fait à Thorn le 4. Février 1735.*

En même-temps que le Primat écrivit cette
Lettre, il dépêcha un Courier au General Laschi,
pour lui représenter que l'état de sa santé ne lui
permettoit pas de soutenir les fatigues d'un
voyage.

A L L E-M A G N E.

SUivant les avis reçus de la partie de la Bos-
nie qui appartient à l'Empereur, un deta-
chement des Troupes du Grand-Seigneur y a
fait une irruption, et il ne s'est retiré qu'après
avoir fait un grand nombre d'Esclaves, et en-
levé beaucoup de butin.

L'Electeur de Saxe fait esperer à l'Empereur,
qu'il enverra cette année à l'armée Impériale
sur le Rhin quatre Bataillons du Régiment de
ses Gardes à pied, deux du Régiment de Saxe-
Weissenfels, trois Escadrons de ses Gardes du
Corps, et les Régimens de Nassau et d'Arnheim,
Cuirassiers.

On écrit de Ratisbonne que tous les Ministres
qui composent la Diete de l'Empire, étoient
convenus unanimement dans leur dernière As-
semblée, qu'on leveroit deux Mois Romains,
pour les réparations des Fortifications de la Ville
de Mayence.

Les mêmes Lettres marquent qu'on avoit dé-

H ij libré

libéré aussi dans cette Assemblée sur les moyens d'engager les Etats de l'Empire à fournir au plutôt leurs contingens ; que le Ministre de l'Electeur de Baviere avoit déclaré à cette occasion que le Prince son Maître ne pouvoit envoyer de sien , qu'après que les difficultés qui en avoient jusqu'à présent retardé le départ , seroient entièrement levées ; que celui de l'Electeur de Cologne avoit représenté qu'il ne convenoit point à cet Electeur de dégarnir ses Etats de Troupes , tandis que la plupart des Bourgs et des Villages de son Electorat étoient remplis de Troupes Etrangères , et que celui de l'Electeur Palatin , après avoir insisté sur les dommages que la guerre avoit causés aux Sujets de ce Prince , avoit dit qu'on ne devoit point compter sur un contingent plus considérable que celui qui avoit été fourni l'année dernière.

Un Courier de Schwerin arrivé à Vienne , a rapporté que le Duc Chrétien Louis y avoit établi sa résidence , et que les Magistrats ayant obtenu de ce Prince que la garnison de la Ville ne fut composée que de 200. hommes , 300. Soldats des Troupes Schwartzembourgeoises , que M. de Platen y avoit fait entrer , étoient allés joindre celles qui assiegent Domitz. Le bruit court que le Duc Charles Leopold s'étoit absenté de Wismar pendant quelques jours sans qu'on sût où il étoit allé , mais qu'il y étoit retourné le 20. et qu'on croyoit qu'il prendroit le parti de se soumettre au Décret Impérial.

On a appris depuis que les Troupes du Holstein et de Schwartzembourg , qui font le Siége de Domitz , avoient entièrement enfermé cette Place du côté de la terre par de fortes lignes , et que pour empêcher les Assiegez de recevoir

aucun

aucun secours par l'Elbe, elles avoient commencé à construire quelques ouvrages sur le bord de cette Riviere.

Suivant les derniers avis reçus du Duché de Meckelbourg, le Duc Charles Leopold s'est déterminé à se soumettre au Décret Impérial, qui donne l'Administration de ses Etats au Duc Chrétien Louis, son Frere.

ITALIE.

LE Titre de Protecteur de S. Thomas des Anglois, qui vaquoit par la mort du Cardinal Falconieri, a été donné par le Pape au Cardinal Riviera, que Sa Sainteté a chargé en même-temps de donner part de la mort de la Princesse Clementine Sobieska, Epouse du Chevalier de S. Georges, à tous les Princes Catholiques.

Le Pape a ordonné qu'on érigeât dans l'Eglise de S. Pierre un magnifique Mausolée en l'honneur de cette Princesse.

Le premier de ce mois, l'Abbé de Canillac, Auditeur de Rote pour la France, soutint son examen public, suivant la coutume, dans la grande Sale de la Chancellerie, en présence de 31. Cardinaux.

DE NAPLES ET SICILE.

LE Prince de Lobkowits, qui commande dans la Citadelle de Messine, ayant fait équiper une Peote, et l'ayant envoyée à l'Isle de Lipari pour y chercher des provisions, les Habitans de l'Isle s'en sont emparés, et ils ont fait prisonniers de guerre tous les Soldats et les Matelots qui étoient à bord de ce Bâtiment.

M iij Sept

Sept Soldats Suisses qui ont été reconnus parmi les Prisonniers pour avoir déserté des Troupes Espagnoles , ont été punis de mort.

On a appris de Rome que ce Prince avoit dépêché un Officier de sa Garnison au Cardinal de Cienfugos , pour lui donner avis que s'il ne recevoit promptement du secours , il ne pouvoit se défendre plus long-tems , et qu'il étoit résolu de ne point s'exposer , en faisant une résistance inutile , à ne pas obtenir de capitulation.

On a appris depuis que le Roi ayant approuvé les articles de la Capitulation accordée à la Garnison de la Citadelle de Messine , ils furent signez le 22. Février par le Marquis de Gracia-Real , Commandant des Troupes qui font le Siège , et par le Prince de Lobkowits , Gouverneur de la Place.

Il a été réglé par cette Capitulation , que le 25. de ce mois les Assiégez abandonneroient aux Espagnols tous les ouvrages extérieurs , et qu'ils consignoient aux Officiers d'artillerie nommez par le Marquis de Gracia-Real , l'artillerie et les munitions qui sont dans la Citadelle ; que le 31. à huit heures du matin ils remettroient les Forts du Salvador et de la Lanterne ; que le même jour les Assiégez entreroient dans la Citadelle , et que la garnison se retireroit au Lazaret , où les Espagnols ne pourroient entrer avant qu'elle fut embarquée ; qu'elle sortiroit de la Place avec les honneurs de la guerre , armes et bagages , tambour battant , Enseignes déployées , et 30. coups à tirer pour chaque Soldat ; qu'elle pourroit emmener deux pièces de canon de 8 à 12. liures de bales , avec 50. coups à tirer pour chaque pièce , et deux char-

riom.

riots d'artillerie, et qu'on accorderoit un mortier de 8. à 10. pouces au Prince de Lobkowitz, par considération pour lui; que les Bâtimens sur lesquels la Garnison s'embarqueroit ne pourroient être visitez; qu'ils seroient escortez par un Vaisseau de guerre du Roy d'Espagne, qui les conduiroit jusqu'à Fiume ou à Trieste, et que si les vents contraires les obligeroient de relâcher dans un des Ports du Royaume de Naples, les Impériaux qui seroient à bord de ces Bâtimens seroient en droit de demander qu'on leur fournisse, moyennant un prix convenable, tout ce dont ils auront besoin; qu'il seroit permis à la Garnison d'acheter des vivres dans la Ville de Messine.

Que le Prince de Lobkowitz pourroit donner part de la Capitulation au Général Roma, qui commande à Siracuse, même d'en faire venir de l'argent.

Que les Prisonniers faits par les Espagnols à l'attaque des Châteaux de Gonzague et de la Pantorne, seroient libres le jour que les Assiégés sortiroient de la Citadelle.

Que les Officiers Impériaux qui ont laissé leurs familles et leurs bagages dans la Ville de Messine ou dans quelques autres lieux du Royaume de Sicile, pourroient les retirer et les emmener avec eux.

Que ceux qui auroient quelques affaires dans la Ville, y seroient reçus avec un passeport du Prince de Lobkowitz, à condition que les Assiégés recevroient dans la Citadelle les Officiers Espagnols qui auroient des passeports du Marquis de Gracia-Real. Qu'en attendant que la Garnison sorte de la Place, les Espagnols suspendroient leurs travaux, et ne commettroient

H. iij aucun

aucun acte d'hostilité, pourvu que les Assiégés n'entretiennent commerce avec aucun Bâtimens, et qu'ils laissent entrer et sortir librement tous ceux qui appartiennent aux Espagnols.

Que si après que les Entrepreneurs qui ont fait quelques fournitures à la Garnison, auront réglé leurs comptes avec le Commissaire Impérial, qui est à Siracuse, il se trouve que l'Empereur leur est redevable, la Garnison ne pourroit être inquiétée ni retenue pour cette raison, et qu'on exigeroit seulement qu'elle laissât des otages, ainsi qu'il est d'usage en pareille occasion.

GRANDE BRETAGNE.

On écrit de Londres que les Seigneurs s'étant assemblez le 24. Février, le Duc de Bedford leur présenta la Requête des Seigneurs Ecossois qui ont protesté contre l'Élection des seize Pairs d'Ecosse. Cette Requête signée par le Duc d'Hamilton et de Brandon, le Duc de Queensbury et de Douvres, le Duc de Montrose, les Comtes de Dundonald, de Marchmont et de Stairs, porte que les seize Lords choisis pour représenter les Pairs d'Ecosse dans le Parlement, ont employé pour se faire élire, des moyens défendus par les Loix, contraires à la liberté des Parlemens et à l'honneur de la Pairie, et qui peuvent tendre à renverser la constitution de l'Etat. Les Lords qui se plaignent de la maniere peu régulière dont ces seize Pairs ont été élus, ajoutent dans leur Requête qu'ils s'engagent à donner des preuves des faits qu'ils avancent, et qu'ils supplient la Chambre de le permettre, et d'examiner cette affaire importante.

tante avec toute l'attention qu'elle mérite, puisqu'il s'agit de maintenir la dignité de la Pairie, la liberté des Elections des Pairs, et l'indépendance des Parlemens.

Après la lecture de la Requête, il fut résolu qu'on la liroit le 3. Mars une seconde fois, afin d'être plus en état de prendre un parti convenable, et que tous les Seigneurs seroient invités à se trouver à la Chambre.

Le 24. du mois dernier, pendant que la Chambre des Communes étoit assemblée, les Domestiques des Membres de la Chambre s'étant divisés en deux factions, dont ils appellerent l'une le parti de la Cour, et l'autre le parti opposé, ils en vinrent aux invectives et ensuite aux coups, et il y en eut plusieurs de blessés de part et d'autre.

Le 11. de ce mois, la Chambre des Communes continua de délibérer en grand Comité sur le subsidé, et après la lecture du Traité conclu le 19. Décembre de l'année dernière avec le Roi de Dannemarck, et l'examen de plusieurs Etats de dépenses, remis devant la Chambre par le Contrôleur de la Maison du Roi, il fut résolu d'accorder à S. M. 56250. liv. sterlings, pour remplir les engagements pris avec S. M. Danoise, et 81568. liv. sterlings, pour les dépenses extraordinaires qu'exige l'augmentation des forces de terre et de mer. Le rapport de ces résolutions fut fait le 14. à la Chambre, qui régla qu'avant que de donner son approbation, elle les examineroit encore une fois en grand Comité.

Le 18. la Chambre résolut en grand Comité, que le Roy pourroit prendre un million de livres sterlings sur les revenus du fond d'a-

Hay mortissement

582 MERCURE DE FRANCE
mortissement, et que les droits qui sont établis
sur le sel et sur les salines, et qui ne devoient
être perçus que jusqu'au 25. Mars 1742. se-
roient levez jusqu'au 25. du même mois de
l'année 1746.

Les Commissaires de l'Amirauté, dans la der-
niere assemblée qu'ils ont tenuë, ont réglé qu'on
équiperait cette année un Vaisseau du premier
rang, deux du second, huit du troisième, dix-
huit du quatrième, et quatorze du cinquième.



MORTS, NAISSANCES *des Pays Etrangers.*

ON a appris de Lombardie que le Baron de
Zingenberg, Lieutenant-Feldt-Maréchal,
et Colonel d'un Régiment de Hussards, y étoit
mort depuis quelque tems. Ce Baron étoit fils
du Pacha qui commandoit dans la Ville de Bude
lorsqu'elle fut prise en 1686. par les Impériaux,
et qui après avoir demeuré long-tems prison-
nier à Newstadt, embrassa la Religion Chré-
tienne.

Le 3. Février 1735. Chrétien III. du nom,
Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere et de
Deux-Ponts, Prince de Birckenfeld et de Bisch-
weiler, Comte de Veldentz, de Spanheim, de
Rappolstein, de Hohenach, &c. Chevalier de
l'Ordre de S. Hubert, et Lieutenant Général
des Armées du Roi, mourut à Deux Ponts après
une courte maladie, dans la 61. année de son
âge, étant né le 7. Novembre 1674. Il est uni-
versellement regretté, à cause de sa grande affa-
bilité.

Vérité, qui lui avoit gagné tous les cœurs. Il étoit fils de Chrétien II. du nom, Comte Palatin du Rhin, Duc de Bavière, Prince de Birkenfeld et de Bischweiler, Colonel du Régiment d'Alsace, et Lieutenant Général des Armées du Roi, mort au mois de Mai 1717. à l'âge de 80. ans, et de Catherine-Agathe, née Comtesse de Rappolstein, morte le 6. Juillet 1683. Il s'étoit attaché, comme le Prince son pere, au service de France, et il fut fait d'abord Colonel du Régiment d'Alsace par sa démission. Il servit en 1697. au siège de Barcelone, où il blessa et fit prisonnier dans une sortie un Officier de la Garnison; la même année il fut fait Brigadier d'Infanterie, et le 23. Décembre 1702. Maréchal de Camp; il fut nommé au mois de Février 1703. pour faire en cette qualité la Campagne en Flandres, et fut fait Lieutenant Général le 26. Octobre 1704. Il se trouva en 1705. à la retraite de l'Armée Française, après que ses lignes eurent été forcées; depuis il continua de servir en Flandres jusqu'à la Paix. Il succéda au mois de Mai 1717. à son pere, dans la Régence des Etats de Birckenfeld; et Gustave-Samuel-Leopold, dernier Duc de Deux-Ponts, étant mort sans posterité le 17. Décembre 1731. Il prétendit, comme plus proche parent du défunt, sa succession, dans laquelle il eut pour Concurrent l'Electeur Comte Palatin du Rhin; mais cette affaire ayant été décidée au Conseil Aulique de l'Empire à son avantage, il fit son Entrée à Deux-Ponts le premier Avril 1734. et prit possession de la Régence de cet Etat. Il avoit été marié le 21. Septembre 1719. avec Caroline de Nassau, née le 12. Août 1704. fille de feu Louis-Craton, Comte de Nassau-Saarbrück.

Hijj Liège

384 MERCURE DE FRANCE

Lieutenant Général des Armées du Roi, et Colonel du Régiment Royal Allemand Infanterie; mort en 1713. et de Philippine-Henriette, née Comtesse de Hohenlohe-Langembourg. Il a eu d'elle Christine Caroline-Philippine-Henriette, née le 9. Mars 1721. Chrétien, né le 6. Septembre 1722. Frederic, né le 27. Février 1724. et Henriette-Caroline, née le 17. Novembre 1725. Chrétien IV. du nom, est devenu Duc de Deux-Ponts, Prince de Birckenfeld et de Bischweiler, par la mort de son pere; mais étant mineur, sa mere a pris en son nom possession de la Régence de ses Etats. Frederic, son frere puîné, a été fait Colonel du Régiment d'Alsace, au lieu et par la démission de son pere, au mois de Mars 1734.

Le premier Mars *Louis Rodolphe, Duc de Brunswick-Wolfembuttel, Prince de Blankenburg*, mourut à Brunswick dans la 64. année de son âge, étant né le 22. Juillet 1671. Il étoit le troisieme et dernier fils d'Antoine Ulric, Duc de Brunswick-Wolfembuttel, mort le 27. Mars 1714. et d'Elisabeth-Julienne, née Duchesse de Holstein-Norbourg. Il avoit d'abord été Chanoine Protestant de l'Eglise de Strasbourg, et Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem au mois de Décembre 1689. Commandeur de Supplinbourg, et ensuite Général Major des Armées du Roi de Pologne, au mois de Septembre 1698. Rodolphe Auguste, Duc de Brunswick-Wolfembuttel, son oncle paternel, lui donna en 1690. le Comté de Blankenburg, qui fut érigé en sa faveur en Principauté en 1707. par l'Empereur Joseph; et George I. Roi de la Grande-Bretagne, en qualité d'Electeur et Duc de Brunswick-Lunbourg, lui ceda en

1715.

sa vie durant, voiz et seance à la Electrice de l'Empire pour la terre de Grubenhagen. Il devint Duc de Brunswick-Wolfenbittel par la mort sans enfans du Duc Auguste-Guillaume, son frere aîné, le 23. Mars 1731. Il avoit été marié le 12. Avril 1690. avec Christine-Louise d'Oettingen, née le 16. Mars 1671. fille d'Albert Ernest, Prince d'Oettingen, et de Christine-Frederique, née Duchesse de Wirtemberg, sa premiere femme, et il avoit eu d'elle Elisabeth Christine de Brunswick, née le 28. Août 1691. mariée à Barcelone le premier Août 1708. avec Charles VI. Empereur des Romains, Archiduc d'Autriche, Roi de Hongrie et de Boheme; Charlotte-Christine-Sophie de Brunswick, née le 2. Août 1694. mariée le 25. Octobre 1711. avec Alexis-Petrowits, Czarowits de Moscovie et des Russies, et morte le premier Novembre 1715. et Antoinette-Amélie de Brunswick, née le 14. Avril 1696. et mariée le 15. Octobre 1712. avec Ferdinand-Albert II. du nom, Duc de Brunswick-Bevern, son cousin ayant le germain sur elle, né le 19. May 1680. Général-Feldt-Maréchal des Armées de l'Empereur, et second Général de son Armée en Allemagne.

Le Duc de Wolfenbittel n'ayant point laissé d'enfans mâles, a eu pour successeur dans ses Etats de Brunswick-Wolfenbittel et autres, le Duc de Bevern, son cousin germain, non comme ayant épousé sa fille, mais de son propre chef, comme plus proche héritier mâle, suivant les Loix d'Allemagne.

La Princesse dont l'Electrice de Saxe accoucha le 12. du mois dernier à Warsovie, fut baptisée

1786 MERCURE DE FRANCE

Baptisée le même jour par l'Evêque de Grasse, et nommée Marie-Christine-Anc-Thérèse-Salomée-Eulalie-Xavière.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 6. de ce mois, second Dimanche du Carême, le Roy et la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe, qui fut chantée par la Musique, et pendant laquelle l'Evêque de Langres prêta serment de fidélité entre les mains du Roy.

Le Roy a nommé le Chevalier de Cauzan, Colonel-Lieutenant du Regiment de Conty, Infanterie, et S. M. a accordé au Marquis de Gontaut l'agrément du Regiment d'Infanterie, dont le Marquis de Mailly étoit Colonel.

Le Duc de Ruffec, Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie de Saint Simon, ayant demandé au Roy la permission de le remettre, S. M. en a donné l'agrément au Marquis de Ruffec son Frere, et celui du Regiment de Cavalerie, dont il étoit Mestre de Camp, au Marquis de Barban-

son

on , Capitaine dans le Regiment de Cavalerie de Toulouze.

Le 29. de ce mois , M. de Contade , Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes Françoises , ayant demandé au Roy la permission de se retirer , S. M. lui a donné une pension de 6000. livres , et l'agrément de vendre sa Compagnie. Le Roy a nommé en même temps Lieutenant Colonel de ce Regiment M. de Terlaye , Maréchal de Camp.

Le Roy a accordé il y a déjà quelque temps , au Marquis de Lenoncourt , Brigadier , la permission de ceder le Regiment de Cavalerie dont il étoit Mestre de Camp , au Marquis d'Heudicourt son Frere.

La Princesse Hereditaire de Modène , après avoir fait quelque séjour à Lyon , arriva ici le 10 de ce mois , et alla descendre à l'Hôtel de Luynes , rue du Colombier , que le Prince Hereditaire de Modène , son Eoux , lui avoit fait préparer. Cette Princesse alla le même jour au Palais Royal , pour voir Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orleans sa Mere , et le Duc d'Orleans son Frere. Cette Princesse a été présentée au Roy et à la Reine , et a été reçue très gracieusement de leurs Majestez.

388 MERCURE DE FRANCE

Le 13. de ce mois , les Députez des Etats de Bourgogne eurent audience publique Roy , étant présentez par le Duc de Bourbon , Gouverneur de la Province , et par le Comte de Saint Florentin , Secrétaire d'Etat , et conduits par le Marquis de Brezé , Grand - Maître des Cérémonies. Ils eurent le même jour audience de la Reine , de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France. La députation étoit composée pour le Clergé , de l'Evêque d'Autun , qui porta la parole , de M. Gillier , Maire de la Ville de Beaune pour le Tiers-Etat , et de M. Rigoley , Syndic de la Province. Le Député pour la Noblesse étoit le Marquis de Montal , Lieutenant General , qui ne s'est point trouvé à l'Audience de S^r M. parce qu'il est actuellement employé dans l'Armée d'Italie.

Le 23. les nouveaux Drapeaux du Regiment des Gardes Françaises , et de celui des Gardes Suisses , furent portés à l'Eglise Metropolitaine, où ils furent bénits avec les Cérémonies accoutumées , par l'Abbé d'Harcourt, Doyen du Chapitre.

Le 24. le Roy fit faire un Service solennel pour le repos de l'ame de la Reine de

de Sardaigne dans l'Eglise Metropolitaine , qui étoit éclairée par un grand nombre de lumieres , et où on avoit élevé un magnifique Catafalque : l'Archevêque de Paris n'ayant pû officier , l'Abbé d'Harcourt , Doyen du Chapitre , dit la Messe , pendant laquelle le Pere Perusseau , de la Compagnie de Jesus , prononça l'Oraison funebre. Le Duc de Bourbon , le Comte de Clermont et le Prince de Conty conduisirent à l'offrande , avec les cérémonies ordinaires , la Duchesse de Bourbon , la Princesse de Conty , et Mlle de Sens , qui étoient les Princesses du deuil. Plusieurs Archevêques et Evêques assisterent à ce Service , ainsi que le Parlement , la Chambre des Comptes , la Cour des Aydes , l'Université et le Corps de Ville , qui y avoient été invitez de la part du Roy par le Marquis de Brezé , Grand Maître des Cérémonies.

La Reine , qui étoit grosse de trois mois se trouva indisposée le 20 de ce mois à l'issue de son diner , et elle eut un mouvement de fièvre qui ne l'empêcha pas d'assister au Sermon , aux Vêpres et au Salut.

Le 22. la Reine ayant eu un accès de fièvre plus marqué , elle fut saignée le
soir :

590 MERCURE DE FRANCE

soir : on la saigna une seconde fois le 24. et comme la fièvre s'étoit déclarée , on se détermina le 25. à purger la Reine pour la mettre en état de prendre du Quinquina , dont elle commença l'usage le 26. au matin , à la fin d'un quatrième accès de fièvre qui avoit été plus violent que les précédents.

Des accidens qui donnèrent lieu de craindre une fausse couche étant survenus le 26. au soir , la Reine fut saignée le lendemain à midy , elle le fut encore le 28. à deux heures du matin , et le même jour vers les onzes heures et demie , elle accoucha d'un faux germe. Depuis ce moment la Reine qui n'avoit point eu de fièvre depuis le quatrième accès , s'est portée beaucoup mieux , et elle est actuellement aussi-bien qu'on puisse le désirer.

Le dix-neuf Mars , M. Jérôme de Loiron , ancien Avocat au Parlement , fut reçu à la Cour des Monnoyes dans la Charge de Président et Commissaire en cette Cour , assisté de plusieurs Magistrats , et des Avocats ses Confreres , précédé par M. Frollant Batonnier , lequel fut placé entre M M. les Gens du Roy. Le nouveau Président a été dispensé par S. M. de dix années de service dans une Cour

Cour Supérieure, requises par les Reglemens, à cause de vingt années de Profession d'Avocat qu'il a honorablement exercée. Il a été aussi dispensé de parler sur un Texte des Loix, suivant la Coutume, en ayant seulement allégué l'espece, ensuite d'un beau Compliment qu'il fit à la Cour en Langue latine.

Messieurs Herault, Conseiller d'Etat, Lieutenant General de Police, Choppin d'Arnouville, Maîtres des Requêtes, et Menessier, Curé de S. Etienne du Mont, sont les Témoins qui ont signé dans l'Information des Vie et Mœurs.

Le 29. de ce mois, le Roy fit dans la Plaine des Sablons la revue des Regimens des Gardes Françoises et Suisses, et S. M. les vit défilér.

Après la Revue le Roy prit la route du Château de la Meutte; et malgré la pluie, S. M. voulut bien se détourner pour aller auprès de la Barrière du Fauxbourg Saint Honoré, dans l'Attelier du sieur Le Moine, Sculpteur de l'Académie, pour y voir le Modèle de la Statue Equestre de quinze pieds d'élévation, qu'on doit jetter en bronze incessamment, pour la Ville de Bordeaux. Sa Majesté parut très contente de ce superbe Monument. Elle

592 MERCURE DE FRANCE

Elle en remarqua avec beaucoup de discernement les beautés , et voulut bien Elle-même répondre pour la justification du sieur Le Moine , à quelques observations qu'on avoit faites sur un prétendu défaut :

Nous sommes priez d'avertir le Public qu'il se fait actuellement dans la Forêt de la Hunaudaie , en Bretagne, une Exploitation, ou coupe de Bois, qui doit durer 18. ou 20. ans. On assure que cet endroit est fort propre pour y établir une Manufacture de Verre , étant à trois lieues de la Mer et dans le voisinage de plusieurs bonnes Villes , d'ailleurs le bois et les autres matériaux nécessaires pour la fabrique du Verre s'y trouvent en abondance et à bon marché , aussi bien que les vivres. Si tous ces avantages faisoient naître l'envie à quelqu'un d'établir une Verrerie dans ce Lieu-là, les adjudicataires de la Forêt, lui procureront tous les agrémens et toutes les facilités qui dépendront d'eux. Et pour sçavoir plus en détail en quoi ils peuvent contribuer à l'établissement que l'on propose , on pourra écrire à *M. du Broil Seuy*, à la Forêt de la Hunaudaie , proche Lamballe en Bretagne , ou bien à *M. Poulmain le Barre*, à Pontivi, aussi en Bretagne.

Le Mardi premier Mars, les Comédiens François jouèrent à Versailles *le Préjugé à la mode et la Pupille.*

Le 3. la Tragédie de *Gustave et l'Usurier Gentilhomme.*

Le 8. la *Mère Coquette et Crispin Rival.*

Le

1.

Le 10. *Iphigénie et l'Epreuve réciproque.*

Le 15. *l'Ecole, des Femmes et l'Avocat Paislin.*

Le 17. *Pénélope et les Plaidours.*

Le 22. *le Préjugé et la Pupille*, qui ont fait grand plaisir à toute la Cour, quoique vûes pour la seconde fois.

Le 26. Fevrier les Comediens Italiens représenterent à la Cour la Comedie du *Petit Maître Amoureux* qui fût suivie de celle des *Payans de Qualité.*

Le cinq Mars ils représenterent à la Cour la Comedie de *l'Honorable Stratagème*, et la petite Piece des *Ennuis du Carnaval* qui fût très goûtée; on dansa ensuite le Pas de Six composé de Six Acteurs Pantomimes qui l'exécuterent avec applaudissement.

Le 12. le *Faucon* et la Petite Comedie des *Billets Doux* le 19. la *Surprise de la Haine*, et le *Bouquet.*

Le 28. Fevrier, la Reine entendit dans son Salon à Versailles, le Prologue et le premier Acte de l'Opera d'*Armide*, qu'on continua le 2. et le 7. Mars. Le Rôle d'*Armide* fut chanté par le Dlle Antier, et celui de *Renaud*, par le sieur Jelliot, qui s'y distingua infiniment.

Le 9. on chanta le Prologue et le Divertissement du dernier Acte d'*Amadis de Gaule*, qui fut suivi d'un *Concerto*, de la composition du sieur le Clerc, (Ordinaire de la Musique du Roy) dont le jeu brillant et délicat fut extrêmement applaudi.

La Reine ayant désiré d'entendre l'Opera d'*Achille et Deidamie*, composé par Mrs. Danchet et Campra; on le chanta devant S. M. le 14. et le 16. Les Dllles Antier et le Maure, les sieurs Chas-

né, Tribou et Jeliot, executerent les Rôles, qui les concernoient avec tout le goût dont ils sont capables.

Le 21. on chanta le Prologue et la Fête du troisième Acte de *Phaeton*.

Le 23. M. des Touches, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre en semestre, pour donner à la Reine une image du Concert Spirituel, fit entendre à S. M. deux Motets à grands Chœurs, de sa composition, l'un *Diligam te Domine*, et l'autre *Te Deum laudamus*. La Musique de la Chapelle se joignit à celle de la Chambre. La Dlle *Erremens*, les sieurs *le Prince* et *Jeliot*, chanterent les principaux Récits avec un aplaudissement general les Chœurs et la Symphonie se distinguèrent tellement, que la Reine et toute la Cour ne cessoient d'admirer une execution si parfaite.

Le 25. Mars, Fête de l'Annonciation de la Vierge, on chanta au Concert Spirituel du Château des Tuilleries deux Motets à grand Chœur de M. de la Lande, les Dlls *Erremens* et *Fel* chanterent differens Récits avec beaucoup de precision, de même que le Sr. *Jeliot* dans un petit Motet *Benedictus* de M. Mourer, et après deux *Concerto* executés par les Srs. *Blavet* et le Clerc, le Concert fût terminé par le Motet *Quemadmodum* du même Auteur qui fût fort applaudi par une très nombreuse Assemblée.

Le 30. on executa le Motet *in convertendo* de M. de la Lande, qui fût suivi du *Beatus Vir*, du Sr. Mion : les Dlls. *Fel* et *Bourbonnois*, chanterent un autre petit Motet du Sr. le Maire qui fit beaucoup de plaisir.

Le même jour après le Motet, *Usquequo* de M.
de

de la Lande, et d'un autre du Sr. Cheron, les Srs. Bezossi Hautbois et Basson de la Musique du Roi de Sardaigne, jouèrent des Pièces de leur composition, dont l'exécution fut généralement admirée.

Le 31. les mêmes Joueurs de Hautbois et de Basson, exécutèrent d'autres Pièces de leur Composition avec toute la précision imaginable, qui furent extrêmement applaudis.

Hadgi Mehemet Effendi, Envoyé de Tripoly d'Afrique à la Cour de France, et en Hollande, arriva à Paris le 2. Janvier 1735. avec une suite d'environ 12. Personnes. Il eut sa première Audience le 6. de M. le Comte de Maurepas. Il alla à Versailles le 18. où il eût une seconde Audience de ce Ministre, le même jour il eût l'honneur d'être présenté à S. E. M. le Cardinal de Fleury, qu'il complimenta en peu de mots, il eût ensuite Audience de M. le Garde des Sceaux.

Le 19. il eût Audience du Roi dans la Cour de Marbre, il présenta à S. M. la Lettre du Pacha de Tripoly; cependant quatre Turcs tenoient les quatre beaux Chevaux, présentés de la part du Pacha, dont deux extrêmement petits, étoient pour Monseigneur le Dauphin. Le Roi les considéra, les loua, et remercia l'Envoyé.

Celui

• 558 MERCURE DE FRANCE

Celui-cy monta ensuite à la grande Galerie , ou il eût l'honneur de saluer la Reine qui alloit à la Messe , il alla tout de suite chez Monseigneur le Dauphin , où se trouva S. E. M. le Cardinal Ministre , et M. le Comte de Maurepas. Il admira la vivacité , le bon air , et les autres qualitez de cet Auguste Prince.

Il alla peu de temps après à l'Audience de M. le Comte de Toulouse , Me la Comtesse étant présente. Il alla aussi saluer M. le Duc de Penthièvre , et revint à Paris le 20. avec beaucoup de satisfaction de son voyage.

Il a sejourné en tout vingt-quatre jours à Paris. Pendant ce temps la il est allé à la Bibliothèque Royale , aux Invalides , dont le Commandant accorda à sa considération la liberté à trois Invalides , qui étoient aux Artêts ; à l'Opera , à la Comédie Française , et à la Comédie Italienne. Il a visité M. l'Ambassadeur d'Hollande , qui lui a rendu plusieurs visites.

Le 26. Janvier il partit de Paris pour Bruxelles , et pour la Hollande.

Hadgi Mehemet est le même , qui fût Envoyé en France en 1715. pour faire des Soumissions au feu Roi , au sujet de l'Infraction des Traitez , faite par un des
Sujets

Sujets de la Republique de Tripoli. Il est Turc d'Origine , étant né dans une petite Ville de la Natolie, nommée *Guonkal - Hbissar* , c'est-à-dire le Beau Château. Il y a plus de trente ans qu'il est attaché à la Republique de Tripoli , ou après avoir été Secrétaire du Divan , il est parvenu au Grade d'Intendant des Finances de l'Etat. Il a beaucoup d'Esprit ; et a acquis bien de l'Experience dans ses differens Voyages à Constantinople , à Vienne , à Venise , à Rome , et à Naples. Le Pacha de Tripoli a beaucoup de confiance en lui à cause de ses bonnes qualitez. Il est âgé d'environ soixante et huit ans , et a toujours cultivé les Lettres.

A Mlle de Sezille , pour le jour de sa Profession, le Samedi 26. Février 1735. chez les Dames Ursulines de la rue S. Jacques.

Pour suivre un Dieu qui vous apelle ,
 Vierge sage , Epouse fidelle ,
 Vous croyés avoir tout quitté ;
 Mais avés-vous bien supputé ?
 Vous portés dans la solitude ,
 Un esprit orné par l'étude ,
 Que le sçavoir n'a point gâté ;

600 MERCURE DE FRANCE

Un cœur par les leçons d'un Père ,
Par les tendres soins d'une Mère ,
D'honneur , de vertu bien doté .
Je ne blâme point vos promesses ;
Mais je puis dire en vérité ,
Qu'en faisant vœu de Pauvreté ,
Vous conservés bien des richesses.

P. .

*O B S E Q U E S de M. la Duchesse
de S. Aignan faites au Havre de Grace.
Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville
le 30. Janvier 1735.*

LE Jeudi à midi 27. Janvier la Cérémonie
fût annoncée par le son de toutes les Clo-
ches de la Ville et par le bruit du Canon. Le
lendemain dès la pointe du jour l'Artillerie ,
tant de la Citadelle que de la Tour , commen-
ça à tirer , ce qui fût continué par petits inter-
vaux , et ne finit qu'après-midi par une décharge
Générale.

Sur les dix heures M. le Comte de Beauvoir ,
Lieutenant de Roi et Commandant de la Place ,
de la Citadelle et du Gouvernement , à la tête
de tout le Corps de Ville en habits de Cérémo-
nie , précédé des Valets de Ville et des Gar-
des du Duc de S Aignan , les Armes renversées ,
suivi de tous les anciens Officiers de la Bour-
geoisie , sortit de l'Hôtel de Ville dont toute la
Façade étoit Tendue de Noir , et chargée des
Ecussons aux Armes de M^e la Duchesse de S.
Aignan.

Aignan : sur la principale porte on avoit placé un grand Tableau peint en Camayeu, dans lequel étoit représentée la Ville du Havre avec tous ses attributs, sous la figure d'une Femme couronnée de tours, à demi couchée, s'appuyant d'une main sur l'Ecusson de ses Armes, et de l'autre essuyant ses larmes; à ses côtés étoit l'Amour Conjugal dont le flambeau éteint sembloit lui causer la plus vive douleur.

Le Corps de Ville marcha dans l'ordre qu'on vient de décrire jusqu'à la principale Porte de l'Eglise de Notre-Dame qui étoit gardée par une Compagnie de Grenadiers de la Garnison. Le Portail étoit tendu de noir, et le dedans de l'Eglise l'étoit jusqu'aux Voutes. Comme le Chœur, quoique vaste, n'auroit pû contenir tous les Corps, on avoit dressé dans la Nef, un très grand Autel auquel on montoit par plusieurs gradins couverts de Drap Noir, il étoit accompagné de deux autres Autels moins élevés, mais tous trois également chargés d'un nombre infini de Cierges et de Bougies.

Dans le milieu de la Nef on avoit construit un grand Catafalque de quinze pieds de face, sur trente pieds d'Elevation. Toute la Baze étoit peinte en Marbre de Languedoc; Elle avoit sur chaque Face six Gradins, sur lesquels étoient rangés plus de deux cent Chandeliers garnis de flambeaux de Cire blanche. Au dessus de ces Gradins étoient peintes dans de grands Cartouches, quatre Figures de Marbre blanc, presque de hauteur naturelle qui représentoient la Foi, l'Esperance, la Charité et la Religion avec leurs Attributs.

Chaque Angle étoit occupé par un Pilastre tourné en consolle, qui soutenoit une Girandolle chargée

602 MERCURE DE FRANCE

chargée de vingt-quatre Bougies, du milieu de laquelle s'élevoit un Cierge presque aussi haut que le Catafalque, le reste du pilastre étoit chargé de Bras avec des Bougies et le haut étoit terminé par une Cassolette remplie de parfums.

Cette Baze étoit Couronnée par une Corniche du même Marbre sur laquelle étoit posé un grand Tombeau de forme Antique, peint en Jaspe entouré d'ornemens d'Hermine en relief, lesquels servoient de supports sur les 4. Faces aux Ecussons des Armes de la Duchesse, qui paroissent de Marbre blanc ainsi que les têtes de Morts qui étoient au pied.

Ce Catafalque portoit une représentation couverte d'un grand Voile de Velours Noir semé de Larmes d'Argent, chargé de têtes de Morts et orné de Franges d'Argent; au dessus sur un Coussin étoit placée la Couronne Ducalle couverte d'un grand Crêpe.

Environ dix pieds au dessus de ce Catafalque s'élevoit un magnifique Dais dont les Rideaux de Drap Noir, semés de Larmes d'Argent et ornés d'Hermine, traînoient jusqu'à terre, quoique par les quatre Coins, ils fussent attachés en plusieurs Festons. Les Pentes du Dais étoient de Velours Noir sur lequel regnoit un double Feston de Gaze d'Argent, relevé en gros Nœuds de distance à autre, et supportant les Armoiries; il étoit terminé par une Crêpine d'Argent; sur les 4. Coins on avoit placé quatre grandes Aigrettes de plumes de la couleur du fond des Armoiries.

Au tour du Catafalque et tout le long de la Nef, on avoit disposé trois rangs de Bancs sous couverts de Drap Noir, pour placer le Clergé et les Corps. Une partie des Fenêtres

de

de l'Eglise étoit bouchée , elle ne recevoit presque d'autre Lumiere que celle des Cierges de l'Autel , et du Catafalque , dont le grand nombre formoit une Illumination tout a fait Brillante . On avoit placé par intervalles sur toutes les Tentures , tant du Portail que de la Nef , et de l'Autel une grande quantité d'Écussons aux Armes de la Duchesse de S. Aignan.

A l'heure marquée, plus de mille hommes de la Bourgeoisie se trouverent sous les Armes qu'ils portoitent renversées , leurs Tambours étoient couverts de Drap Noir , il marcherent en quatre Compagnies avec leurs Drapeaux jusqu'à l'Eglise au tour de laquelle ils se rangerent et où ils firent trois Décharges générales.

Le Corps de Ville , qui avoit ordonné cette Cérémonie , et qui en faisoit la dépense y avoit invité tout le Clergé des Paroisses , le Corps du Bailliage, celui de l'Amirauté, et celui du Grenier à Sel, les Officiers de la Garnison et ceux de la Marine , qui avoient à leur tête M. de Rancé Commandant , par les ordres duquel on avoit apporté autour de l'Eglise plusieurs Pièces d'Artillerie de la Marine , qui ne cessèrent de tirer pendant l'Office.

Chaque Corps ayant pris la Place qui lui avoit été assignée et les Gardes de M. le Duc de S. Aignan s'étant rangés au tour du Catafalque , le reste de l'Eglise fût occupé par tout ce qu'il y a de Gens remarquables dans la Ville de l'un et de l'autre Sexe en habits de Deuil ; quoique le nombre en fût infini, il n'y eût pas la moindre confusion , ce qu'on doit moins attribuer aux sages Précautions qu'on avoit prises pour maintenir le bon ordre , qu'aux Sentimens de douleur et de respect qu'im-

604 MERCURE DE FRANCE
primoit dans tous les cœurs cette triste Cérémonie.

La Messe fût solennellement célébrée : après l'Evangile M. l'Abbé Nollent Principal du Collège, prononça l'Oraison Funèbre avec beaucoup d'Eloquence; il avoit pris pour Texte, ces paroles du VIII. Chapitre du Livre de Judith, dont l'Application ne pouvoit être plus juste, *Erat hac in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valde, nec erat qui loqueretur de ea Verbum malum.*

*REJOUISSANCES faites à Die à la
Nomination & Réception de M. de
Cofnac, nouvel Evêque de Die. Ex-
trait d'une Lettre écrite de cette Ville le
6. Fevrier 1735.*

A La premiere nouvelle de la nomination de notre Evêque, toutes les cloches sonnerent, et la joye fut généralement répandue dans toute la Ville; tous les Corps et les Particuliers accoururent en foule au Palais Episcopal pour la témoigner à M. l'ancien Evêque son oncle qui la ressentoit vivement, et qui en donna les marques les plus sensibles.

Le soir de ce même jour, second du mois de Juin dernier, il y eut des feux de joye et des illuminations. Les Consuls firent mettre 300. hommes sous les Armes, qui firent plusieurs décharges.

Le lendemain, jour de l'Ascension, la même Troupe reprit les Armes, et après un grand souper qu'ils firent ensemble, on alluma un autre feu de joye dans le Pré de l'Evêché, directement
au-

au-dessous du Palais ; ils firent plusieurs décharges aux acclamations du Peuple , qui étoit sorti de la Ville pour voir cette Réjouissance , et l'Illumination du Palais qui étoit très-belle.

Pendant ces premiers jours , M. l'ancien Evêque donna à manger au Chapitre de la Cathédrale , à la Noblesse , à tous les Religieux , au Corps des Avocats , et à tous les Nobles de la Ville. Le Dimanche il y eut encore une Illumination au Palais avec grande Fanfare de Fifres , son de Violons et de Hautbois qu'on mit à la tête de la Bourgeoisie armée , laquelle fit plusieurs décharges au bruit des Tambours &c.

Ce n'est pas dans Dye seulement qu'on a fait des Réjouissances à cette occasion ; il y en a eu dans presque tout le Diocèse. Cependant l'arrivée de M. l'Evêque à Valence ayant été fixée au 30. du mois de Decembre dernier , la Ville de Dye députa le Sieur Buis Consul , et le Sieur Gache , Avocat et Procureur du Roy de l'Echevinage , pour l'aller recevoir et lui faire compliment au nom de la Ville , ce que fit le Sieur Gache dans le Palais Episcopal , où M. l'Evêque de Valence reçut notre Evêque , les Députations et toute leur suite avec beaucoup d'honneur et de politesse. Le Chapitre députa aussi Mrs. de Nantes et Durif Chanoines , et M. de Nantes fit le compliment. Il y eut de même une Députation du Chapitre de Crest.

Le jour du départ de Valence , le Marquis de Vacheres , le Marquis de Gramont son fils Gouverneur de Crest , le Marquis du Poët , M. de S. Michel , M. le Prévôt du Chapitre de Crest , et un Chanoine du même Chapitre , monterent en Carosse , et allerent au-devant de M. l'Evêque qu'ils rencontrèrent à trois quarts de lieu de leur

leur Ville ; après plusieurs démonstrations de joye et d'amitié , il monta dans le Carosse de M. Dupoët , et alla dîner chez Madame le Marquise de Pluvinel où il étoit attendu.

A un quart de lieuë de Crest , il y avoit une affluence de monde qui augmentoit à mesure qu'on aprochoit de la Ville. 200. hommes tous en Cocardes avec des Grenadiers en Bonnets à la Houzarde borderent la haye des deux côtez de la ruë , depuis la porte par où l'on entra , jusques chez Madame de Pluvinel , chez laquelle M. l'Evêque fut complimenté par le Corps de Ville , par le Chapitre , par les Magistrats , par les Cordeliers et les Capucins. Il y eut plusieurs décharges pendant le dîner ; et le Commandant de la Compagnie des Invalides qui gardent la Tour de cette Ville , leur fit prendre les Armes et monter la Garde chez Madame de Pluvinel par ordre du Gouverneur.

Ce même jour toute la Bourgeoisie du Bourg d'Aoust se mit sous les Armes , ; il s'y étoit formé une Troupe de Gens à pied et une autre à cheval : celle-ci alla au-devant , et M. l'Evêque fut reçu à la porte par le Sieur Aimar Curé , qui le complimenta , suivi de tous les Officiers de la Communauté. Il y eut des Feux de joye , et plusieurs décharges , après quoi ils l'accompagnerent tous jusques aux extremitez de leur Territoire.

A une très-petite distance de-là , il parut une Troupe à Cheval , composée des plus Notables du Lieu de Saillans , à la tête desquels étoit le Sieur Peloux , Capitaine-Châtelain , qui fit un compliment. Une autre Troupe de gens à pied de ce même lieu vint au-devant jusques à une demie-lieuë , tous fort lestes. A l'aproche de l'Evêque

vêque, ils firent une décharge, et se divisèrent ensuite en deux Quadrilles, dont l'une marcha devant et l'autre derrière la Chaise, qu'ils escortèrent jusques chez le Sieur Peloux, où M. l'Evêque logea avec toute sa suite.

Le lendemain ils reprirent tous les Armes, et l'Infanterie borda la haye depuis la Maison du Sieur Peloux jusqu'à l'Eglise, où l'Evêque alla entendre la Messe. Ils l'accompagnèrent ensuite, l'Infanterie jusqu'à un grand quart de lieuë, et la Cavalerie jusqu'à une lieuë loin, où elle fut relevée par celle de la Ville de Dye, qui alla à trois lieuës au-devant.

Cette dernière Troupe étoit composée de 50. Cavaliers en Cocardes blanches et Chapeaux bordez; ils avoient un Etendart, un Trompette et des Timbales. Le Sieur Viguier, premier Consul, qui en étoit le Chef, les fit mettre en bon ordre lorsque M. l'Evêque parut, et on le salua par une décharge; après quoi le Sieur Fesan Avocat, et l'un des deux Capitaines de cette Troupe, le complimenta.

Après le compliment, un Dérachement de six Cavaliers commandez par le Sieur Gueymar, Avocat, et Lieutenant de la Compagnie, marcha devant, et le reste suivit sous le commandement des Sieurs Reynaud et Faisan. A quelques portées de fusil de là il y eut un Feu de joye, que fit allumer le Sieur Barnave de Vercheiny, dont les Officiers et lui vinrent présenter leurs respects au Prélat sur le même chemin.

Aux aproches de Dye toutes les Cloches sonnèrent, et les chemins étoient si fort remplis de monde qu'on avoit de là peine à passer: il y en eut surtout beaucoup pour arriver à la Porte S. Pierre, par où M. l'Evêque entra: on avoit dressé

le v. cette

208 MERCURE DE FRANCE

cette Porte un Arc de triomphe, et un autre à
celle de l'Evêché, où étoient les Armes de M.
l'Evêque, et au-dessous cette Inscription et les
Vers qui suivent.

*Illustrissimo ac Reverendissimo Domino DANIELI
JOSEPHO DE COSNAC Episcopa et Comiti Diensi
Doctori Parisino, Summo Regii Oratorii
Magistro. Sancti Benedicti ad Lige im Abbati ;
DEA CIVITAS hoc perenne sui amoris et obsequii
Monumentum. D. D.*

Te sacris COSNAC suis præponit et avis

Te Dea consiliis præficit alma suis.

Munus utrumque ingens, utrique at sufficis unus ;

Successuque pari munus utrumque geres,

Moribus ornabis, calamo tutaberis aras,

Ingenua populos dexteritate reges,

Proderit et docta solers facundia lingua

Et generis splendor multus et oris honos ;

Sic dicere Pater, sic maxima cura tuorum,

Sic decus et columnen Religionis eris,

Vive tuis COSNAC, qui sub Prasule tanto.

Vivant et noster vive perennis amor.

M. l'Evêque étant arrivé à la Porte de S. Pierre,
y fut reçu par MM. les Consuls, le Sr Viguiier, pre-
mier Consul, le complimenta au nom de la Ville
Après le compliment on le revêtit de ses Habits
Pontificaux, et le Chapitre alla le prendre en
Procession avec un Dais porté par les Consuls
et les Magistrats ; M. le Doyen fit un compliment,
et ensuite M. l'Evêque marcha en Crosse et en
Mitre

Mitre , sous le Dais jusqu'à l'Eglise , entre la double baye que formoit un Corps d'Infanterie ; cette Troupe étoit commandée par Mrs de Montauban , de Jansac , de la Barte et de S. Agnan ; elle avoit un Drapeau , un Fifre et quatre Tambours.

Lorsque le Prélat fut arrivé à la porte de l'Eglise , il entonna le *Te Deum* , qui fut chanté solennellement , et ensuite le Chapitre l'accompagna avec la Croix jusques dans son Palais , au-devant duquel la Cavalerie étoit rangée en bataille.

A peine M. l'Evêque fut-il entré, que la Ville, le Chapitre et la Justice y allèrent en Corps , il reçut les compliments de M. le Doyen , de M. de Gilbert, Juge-Mage, de M. Viguiier, premier Consul et celui des Peres Jésuites, des Cordeliers et des Jacobins.

Pendant ce tems-là la Troupe de Cavalerie et celle d'Infanterie, allèrent se ranger dans le Pré de l'Evêché , autour d'un grand Bucher qu'on y avoit préparé ; on y mit le feu , et il y eut plusieurs décharges , on avoit préparé aussi une grande Illumination , mais le mauvais temps en troubla l'exécution.

Le lendemain M. l'Evêque fut encore complimenté par M. Sibut, Subdélégué de l'Intendance, Maître particulier des Eaux et Forêts en la Maîtrise Royale de Die , à la tête de cette Justice, et par le sieur de la Condamine au nom des Avocats, ses Confreres , qui y vinrent en Corps.

On ne sçauroit exprimer quelle est la satisfaction du Public, d'avoir un si digne Evêque qui ne pense qu'à faire toute sorte de biens dans son Diocèse , &c.

BENEFICES DONNEZ

du 2. et 27. Février.

L'Archevêché de Besançon , vacant par le décès de M. de Blitervick de Moncley , à M. de Grammont.

L'Abbaye Commandataire de Montmajour , Ordre de S. Benoît , Diocèse d'Arles , à M. de Canillac , Auditeur de Rotte , à la charge d'une pension de 3000. livres pour M. de Luzancy.

L'Abbaye Commandataire de Valloires, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Amiens , à M. Henriau, Evêque de Boulogne , à la charge de 2500. liv. de pension ; sçavoir , au sieur Machet 900. liv.
 au sieur de la Nouë , 500. liv.
 au sieur Boyer , 500. liv.
 au sieur Ros , 600. liv.

L'Abbaye Commandataire de la Victoire, Ordre de S. Augustin , Diocèse de Senlis , à M. Trudaine, Evêque de Senlis , à la charge de 4000. livres de pension ; sçavoir , au sieur Pasgnon , 2000. liv.
 au sieur de S. Sauveur , 1200. liv.
 au sieur Lucas , 800. liv.

L'Abbaye Commandataire de S. Rigaud , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Mâcon , à M. d'Eterno.

L'Abbaye d'Argensolle , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Soissons à la Dame de Villefort.

L'Abbaye Commandataire de Fontenay , Ordre de Cîteaux , Diocèse d'Autun , vacante par le décès de M. de Blitervick de Moncley , Archevêque de Besançon , au Comte de Zaluski.

L'Abbaye de Notre-Dame des Martyrs de Montmartre , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Paris.

M A R S. 1735. 617

Paris, vacante par la démission de Madame de la Tour d'Auvergne, à Madame de la Rochefaucault de Couzages,

L'Abbaye Reguliere de Clairmarais, Ordre de Cîteaux, Diocèse de S. Omer, à Dom le Porc.

Et celle d'Aunay, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Arras, à la Dame du Beron.



MORTS , NAISSANCES .

Mariages.

Louis-Robert Hyppolite de Brehan, Comte de Plelo, ci-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, et auparavant Sous-Lieutenant des Gendarmes de Flandres, et Ambassadeur du Roy en Dannemarc depuis 1729. a été tué le 27. May dernier, à l'âge d'environ 35. ans, à l'attaque des Retranchemens de l'Armée Moscovite assiegeant Dantzick. Il commandoit la premiere colonne du secours François destiné pour cette Ville assiegée; après avoir forcé les barricades, et pénétré jusques dans les Retranchemens, il y a été frappé de plusieurs coups, ralliant ses Troupes qui plioient sous le nombre et le grand feu des Moscovites. Il étoit fils de Jean-François de Brehan, Comte de Mauron, et petit-fils de Maurille de Brehan, Comte de Mauron et de Plelo; et de Louise de Quelen. Son bisayeul étoit Louis de Brehan, Baron de Château-Brehan, du Plessis, Mauron, Galinée &c. Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Maréchal de ses Camps et Armées, tué aux guerres d'Allemagne en 1634.

Louise

2^{re} MERCURE DE FRANCE

Louise Phelypeaux , sa veuve , est fille de feu Louis Phelypeaux , Marquis de la Vrilliere , Ministre et Secrétaire d'Etat , et de Françoise de Mailli , aujourd'hui Duchesse de Mazarin et Dame d'Atours de la Reine , dont il laisse plusieurs enfans en bas âge , auxquels le Roi a accordé dix mille livres de pension.

Charles de Lamperiere Ecuier Sr de Montigny, Brigadier des Armées du Roy , dont on a rapporté la mort dans le Mercure de Février dernier , pag. étoit dans la 94. année de son âge , étant né en 1642. Il avoit commencé par être Cadet dans les Gardes du Corps , d'où il sortit pour prendre une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Bretagne. Il eut ensuite une Compagnie dans le Régiment du Roy Infanterie , d'où il fut tiré lui quatrième , par ordre du Marquis de Louvois en 1670. pour former le Régiment des Fusiliers , appelé depuis Royal Artillerie , et à la tête duquel il a servi l'espace de 40. ans. Il s'est trouvé pendant la guerre de Hollande à la prise de 40. Places , et depuis à plus de 10. batailles et combats , tant sous le Prince de Condé , que sous le Vicomte de Turenne , et autres Généraux. Il servit en 1673. au siège de Maastricht , et en 1674. il reçut au combat de Senef un coup de mousquet au travers du corps , qui fut si considérable , qu'il rendoit les excréments par la playe. En 1678. il se trouva au combat de S. Denis près de Mons , et en 1688. il servit aux sièges de Philisbourg , de Spire , de Worms , Mannheim , Franckendal et autres Places en Allemagne. En 1689. il se trouva à l'affaire de Valcourt , et les années suivantes à la Bataille de Fleurus , aux combats de Leuze et de Steinkerque , et à la Bataille de Nerwinde.

Le premier Mars 1735. *Dlle Elisabeth de Beauvau*, fille de feu Jacques de Beauvau, Marquis du Rivau, Baron de S. Gassien, Seigneur de Lussay, de S. Michel de Chavaigne, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Maréchal de ses Camps et Armées, Capitaine Colonel des Cent Suisses de la Garde du Corps de Gaston-Jean-Baptiste, fils de France, Duc d'Orléans, mort le 5. Juillet 1702. à l'âge de 76. ans, et de feuë Marie Diane de Camper de Saugeon, morte le 30. Juin 1702. à l'âge de 82. ans, mourut à Paris en la Maison des Filles de S. Thomas, Fauxbourg S. Germain, dans la 78. année de son âge, et le lendemain elle fut inhumée, suivant sa volonté, au Cimetière des Pauvres de la Paroisse de S. Sulpice. Elle étoit sœur de René-François de Beauvau, Archevêque de Narbonne, et Commandeur des Ordres du Roy.

Le 3. mourut *Pierre-Nicolas de la Follie*, Président, Trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Paris, où il avoit été reçu en 1729.

Le 7. *Claude Barroyer*, ancien Avocat au Parlement, où il avoit été immatriculé le 22. Février 1677. et ancien Bâtonnier, l'un des premiers Consultans du Barreau, mourut subitement d'une attaque d'apoplexie, âgé d'environ 78. ans

Le 10. D. *Marie-Madeleine le Tellier de Bâvesieux*, épouse de François Duc d'Harcourt, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes du Corps, et Lieutenant General des Armées, avec lequel elle avoit été mariée le 31. Mai 1717. mourut à Paris après une longue maladie de poitrine, âgée d'environ 37. ans, et le 12. au soir.

614 MERCURE DE FRANCE

son corps fut transporté de S. Sulpice sa paroisse en l'Eglise des Capucins , pour y être inhumé dans la sepulture de sa Maison. Elle étoit fille aînée de Louis-Marie-François le Tellier , Marquis de Barbesieux , Commandeur et Chancelier des ordres du Roi , Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, mort le 5. Janvier 1701. Et de Marie-Thérèse Delfine Eustochie d'Alegre, sa seconde femme morte le 29. Octobre 1706. Elle a eu pour enfans , Françoise Claire d'Harcourt , née le 12. Mai 1718. Angelique Adelaïde d'Harcourt , née le 30. Août 1719 Gabrielle Lidie d'Harcourt , née le 21. Decembre 1722. Et Louis-François d'Harcourt , né le 6. Octobre 1728.

Le 12. D. *Marie-Louise de Laval* , épouse d'Antoin Gaston Jean-Baptiste , Duc de Roquetaure et du Lude , Prince de Montfort , Marquis de Biran , de Puiguilhem et de Lavardens , Comte d'Astarac , de Gaure et de Pontgibaut , Baron de Capendu , Montesquiou , S. Barthelemi , Canon , Casseneuil , Champheurier , Pradines , Bizaudon , du Montel de Gelat , du Rocher &c. Maréchal de France , Chevalier des ordres du Roi , Gouverneur des Ville et Citadelle de Leitroure , et ci-devant Commandant en chef pour S. M. en la province de Languedoc , avec lequel elle avoit été mariée le 20 Mai 1683. mourut à Paris agée d'environ 78 ans , étant née en 1657. Elle avoit été première fille d'honneur de feu la Dauphine , ayeule du Roi Louis XV. Et elle étoit fille de GUY de Laval , Marquis de Lézac , Baron de la Plesse , Seigneur de la Motte-Clerambaut , Grand Chambellan , de Gaston Jean-Baptiste , fils de France , Duc d'Orléans , et de Françoise de Sesmaisons. Elle ne laisse que deux filles.

Elles qui sont Françoise de Roquelaure , mariée le 29. Mai 1708. avec Louis Bretagne , Alain de Rohan-Chabor, Prince de Leon, Duc de Rohan , Pair de France , Comte de Porhoët , et dont elle a le Duc de Rohan , Colonel du Régiment de Vermandois , le Vicomte de Porhoët , le Chevalier de Rohan , et trois filles , dont l'aînée est Religieuse à la Madeleine de Trénel ; et Elizabeth de Roquelaure , mariée le 1. Mars 1715. avec Louis de Lorraine , sire de Pons , Prince de Mortagne , Souverain de Bedeilles , Marquis de Mirambeau et d'Ambleville &c. Chevalier des ordres du Roi , Colonel d'un Régiment d'Infanterie petit vieux corps , et Brigadier des Armées de S. M. dont elle a le Comte de Marsan , la Comtesse de Belalcazar , et deux autres filles.

Le Mars *Jean-Louis Guillemain de Courchamp Pigny* , Seigneur Vicomte de Passy sur Marne , Courcelles , Rozoy , Violennes , S. Aignan , Saconnay et la Chapelle Mondon , Ancien Maître d'Hôtel du Roi , charge en laquelle il avoit été reçu en 1683. ci-devant Colonel du Régiment de Touraine , et auparavant Capitaine dans celui de Piémont , mourut dans une âge avancé. Il étoit second fils de feu Jean Guillemain , Seigneur de Courchamp , Conseiller Secrétaire du Roi , Maison Couronne de France et de ses Finances , et Fermier General de S. M. mort le 26. Mai 1694. Et de Marie Boulliant , et il avoit épousé Marie-Claire-Madeleine de Guiry , fille de Hector de Guiry , Seigneur de Roisieres, Lieutenant General pour le Roi au gouvernement du pays d'Aulnis , Gouverneur des Tours et Chaines du Havre de la Rochelle , et auparavant Enseigne des Gardes du Corps de S. M. Et

216 MERCURE DE FRANCE

de Claire Guillory. Il en a laissé Louis Guillemain d'Igny , ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Toulouse , Maître d'Hôtel du Roi , Charge à laquelle il avoit été reçu en survivance de son pere.

Le 13 *Guillaume le Brun* , *Marquis d'Inteville* , Seigneur de Juvencourt , ci-devant Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Colonel General de la Cavalerie Legere de France , appelé la *Cornette blanche* , dont il avoit eu l'agrément au mois de Decembre 1702. et dont il se demit au commencement de l'année 1711. mourut à Paris âgé de 61 ans. Il étoit fils unique de feu Jean le Brun , Seigneur du Breuil , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi , et Président au Grand-Conseil , Garde des Rôles des Offices de France , et auparavant Secrétaire du Roi , et Conseiller au Parlement de Paris , mort le cinq Juin 1676. Et de D. Helene de Besançon , sa veuve qui épousa en secondes nocces le 14. Juillet 1688. Louis-Charles , Prince de Courtenay , Comte de Cisy , et mourut le 1. Decembre 1713. ayant eu de son deuxième mari , Helene de Courtenay , née le 7. Avril 1689. et mariée le 5. Mars 1712. avec Louis Benigne de Bauffremont , Marquis de Ciervaux , Comte de Poligny , &c. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or , Maréchal de Camp des Armées du Roi. Le Marquis d'Inteville avoit épousé au mois de Fevrier 1706. Elizabeth Quantin de la Vienne , fille de feu François Quantin de la Vienne , Marquis de Champcenest , premier Valet de Chambre ordinaire du Roi , et d'Elizabeth Orceau , sa seconde femme. Il en avoit eu 14. enfans , dont il n'en reste plus que 7. trois fils , et quatre filles , dont les trois dernieres sont Chanoinesses .

Moines aux Dames de Montigni en Franche-Comté.

Le 16. *Jaques Jametz de la Rivaudais*, de Nantes en Bretagne, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, reçu à cette charge le 10. de Septembre 1726. mourut, laissant une veuve d'environ 28. ans, et sans enfans, fille du Président Cavelier, de Rouen.

Le 16. *Pierre Moreau*, Seigneur de Mortoux, de Lepanoux, &c. Tresorier Payeur des gages des Secretaires du Roi, établis en la Chancellerie, près le Parlement d'Aix, et Caissier de l'extraordinaire des Guerres mourut à Paris.

Le 27. *Jean de Bar*, Ecuyer Seigneur de Reignault le Chatel, ancien Conseiller au Présidial de Chaalons en Champagne, mourut à Paris, âgé de 75. ans.

Le 1. Mars, *Charles-Auguste de Rochechouart de Mortemart*, Duc de Rochechouart, Pair de France, Comte de Bazançois, Grand d'Espagne, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Prince de Tonnay-Charente, Mestre de Camp du Régiment de Mortemart Infanterie, fils de Louis de Rochechouart, Duc de Mortemart, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, &c. et de feu D. Henriette de Beauvilliers, épousa D. *Augustine de Coetquen de Combourg*, fille de feu Jules Malo de Coetquen de Combourg, Gouverneur en survivance des Ville, Château, et Citadelle de S. Malo, et de D. Marie-Elizabeth Nicolai, Epouse en seconde nocces de M. le Duc de Mortemart.

Joseph-Joachim-Thomas de Cohorn, Marquis de la Palun, &c. Gouverneur de Bourbon, et de la

la ville et principauté d'Orange , ci-devant Capitaine des Gardes du Comte de Charolois , épousa le mois dernier , *Marie-Louise Elisabeth Hennequin de Charmont* , veuve de Joseph de Trudaine , Commandeur de l'ordre de S. Louis , Brigadier des Armées du Roi , et Capitaine des Gendarmes de Bretagne. Elle est fille unique de Joseph Antoine de Charmont , qui après avoir été Page du Roi , fut Capitaine dans son Régiment , où il servit avec distinction ; ayant pris depuis le parti de la Robbe , il fut Procureur General au Grand Conseil , sur la demission de son Pere. Il fut nommé en 1701. Ambassadeur à Venise , où il fit son entrée le 29. Avril 1703.

La Maison de Cohorn est originaire de Suede , et quoique nous ayons déjà fait mention de cette Maison en 1725. dans l'article de Rome , à l'occasion de la nomination de l'Abbé de la Palun à l'Evêché de Vaison , nous ajouterons ici , que le premier de cette Maison qui soit connu , est Eric , qui en l'an 1011. reçut le Batême à la suite d'Olaus second du nom , Roi de Suede , qui se fit baptiser à Husbye par David , un des Prêtres qu'Ethelred , Roi d'Angleterre lui avoit envoyé pour convertir son Royaume à la Religion Chrétienne : on conserve encore à Husbye la liste des Courtisans qui reçurent le Batême en même-tems que le Roi Olaus ou Eric. Cohorn est des premiers , Toussaints de Cohorn , General de la Cavalerie Suedoise , Résident à Upsal en 1400. eut d'Yvande Munken son Epouse , Frederic Christian et Pierre. Ce dernier suivit le parti de Christian premier , Roi de Dannemarck et de Suede , qui fut deffait en 1470. par Stenonstare son competeur , et Régent de la Couronne de Suede , lequel l'obligea de repasser en Danne-

marck

marck. Pierre de Cohorn le suivit dans ce Royaume où il fut fait Chambellan et Lieutenant General. Le Roi Christian alla à Rome en 1476. pour s'aboucher avec le Pape Sixte IV. et mena avec lui Pierre de Cohorn qui eut dans cette ville un démêlé avec le fils du Comte de Scheylenbergx, Ministre du Roi, qu'il tua, et pour éviter le courroux de ce Prince, et ne pouvant retourner en Suede, ayant pris un parti contraire à Stenonsture qui y regnoit, il se mit sous la protection du Cardinal de la Rouere, parent du Pape, qui le mena à quelque temps de-là à Avignon dont il avoit été nommé Evêque.

Pierre de Cohorn y fit venir Jean son fils unique, qu'il avoit eu d'Heleine de Caplendon, famille Illustre de Dannemarck, pour le marier avec Agnès de Rhodes, heritiere d'une Branche de cette grande Maison, d'où sont sorties les différentes branches des Cohorn qui sont aujourd'hui dans le Comtat d'Avignon.

Pierre de Cohorn avoit un frere aîné appelé Frederic Christian, qui prit le parti de Stenonsture, et se maria en Suede avec Suzanne Fölsengien. Il seroit trop long de mettre ici toute la genealogie de cette branche, qui étant établie dans les pays étrangers et hors de notre sujet, il eussent d'apprendre qu'en 1760. il y avoit un Cohorn. General des Hollandois qui a fait bâtir un Fort à Namur, qu'on appelle encore aujourd'hui le Fort Cohorn.

La Maison d'Hennequin est originaire du Comté d'Artois. Jean le Carpentier, dans son Histoire du Cambresis, fait mention de Baudouin Hennequin qui vivoit en 1196. Le Roi Philippe Auguste à son retour de la Terre Sainte ayant porté la guerre en Flandre au sujet du Comté

620 MERCURE DE FRANCE

Comté d'Artois , qui lui avoit été promis pour la dotte d'Issabelle d'Haynaut sa premiere femme. Plusieurs familles considerables de Flandre et entr'autres les Hennequins, vinrent en France avec luy , et il y a plus de 400. ans qu'à Troies en Champagne , il y a des Monuments de la pieté et de la liberalité ds plusieurs de cette famille.

Oudinant Hennequin rendit des grands services à l'Etat pendant la prison du Roi Jean , et donna de grandes preuves de sa valeur au Camp de Breuil , dont Charles de France Duc de Normandie , et alors Regent du Royaume , voulut bien le recompenser , et reconnoître les services par des lettres données à Melun le 23. Juilliet 1359. Il seroit trop long de rapporter ici tout ce qui est arrivé de considerable soit dans l'Eglise , soit dans l'Epée , soit dans la Robbe aux seize Branches de cette Famille qu'il y a eu successivement. On peut consulter la-dessus le Dictionnaire de Moreri , Edition de 1732.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES en Vers & en Prose , <i>Ode sacrée</i> ,	409
Lettre sur le flux de la mer ,	412
L'Homme et le Chat , <i>Fable</i> ,	423
Lettre touchant quelques usages des Peuples du Berry ,	433
<i>Ode</i> ,	424
Lettre de M. l'Abbé des Fontaines à M.D.L.R.	436
Les deux Epics de blé , <i>Fable</i> .	441

Dis-

Seconde Lettre sur les influences de la Lune,	442
Epitre à Themire , sur l'ancienne Arcadie ,	455
Distours sur les Hieroglyphes , seconde partie,	461
Epitre de Trottin et de Fifi &c.	475
Réponse de Chiffon à Trottin et à Fifi ,	477
Réflexion sur l'ambition et sur les Grands ,	479
Remercement en Vers à Mlle de la Vigne ,	487
Lettre sur la nouvelle Histoire de Franche-Comté et sur l'ancien Château de <i>Portus Abucini</i> , &c.	491
Enigme , Logogryphes ,	500
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX ARTS., &c. Le Spectacle de la Nature ,	505
Oraison funebre du Maréchal de Villars ,	512
Le Réveil d'Epiménide , <i>Comedie</i> .	519
Traité de l'Opinion &c. seconde Edition,	531
Les Œuvres de Salvien &c.	533
Nouvelle Ecole militaire &c.	534
Epigramme &c.	540
Annonciation , Estampe ici gravée ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Estampes ,	541
Chanson à manger ,	544
Spectacles &c.	545
Achille et Deidamie , Extrait ,	546
Nouvelles Etrangères ,	561
Déclaration faites par le Primat ,	570
D'Allemagne, d'Italie , de Naples et Sicile , &c.	575
Grande-Bretagne ,	580
Morts , Naissances , &c.	582
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	586
Statuë Equestre du Roy ,	591
Envoyé de Tripoli ,	595

Vers à Madlle pour le jour de sa Fête.	599
Obseques de la Duchesse de S. Aignan, &c.	600
Réjouiissances faites à Die,	604
Penefices donnez,	610
Morts, Naissances,	611

Errata de Février.

P Age 270. ligne 13. Ansegire, *lisez* Ansegise.
P. 278. l. 18. Abdon, *l.* Abbon. P. 336. l. 13. et 14. tracée, *l.* tracé. P. 337. l. 8. habitée, *l.* babité. *Ibid.* l. 16. S. Domlngue, *l.* Domingue. *Ibid.* Portubels, *l.* Porto-bello. L. 17. Quilo, *l.* Quito. P. 405. l. dernière, *ajoutez*, On écrit que tous les Bourgeois de la Ville furent, &c.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 472. ligne 24. Briare, *lisez* Briarée.
P. 486. ligne dernière, gadono, *l.* godono.
P. 519. l. 21. Quay des Augustins, *ajoutez*, chez le Breton.

<i>La Planche gravée doit regarder la page</i>	540
<i>La Chanson notée, la page</i>	544

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
AVRIL. 1735.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU , Commis au Mercure , vis - à - vis la Comedie Françoise , à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure , à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment , quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste , d'avoir soin d'en affranchir le Port , comme cela s'est toujours pratiqué , afin d'épargner , à nous le déplaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient , celui , non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages , mais même de les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers , ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main , & plus promptement , n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau , qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps , & de les faire porter sur l'heure à la Poste , ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
AVRIL. 1735.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ÉPI TRE

*De M. D. R. Capitaine d'Infanterie, sur
sa Convalescence, à M. L. J.*



Ans moi, cher * *
L'avare Vieillard
Ramene sa Barque;
Pour moi, de nouveau,
La facile Parque
Tourne son fuseau;

A ij Issu

622 MERCURE DE FRANCE

Issu de Pandore,
Un lent assassin,
D'un feu qui dévore
Embrasoit mon sein.
Nourri dans mes veines ;
Ce subtil poison
Tenoit dans ses chaînes
Ma frêle raison ;
Son triste esclavage
M'avoit de mes sens
Uséz , impuissants ,
Dérobé l'usage ;
Aux cruels soupirs ,
Mon cœur en partage ;
Traçoit des Plaisirs
Une affreuse image
A mes repentirs ;
La langueur funeste
Minant mes ressorts ,
A mon foible reste
Offroit mille morts,
En proie à l'injure
Que souffroient ses Loix ;
Chez moi la Nature
Oublioit ses droits ;
Sourd à ma prière ,
Le Dieu du repos ,
Versoit ses pavots
Loin de ma paupière ;

D'un

D'une autre moitié
 La rendre amitié
 Sentoit mille allarmes ;
 La juste Pitié
 Me donnoit des larmes ;
 Un nouveau Chiron
 Que le Ciel m'envoie ,
 Contraint l'Acheron
 De rendre sa proye.
 Le puissant secours
 D'un Art invincible ,
 Donne un libre cours
 A mon sang paisible ;
 Aux pâles soucis
 Sur mon teint décrits ,
 Aux soins mis en fuite ,
 Succede des Ris
 La brillante suite.
 L'Amour avec eux .
 Reprenant sa place ,
 D'un cœur tout de glace
 Rallume les feux.
 Favorable augure !
 La faim qui murmure
 De mes nouveaux soins ,
 M'offre sans mesure
 D'avides besoins ;
 Mais ma défiance ,

Regle ses accès ,
Et de ma prudence
Naissent des succès ,
Que l'intempérance
Refuse à l'excès.
D'une ingrate rime
M'imposant la loi ,
Déjà malgré moi ,
Ma Verve s'anime ;
Avec les Hivers
Mes maux disparaissent
Avec l'Univers ,
Mes forces renaissent ;
Des songes flatteurs
M'offrent de Climene
Les traits enchanteurs ;
Le Plaisir l'amene
Et l'Amour enchaîne
Ses vaines rigueurs.
Aimable délire !
Portrait dangereux ,
Qu'un réveil fâcheux
A peine à détruire !
Mais la volupté
La plus séduisante ,
Vainement attente
Sur ma liberté ;
Sa main séductrice

Couvrez

Couvre en vain de fleurs
 Les dehors trompeurs
 De son précipice ;
 En vain sous tes loix,
 Sirene cruelle ,
 Ta perfide voix
 Sans cesse m'appelle ;
 J'opose aux désirs
 Une Loi sévère ;
 J'opose aux plaisirs
 Un régime austère ;
 Si l'Amour répand
 Ses fausses caresses ,
 Ses Roses traitresses ,
 Cachent le Serpent ;
 Ainsi ma sagesse
 Obtiendra des Dieux
 Des jours qu'à mes yeux ,
 Ami , ta rendresse
 Rend plus précieux.





*L E T T R E à M. l'Abbé Poncy de
Neuville, sur sa Piece des Adieux et
Testament d'un Sanglier occis sur la fin
de l'Automne 1734.*

Vous avés bien choisi votre saison, Monsieur, pour nous faire admirer l'économie des Legs Testamentaires de Robin. L'hyver, et sur tout le mois de Décembre, est le temps le plus fatal à la race Porcine ou Grunnienne. Les Anciens ne vouloient pas qu'on perdît de vûë ces Traditions Gauloises, et ils étoient soigneux de les marquer d'année à autre dans leurs Calendriers. Je viens d'en quitter un de trois cent ans où j'ai lû à la tête du mois de Novembre cette Sentence : *Mihi pasco Sues*, et à la tête de Décembre *Mihi mactio*. Un autre Calendrier de deux cent ans, fait orner le Frontispice du mois de Décembre du beau Vers qui suit :

Quarit habere cibum, Porcum mactando Decemher.

Le Testament de Robin, noble Sanglier, que vous avés publié dans le second volume du Mercure de Décembre dernier

nier, m'a rappelé celui de *Grunnius Corocotta*, qu'on lit dans un Livre qui n'est pas commun. J'ai cru depuis que j'ai fait la lecture du Testament de Robin, qu'il seroit bon que le Public fût aussi informé de celui de *Grunnius*, afin qu'on puisse décider en cas de besoin, lequel des deux, de Robin, ou de *Grunnius*, avoit le plus d'esprit

Grunnius Corocotta ne fut pas de ces Personnages communs de l'Arcadie. Vous verrez dans son Epitaphe le grand nombre d'années qu'il a vécu. Il avoit eu le loisir d'apprendre à bien rédiger son Testament, et on diroit en le lisant qu'au moins vers la fin de ses jours il avoit été en commerce avec Minerve, et qu'il s'étoit quelquefois appliqué à l'étude dans son toit. Rien de mieux ordonné que la distribution de tout ce qu'il possédoit. il y a un legs pour chacun dans sa condition, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ecoutez l'histoire douloureuse de sa mort, telle que Fabricius l'a trouvée gravée, et que Gruter (a) l'a rapportée après lui; et pesés (je vous prie) avec attention les articles de son Testament.

(a) Gruter *in fine Tomi primi*, pag. XVIII.

228 MERCURE DE FRANCE

M. Grunnius Corocotta Porcellus Testamentum feci, quod quoriam manu scribere non potui, scribendum dictavi.

Magirus Cocus dixit : *Veni huc eversor domi, soli versor, fugitive porcelle ; ego hodie tibi vitam adimo.* *Corocotta porcellus* dixit : si qua feci, si qua peccavi, si qua vascula pedibus meis confregi ; rogo *Domine Coge*, veniam peto, roganti concede.

Magirus Cocus dixi *Transi puer, adfer mihi de culina cultrum, ut hunc porcellum faciam cruentum.* *Porcellus* comprehenditur. *A* famulis ductus sub die *XVI. Calendas Lucerninas* ubi abundant *cynæ Clibanato* et *Piperato Consulibus*, ut vidit se moriturum esse, hora spatium petiit, *Cocum* rogavit ut testamentum facere posset. Inclamavit ad se suos parentes, ut de cibariis suis aliquid dimitteret eis. Qui ait :

Patri meo Verrino Lardino do, lego dari glandis modios *XXX*.

Matri meæ Veturrinæ scrofa do, lego dari *Laconicæ siliginis* modios *XL*.

Sorori meæ Quirinæ in cuius votum interesse non potui do, lego dari hordei modios *XXX*.

De meis visceribus dabo, donabo ;

Sutoribus, setas :

Rixatoribus, capitinas :

Surdis, auriculas :

Can-

Causidicis et verbosis , linguam :

Bubulariis ; intestina :

Esitiariis , femora :

Mulieribus , lumbulos :

Pueris , vesicam :

Puellis , caudam :

Cinædis , musculos ;

Cursoribus et venatoribus , talos ;

Latronibus , ungulas.

Et nec nominando , Coro do , lego ac dimitto popam et pistillum quæ mecum detuleram à querceto usque ad haram. Lige sibi collum de reste.

Volo mihi fieri monumentum ex litteris aureis scriptum.

M. Grunnius Corocotta.

Optimi amatores mei , vel consules vitæ , rogo vos ut corpori meo beneficiatis , bene condiciatis de bonis condimentis nuclei piperis et mellis , ut nomen meum in sempiternum nominetur. Mei Domini et consobrini qui huic meo testamento interfuisitis , jubete signari.

Lucanicus signavit.

Tergillus signavit.

Nuptialicus signavit.

Celsanus signavit.

Lardio signavit.

Offellicus signavit.

Cymatus signavit.

A vj P^{ma}

*Porcellus vixit annos D CCC XCVIII. S.
Quod si semis vixisset , mille annos im-
plesset.*

Il me paroît que cette Inscription mé-
riteroit au moins un aussi ample Com-
mentaire que celui qu'on nous a donné
sur l'Acte d'entrée de la Chevre au Par-
lement, dans la continuation des Mé-
moires de Litterature de l'an 1728. qui
est plus connu sous le nom de *Lantran*. (a)
Outre les noms propres contenus dans
l'Histoire de l'appréhension corporelle du
pauvre *Corocotta*, il n'y a guere de mots
dans les Articles du Testament , qui ne
méritent un Commentaire d'une page ;
sçavoir, une demie page pour illustrer
les qualitez des Légataires , et autre de-
mie page pour faire connoître l'espece
et la valeur du Legs. Il y a entre autres
un fameux Legs pour les querelleurs qui
demande une plus longue explication,
attendu que le terme par lequel il est
exprimé , ne se trouve ni dans les Dic-
tionnaires, ni dans les Glossaires : Les Lé-
gataires des Cuisses ou Fesses du pauvre
Corocotta , sont dans le même cas ; ils ne
sont connus par aucuns Livres. C'est sur
quoi brillera , sans doute , l'Erudition du
Commentateur ; et déjà pour ma part

(a) *Tome VI. Part. II. pag. 1.*

je m'attends d'être critiqué au sujet d'une transposition que j'ai faite en vous envoyant cet Extrait Mortuaire.

Je ne parle pas des noms des témoins du Testament; ils sont aussi curieux à expliquer que l'est la substance de l'Acte, et il n'y en a pas un, où quelque Grammairien aïde d'écrire, ne mît une Note d'une bonne page. En cas de Commentaire, je supplie très-sérieusement, et raillerie à part, celui qui prendra la plume en main, de nous apprendre sur quoi Gruter est fondé, lorsqu'il dit que S. Jérôme fait mention de *Grunnius Porcellus*, dans son *Proemium* sur Isaïe. Je trouve bien dans les Ouvrages de ce saint Docteur quelques peintures deshonorantes d'un certain *Grunnius*, de l'espece apparemment de ces gens qu'on entend toujours grognans dans les ruës, dans les Eglises, dans leurs maisons: *c'est le naturel*, dit-on, *des gens; mais le fond en est bon*. Les anciens disoient la même chose du Porc; mais d'autres ont ajouté en explication, que s'il y a du bon dans le Porc, ce n'est qu'après sa mort. Autre matiere pour le Commentateur. Mais que ne dira-t'il point encore sur le nom *Verrinus*, que portoit le pere du pauvre défunt Cochon, sur tout s'il interroge
nos

632 MERCURE DE FRANCE
nos Champenois ? Car ils appellent les
Porcs du nom de *Ver* ou *Verat*. Il y
aura là de quoi détailler bien de l'éru-
dition étymologique , aussi-bien que sur
Lardinus , qui étoit son surnom. Je suis
Monsieur , &c.

Ce 31. Janvier 1735.



CH A N S O N.

Sur l'Air : *Réveillés -vous, belle Endormie.*

NOs plaisirs seront sans allarmes ,
Chers Amis , buvons nuit et jour ,
Bacchus nous fait verser des larmes
Plus douces que celles d'Amour.



Rien , à mon sens , n'est plus aimable
Que ce jus charmant et divin ;
Ne sortons pas si-tôt de table ,
Demeurons -y jusqu'à demain.



Une Iris charmante et cruelle ,
De nos ans abrège le cours ;
Le vin éclaircit la prunelle ,
Sa douceur prolonge nos jours.

Qu

Que tardons-nous , cher Camarade ,
 Buvons vingt coups le verre plein ;
 Commençons par cette rasade ,
 A noyer l'Amour dans le vin.



Mêlons les plaisirs de la vie ,
 Prenons le verre d'une main ;
 De l'autre , caressons Sylvie ;
 Est-il un plus charmant destin !

M. de Glat.



*LETTRE écrite de la Rochelle , le
 12. Mars 1735. par M. D. C. de l'A-
 cadémie de la Rochelle , à M. F. Avocat
 au Parlement de Paris.*

L Es soins que vous vous êtes donnés ;
 Monsieur, pour l'enregistrement des
 Lettres Patentes de notre Académie , au
 Parlement , et l'interêt que vous conti-
 nués d'y prendre , méritent bien que
 je vous fasse le détail que vous me de-
 mandés ; par là je satisferai en même-
 temps votre curiosité et mon inclination ;
 les autres compagnies auxquelles je suis
 associé , me font , sans doute , beaucoup
 d'hon-

234 MERCURE DE FRANCE

d'honneur, mais je trouve dans celle-cy une gloire plus délicate ; le hazard ou la fortune donnent les Charges , il semble que le mérite seul fasse un Académicien.

Vous avés vû par la Liste attachée aux Lettres Parentes , que nous avons deux sortes d'Académiciens , d'Honoraires et de Titulaires. Le Doyen du Chapitre et celui du Bureau des Finances , partagent aujourd'hui le premier Titre avec M. l'Evêque M. le Gouverneur, et M. l'Intendant. Le nombre des Titulaires est presque complet, l'Eglise , l'Epêe, la Robbe, nous ont fourni les Sujets qui manquoient d'abord ou que la mort a enlevé, depuis notre établissement.

La protection auguste dont nous sommes honorés, nous laisse dans cette indépendance si nécessaire pour ne céder dans le choix que nous faisons à aucune impression de puissance ou de faveur ; chacun trouve un ami dans son nouveau Confrere , et jamais un Rival. Comme les mœurs forment le premier degré du mérite , nos liaisons particulieres sont aussi douces qu'elles seront durables. L'assiduité aux Assemblées passe pour un devoir qu'il est honteux de ne pas remplir avec exactitude ; en sorte que, quoi-
que

que plusieurs d'entre nous soient attachés à des fonctions pénibles, ils ont cependant trouvé l'Art de multiplier leur temps avec leurs travaux.

Vous sçavés, Monsieur, que la Critique fronde volontiers les occupations des Corps Academiques; le progrès du goût échappe au vulgaire, et donne un avantage apparent à sa malignité, parce que les fruits en sont lents et comme imperceptibles. L'Académie de la Rochelle est en droit de mépriser le frivole d'une pareille censure, par le but qu'elle se propose, c'est l'Histoire de sa Ville et de sa Province; mais cette entreprise demande un temps considerable; les révolutions qui ont agité la Rochelle depuis deux siècles, lui ont enlevé presque tous ses enseignemens particuliers; ensorte que la recherche des materiaux coutera plus que la construction de l'Edifice; cependant un de nos Mrs a déjà rassemblé une assez grande quantité de Titres et de Manuscrits originaux.

Cet objet principal n'occupe pas tout le temps destiné pour nos séances, on y examine quelquefois les Pieces nouvelles en tout genre de Litterature qui paroissent le mériter, celles qui partent de l'Académie Françoise y sont lûes avec
les

636 MERCURE DE FRANCE

les aplaudissemens et la discrétion qu'on doit au premier Tribunal Littéraire de l'Europe ; plus souvent quelqu'un de nous y apporte son tribut en Prose ou en Vers , dont le sujet regarde toujours les Belles-Lettres ou les mœurs. Nos Muses y celebrent à l'envi notre auguste Protecteur , ell s chantent cette valeur naissante que le Rhin voit depuis deux ans avec étonnement et qui suit déjà de si près celle des Héros ses ayeux, les Condés et les Contis.

Continués , je vous prie , d'avoir pour moi ces sentimens d'amitié qui me sont si chers , et soyés bien persuadé que je serai toute ma vie avec l'attachement le plus sincere , Monsieur , &c.



ISRAEL , témoin paisible des Playes
dont l'Egypte est frappée.

O D E.

*En l'honneur de Marie , exempte de la
Playe hereditaire , &c. Couronnée au
Palinod de l'Université de Caën le 8.
Décembre 1734.*

LOIN de ces fertiles Vallées ;
Où le Jourdain roule ses Eaux ,

Jusqu'à

Jusqu'à quand, Tribus exilées ,
 Serons-nous le jouët des maux ?
 Et toi , du Peuple saint l'azile ,
 Grand Dieu , vois-tu d'un œil tranquille
 Nos mains aux fers , nos yeux en pleurs ;
 N'es-tu donc plus qu'un vain refuge ,
 Et non le Dieu qui voit , qui juge
 Et qui frappe les oppresseurs ?



Ainsi sur ses Rives amères ,
 Le Nil ouït plus d'une fois
 Israël au Dieu de ses Peres ,
 Adresser sa plaintive voix.
 Viens , disoit-il , et si ta gloire
 Doit à ton Peuple la victoire ;
 Roy des Rois , rends-nous triomphans.
 Si le nom de Pere a des charmes ,
 Pour des Orphelins prends les armes ;
 Ces Orphelins sont tes Enfans.



Crois-tu donc que ton Dieu sommeille ?
 Non , Israël , il ne dort pas.
 A tes cris il prête l'oreille ;
 Il marche et la Mort suit ses pas.
 L'Eternel (a) vole à ta défense.
 Un homme armé de sa puissance ,

(a) *Qui est misit me ad vos.* Ex.

Vient

738 MERCURE DE FRANCE .

Vient d'être fait le Dieu (a) des Rois.

Et la Nature assujettie ,

Eprouvera dans ta sortie

Que rien ne résiste à ses Loix.



Je le vois , ce Vengeur sévère ,

Qui sonde les reins et les cœurs ,

Prendre la Coupe de colere

Dont il enivre les Pécheurs.

Dès que sur eux sa main lassée ,

Du haut du Trône l'a versée ,

Le temps de la pitié n'est plus.

Mille genres d'affreux suplices

Les livrent avec leurs Complices

A mille regrets superflus.



Déjà dans la main de Moïse ,

La Coupe terrible a passé.

L'Egypte à ce Mortel soumise ,

En lui trouve un Dieu courroucé.

Jaloux de servir sa vengeance ,

Cent fleaux dans l'obéissance ,

N'attendent que l'ordre fatal.

O Ministres épouvantables !

O Juge , ô tourmens redoutables !

Juste Ciel ! jentends le signal.

(a) *Constitui te Deum Pharaonis.*

Prée

Près de toi . grand Dieu, (a) la poussiere
 Peut-elle encore avoir accès ?
 Attens, du vin de ta colere ,
 Suspens les tragiques effets.
 A l'aspect de ce noir Orage,
 Si Pharaon pleuroit sa rage
 Et son aveugle impiété ;
 Ses pleurs Mais non , le Frénétique
 Des Rocs de la brulante Afrique
 Surpasse encor la dureté.



Le Nil frappé , soudain se change,
 Un sang infect comble ses bords.
 Le Fleuve effrayé sur la fange ,
 Voit par milliers ses Hôtes morts.
 Quels Escadrons couvrent la Terre !
 De vils Insectes font la guerre
 Au Rival du Dieu des Combats.
 Il craint leurs épaisses cohortes ;
 C'est Dieu seul qui les rend si fortes ,
 C'est ce Dieu seul qu'il ne craint pas.



Cieux trop bravez , sur ce Rebelle,
 Déchargés des coups plus puissants.
 Tonnés , frappés ; peste cruelle ,

(a) *Loquar ad Dominum cum sim pulvis et cinis.* Gen.

De

640 MERCURE DE FRANCE

De Troupeaux dépeuple ses Champs.
 Ulceres , Foudres , Grêle , Orages ,
 Venés , signalés vos ravages.
 Soleil , retire ton flambeau ;
 Anges , volés : Aux yeux des Pères ,
 Faites passer du sein des Meres ,
 Leurs premiers nez dans le Tombeau.



C'en est fait , l'Egypte éplorée
 N'est plus qu'un Théâtre d'horreurs.
 Gessen , plus heureuse Contrée ,
 Est à l'abri de ces fureurs.
 Consolé par tes vaines larmes ,
 Tyran , Jacob voit sans allarmes ;
 Pleuvoir tant de fleaux divers.
 Un Dieu rend Jacob intrépide ,
 Et fait par le glaive homicide
 Dans ta chute (a) tomber ses fers.

A L L U S I O N .

Soustraite seule au dur Empire
 Dont tout Mortel naît le Sujet ,
 Vierge , des accords de ma Lyre ,
 Ton Privilege fut l'objet.
 Pécheur même avant que de naître ,

(a) *Vocatis Pharae Moyses et Aaron ait surgite
 et egredimini.*

L'homme

L'homme (a) meurt dès qu'il reçoit l'Etre ;
 Tu reçus l'Etre sans mourir.
 Comment la Playe hereditaire
 Eût-elle osé blesser la Mere
 Du Dieu qui venoit nous guérir ?

J * * * * * de l'Oratoire, à Riom.

(a) *In Adam omnes moriuntur.* 2. Cor.



LETTRE de M. D. L. R. sur le
 III. Volume des Ordonnances de nos
 Rois de France de la troisième Race.

JE croyois, Monsieur, n'avoir pas
 oublié dans notre correspondance Lit-
 teraire, de vous parler du III. Tome
 des Ordonnances de nos Rois. Vous me
 rapellés fort à propos le souvenir de ce
 magnifique Ouvrage, lequel a changé
 de main depuis la publication des deux
 premiers Volumes. Il s'agit aujourd'hui
 de vous rendre compte de celui qui a
 suivi. En voici d'abord le Titre entier.

ORDONNANCES des Rois de Fran-
 ce de la troisième Race, recueillies par
 ordre Chronologique, troisième Volu-
 me, contenant les Ordonnances du Roy
 Jean

642 MERCURE DE FRANCE

Jean , depuis le commencement de l'année 1335. jusqu'à sa mort , arrivée le 8. Avril 1364. avec un Supplément pour toutes les années de son Regne. Par M. SECOUSSE , ancien Avocat au Parlement , et Associé à l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. *In folio. A Paris , de l'Imprimerie Royale , M. DCC. XXXII. pp. 694. sans la Préface et plusieurs Tables.*

Tout le Monde est déjà prévenu en faveur de cette grande Compilation , et on en reconnoit tous les jours le mérite et l'utilité. Elle a été commencée et conduite jusqu'au II. Volume par M. de Lauriere , décédé au mois de Janvier 1728. et elle est heureusement continuée par M. Secousse , qui outre la grande part qu'il a eüe à l'Édition du II. Volume , fait aujourd'hui au Public un présent de son propre fond , en lui offrant le III. Tome dont il s'agit ici. On peut dire que le nouvel Auteur marche , non-seulement avec succès sur les traces de son Prédecesseur , mais qu'il le surpasse même en plusieurs choses. Non content des Notes qui sont imprimées au bas des pages , comme dans les Volumes précédens , il a encore chargé les marges de celui-cy d'un grand nombre d'autres No-

tes

tes moins étendues , mais qui servent merveilleusement , les unes à l'intelligence du Texte , les autres à entendre les vieux mots François ; d'autres suppléent ou restituent des mots entiers , omis ou altérez dans le même Texte.

Une Préface de 120. pages , toute remplie de sçavantes et curieuses Observations d'Histoire , de Critique , &c. fait connoître d'avance la vaste matiere des Ordonnances comprises dans ce troisième Volume. Ces Observations , relatives aux differens sujets traitez dans les Ordonnances , regardent particulièrement leur date ; puis les Guerres Privées , l'Arriere-Ban , les Assemblées des Etats , les Monnoyes , &c.

Entre ces differens Sujets , celui qui concerne l'*Arriere-Ban* m'a paru également curieux et important , à cause du rapport qu'il a avec notre Histoire , et avec la discipline Militaire , à l'égard sur tout de la Noblesse du Royaume , &c. Cette matiere , malgré son importance , n'avoit pas , selon notre Auteur , encore été aussi approfondie qu'elle le mérite. Il paroît qu'il a donné là-dessus une attention particulière à l'occasion de l'Ordonnance du Roy Jean du 28. Décembre 1355.

L'Article XXV I. de cette Ordonnan-

B cc

644 MERCURE DE FRANCE

ce contient différentes dispositions par rapport à l'Arriere-Ban , 1°. que le Roy seul en personne et son Fils Aîné , pourrout convoquer l'Arriere-Ban , 2°. que le Roy n'assemblera l'Arriere-Ban que dans le cas de nécessité ; * et après une mûre délibération , 3°. le Roy , sous certaines modifications , remet les peines encouruës par ceux qui n'ont pas été au dernier Arriere-Ban. Une partie des dispositions portées dans cet Article , est renouvellée par l'Article XXXII. de l'Ordonnance du mois de Mars 1356. Toutes ces dispositions donnent lieu à plusieurs Observations importantes , à des Notes judicieuses et instructives sur le sujet en question.

Par exemple , dans l'Article cité de l'Ordonnance de 1356. il est dit que *par la mauvaise Ordonnance de faire crier les Arriere-Bans* , plusieurs personnes qui n'y sont point venuës ont été poursuivies en Justice. Notre Auteur , dans une Note sur cet Article , croit que par ces mots on pouvoit entendre que la convocation des Arriere-Bans n'avoit pas été faite avec les formalitez nécessaires ,

* L'Ordonnance du mois de Mars 1356. porte que ce ne sera qu'après une Bataille dans le cas d'une évidente nécessité , &c.

en-

ensorte que plusieurs personnes n'avoient pas scû qu'ils eussent été convoquez. Peut-être aussi, ajoute-t'il, que par ces *mauvaises Ordonnances de faire crier les Arriere-Bans*, il faut entendre les Proclamations publiées par l'ordre de gens qui n'avoient pas le droit de convoquer l'Arriere-Ban, et auxquels tous ceux qui étoient tenus au Service Militaire, n'avoient pas crû être obligez d'obéir.

C'est tout ce qui se peut dire de plus judicieux sur un point qui paroît assez embarrassé. Quoiqu'il en soit je saisis avec plaisir cette occasion, engagé par la conformité et par la curiosité du Sujet, pour vous faire part d'une Piece originale qui m'est tombée entre les mains et qui peut faire connoître quelle étoit à peu près la formule ordinaire de la convocation de l'Arriere-Ban vers le milieu du XIII. siecle. Elle peut aussi donner quelque connoissance de l'Histoire Militaire de ce temps-là. Voici le contenu de cette Piece.

De par mō Seignor Alphons, Conte de Poeters.

Nrē ame e feal ē nō de Dieu a vos me (1) reāde tāt q̄ fair se puet ci nos

(1) *A vous je me recommande,*

B ij faisons

faizons sauer q̄ noyze seit mue ēt (2)
nrē Cosein de la Marche e nos e auōs (3)
ralēt de ly mouer guerre e debat (4)
ēfōdre o leide de nrē Seignor le Rey (5)
preceu uos mādōs q̄ a urē poeir (6) uei-
gnez a nos ó (7) to harneis q̄ a Chevaler
āptēit et a ceu ne faiglez e nos uos ā
scāros gre et de tot nrē poeir (8) e che-
vāce no lo cognoistrons tant e si for q̄
sere (9) cōtant de nos. Done a Poeters
lo ior (10) dauāt la tífaine M. CC. XLI.
Alphons. *Au dos est écrit : A nre ame
e feal gerards calains. Et au côté opposé
on lit ces mots d'une main differente : Lrē
de Monseigneur le Conte de Poitiers
pour Gerar Calain.*

Cette Lettre est très-bien écrite sur
un carré de parchemin qui se plioit en trois
et se fermoit par des lacs de soye, auxquels
pendoit, sans doute, le Sceau des Armes
du Prince, qui a été enlevé. Je vous com-
muniquerai cet Original quand vous vou-
drés, et à tous ceux qui en seront curieux.

(2) Entre. (3) Avons envie.

(4) Débat enfondre, c'est une répétition de
mouer guerre.

(5) C'est pourquoi. (6) Pouvoir.

(7) Avec l'Equipage convenable d'un Chevalier.

(8) Pouvoir et chevance.

(9) Content.

(10) La veille de l'Épiphanie ou des Rois.

M

Il n'est presque pas nécessaire de vous faire un Commentaire Historique sur cette Lettre. Vous reconnoîtrez d'abord que le Prince dont elle porte le nom est ALPHONSE DE FRANCE, l'un des neuf Fils de Louis VIII. et de Blanche de Castille, Frere par consequent du Roy S. Louis, lequel » l'an 1240. dit Meze-
 » rai, ayant assemblé la fleur des Barons
 » et de la Chevalerie de son Royaume
 » à Saumur, donna la Ceinture de Che-
 » valier à son frere Alphonse (dont le
 » Mariage avoit été peu auparavant ac-
 » compli avec Jeanne, Fille et heritiere
 » du Comte de Toulouse) et le parta-
 » gea des Comtés de Poitou et d'Auver-
 » gne, et de tout ce qui avoit été con-
 » quis en Languedoc sur les Albigeois.

Le même Historien nous apprend le sujet et les suites de la guerre pour laquelle le Comte de Poitou assembloit la Noblesse de ses Etats, et quel étoit le Prince qu'il nomme dans sa Lettre de Convocation *notre Cosein de la Marche*. Voici les termes de notre Historien.

» Hugues, Comte de la Marche, à
 » son malheur, avoit épousé Isabelle,
 » veuve du Roy Jean, qui la lui avoit
 » ravie autrefois. L'orgueil de cette fem-
 » me ne permettoit pas qu'il rendît hom-

B iij » mage

648 MERCURE DE FRANCE

» mage à Alfonse , nouveau Comte
» de Poitou , le Roy entreprit de l'y
» contraindre , emporta d'abord plusieurs
» de ses Places et les démolit , Fontenay,
» entre autres , où son Frere Alfonse
» avoit été blessé d'un coup de Trait, &c.

» Le Comte et son orgueilleuse Femme
» contrainte d'oublier qu'elle avoit été
» Reine , ne trouverent de salut qu'aux
» pieds du Roy. Ils éprouverent qu'il étoit
» aussi bon que vaillant Il lui par-
» donna à elle et à son Mari , retenant
» seulement trois de leurs Places , jus-
» qu'à ce qu'il fût plus assuré de leur obéis-
» sance.

D'autres Sujets curieux et interessants
traitez dans ce même volume des Or-
donnances et éclaircis par de sçavantes
Notes , mériteroient ici une attention
particuliere , si les bornes d'une Lettre
pouvoient me le permettre. Je me con-
tenterai de vous faire remarquer ce que
l'habile Editeur a observé au sujet du
jour des *Etrennes* , terme qui se trouve
employé dans deux Ordonnances.

La premiere de Charles , * Régent du
Royaume , du mois de Janvier 1358.

CHARLES , *Ainé Fils du Roy de France , Re-
gent le Royaume , Duc de Normandie et Dauphin
de Viennois.* Il étoit Fils du Roy Jean.

intitulé

intitulée, *Lettres concernant les Privileges, Droits et Prerogatives, et la Jurisdiction du Concierge du Palais à Paris*, contient entre autres Articles la disposition qui suit.

» *Item.* Ledit Concierge, à cause de
 » ladite Conciergerie, peut et doit met-
 » tre au Palais, et ès Allées de la Mer-
 » cerie en haut et en bas audit Palais,
 » tels Merciers ou Mercieres que bon lui
 » semble ou à ses Officiers. Et s'il
 » advient que lesdits Merciers dudit Pa-
 » lais, veulent faire ensemble ou chacun
 » par soy, aucune courtoisie une fois en
 » l'an, comme aux *Estraines* ou autre-
 » ment, ledit Concierge le peut prendre
 » sans offense, et ainsi a été fait long-
 » temps.

La seconde Ordonnance est du Roy Jean I. ou Jean II. selon d'autres, donnée à Villers-Costerez en Juillet 1362. et porte pour titre, *Lettres contenant des Statuts pour la Confrerie des Drapiers, et des Reglemens pour leur Métier.*

On y lit entre autres cet Article.

» *Item.* Ladite Confrerie doit seoir le
 » premier Dimanche après les *Estraines*,
 » se celle* de Notre-Dame n'y eschoit

* *Par cette Confrairie de N. D. il est très-vrai-semblable, dit l'Éditeur, qu'il faut entendre la*

B iiij de-

» demandé sur ce et obtenu congïé de
» notre Prévôt de Paris , et à y celui
» Siege appellé notre Procureur.

Il n'est pas aisé , dit là-dessus notre Commentateur , de fixer quel est ce Dimanche après les *Etreunes*. On pourroit croire d'abord que c'est le ~~2~~ Dimanche de l'Année , laquelle dans ce temps-là commençoit le jour de Pâques , et par consequent un Dimanche ; mais si c'étoit le Dimanche qu'on eût voulu marquer on se seroit servi de cette expression , le *Dimanche après Pâques* , ou le *Dimanche* de la *Quasimodo* , et non pas de celle-ci , le *Dimanche après les Estraines* , laquelle semble marquer que le jour des *Etreunes* n'arrive pas toujours un Dimanche.

Pour fixer l'Epoque que nous cherchons , il faudroit , dit-il , sçavoir quel jour on donnoit les *Etreunes* en France en 1362. et pour parvenir à cette découverte il remonte à l'origine des *Etreunes* chez les Romains.

On les donnoit , continuë t'il , le premier jour de Janvier , parce que c'étoit le premier jour de l'Année , sur quoi il cite

grande Confrairie de N. D. aux Seigneurs , Prêtres et Bourgeois de Paris , établie dès l'année 1168. dans l'Eglise de la Magdelaine à Paris, &c.

le Dictionnaire Etymologique de Menage, au mot *Etrennes*. Mais lorsque l'usage s'introduisit en France de commencer l'Année le jour de Pâques, continua-t-on de donner les Etrennes le premier Janvier? où ne fit on plus ces présens que le jour de Pâques? M. Ducange, au mot *Strena*, rapporte un Passage de *Falcandus*, Historien de Sicile, qui vivoit vers l'an 1260. suivant M. l'Abbé Lenglet, qui prouve que de son temps les Etrennes se donnoient au premier Janvier, mais pour faire usage de ce passage, il faudroit sçavoir en quel temps l'Année commençoit en Sicile vers 1260.

Faute de Passage précis sur les Etrennes, c'est toujours notre Auteur qui parle, je présume que l'on a toujours conservé en France l'ancien usage de les donner le premier de Janvier, parce que dans le temps même où l'Année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas de regarder le premier de Janvier comme le premier jour de l'An. M. Ducange l'a prouvé par un Passage précis dans son Glossaire au mot *Annus*, p. 203. Je crois donc, conclut M. Secousse, que par le Dimanche après les Etrennes il faut entendre ici le premier Dimanche de Janvier.

En voilà assez, Monsieur, pour vous donner une idée exacte de ce troisième Volume des Ordonnances. J'apprens que le IV. Volume est achevé d'imprimer, toujours à l'Imprimerie Royale, d'où il ne sort rien que de parfait et de magnifique. J'aurai soin de vous en rendre compte plus diligemment que de celui ci. Je suis, &c.



LAURE ET DAMON.

E G L O G U E.

Laure.

Vous m'aprenés, Berger, à ne compter sur rien;
Je gageai l'autre jour ma houlette et mon chien
Que de la jeune Eglé dont nous faisons la fête,
Les fleurs de nos Jardins couronneroient la tête
Vous deviez les cueillir; je lai dit, mais en vain;
Qui n'auroit, comme moi, cru le pari certain?

Damon.

D'un soin plus important j'avois l'ame occupée.

Laure.

Que dites-vous, Damon? me serois-je trompée!
Eglé, l'aimable Eglé n'a t'elle plus sur vous
L'empire qui faisoit vos plaisirs les plus doux?

Damon

Damon.

Je n'ai jamais compté sur la foi des Bergeres.
 En est-il qui ne soient où fieres , ou legeres ?
 C'est en vain qu'un Amant pour elles s'atendrit.
 Nul retour, l'art de plaire occupe leur esprit ,
 Et pleines du désir des conquêtes nouvelles ,
 Les services passez ne peuvent rien sur elles.

Laure.

Nous avons des deffauts. Quel homme en est
 exempt ?

Notre sexe est leger , le vôtre est inconstant ;
 On ne se plaindroit plus de ce désordre extrême,
 Si l'on sçavoit aimer , ainsi que Damon aime.

Damon.

Pourquoi me flattés-vous ? J'ai suivi quelquefois
 Le Dieu des cœurs ; par tout ce sont les mêmes
 loix ;

Je pourrois des Bergers être le plus fidelle
 Et je ne verrois point qu'on fit de loi nouvelle.
 Non , aussi de l'Amour je n'ai suivi les pas
 Qu'autant de jours qu'il faut pour ne s'en plain-
 dre pas.

Laure.

Ce sont là les discours que tous les Bergers tien-
 nent ;

Plus ils sont amoureux et moins ils en convien-
 nent.

Damon.

Je ne me défens point d'avoir livré mon cœur ;
 B v j D'a-

654 MERCURE DE FRANCE

D'avoir porté des fers qui faisoient mon bonheur;
 J'aimai, peut-être encor l'erreur me seroit chere,
 Si je n'avois aimé qu'une beauté severe ;
 Mais la honte de voir un Rival mieux traité ,
 A remis pour jamais mon cœur en liberté.

Laure.

Vous dites vrai , Damon , et je pense de même ;
 Gardons-nous bien d'aimer à moins qu'on ne
 nous aime ;
 Depuis le triste jour que le cruel trépas ,
 Vint fraper Philémon , expirant dans mes bras ;
 J'ai détesté l'Amour , j'ai redouté ses chaînes ;
 Sûre que ses plaisirs sont moindres que ses pei-
 nes.

Damon.

Ma Musete a chanté la volage Philis ,
 J'ai servi tour à tour Corinne , Amarilis :
 Eglé seule auroit pû fixer mon inconstance ;
 Mais Eglé n'eut pour moi que de l'indifference.

Laure.

Bergers infortunés , vous fuyés qui vous suit ;
 Et plus à plaindre encor , vous suivés qui vous
 fuit.

Damon.

C'en est fait , de l'Amour je sçaurai me def-
 fendre ;
 Ne pouvant en donner , je ne veux plus en pren-
 dre ,

Le

Le soin de mes troupeaux remplira la moitié ,
 D'un temps que je destine à la douce amitié ;
 De mes jours désormais tel sera le partage ;
 Ce sont les seuls objets qu'aujourd'hui j'envie
 sage.

Laure.

J'ai perdu sans regret ma houlette et Médor.
 Je perdrais volontiers quelque autre chose en-
 cor ,
 Si Damon à mes yeux s'ouvroit avec franchise.

Damon.

Ce n'est point parmi nous que le cœur se dé-
 guise.

Laure.

Dans le cœur de Damon si l'amour n'entroît
 plus ,
 Pourrais-je demander sans crainte de refus ,
 La place destinée à l'amitié sincère ?

Damon.

Que demanderiez vous ? Le pourrais-je , Bergère ?
 La place est pour Eglé ; j'ai choisi ce beau jour ,
 Pour la lui faire offrir par la sœur de l'Amour ,
 C'est tout ce que les Dieux ont mis en ma puis-
 sance :
 J'aime à compter un peu sur sa reconnoissance ,
 Trop heureux ! Si des vœux encor plus dili-
 gens ,
 Ne m'ont pas enlevé le seul bien que j'attens !

Laure.

Laure.

Dès l'instant que d'un cœur l'Amour s'est rendu
Maître ,

Peut-on , foibles Bergers , l'empêcher de patois-
tre ?

Vous avés beau masquer tout ce que vous
sentés ,

Vous ne prenés , Damon , que des noms em-
pruntez.

Damon.

Vous vous trompés ; Eglé par un choix juste et
sage ,

Preferé à tout Amant qui peut être volage ,

L'ami solide , tendre , et qui ne change point :

Ne dois-je pas penser comme elle sur ce point ?

En vain me flaterois-je autrement de lui plaire ?

Sou cœur que la raison , que la sagesse éclaire ,

Se fait voir à mes yeux comme un trésor sans
prix ;

Un chemin seul y mène ; Ah ! que ne l'ai-je pris !



QUES-



QUESTION IMPORTANTE
*jugée par Arrêt de la Grande Chambre
 du Parlement de Normandie le 10. Fe-
 vrier 1735. sur la Regle De publicandis
 Resignationibus.*

UN des plus importantes Regles de la Chancellerie Romaine est sans contredit celle *De publicandis Resignationibus*. Elle porte en substance » Que les » Résignations admises en Cour de Rome » doivent être rendues publiques, par » l'exhibition des Lettres, l'Insinuation, » et la prise de possession dans les six » mois ; et celles qui sont admises par le » Legat d'Avignon, où par les Ordina- » res dans un mois, autrement les Provi- » sions nulles. *Reg. 34. Innocent VIII.*

Sur cette Regle, que nous pouvons appeler Loi de l'Etat, parce qu'elle a été reçue en France dès l'an 1493. se sont élevées plusieurs Contestations ; mais celle que le Parlement de Rouen vient de juger, merite plus particulièrement l'attention du Public, parce qu'elle a partagé ce qu'il y a de plus célèbre dans l'ordre des Avocats ; sçavoir à Paris M.M. de Blaru, le

658 MERCURE DE FRANCE
le Normand , Noüet , Caperon , Fuet ,
et autres. A Rouen M. M. Routier , Si-
mon , Pigache , Perchel , et autres. Voici
de quoi ils s'agit.

F A I T.

Le 21. Mai 1731. Le sieur Tribouel ,
Curé de saint Oüen le Mancel , Diocèse
d'Evreux , résigna sa Cure au sieur de la
Noe son Vicaire , qui la desservoit de-
puis plus de 10. ans , que le sieur Curé
étoit incommodé.

Le 11. Juin suivant , la Résignation fut
reçue en Cour de Rome ; mais parce
qu'il y avoit une pension retenuë de 300. l.
les Officiers de la Daterie en refuserent
les expéditions. C'étoit une espece de
Jurisconsulte Espagnol desœuvré , qui
avoit introduit cette rigidité à Rome du
temps du Pape Benoît XIII.

Le sieur de la Noe , informé du refus ,
résolut d'attendre. Il crut que les chan-
gemens arrivez à Rome dès l'année pré-
cedente , rendroient l'Avocat Espagnol
plus raisonnable , il se trompa.

Le 12. Mars 1732. le sieur de la Noe
obtint de son Banquier un Certificat ,
qui atteste le refus. Il se présenta au Par-
lement avec le sieur Tribouel , et il y eut
Arrêt le 23. qui reçut l'un et l'autre ap-
pel-
lans.

lans comme d'abus de ce refus , et ren-
voya le sieur de la Noe devant M. l'Evê-
que d'Evreux , pour en obtenir ses pro-
visions , lesquelles vaudroient du jour et
datte de la réception de la résignation à
Rome , sans que la Regle *De Publicandis*,
&c. pût être objectée tant que le refus
de Cour de Rome , et autres Superieurs
Ecclesiastiques dureroit , le sieur de la
Noe autorisé à prendre possession *ad con-*
servationem Juris.

En consequence , le sieur de la Noe se
pouvât vers M. l'Evêque d'Evreux le 26.
du même mois. Ce Prélat , Patron du Bé-
néfice , fit refus ; on en eût Acte en for-
me , et le troisième Juin le sieur de la Noe
prit possession *ad conservationem Juris* ,
aux termes de son Arrêt.

Le lendemain décéda le sieur Tribouel.
M. l'Evêque d'Evreux en ayant été
informé , nomma au Bénéfice en ques-
tion le sieur Chretien. Celui-ci résigna
son droit au sieur Hardy , et M. l'Evêque
étant pareillement décedé , le sieur de la
Noe , après avoir obtenu ses Provisions
du Chapitre d'Evreux , *Sede vacante* ,
prit possession réelle.

Le sieur Hardy étant venu pareillement
prendre possession , il y eut opposition
et complainte , ce qui donna lieu à un
Procès

Procès devant le Bailly de Breteuil , qui rendit sa Sentence au mois de Mars 1734. par laquelle la récreance du Bénéfice contentieux fut adjugée au sieur de la Noe , parce qu'au principal les Parties étoient appointées à écrire et produire.

L'Appel porté au Parlement , le sieur Hardy y présenta sa Requête , où il prétendit démontrer que le plein possessoire lui auroit du être accordé , puisque les termes et l'esprit de la Loi sont en sa faveur ; que cependant si l'Arrêt obtenu par le sieur de la Noe faisoit quelque impression , il prendroit le parti de l'opposition , pour quoi il concluoit à ce qu'il plut à la Cour le recevoir oposant à l'Arrêt du 23. Mai 1732. ce faisant le rapporter comme surpris , en tant que par icelui le sieur de la Noe prétendrait être dispensé de la Regle *De Publicandis* , &c. mettre l'appellation et ce dont est appel , au néant , émandant et évoquant le principal trouvé en état de juger , maintenir lui sieur Hardy au plein possessoire du Bénéfice dont est question , et condamner la partie aux dépens.

La Cause mise au grand Rôle , les Parties eurent cet avantage d'avoir pour la plaider , M. M. Thouars et Brechain , Avocats , que la Cour honore d'une attention

tention particuliere , et que le Public avec justice reconnoît pour être des premiers du Barreau de Rouen. Voici quel est le principe dont l'un et l'autre convenoient respectivement.

Le droit des Parties , toutes deux résignataires , est un droit étroit , sujet à la lettre de la Loi , parce que le droit des résignations est une faveur ou une tolérance que la nécessité des tems a introduite. C'est un droit nouveau qui n'a été connu que fort tard dans l'Eglise ; et sans la plénitude du pouvoir des Clefs , ce seroit une espece de Paction ou de Contrat Sinnallagmatique. *Facio ut facias, Facio ut des* , que ce qui se passe entre le Resignant et les Officiers de la Daterie , ou un Titulaire ne remet son Bénéfice qu'à la charge qu'il sera conféré à un tel , *et non autrement.*

Que les résignations aient été reçues par la nécessité des tems , apuyée de quelques exemples de résignations sages et sensées , c'est ce dont tous les Auteurs conviennent , et on sçait que ce qui arrêta les Ambassadeurs de France au Concile de Trente dans les vives instances qu'ils faisoient pour en abolir l'usage , fut une espece de convention entre les deux Puissances , de faire executer leurs Loix à la lettre ,

lettre , pour en retrancher les abus.

En un mot, les résignations qui forcent le Collateur, étoient inconnues dans le tems d'Alexandre III. Innocent III. Boniface VIII. et Clement V. Si l'Eglise les a tolérées sur l'exemple de sagesse dans plusieurs , elle a aussi-tôt élevé des remparts contre la cupidité des autres : c'est l'objet de la Regle *De Publicandis* , et d'un nombre considerable d'autres Loix de l'une et de l'autre Puissance.

M. Thouars , qui brille toujours par la delicatesse de ses expressions , et par la solidité de ses raisonnemens , fit pour le sieur Hardy apellant , l'aplication de toutes ces autoritez. Il s'arma de la décision respectable du Pape Pie V. dans la Bulle du 1. Juin 1569. confirmative d'une autre de Pie IV. confirmée par une troisième de Sixte V. où le Saint Pontife détaillant les especes de confidences en résignation , et dans lesquelles on trouve celle de *jouir des fruits au de-là du temps prescrit par la Regle* , a ajouté , que les seules présomptions font une preuve parfaite de ces sortes de confidences. *Prasumptiones et Conjectura plenam probationem faciant in predictis*. Les Bulles citées sont reçues en France.

L'Orateur , toujours disposé à ignorer
la

la funeste science de noircir la réputation des Parties adverses , fit simplement observer que le sieur de la Noe se devoit imputer la faute d'avoir donné lieu par son peu d'attention , et par son long silence à des présomptions légitimes : en effet , dit-il , la résignation du sieur de la Noe a été reçûe en Cour de Rome le 11. Juin 1731. et depuis le mois de Juillet de la même année qu'il en a dû être informé jusqu'au 12. Mai 1732. il a laissé tranquillement son Résignant jouïr des fruits , il n'a pas fait la moindre démarche , cela ne s'accorde point avec cette pureté d'intention qui doit être dans le résignant et le résignataire. *Si post resignationem quam scit expeditam , remanet in detentione beneficii , et capit fructus , non est in conscientia tutus , nec ille in cujus favorem resignavit , si permittit.* Rebuffe in 3. de pub. Glos. 13. N°. 5.

Qu'on ne dise pas , ajouta-t'il , que les expéditions du sieur de la Noe lui ayant été refusées , il n'a pû satisfaire aux préceptes. Si cette excuse pouvoit être admise d'intelligence avec les Officiers de la Daterie , les coureurs de Bénéfices feroient bien tôt reparoître ces especes d'expectatives , qui ont si long temps désolé l'Eglise de France , en se ménageant un
refus

refus de Cour de Rome ; les Bénéfices ne se résigneroient plus que par donation Testamentaire : en un mot, nous avons en France des moyens surs pour avoir des Actes qui équipollent les expéditions de Rome. *Quand un François , dit l'article 47. des Libertez de l'Eglise Gallicanne , Demande au Pape un Benefice assis en France par quelque vacance que ce soit , le Pape est tenu de lui en faire expédier la signature du jour que la requisition et supplication lui est faite , et en cas de refus , peut celui qui y pretend intérêt , présenter sa Requête à la Cour , laquelle ordonne que l'Evêque Diocésain ou autre , en donnera sa provision pour être de même effet qu'eût été la date prise en Cour de Rome , si elle n'eût été lors refusée.*

Il est vrai , dit M. Thouars en finissant, que le Résignataire dans les trois ans , peut se servir de ses provisions , ou actes équipollens ; que le Résignant n'est pas en droit de les arguer de nullité , et que celui-ci étant ainsi dépouillé , venant à décéder , ne fera point vaquer le Bénéfice par mort : mais c'est qu'alors cette dépossession forcée , fait cesser toutes présomptions de confidences , ce qui ne se rencontre pas dans une prise de possession , telle que celle du sieur de la Noë , faite quel-
ques

ques heures avant la mort de son Résignant , parce qu'alors , comme dit la Loi , ce Résignant n'est plus censé du nombre des vivans : *Pro mortuo habetur qui proximè moriturus est.* Aussi l'article 12. de l'Edit de 1691. décide en termes exprès , que Si les Résignataires ou Permutans , pourvus par le Pape , ont différé leur prise de possession plus de six mois , et les pourvus par démission ou permutation en la légation , ou par l'ordinaire , plus d'un mois , ils seront tenus de prendre ladite possession , et icelle faire publier et insinuer conjointement avec ladite provision au plus tard deux jours auparavant le décès du Résignant ou Copermutant , sans que le jour de la prise de possession , publication et insinuation d'icelle , et celui de la mort du Résignant , soient compris dans ledit temps de deux jours , et à faute d'avoir pris ladite possession , et icelle fait publier et insinuer deux jours avant ledit décès , lesdits Benefices sont déclarez vacans par la mort du Résignant.

M. Brehain répondant avec cette éloquence qui lui est si naturelle , adopta tout ce qu'on peut dire contre les résignations ; mais après avoir fait observer que c'étoit un droit reçu , il ajouta qu'il falloit faire une grande différence entre un Résignataire pourvû , et un Résignataire
qui

qui ne l'est pas. L'un , dit-il , en citant Du Moulin , a réellement *Jus in re*. Il est le maître du Bénéfice , et le délai qu'il apporte à s'en saisir , fait présumer la confiance : l'autre au contraire n'a que le *Jus ad rem*. Il ne tient encore rien , et on ne peut pas dire , lors qu'il y a un refus , qu'il est de concert pour laisser à un autre des fruits qui lui appartiennent : car le Résignant ne perd ni titre ni possession , tant que le refus subsiste , il retient toujours le Bénéfice jusqu'à ce que le refus soit levé. *Usque ad resignationem admissam*.

L'habile Avocat développa avec art cette proposition , il prouva par tous les Auteurs que le Résignant ne peut jamais être censé avoir réellement remis son Bénéfice , tant que la résignation n'est point admise , *ante admissam resignationem* , parce que , pour qu'un titre soit censé remis réellement , il faut le concours de deux volontez ; celle du Titulaire qui veut remettre , celle du Supérieur Ecclesiastique qui reçoit. Il prouva pareillement que dans ces circonstances , la confiance chez le Résignataire ne peut être présumée , parce que son droit est en quelque manière en litige , tant que le refus subsiste ; il n'y a point de certitude que le re-
fus

fus soit mal fondé; et par les raisons dont on vient de parler, les fruits ne lui sont point remis, d'où il est aisé de conclure que ce Résignataire, *usque ad resignationem admissam*, n'est point forcé de faire lever l'empêchement dans un certain temps, n'étant pas le maître de le faire, pouvant même n'avoir pas de connoissance de la résignation, et trouver des difficultez imprévûes dans l'appel comme d'abus. Cela se fait d'ailleurs assez sentir par le silence de toutes les Loix; car il n'y en a aucune qui limite quelque temps à un Résignataire non pourvû; toutes parlent de résignation admise, et le Résignataire non pourvû, n'est borné que par le Decrèt *de pacificis possessoribus*, qui rendroit la résignation nulle, s'il n'agissoit dans les trois ans.

Il est vrai, continua l'Avocat, que l'Arrêt de la Cour, par un effet rétroactif, tient lieu de Provisions du jour et date qu'elles auroient dû être accordées à Rome; mais cela ne peut pas opérer que la possession du Résignant n'ait pas été légitime dans l'intervalle de l'un et de l'autre temps, et par consequent il faut reprendre l'état des choses dans l'ordre naturel.

1°. Le Résignant n'a réellement remis

C

mis

268 MERCURE DE FRANCE

mis son Bénéfice que le jour de l'Arrêt qu'il a obtenu , c'est-là l'époque de sa certitude , puisque cet Arrêt pouvoit lui être refusé ; c'est là le parfait de la résignation , puis qu'il n'y a que ce même Arrêt qui démontre qu'elle est acceptée. 2°. Le Résignataire , à proprement parler , n'a été réellement Résignataire que ce jour-là ; ce ne seroit que de ce jour que courroit la prescription des trois ans , sans la *Regle de pacificis possessoribus* , et il n'y a ici que cette époque pour la *Regle de publicandis resignationibus* , puisque dans le Système de l'Intimé même , cette Regle ne prescrit la nécessité de prendre possession dans les six mois , qu'à ceux auxquels le droit de le faire a été accordé.

Mais , dit M. Brehain , la *Regle de publicandis* , n'a été introduite qu'en faveur des Résignataires ; il peut arriver que dans les six mois le Résignant sera surpris de mort , sans que le Résignataire ait été informé , ou qu'il ait eû le temps de prendre possession , et cette Regle , par une faveur particuliere , lui permet en ce cas de faire valoir ses expéditions , sans qu'on puisse lui objecter que le Bénéfice est vacant par mort , ce qui n'a pas lieu après les six mois ; car si le Résignant décède sans que le Résignataire ait pris possession

sion , les provisions de ce Résignataire seront nulles , parce qu'alors la Regle generale reprend son cours. Le Résignant est mort sans avoir été dépoüillé , par consequent son Bénéfice vaque par mort ; mais , comme l'observent tous les Auteurs , si ce Résignant et ce Résignataire vivent , le dernier peut encore se servir de ses Provisions pendant trois ans , pourvû que son Résignant ne soit pas prévenu par une mort subite , qui l'ait empêché de prendre possession de son vivant , ce sont les termes d'un * Auteur très versé dans cette matiere , cela est conforme aux dispositions expresses de la Déclaration du Roi de l'an 1645. Article 14. et l'Edit de 1691. n'y répugne absolument pas.

Le sieur de la Noe , dit l'Orateur en finissant , est donc en regle , puis qu'il étoit dans les six mois du jour que le pouvoir de prendre possession lui a été accordé , puisque son Résignant n'avoit pas acquis contre lui les trois ans de la Regle de *pacificis possessoribus* , puis qu'enfin par abondance de droit il a pris possession du vivant de ce Résignant ; il faut joindre à cela que la confiance ne peut pas être présumée dans deux personnes qui viennent elles mêmes à la Cour se plain-

* *Maxime du Droit Canon* , Tome I I.

dre de l'injustice que les Officiers de la Daterie leur font , et qui en consequence de l'Arrêt qu'elles ont obtenu , se présentent à leur Evêque Diocésain ; il faut d'ailleurs faire attention que le sieur de la Noë a mérité le Bénéfice par ses services , plus de dix ans avant qu'il lui eût été résigné.

M. le Bailly Menager , Avocat General , en démontrant les abus qui naissent de la Jurisprudence que vouloit établir l'Intimé , écarta toutes les distinctions métaphysiques des Auteurs , pour ne s'en tenir qu'à la lettre de la Regle de *publicandis resignationibus* , reçue en France , notamment dans la Déclaration de 1646. enregistrée en ce Parlement, il representa à la Cour l'attention qu'elle a toujours eue pour la pureté de la discipline Ecclesiastique , attention dont elle a donné des marques si éclatantes dans l'Arrêt du sieur du Bourget en 1732. et il se déclara pour l'exécution de la Regle à la lettre , après néanmoins avoir pesé les raisons pour et contre avec cette exactitude et ce désintéressement qui le font voir avec plaisir à la tête de cet ordre d'Hommes que le Jurisconsulte appelle *cupidos inspicienda veritatis*.

LA COUR par son Arrêt prononcé par M. le Président d'Esneval , reçut le sieur Hardy

Hardy opposant à l'Arrêt du 23 Mai 1732. et sans s'arrêter à cet Arrêt , met l'appel lation et ce dont est appel au néant , évoquant le principal trouvé en état d'être jugé , maintint le sieur Hardy au plein possessoire du Bénéfice en question , et condamna le sieur de la Noe aux dépens.

Voici l'espece de l'Arrêt cité par M. l'Avocat General. Le sieur Belard Curé d'Alençon , ayant résigné au sieur Guilloré le 7. Juillet 1731. la procuration *ad resignandum* et la supplique, furent envoyées à Paris le 9. pour n'en partir que la nuit du 11. au 12.

Le 11. mourut le Résignant , et le 12. l'Abbé de Lonley , Patron du Bénéfice , y présenta , mais une personne sans degrez , qui ne prit pas même de *Visa*.

Cela forma la contestation ; car l'Abbé de Lonley ayant nommé au mois de Septembre le sieur du Bourget , qui avoit fait signifier ses Grades , le sieur Guilloré , qui avoit obtenu le 28. Juillet ses provisions de Cour de Rome , avec la clause *sive per obitum aut alias quovis modo vacet* , prétendit avoir ce Bénéfice , non en vertu de la résignation , mais en vertu de la Clause , soutenant que la Regle de *verisimili notitia obitus* ne lui pouvoit être objectée , parce qu'elle n'avoit lieu que con-

672 MERCURE DE FRANCE
tre les courses ambitieuses. L'Arrêt lui fit
perdre sa cause , plaidant les mêmes Avo-
cats.



TIRSIS ET CORIDON,

A Mlle de Malcrais de la Vigne.

E G L O G U E.

DE Palés en ce jour nous célébrons la fête ,
J'entens de toutes parts le son des chalumeaux ,
Les Bergeres de ces hameaux ,
Ont orné de bouquets et leur sein et leur tête ;
La Bergere qui touche au quinziesme Printemps ,
Dans ce jour fortuné par un aveu sincere ,
Doit nommer parmi ses amans
L'heureux Berger qui sçait lui plaire ,
Cet usage en ces lieux est reçu de tout temps ,
Après ce choix plus de mistere ,
Ee sur tout plus de changemens ;
Les parjures , les inconstans ,
De Palés sur le champ éprouvent la colere.
Tirsis et Coridon de même ardeur épris ,
Brûloient tous les deux pour Chloris ,
De leurs soins assidus , qu'ils redoubloient sans
cesse ,

Ils n'auroient jamais pû reconnoître l'effet ,
 Leur Bergere toujours sçût cacher sa tendresse ;
 Mais en ce jour , ainsi l'ordonne la Déesse ,
 Elle doit aux Bergers révéler son secret.

Pour obtenir cet aveu qui le flatte ,

Tirsis disoit ces mots , inspiré par l'Amour ;

« Ah ! vous allés passer , Chloris , pour une in-
 grate ,

« Si vous me refusez votre cœur en ce jour ;

« Je me plaindrai par tout de ma flamme trahie ,

« De mes vœux méprisés , de votre barbarie.

« Coridon répondit ; je ne me plaindrai pas ,

« Si vous me refusés , Bergere trop aimable ,

« Mon malheur en effet ne vous rend point cou-
 pable ;

« Mais vos refus seront suivis de mon trépas.

Tirsis.

Un jour dans le Lignon vous tombâtes , Bergere ,
 Et je sçûs en nâgeant vous tirer du danger ;
 Vos yeux furent long-temps fermés à la lumière ;
 Les devez-vous ouvrir pour un autre Berger ?

Coridon.

L'autre jour dans un bois une bête sauvage ,
 Poursuivoit ma Chloris , en vouloit à ses jours ;
 Ma valeur la sauva des effets de sa rage ,
 Trop heureux de sauver l'objet de mes amours.

Tirsis.

J'ai refusé pour vous Aminte et Célimène ,
 C'est L'une

L'une riche en troupeaux , l'autre riche en at-
traits ;

Ah ! je refuserois pour Chloris une Reine ,
Si pour moi de l'Amour Chloris sentoit les traits

Coridon.

J'ai refusé Philis , j'ai refusé Melisse ,
Et ne demande point le prix de mes refus.
Les refuser pour vous , c'est vous rendre justice ;
Je fais ce que je dois ; je ne veux rien de plus.

Tirsiis.

Chloris vous le sçavés , un fertile héritage ,
Accompagne le don que je fais de ma main.

Coridon.

Chloris , ces prez , ces champs , sont un foible
partage ;
Un cœur tendre est pour vous un trésor plus cer-
tain ,

Tirsiis.

Recevés de ma main , ô Bergere cruelle ;
Ce jeune Marcassin surpris dans la Forêt ;
De votre cruauté c'est un rare modele.

Coridon.

Je vous offre , Chloris , ma chere Tourterelle ;
C'est un present léger , mais d'un amour parfait ,
Les Tourterelles sont un image fidelle.

Tirsiis.

J'ai fait des vers pour vous ; j'eus pour maître
Amphion ,

Les

Les échos, les Bergers à ma voix applaudissent.

Coridon.

Que jamais de mes chants les bois ne retentissent ;

Il suffit que Chloris écoute ma chanson.

Tirsi.

J'aime à voir de nos prez la verdure naissante,

Nos jardins au Printemps de Narcisses parés ;

Mais Chloris à mes yeux est cent fois plus charmante ,

Que ne sont au Printemps nos jardins et nos prez.

Coridon.

La mer me plaît , sur tout quand son onde est paisible ,

J'aime à voir le Soleil sortant du sein des flots ;

Votre beauté, Chloris, m'est encor plus sensible ,

Que le Soleil naissant , où le calme des eaux.

Tirsi.

J'ai gravé votre nom sur un pommier sauvage ;

Les Bergers m'ont promis d'en respecter lestraitts.

Coridon.

L'Amour a dans mon cœur imprimé votre image ;

Cette image , Chloris , n'en sortira jamais.

Tirsi.

Prononcés , ma Bergere , un concurrent m'offense ;

Je ne puis plus long-temps soutenir ses amours.

C V *Coridon.*

Coridon.

Prononcés ; mais songés que de votre sentence ,

Vont dépendre à la fois mon bonheur et mes jours.

Tirsis étoit trop fier , Coridon fut plus tendre ,

Chloris en rougissant lui présente la main ,

Et défend à Tirsis de la suivre en chemin ,

C'étoit, à mon avis, assés se faire entendre.

Belle Malcrais ; vos vertus , vos talens ,

Vous ont attiré les suffrages ,

Et même les tendres hommages ;

De cent Bergers de pays différens ,

Vous voyés tous les jours , et les voyés sans
peine ,

Bergers demeurans sur la Seine ,

De la Garonne aussi plusieurs viennent à vous ;

Je n'en dis rien , ils ont l'ame hautaine ,

Je craindrois trop d'exciter leur couroux.

Or souffrés qu'un Berger demeurant sur la
Loire ,

Et même quelquefois habitant de l'Allier ,

Vienne à vos genoux publier ,

Sa défaite et votre victoire ;

Les Bergers de notre pays ,

Ne sont pas si galans que sont ceux de Paris ,

Mais ils ont en amour pourtant quelque science

Faites-en , croyés moi , la douce expérience ;

Vous trouverez en moi Berger tendre , soumis ,

Et

Et qui de vos vertus sçait connoître le prix ;
 Je ne demande point l'heureuse préférence ,
 Maintenés entre-nous une juste balance ,
 Et songés qu'en comblant d'un seul Berger les
 vœux ,
 Vous rendrés à la fois cent Bergers malheureux ,

P. D. F.



OBSERVATION de M. Astruc ,
 Professeur de Medecine , au College Royal ,
 sur la Machine appelée Fauteuill de poste.

L Es regles qu'on doit se proposer pour
 la conservation de la santé , se ré-
 duisent (1) à deux points principaux ,
 l'un de se nourrir sobrement, et l'autre de
 faire un exercice convenable.

La sobriété est le moyen le plus sûr de
 conserver la santé , parce que l'estomac ,
 à mesure qu'il reçoit peu d'alimens , est
 mieux en état de les bien digerer. Par ce
 moyen il passe dans le sang moins de chiles
 mais celui qui y passe est mieux préparé ,

(1) *Sanitatis studium est non satiari cibis ,
 et impigrum esse ad labores.* Hippocrates Epidem.
 Lib. 6. Sect. 4. Textu 22.

678 MERCURE DE FRANCE

ce qui fait que le sang qui le reçoit a plus de facilité de le changer en sang, et ce qui n'est pas moins important, il a aussi plus de facilité de le changer en sang d'une meilleure qualité.

D'un autre côté l'exercice procure des (1) avantages qui ne sont gueres moindres que la sobriété. Il brise et atténue le sang et les différentes humeurs que le sang fournit, il les pousse et les fait couler dans leurs canaux (2), il augmente et facilite toutes les évacuations sensibles et insensibles (3) de la transpiration. Enfin il fortifie le ressort des fibres de toutes les parties du corps, et par tous ces différens moyens réunis, il corrige les épaississemens du sang et des humeurs, et il sert à les faire circuler plus librement, et à en prévenir les engorgemens et les

(1) *Oportet sanum hominem . . . frequenter se exercere, si quidem ignavia corpus hebetat, labor firmat; illa maturam senectutem, hic, longam adolescentiam reddit.* Celsus. Lib. I. cap. I.

(2) *Motus preparat corpora ad excretionem excrementorum sensibilem et insensibilem.* Ibid. §. 10. Sanctorius de medicinâ staticâ.

(3) *Exercitio corpora leviora fiunt, omnes enim partes, præcipuè muscoli et ligamenta mota ab excrementis purgantur, perspirabile ad exhalationem preparatur, et spiritus tenuiores fiunt.* Sanctorius de medicinâ staticâ, Sect. 5. §. 9.

obstruc-

obstructions qui sont les causes les plus ordinaires des maladies.

Comme ces deux moyens de conserver la santé , tendent au même but , et procurent à peu près les mêmes avantages , ils peuvent dans le besoin se suppléer l'un l'autre. La sobriété lors qu'elle est rigoureuse , dispense de l'exercice , et l'exercice lors qu'il est fort grand , donne (1) la liberté d'être moins exact sur les règles de la sobriété. Mais le parti le plus sage est d'éviter toute sorte d'excès sur l'un et sur l'autre article , c'est-à-dire , qu'il faut se nourrir raisonnablement , et faire en même temps un exercice modéré.

Il est difficile de fixer des règles certaines sur ces deux points , parce qu'ils varient dans chaque sujet suivant l'âge , le temperament , les forces , &c. Mais chacun doit sur cela s'examiner de bonne foi, et se regler sur sa propre experience. C'est à cet égard que l'Empereur Tibere disoit que dès qu'on étoit parvenu à l'âge de rai-

(1) *Qui comedit , nisi etiam laboribus utatur , sanus esse non potest ; cibi enim et labores adversas in se facultates mutuo tamen ad sanitatem conferentes obtinent. Labores enim ea qua adsunt consumere solent. Cibi vero , et potiones ea qua vacuata sunt explent. Hippocrates , Lib. 1. de victus ratione.*

son ,

son , chacun devoit être son propre Médecin.

Il faut convenir 1°. Que l'exercice n'est jamais plus salutaire que quand on le fait en plein air , parce qu'on joint alors aux avantages qu'il procure , ceux qu'on doit attendre d'un air pur , et , pour ainsi dire , d'un air neuf. 2°. Qu'entre les différens exercices qu'on peut faire en plein air , les plus utiles sont ceux qui agitent , ébranlent , secouent et compriment successivement et à plusieurs reprises les différentes parties du corps , sur tout celles du bas-ventre , qui sont les plus sujettes à s'en-gorger.

Ces deux raisons ont obligé les Médecins à donner la préférence à (1) la promenade à Pied , à (2) la promenade à Cheval , à (3) la promenade en Cale-

(1) *Deambulatio retentas partes solvit , Thoracem purgat , facilem reddit anhelitum , ventriculum firmat , sensus organa roborat , animum remittit , omnemque perturbantem affectionem explicat.* Ex Galeno , Lib. 2. de diætâ.

(2) *Equitatio non tantum corpus sed sensus omnes exercet.* Ex eodem Lib. 2. de sanitate tuendâ.

(3) *Gestatio in lectica levissima est propterea agris et sentibus conducit.* Galenus Lib. 1. de sanit. tuend. cap. 7.

Gestatio vehiculo acrior est. Celsus , Lib. 2. Cap. 15.

cha

che où en Carosse , &c. Les Auteurs recommandent de faire d'abord ces promenades sur un terrain uni pour s'y accoutumer , sur tout quand on est foible ou convalescent , mais ils conseillent de préférer ensuite un terrain inégal , comme est le pavé , afin de rendre les secousses plus fréquentes, plus vives, et, pour ainsi dire, plus brusques.

Malheureusement il n'est pas toujours en notre pouvoir de faire ces sortes d'exercices. La foiblesse du temperament, ou les occupations en interdisent l'usage à beaucoup de gens ; Ceux même qui ont la force et le loisir nécessaire, ne sçauroient en profiter pour faire de pareils exercices dans le grand froid , ni dans le grand chaud.

Il faut donc avoir recours dans ces cas qui sont fréquens , à des exercices d'une autre espece , qu'on puisse faire à couvert, et quelquefois même à des exercices qu'on puisse faire dans sa chambre , lors que les affaires ou l'état de la santé ne permettent pas d'en sortir. Et c'est à cette occasion qu'on a cherché à imaginer des Machines propres à secouer le corps , et capables par ce moyen de suppléer à l'exercice du Cheval ou du Carosse.

Les

282 MERCURE DE FRANCE

Les Auteurs (1) qui ont traité de la Gimnastique des Anciens , ont observé que les Médecins avoient accoutumé de recommander l'usage de plusieurs Machines de cette espece , soit pour la conservation de la santé , soit pour le soulagement des maladies.

1. L'Escarpolette connue autrefois sous le nom de (2) *Petaurum* ou *Doscella* , dont il paroît par quelques passages des anciens Auteurs qu'on se servoit souvent par principe de santé.

2. Les lits mobiles en forme de berceau, connus dans les ouvrages des Anciens sous le nom de *Cuna*. (3) Oribase premier Médecin de l'Empereur Julien , nous en a laissé la description , en nous assurant qu'ils avoient été employez long-temps

(1) *Gonterius de sanitate tuendâ. Lib. 15. Mercurialis de arte Gymnasticâ. Lib. 3. et 6.*

(2) *An magis oblectant amicum jactata Petauro Corpora , quique solent rectum descendere funem. . . . Juven. Sat. 14.*

(3) *Oribasius , Lib. 6. collectionum. Celsus , Lib. 2. Cap. 15. uni , inquit , pedi lectâ.*

Fulmentum subjiciendum est, atque ita lectus Huc , et illuc manu impellendus.

Galenus , Lib. 2. de sanitate tuendâ. cap. II. Aëtius , Lib. 3. cap. 6.

avant

avant lui par plusieurs autres Médecins , comme Antyllus , Celse , Aëtius , &c.

3. Les lits suspendus par les quatre angles , *lecti pensiles*. Hippocrate (1) avoit parlé d'une Machine approchante , dont-il recommande l'usage. Mais l'invention de ces lits suspendus , doit être rapportée à Asclepiade de Pruse qui faisoit la Medecine à Rome avec éclat , du tems de Pompée ; le Grand Plin , de qui nous tenons ce fait , (2) nous apprend en même tems que cette invention acquit à ce Médecin une très-grande reputation. (3) Celse , et (4) Galien qui ont vécu depuis , en ont approuvé l'usage.

Un ancien Médecin , appelé Herodotus , croyoit cet exercice si utile , qu'il voulut qu'on l'employât chaque jour pendant tout le tems qu'on auroit mis à faire en Litier le chemin de quarante stades , c'est-à-dire , d'environ une lieuë et demie.

4. Cœlius Aurelianus , célèbre Méde-

(1) *Pensiles gestationes ex vehiculis utiles*. Hippocr. Lib 2. de morbis mulier.

(2) *Asclepiades suspendit lectulos , quorum jactatu . . . morbos extenuaret*. Plin. Histor. Natur. Lib. 26. Cap. 3.

(3) *Si nihil horum est. Suspendi lectus debet et moveri*. Celsus Lib. Cap. 15.

(4) *Galenus* , Lib. 2. de Sanitate tuenda. Cap. 11.

684 MERCURE DE FRANCE

cin du quatrieme siecle , (1) fait mention d'une autre Machine plus composée , employée de son tems pour faire faire de l'exercice qu'il appelle *Macron Sparson* , ou *insiramentum rapsorium* , mais dont il n'a donné aucune description , quoiqu'il en désigne suffisamment l'usage.

5. Enfin je ne sçai si l'on doit ajouter ici les differens moyens que Bernard de Gordon , (2) Professeur fameux de la Faculté

(1) *Calius Aurelianus* , Lib. 3. Cap. 6.

(2) *Bernardus Gordonius* in Lib. de conservatione vitæ humanæ , cap. 8. de Speciebus exercitiorum.

Pralati autem oportet quod habuant alios modos. In Camera enim debet esse una grossa chorda, vid. infra, nodosa suspensa, et tunc illa chorda accipitur cum manibus duabus, et homo debet stare erectus, ita quod non tangat terram. Et sic longo tempore deinde saltabit cum illâ chorda currendo quantum poterit hinc et inde, se volvendo et deambulando. Vel si non placet sibi iste lectus, habeat lapidem de trigenta libris in quo sit annulus, et portet frequenter, ab unâ parte usque ad aliam, vel teneat superius in aere longo tempore antequam deponat, vel portet ad collum suum, vel intra manus et ita de aliis modis donec incipiat fatigarii vel teneat baculum in manu, et quod alter auferat sibi si potest trahendo, vel quod auferat denarium à manu suâ clausâ, et dicit Galenus quod aliquis accipiat pellem uræ, et quod ponat in capite indicis, et quod alter teneat manum clausam, et quod videat si cum illo digito poterit pugnum aperire. Alter modus est quod
de

de Montpellier dans le 13^e. siècle , proposa pour faire faire de l'exercice dans la chambre , aux personnes qui y sont retenues par leurs affaires. Quelques-uns de ces moyens paroîtront peut-être puériles , mais ils prouvent du moins de quelle importance ce Médecin croyoit qu'il étoit , de tâcher de suppléer en quelque façon que ce fut , à l'exercice qu'on n'avoit pas la commodité de faire d'une manière plus utile.

On ne peut pas disconvenir , ajoute Lessius , que les exercices du corps qui ne passent point de justes bornes et qui se font à propos , ne soient utiles et même nécessaires. Mais la plupart de ceux qui vivent sobrement et qui ne s'appli-

duo sedent in terra pedibus contrapedes , et quod teneant ambo baculum unum , et quod postea videant uter istorum poterit alterum elevare.

Paul d'Egine , Médecin du cinquième siècle , avoit donné les mêmes conseils avant Gordon , comme *per funem manibus apprehensum scandere , et duos summis manibus concertare*. Voyés *Pauli Æginetæ operum , Lib. 1. Cap. 17. de exercitationum generibus.*

Lessius , ce pieux et sçavant Jesuite , qui a vécu si long-temps il y a 140 ans dans son Traité des moyens de conserver la santé , Chap. 5. cite les paroles d'Hippocrates : *Pour se bien porter il faut toujours demeurer sur son appétit et faire quelque exercice.*

quent

quent qu'aux choses de l'esprit , n'ont pas besoin d'exercice de longue haleine , et qui d'ailleurs consumeroient trop de tems , ils peuvent se contenter d'un quart d'heure ou de demie heure d'une sorte d'exercice , qu'on peut prendre avant le repas sans sortir de sa chambre , et qui est en usage chez les personnes les plus graves , même chez quantité de Cardinaux et qui n'a rien d'indigne d'eux. Il se fait de deux manieres , l'une à prendre dans chaque main des polds d'une livre ou d'une livre et demie chacun , et de se secoïer les bras de toutes sortes desens , comme si l'on combattoit en l'air. L'autre maniere consiste à prendre des deux mains un grand bâton où il y ait à chaque bout une livre ou une livre et demie de plomb , et laissant entre les deux mains un intervalle de quatre pieds , se secoïer les bras comme on vient de le dire.

CONCLUSION.

Ces exemples et ces citations doivent faire sentir l'utilité d'une Machine nouvellement inventée par M. *Du Guet* , Ingenieur , sous le nom de *Fauteuil de poste* , qui tend au même but , mais qui y tend d'une maniere infiniment plus simple et plus

plus commode. On est exposé dans ce Fauteuil aux mêmes secousses qu'on éprouve dans une Chaise de poste , de devant en derriere , de droit à gauche , et de haut en bas , tantôt ces differens mouvemens se succèdent de différentes façons , et tantôt ils concourent plusieurs à la fois. On peut à son gré les rendre plus brusques ou plus doux , plus prompts ou plus lents , plus violens ou plus foibles.

On peut donc par le moyen de cette Machine , dont la construction est simple et le mouvement aisé , faire un exercice raisonnable sans sortir de sa chambre , et un exercice d'autant plus utile , qu'il réunit tous les avantages des exercices les plus vantez , sur tout si la Machine est dans un air ouvert ; car d'ailleurs toutes les parties du corps et sur tout les visceres du bas-ventre se trouvent successivement exposez à des trémousse-mens , des compressions , et des secousses fréquemment repetées , dont on peut regler la vivacité à son gré , qui sont assez brusques et assez promptes pour procurer les mêmes effets que la Chaise de poste , qu'on peut varier à l'infini selon le besoin , et qu'on peut enfin se procurer avec facilité , à peu de frais , et sans se déranger du soin de ses affaires , auxquelles on peut vaquer dans

288 MERCURE DE FRANCE
dans le tems même qu'on est dans le Fau-
seuil.

A V E R T I S S E M E N T.

M. Duguet , Auteur de la Machine ,
demeure rue de l'Arbresec , au Vaze d'Or.

On voit le Mémoire sur l'utilité et l'u-
sage de cette Machine dans le **Mercure de**
France , Décembre 1734. deuxième vo-
lume , page 2889.

Les malades qui voudront essayer chez
eux l'effet de la Machine pendant quel-
ques jours , donneront 3. liv. pour le pre-
mier jour , et 25. s. pour chacun des au-
tres jours qu'ils la garderont.

On donne 12. s. pour voir la Machine ,
et pour en faire l'essai.

L'Auteur a trouvé le moyen d'ajouter
aux nouvelles Machines qu'il a envoyées
dans les Pays étrangers , le mouvement
vertical de haut en bas , au mouvement
horizontal de droit à gauche , ce qui les
rend beaucoup plus commodes , et plus
utiles à la santé.



O DE



O D E.

Quelle rapide violence,
 Loin de nous emporte le temps !
 Quelle coupable négligence
 En perd les précieux instants !
 Oubliant leur propre noblesse ,
 Les Mortels le passent sans cesse ,
 Dans des travaux indignes d'eux ;
 Des soins , des projets inutiles ,
 Des biens et des plaisirs fragiles
 En causent l'abus malheureux.



L'avarice avide , altérée ,
 Et qui court après mille maux ,
 Du temps fait servir la durée
 A grossir d'injustes monceaux.
 L'ambition audacieuse ,
 Vigilante , laborieuse ,
 Pleine d'une jalouse ardeur ,
 S'aplaudit et croit être sage ,
 Quand du temps elle met l'usage
 A suivre une frêle grandeur.



Quel renversement déplorable ,

Et

Et quel funeste aveuglement !
 La sagesse si désirable
 N'occupe pas l'homme un moment.
 Il ne va point à son Ecole ,
 Ménager du temps qui s'envole ,
 Apprendre ses vrais intérêts,
 Des Jeux , où regne un sort bizarre ;
 Des cercles où son cœur s'égare ,
 Ont pour lui de plus doux attraits.



Il craint de rentrer en soi-même ,
 Pour s'y voir , s'y considérer ,
 Et tel est son désordre extrême ,
 Qu'il ne cherche qu'à s'ignorer.
 Si le désir de tout connoître
 Le porte à pénétrer son Etre ,
 S'il veille pour ce grand dessein ,
 Après une étude si vaine ,
 Sçait-il qu'un prompt courroux l'entraîne ,
 Qu'il est inégal et hautain.



Oùi , dans nos sçavantes études
 Nous sommes prodigues du temps ,
 Si malgré des veilles si rudes ,
 Nous sommes encore ignorants ;
 Si , loin que nos vices nous frappent ,
 Toujours négligez ils échappent

292 MERCURE DE FRANCE

Sur le premier Paillier, se voit contre le mur une grande Figure noire de Marbre d'Egypte , qui représente la Déesse *Isis* , laquelle est d'une très-grande antiquité, c'est-à-dire, du temps des Ptolomées, Rois d'Egypte.

Dans le Salon en face du Jardin , sont dix Bustes antiques, posez sur des Scahellons , entre autres celui de *Scipion l'Africain* , et sur la table est un Buste de *Vitellius* , dont la tête est de Pierre de Touche , ce qui en fait la rareté. Et sur la Cheminée on voit une Tête seule , restée de quelques ruines , représentant le visage d'une femme qui dort , dont les traits sont d'une beauté parfaite , et le sommeil est caractérisé d'une manière tendre et touchante.

A côté du Vestibule à droite, sont deux Sales dans lesquelles on voit des Urnes antiques , de petits Tombeaux , des Bas-Reliefs , et grand nombre de Bustes et de Têtes qui représentent des Consuls et Sénateurs Romains , des Empereurs et Imperatrices , des Rois Grecs et des Philosophes et Poètes anciens , et autres dont on peut reconnoître une partie par comparaison aux Médailles antiques et aux Pierres gravées. On y remarque aisément un *Homere* , un *Pyrrhus* , un *Seerate* , un *Senèque* , &c.

Dans la premiere Sale est un grand Bas-Relief, découvert dans les ruines du Palais de Neron, qui représente le Mariage de *Bacchus* avec *Ariane*, accompagné d'un côté des Bacchantes et du Dieu *Sylvain*, ayant une grande barbe et des pieds de Chevre, tenant à sa main une racine de Cyprès, et de l'autre côté est un Sacrifice en l'honneur de Bacchus. Dans les deux Niches qui sont aux coins de cette Sale, on voit dans l'une une Statue de *Venus*, dont l'attitude est semblable à celle de la Venus de Médicis, et dans l'autre une Figure d'*Atalante*, désignée par son Carquois, qui de la main gauche tient un Arc et de la droite élevée, tient la pointe du Dard dont elle a blessé le Sanglier de Calidon.

Dans la seconde Sale, se voit un grand Tombeau ou Sarcophage, de Marbre blanc, orné de Sculpture et des trois Graces dans le milieu, lequel a été tiré du Sépulchre de la Maison Imperiale de Livie, découvert en 1726. à deux mille de Rome, dans la voye Appienne.

Dans la Sale à gauche du Vestibule, on voit onze Statuës de la Cour de *Licomedes*, Roy de Scyros, dont il y en a dix posées sur des Piédestaux, qui sont présentes à l'arrivée d'Ulysse pour dé-

D ij couvrir

594 MERCURE DE FRANCE

couvrir Achille. On voit Ulysse déguisé en Marchand qui porte sous son bras gauche une espee de boëte carrée à deux tiroirs, dont l'un paroît ouvert et contenir plusieurs Bijoux. Il fixe ses regards sur Achille déguisé en fille, et il le reconnoît à la Lance et au Bouclier dont il s'est saisi, et qu'il a préférés aux ornemens de femmes.

La Reine de Scyros est désignée par un Diadème dans ses cheveux et par un Sceptre à sa main droite; de la gauche elle tient une bourse pleine de monnoyes destinées à l'achat des Marchandises d'Ulysse. On voit la figure d'une Pallas, qui dans un pan de son Corset Militaire, porte Pyrrhus enfant, dont on a confié l'éducation à cette Déesse. Chacune des Filles de la Cour de la Reine, dans des attitudes différentes, tient à la main, ou un Miroir, ou une Bague, ou une médaille, ou un Baguier, dont elles ont fait l'emplette.

Celle qui frappe le plus la vue, est appuyée sur une espee de Cyppe, distinguée par une Draperie fine et légère et par sa coëffure ornée d'un Diadème; et tenant un Brasselet de la main gauche. On veut que cette figure soit celle de *Deidamie*, la seule fille de *Licomède*.

de laquelle Achille devint amoureux , et dont il eut le jeune Pyrrhus. Toutes ces Statuës ont été déterrées à 13 ou 14 milles de Rome , dans un Champ sur le chemin de Frescati , où étoit autrefois la Maison de Campagne de Marius , où l'on voyoit un Salon destiné pour les Bains , dont ces Statuës faisoient l'ornement , et en effet on y a ajouté une onzième Figure , ayant un genou en terre , qui représente une femme sortant du Bain , dont l'attitude , l'air de tête , la coëffure et la draperie sont d'une beauté parfaite , tenant d'une main une de ses Sandales ou chaussure à la Romaine.

Du côté du Jardin est la figure d'un jeune Faune qui joue de la flûte.

Dans la Sale qui suit du côté du Jardin , sont deux Statuës ; la première d'un jeune *Bacchus* , couronné de Pampres de Vigne , tenant de la main droite une grappe de Raisin et de l'autre une Coupe. La seconde est la Statuë de *Marsyas* , attaché par les deux bras et par une jambe à un grand tronc de Chêne ; il tient de la main droite une flûte champêtre , prêt à subir la punition de sa témérité , pour avoir voulu disputer de l'harmonie avec la Lyre d'Apollon.

Dans la Cheminée , sont quatre grands

D. iij Che-

696 MERCURE DE FRANCE

Chenets de Bronze antiques , très-rare et très-singuliers , ornez de Sculpture et de figures en relief.

A l'opposite , on voit une Figure de *Venus* , de Bronze , nuë , et assise sur un tronc d'arbre , accompagnée d'un petit Cupidon.

Dans la premiere Sale de l'Appartement d'en haut , on voit sur une Table la Figure d'une jeune fille , à demi couchée et appuyée sur sa main gauche , de l'autre main elle paroît jouer aux Osselets ; on croit qu'elle représente la Déesse du Sort.

Dans la premiere Antichambre , il y a sur une Table une Tête de *Vitellius* , de Marbre blanc , et sur l'autre un Buste d'*Antinoüs* , de Bronze.

Plusieurs autres Monumens qui comprennent ces Bustes , les Têtes , les Urnes , les Bas-Reliefs , les Inscriptions , sont détaillez dans la Description Historique qui en a été faite.



EN.



*ENVOI d'une Fleur à M. . . le
jour de sa Fête.*

Q Uoi ! penses-tu, charmante Fleur,
Parer le sein d'une Climene ?
Je ne connois plus de langueur,
Et je suis à l'abri d'une amoureuse chaîne.
Pars, vole promptement dans la main de Dâmis,
C'est le meilleur de mes amis ;
Qu'en te prenant il te caresse,
Qu'en te voyant il reconnoisse
Que je te cueillis, belle Fleur,
Dans le Parterre de mon cœur.
Mais si par quelque catastrophe
Il avoit oublié mon nom.
Dis-lui que c'est un Philosophe ;
Habitant du sacré Vallon,
Qui, quelquefois prenant sa Lyre ;
Moins pour chanter que pour s'instruire,
S'amuse à composer des Vers,
Homicides de l'Univers.
C'est pour cela que le Parnasse
Est hérissé pour lui de frimats et de glace ;
Et que dès qu'il y fait un pas,
Voilà le pauvre Here à bas.
En vain réclame-t'il le secours des neuf Muses,
See

398 MERCURE DE FRANCE

Ses gémissemens sont frivoles ,
On ne l'écoute pas , et son unique appuy
Est dans le bras de *Botentuy*. *
A ces traits , mon Damis ne peut me mécon-
noître ;

Je pense qu'il dira peut-être ;
Ces Vers sont les Enfans d'un timide Gascon ;
Timide (dites-vous ?) où diable en trouve-t-on ?
Puis tu prendras un air honnête ,
Tu souriras en inclinant la tête ,
Et lui montrant un visage serain ,
Tu lui débiteras ce sincère Quatrain.
Recevès , cher Damis , ce gage de tendresse ,
Ou si ce dernier mot vous blesse ,
Daignès recevoir par pitié
Ce fragment de mon amitié.

* *Fameux Chirurgien de Paris pour les fractures et dislocations.*



LETTRE d'un Solitaire à M.D.L.R. au sujet des nouveaux Livres sur les an- ciennes Représentations Théâtrales.

JE vois , Monsieur , dans ma soli-
tude & vos Journaux & les autres
Ouvrages périodiques , mais rarement les
Livres qu'on annonce y parviennent ils
dans

dans leur nouveauté; la cherté du prix lorsqu'ils commencent à paroître peut être la cause de ce retardement; quoiqu'il en soit, j'ai passé d'agréables quarts-d'heures dans mon désert à lire l'Extrait d'un livre intitulé: *Histoire du Théâtre François, depuis son origine jusqu'à présent*. Quelques - uns des Journalistes renvoyent les Lecteurs à cette occasion à un autre Livre publié en 1733, sous le titre de *Bibliothèque du Théâtre*, qu'ils disent n'être qu'une ébauche de l'Histoire du Théâtre François. Je vous avouë que n'ayant ni l'un ni l'autre de ces deux livres, j'ai de la peine à concevoir que la *Bibliothèque* ne soit véritablement qu'une ébauche, et que l'*Histoire* comprenne un objet plus vaste. Par tous les Extraits que j'ai lûs de l'Histoire, il me paroît que les Auteurs se bornent à ne nous entretenir que des représentations qui ont été faites & déclamées ou chantées en langage François.

La Bibliothèque des Théâtres est un titre plus étendu, & qui semble devoit comprendre autant les Scènes données dans le temps de la basse latinité, que celles dont le langage est François. Vous me ferez plaisir, Monsieur, d'éclaircir mes doutes. Le dessein de la *Bibliothèque*

D v que

que paroissant plus vaste , ne peut être regardé comme une ébauche , qu'autant que l'Auteur n'a fait qu'effleurer la matière en parlant des différentes Représentations Théâtrales de tous les siècles.

Vous aviez indiqué à ~~ce~~ Bibliothèquequaire dans le Mercure de Décembre 1729 , un Livre manuscrit qui me paroît curieux. Est - il possible qu'aucun de ces Compilateurs des matières Théâtrales n'ait pris la peine d'aller consulter ce Livre. Je veux , si vous me le permettez , ajouter ici quelque chose à ce que vous en avés publié. Je le ferai succinctement , parce que je n'ai pas eu le loisir de transcrire le Livre en entier. Comme il est du treizième siècle , il mérite certainement quelque attention ; on y voit le génie de ce temps-là , au moins le génie claustral , car il ne s'y passoit rien que de modeste & de sage ; mais on ne laissoit pas de faire des dépenses pour des machines.

Vous avés donné la seconde Tragédie de S. Nicolas , qui est dans ce volume ; voici ce que j'ai transcrit de la première , sans avoir eu alors aucun dessein de le publier. Cette Tragédie roule sur ce qui est dit de ce Saint , qu'il jeta trois fois de l'or par une fenêtre , pour marier les filles d'un pauvre homme.

On

On y lit en rubrique : *Pater conqueritur ad filias.* Ce pere se nommoit Hilaire; & voici comment il parle :

Cara mihi pignora filiarum ;
Opes patris inopis unicarum ;
Et solamen mearum miseriarum ;
Mihi moesto tandem consulite ;
Me miserum !

Un connoisseur en chant s'apperçoit aisément que cela est noté du premier ton en plain-chant. Le Pere continue :

Olim dives, et nunc pauperrimus
Luce fruor et nocte anxius ;
Et quam ferre non consuevimus
Paupertatem graviter ferimus.
Me miserum !

Prima filia ad patrem : La première fille portant la parole à son Père :

Care pater, lugere desine ;
Nec nos lugens, lugendum promove ;
Et quod tibi valeo dicere,
Consilium hoc à me recipe ;
Care pater.

Unum nobis restat auxilium :

D vj Per

Per dedecus et per opprobrium ,
 Ut nostrorum species corporum ,
 Nobis victum lucretur publicum ,
 Care pater.

Il y a encore un Quatrain de ce genre ;
 ensuite :

Projecto auro pater Hilarius ad filias :

Jamjam mecum gaudete filiae ,
 Paupertatis clapso tempore ;
 Ecce enim in auri pondete
 Quod sufficit nostræ miseriæ.
 Me beatum !.

Filia stantes ; dicant :

Gratiarum ergo præconia
 Offeramus et laudum munera
 Uni Deo , cui in sæcula
 Laus et honor , virtus et gloria ,
 Care pater.

Il y a ensuite de semblables Quatrains ;
 intitulez : *Gener ad patrem , Filia ad pa-*
trém : Pater ad generum. La seconde fille
 se mêle aussi de consoler son cher pere.
 A l'instant il tombe de l'or une seconde
 fois par la fenêtre.

Le

Le second gendre paroît sur la Scene fort à propos , et parle au Pere ; la seconde fille se met de la partie : et le Pere leur répond , finissant toujours ses discours par dire qu'il est bien misérable : *Me miserum !*

Ce Pere si affligé se plaint à sa troisième fille ; elle ne tarde pas à lui dire des paroles consolantes. Saint Nicolas jette de l'or pour la troisième fois , & le Pere changeant de ton , ne dit plus , *me miserum* ; mais voyant des especes , plein un troisième sac , il se prosterne par terre , & apostrophant l'inconnu , si plein de charité , il lui chante ces mots :

Siste gradum . quisquis es , Domine ;

Siste precor , et quis sis exprime ,

Qui dedecus tollens infamiae ,

Onus quoque levas inopiae.

Me beatum !

Vous pouvés croire , Monsieur , quel dialogue font ensuite les trois Filles et les trois Gendres : La conclusion de la Piece est ainsi ordonnée.

Totus chorus sic dicat : O Christi pietas , &c. C'étoit ainsi qu'on finissoit par l'antienne de *Magnificat* des secondes Vêpres de Saint Nicolas cette Representation

tion charmante. Voilà du chant dans les Scenes et dans les Chœurs , mais je crois ce chant bien différent de celui des anciennes Tragédies Grecques , dont un nouveau Journal nous a parlé. Car icy ce n'étoit que du pur plainchant.

Vous avés la seconde Tragedie dans le Mercure de Decembre 1729 , second volume , page 2981.

Je n'ai rien transcrit de la troisième , qui est encore un trait de la vie de Saint Nicolas ou de l'histoire de son culte. Il s'y agit d'un Juif qui avoit de la dévotion envers l'image de ce Saint. Il la portoit toujours sur lui ; mais un jour qu'il entreprit un voiage , il la laissa dans sa maison , pour la défendre contre les voleurs ; cela n'empêcha pas les voleurs d'y entrer , et ils emporterent même l'image qui faisoit la confiance du Juif. Le Saint Evêque parut lui-même et les obligea à la restituer , au sujet de quoi le Juif ayant recouvré l'Image , entonne un magnifique *Gaudeamus* , au bout duquel succede de la part du *Chorus* , l'Introïte : *Statuit ei Dominus*. Tout cela du même mode.

Je n'ai tiré de la quatrième Tragédie , que ce qui suit : *Ad representandum quomodo S. Nicolaus Getron filium de manu*
Mar-

Marmorini, Regis Agarenorum liberavit, paretur in competenti loco cum ministris suis armatis, Rex Marmorinus in alta sede quasi in regno suo sedens. Paretur in alio loco Excoranda Getronis civitas; in ea Getron cum consolatricibus suis, uxor ejus Eufrosina et filius ejus. Siqué ab Orientali parte civitatis excoranda, Ecclesia S. Nicolai in qua puer rapietur. Voilà quelques especes de Machines, mais qui ne demandoient pas une grande subtilité.

Les Ministres du Prince commencent ainsi la Piece :

*Salve, Princeps, salve, Rex optimo.
Qua sit tua voluntas anima
Servis tuis ne tardes dicere,
Sumus qua vis parati facere.*

Cette Pièce est de ce qu'on appelle le sept en chant grégorien, et cependant elle est couronnée par l'exclamation faite par tout le Chœur d'une Antienne du tiers. *Totus Chorus: Copiosa caritatis, Nicolae Pontifex, &c.* Je ne sçai, au reste, si tous ces quatre morceaux détachés n'étoient pas des Actes différens de la même Tragedie. On voit sensiblement que ces quatre Représentations ne pouvoient gueres durer que l'espace de deux heures; encore

c'est

806 MERCURE DE FRANCE

c'est selon la durée du chant des Chœurs ; car du Plainchant dure plus ou moins , suivant le mouvement qu'on lui donne.

Si jamais on entreprend un recueil de tout ce que nos Histoires marquent des Juifs , on ne doit pas oublier le trait cy-dessus rapporté. Il est certainement curieux de voir un Juif dévot envers une Statuë , et encore la Statuë d'un Saint des Chrétiens. Vous sçavés mieux que moi * s'il est vrai que les Turcs ont de la dévotion pour notre S. Georges, qu'on dit qu'ils appellent *Chaderles*. C'est ce que je lis dans le Dictionnaire de Bayle Mais quand cela ne seroit pas , on voit bien d'où pouvoit venir la dévotion d'un Juif envers le Saint Evêque de Myre. Les vieux Légendaires de cinq et six cent ans rapportent ! qu'un Chrétien fut puni de Dieu , pour n'avoir pas tenu à un Juif la promesse qu'il lui avoit faite par serment sur S. Nicolas, de lui rendre la somme qu'il tenoit de lui par emprunt , et d'avoir au contraire affirmé devant le Juge qu'il

* Les Mahometans mettent S. Georges qu'ils appellent Gergis , au nombre des Prophetes , et le traittent comme Elie , en lui donnant le surnom de Khettherles , qui est celui du Prophete Elie , suivant l'Auteur de la Bibliothèque Orientale , page 383.

avoit remis au Juif une somme même plus considérable que celle à laquelle le prêt montoit, parce que dans le moment qu'il fallut lever la main, il avoit donné subtilement à garder à ce Juif son bâton ou sa canne, dans le creux de laquelle étoit une quantité de pieces d'or qui excédoit la somme contestée. Si ce trait n'est pas bien véritable, il est certain au moins que quelques Juifs convertis y ont ajouté foy, à cause qu'on leur assura que le parjure puni, avoit été ensuite guéri par l'intercession de S. Nicolas, et qu'il avoit satisfait la partie lésée, qui étoit de leur nation.

La vie de S. Nicolas a été un fond si abondant pour ceux qui vouloient anciennement donner des Représentations, qu'on en voyoit, dit-on, dans quantité de Professions. Je soupçonne que les Clercs de la Basoche qui chôment les jours de sa Fête, se distinguoient de ce côté-là. Les Ecoliers ont toujours été fort devots à Saint Nicolas, et souvent leurs Maîtres étoient bien aises de leur dévotion.

Un grave Champenois m'a assuré que dans sa Capitale, (je croi qu'il étoit de Reims) il est encore d'usage que les Maîtres d'Ecole fassent habiller un de leurs

708 MERCURE DE FRANCE

leurs jeunes enfans en Evêque, portant une Chape et une Mitre de papier, et qu'ils sont quelquefois assez hardis pour produire ces jeunes gens ainsi habillez jusques dans les Eglises. Il ajoutoit qu'il y a aussi une Cathédrale en cette même Province, où le jour de Saint Nicolas les Enfans de Chœur sont tenus, en vertu d'une fondation, de venir chanter un Motet dans la Sale du Chapitre, en presence de Messieurs assemblez. Tout cela me paroît être un reste des anciennes Représentations de la vie de Saint Nicolas. Vous en croirés ce qu'il vous plaira, je n'en suis pas moins sincerement, M.&c.

Ce 26 Mars 1735.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

LETTRE ET BOUQUET à Mlle de Malcrais de la Vigne, le jour de sa Fête, par M. Pesselier.

Quelle étoit mon audace, ou plutôt ma folie !

Quand j'osai te chanter pour la première fois.

Avant qu'une lettre polie

Eut animé les sons de ma timide voix ?

Aussi

Aussi n'osant pour toi m'expliquer par moi-même ,

D'un plus illustre nom j'empruntai le secours ,

Pour te faire goûter de vulgaires discours.

A quelque innocent stratagème

Il fallut bien avoir recours.

Je passai les rivages sombres ;

Et fus chercher parmi les Ombres ,

Un Auteur qu'on aime à vanter ;

Son sexe , ses talens me parurent répondre ,

Au fertile sujet que j'avois à traiter.

Il est vrai que sans rien retoucher , ni refondre

Comme un fidelle Echo ma Muse repeta

Tout ce qu'à ton honneur le Parnasse public.

Pour celebrer ta gloire en tous lieux établie ,

J'écrivis seulement ; Deshoulières dicta.

Moins timide aujourd'hui je paroïs en personne ,

C'est un droit que ta lettre auprès de toi me donne ;

J'en ai fait une utile emploi ;

Ton billet a rendu les Filles de Mémoire

Beaucoup moins cruelles pour moi ,

Je veux consacrer à ta gloire ,

L'effet d'un passeport que j'ai reçu de toi.

Le jour de ta fête s'approche ,

** Il a adressé une pièce de Vers à Mlle Malcraie de la Vigne , intitulée l'Ombre de Madame des Houlières.*

Je

710 MERCURE DE FRANCE

Je l'aurois peut-être ignoré ,
Sans l'agréable écrit dont tu m'as honoré ,
Et j'aurois à me faire un éternel reproche ,
Si ma veine rebelle à mon empressement ,
Gardant un silence peu sage ,
Je manquois de saisir le précieux moment
De te rendre un nouvel hommage.
Mais quel bouquet t'offrir ? des Vers ? c'est être
fou ;
Un semblable présent seroit-il en sa place ,
Pour qui sçait disposer des trésors du Parnasse ?
Ce seroit envoyer un lingot au Pérou ;
Ce seroit porter à Neptune ,
Le don ridicule et nouveau ,
De quelques gouttes d'eau
Des fleurs : on n'en trouve pas une ;
Pendant cette froide saison ;
Et qu'and j'en aurois à foison ;
Je ne t'en donnerois aucune ,
En veux-tu sçavoir la raison ?
Ah ! peux-tu l'ignorer encore ?
On la lit dans tes Vers , elle est sur tes papiers ;
Offrirois-je les dons de Flore ,
A celle qu'Apollon couronne de lauriers ?

Je n'exprime ici , Mademoiselle , que
la moitié des sentimens que vos ouvra-
ges m'ont inspirez. Quand on pense aus-

si délicatement que vous faites , on entend à demi mot. *Plura intelligenti , pauca dicenda sunt.*

Le Seigneur Mercure dont la vigilance égale la politesse , et qui suffit à tout par sa merveilleuse attention à ne point faire de mécontens , m'oublia , je ne sçais comment , l'année dernière. Il différa si longtemps le plaisir que me devoit causer votre réponse à la piece que je vous avois adressée , que je m'échappai tout bas en murmures , contre vous et contre lui. Comme je ne sçavois à qui m'en prendre , vous fûtes tous deux enveloppez dans ma plainte. Votre Madrigal qui parut , me rendit ma joie en vous justifiant l'un et l'autre , et je condamnai mes murmures , sans faire procès à mon impatience.

Que ne pus-je hâter ces bienheureux instans ,
En lui donnant encore une autre paire d'ailes !
Quand on attend de vos nouvelles ,
On attend toujours trop long-tems.

Mais à propos , le Mercure nous a annoncé le Recüeil de vos Ouvrages , par-là le Public gagne en gros , ce qu'il perd en détail. J'ai l'honneur d'être , &c.

REPONSE



R E P O N S E à la Lettre du R. P. Emmanuel de Viviers , inserée dans le Mercure de Février 1735.

Vous prenés , mon R. P. le parti le plus aisé , de ne point répondre aux objections que je vous ai faites contre votre Reforme du Calendrier Gregorien. Elles en valaient pourtant bien la peine. Trouverés vous bon que je vous les remette en abregé sous les yeux.

La premiere est , qu'il y a une faute dans votre définition de la Lune Pascale ; c'est , dites-vous , celle dont le 14^e jour arrive après l'Equinoxe du Printemps. Je vous ai dit que le 14^e jour tombe quelquefois au jour même de l'Equinoxe.

La seconde est , que vous mettés le jour de Pâque au 14^e jour de la Lune Pascale , quand le 14. n'est pas un Dimanche. Je vous ai cité le Concile de Nicée , qui ordonne que Pâques ne sera que le Dimanche d'après le 14. de la Lune.

La troisième est , que vous faites un mauvais reproche aux Astronomes réformateurs , de n'avoir retranché que trois jours à la Lune , au lieu , dites-vous , qu'il falloit

falloit lui en retrancher quatre. Je vous ai démontré qu'au lieu de trois ou de quatre , ils lui en ont retranché dix.

La quatrième est , que vous assurés , que depuis le Concile de Nicée jusqu'à la réformation Gregorienne , l'Eglise a toujours pris la conjonction de la Lune au Soleil , pour le premier jour de la Lune Pascale. Je vous ai prouvé au contraire , que pendant ce tems là , on avoit toujours suivi le nombre d'Or , qui par succession de tems , ne marquoit plus la nouvelle Lune en 1582. que le quatrième jour après la conjonction.

La cinquième est , que vous proposés à l'Eglise de reprendre aujourd'hui l'usage que vous imaginés , qu'elle suivoit avant la Réformation , c'est-à-dire , que le premier jour de la Lune Pascale soit le jour même de la conjonction. Je vous ai objecté , que ce n'est pas l'esprit de l'Eglise , et qu'elle préfère son calcul politique des Epactes à l'astronomique , pour ne se pas rencontrer avec les Juifs , ou les *Quarto-decimans*.

La sixième est , que vous reprochés sans fondement aux Epactes Gregorienes , d'avancer quelquefois Pâques d'un mois plutôt qu'il n'est ordonné par l'Eglise. Je vous ai fait voir par ses propres regles ,
que

que cela n'est pas même possible.

Enfin je vous ai dit que votre Reforme telle que vous l'imaginés , si elle étoit suivie , tomberoit dans de grands défauts. Que vous abolissés le nombre d'Or , dont il est nécessaire de joindre le Cicle avec celui des Epactes ; que vous ne retranchés rien à la Lune dans les années centennaires , où il faut lui ôter un jour pour entretenir l'équation avec le Soleil , par où dans quelques siècles elle regagneroit ce qu'on lui a fait perdre à la Réformation ; que dans le cours d'un Cicle lunaire vous faites contre son institution rencontrer deux fois la nouvelle Lune dans un même jour ; et que vous feriez souvent Pâques , un mois plus tard qu'il n'est par les Epactes Gregoriennes.

N'aprehendés-vous point , mon R. P. en gardant un profond silence sur tout cela , que le Public ne pense naturellement que vous passés condamnation ? Il ne se contentera pas du ton victorieux que vous prenez , sans autre secours que celui des deux Lettres des R. P. vos confreres de Rome , qui vous écrivent , l'un que N. S. P. le Pape a loué votre génie et votre application , l'autre que Sa Sainteté a dit qu'on avoit prévu les incidens dont vous parlés , mais que pour de bon-
nes

nes raisons , on ne vouloit rien changer au Calendrier.

J'entens , sans que vous l'expliquiés , ce qu'on a prévu à Rome. C'est ce que je vous ai observé moi-même dans ma Critique , que les Epactes Gregoriennes à un jour ou deux près, ne s'accordent pas avec la nouvelle Lune Astronomique , ce qui peut donner quelquefois Pâques huit jours plus tard. Mais l'Eglise le sçait , et elle a de bonnes raisons en effet , pour n'y rien changer. Quant au reste , de ce que vous avés imaginé dans votre Réforme , il est aisé de croire qu'on ne l'a ni prévu, ni pû prévoir.

A l'égard de la louange dont-il paroît que vous êtes satisfait , si on la réduit à sa juste valeur , ce n'est autre chose , que *lauda conatum* : mais après cela on ne veut point de votre Ouvrage. *Nolim laudari sic me.*

Vous finissés , mon R. P. votre Lettre par une belle Sentence. Il faut, dites-vous à mon sujet, mesurer ses forces avant que d'entrer en lice , sur tout lors qu'on entreprend de s'élever contre le jugement public. J'en profiterai quand j'en aurai l'occasion ; mais dans celle-ci la complaisance des deux R. P. vos confreres n'est pas un jugement public ; et au fond , qui

E de

716 MERCURE DE FRANCE
de vous ou de moi n'a pas suivi votre belle
leçon ? Est-ce vous qui avés attaqué le Ca-
lendrier Gregorien avec de mauvaises ar-
mes , et sans succès ? Est ce moi qui ai
défendu cet Ouvrage si autentique et si
public , et qui l'ay mis en sureté ? Je laisse
au bon sens à en faire le discernement.

En voilà assés pour mettre fin à notre
dispute. Quintilius , au raport d'Horace ,
me fait une autre leçon que je suivrai ,
et je ne voudrois pas vous dire un mot
de plus pour empêcher : *Quin sine ri-
vali teque et tua solus amares.* J'ai l'hon-
neur d'être , nos opinions à part , mon
R.P. Votre , &c.

A Paris , le 23. Mars 1735.



*O D E à l'imitation de l'Ode d'Horace ;
Vixi puellis nuper idoneus , &c. Par
M. L. de Toulborzo.*

JE l'ai perdu ce tems heureux ;
Où le Sexe faisoit mes plaisirs et ma gloire ;
Après mainte et mainte victoire ,
Je vais de ma défaite importuner les Dieux ;
Au Temple de Venus consacrons notre Lire ;
Puisse-t'on y garder ce gage de ma foi ,

Avec

Avec la même clef qui jadis chés Themire ,
 Dans la plus sombre nuit n'introduisoit que
 moi !

Si tu m'en veux marquer quelque reconnois-
 sance ,

Déesse qu'on adore à Cypre et dans Memphis ,
 Fais que de son indifférence ,

L'orgueilleuse Chloé , reçoive enfin le prix ,
 Et des feux de ton fils , comme moi consumée ,
 Éprouve le tourment d'aimer sans être aimée.



*L E T T R E de M. *** Docteur en
 Médecine , à M. *** sur le Maronnier
 d'Inde.*

Vous avés vû , Monsieur , le Maro-
 nier d'Inde cultivé avec beaucoup
 de soin ; par tout on l'a planté , et il a fait
 pendant plusieurs années l'ornement des
 jardins et des promenades ; bientôt on
 s'en est dégouté , on l'a regardé comme
 un arbre absolument inutile , on lui a
 trouvé de grands défauts , et depuis quel-
 que tems nos Jardiniers ne travaillent
 qu'à le détruire , ils n'en font plus de pé-
 pinieres , et ils abbatent les Maroniers
 qui sont déjà grands. Les Botanistes n'ont
 jamais désespéré de sçavoir l'usage du

E ij Maronnier

Maronier d'Inde , et ils ont fait beaucoup de recherches pour découvrir ses vertus. Vous verrez par-là, Monsieur , que les Botanistes de notre siècle qui connoissent un si grand nombre de plantes , ne négligent rien pour trouver quelque chose d'utile à la santé et aux Arts , c'est à l'utile où se sont toujours rapporté les travaux et les veilles de ces Grands Hommes , qui font l'ornement des Académies les plus célèbres : cent Plantes nouvelles , dont les vertus sont ignorées , ne feront jamais aux Botanistes plus d'honneur que le Sycomore en a fait à l'illustre M. de Jussieu ; il faut avoir une connoissance bien exacte et bien parfaite de toutes les plantes , pour faire des découvertes importantes en Botanique : le hazard n'apprend rarement quelque chose , qu'à celui qui est éclairé par la Science.

M. *Zanichelli* , célèbre Médecin de Venise , vient de donner un Ouvrage , dans lequel on reconnoît le zèle d'un grand Médecin , et l'habileté d'un sçavant Botaniste ; cet Ouvrage est une Lettre en Italien , de 15. pages in 4°. sur le *Maronier d'Inde* ; elle est adressée à M. *Pouledexa* , Professeur de Botanique à Padoüe. M. *Zanichelli* fait d'abord la description du Maronier d'Inde , et de toutes
ses.

ses parties. (Il a fait graver une planche où l'arbre, ses fleurs et son fruit sont très-bien représentez ,) et il donne ensuite les observations qu'il a faites sur l'usage médical du Maronnier d'Inde; ces observations confirment celles de M. Bon, imprimées dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. M. Zanichelli sçavoit que l'écorce du Maronnier d'Inde , est aussi amere que son fruit , qu'elle change peu à peu de couleur après avoir été séparée du bois, et qu'elle devient obscure comme le Kinakina ; il sçavoit aussi que le Maron d'Inde pulverisé, et pris comme du tabac , est un bon sternutatoire ; enfin le Maron d'Inde donné aux Chevaux poussifs les soulage et les guerit : ces connoissances engagerent notre Scavant Médecin à faire des experiences pour s'assurer de la vertu fébrifuge qu'il soupçonnoit au Maronnier d'Inde, il pulverisa de l'écorce de Maronnier d'Inde après l'avoir fait sécher , non-seulement il en fit l'analyse chimique , mais il examina encore l'effet du mélange de cette poudre avec différentes substances , il repeta toutes ces expériences avec le même soin sur la poudre de Kinakina , le résultat fut absolument le même. Le succès de cette découverte encouragea M. Zanichelli à donner de cette poudre de

Maronier d'Inde à des personnes atteintes de la fièvre, il la fit prendre pour la première fois dans le mois de Juillet 1731. à une femme atteinte d'une fièvre tierce fort violente, accompagnée pendant l'accès d'un vomissement de bile, de douleur de tête, d'accablement, et d'une soif ardente. Il lui en donna sur la fin de l'accès deux dragmes infusées dans quatre onces d'eau de Chardon benit, et ordonna qu'une heure après l'on fit prendre un bouillon à la malade, la poudre purgea légèrement la malade. Deux autres prises de la même poudre données, l'une le matin, l'autre le soir du lendemain, guérissent la malade, il ne fallut point d'autre remède. Pour éviter la récurrence, M. Zanichelli en fit prendre encore quelques matins à cette femme.

M. Zanichelli fit éprouver sa poudre dans quelques Hôpitaux de Venise, partout elle réussit également bien, et non-seulement elle guérit les fièvres tierces et doubles tierces, mais encore elle a chassé des fièvres atrabillaires et cardiaques, tant fausses que vraies. Cette poudre mêlée avec quelque antipleuretique, a aussi contribué à la guérison de quelques pleuresies, accompagnées de fièvres qui n'étoient dans leur signe que des doubles tierces.

On peut voir par tout ces bons succès que la Médecine peut tirer de grands avantages du Maronier d'Inde ; mais il faut que de pareils remedes ne soient employez que par des Praticiens habiles ; le meilleur remede dans la main d'un ignorant peut devenir très-dangereux. Je suis , &c.

Le mot de l'Enigme du mois de Mars est *Chemise*. On a dû expliquer les Logogryghes par *Gimel* , Lettre Hebraïque , où l'on trouve *Miel* , *Eime* , &c. Par *Soldat* , où est *Sol* et *Dat*. Par *Fascine* , où est *Nice* , *Fas* , et par *Carabinier* , où l'on trouve *Car* , *Ara* , *Rabin* , *Bini* , *Nier*.



E N I G M E.

NE' parmi les plaisirs , je vis dans les douleurs ,

De deuil toujours couvert , sombre , mélancolique ,

Je passe mon tems dans les pleurs.

Quelqu'un à ce trait lunatique ,

Va penser qu'un fatal destin ,

E iij Mo

722 MERCURE DE FRANCE

Me force de la Lune à suivre le caprice ,
Et qu'elle a sur mes jours un pouvoir souve-
rain ?

J'enseigne les vertus , je fais craindre le vice.
Heureux , si je pouvois ôter du cœur humain

Une indigne foiblesse ,
Qui toujours me fait voir la fin
De mes jours et de sa sagesse

Mon regne paroît long , et je donne des loix ,
Aux grands comme aux petits , aux sujets com-
me aux Rois ;

Le riche cependant en rit et les méprise ;
Avec un passeport obtenu par surprise ,
Il me frustre de tous mes droits.

Ce n'est pas tout ; de mon Empire
Il est un vieux voisin à moi bien opposé ,
N'aimant qu'à manger , boire et rire ,
Yvre , étourdi , brutal , de débauche épuisé.
Je n'ai qu'un suscesseur sage , puissant , severe ,
Des vertus sur son front brille le caractere ,

Joyeux , grand et majestueux ,
Pour lui de mes sujets il réunit les vœux.

J'y joins les miens et suis sincere ,
Quoique par un funeste sort ,
Si-tôt qu'il voit le jour , il prononce ma mort.

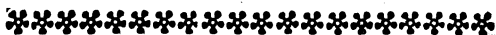
Mais admirons l'effet de sa puissance ,
Qui n'ouvre qu'un tombeau pour se donner nais-
sance.

Restons en-là. J'ai toujours le malheur

D'être

D'être trop-long, dit-on, mais prenés patience ;
C'est mon destin d'ennuyer, cher Lecteur ,
Vous m'avés bien des fois reproché ma longueur.

A Paris , par Ricard de Marseille.



LOGOGYPHE.

MOn nom , du nom d'un gros Seigneur ,
Tire son origine ,
Et , bien plus étendu que lui-même , Lecteur ,
La tige emporte la racine.
Sans parler du total dont il est composé ,
Il prétend contenter ta curiosité ;
De ce qu'il peut avoir , tu le verras prodigue ;
Tu trouveras en lui de la variété ,
Jusqu'à procurer une Digue ,
A ton appetit déreglé ;
Par exemple , as-tu faim ? d'abord il te présente
Un morceau de bon pain ;
Un ragoûtant Lapin
T'est dû comme une rente :
Si c'est ton inclination
De voir la ville de Lyon ,
Sans beaucoup de façon il te la fait paroître :
Veux-tu voir la ville de Laon ?
Veux-tu te recréer d'un Paon ?
Tout-à-l'instant cecy semble te naître.

E v Veux-tu

724 MERCURE DE FRANCE

Veux-tu te marier ? il te donne Lia ;

Laver ton corps ? le Nil te servira ;

Te mettre à couvert de la pluie ?

A l'ombre du Soleil ? il t'offre un Pin :

Si de gros linge endosser il t'ennuie ,

Il te fait présent de beau Lin :

Il te donne de l'ail , pour piquer une éclanche ;

Pour matière du temps , le plan de Philisbourg :

Pour te faire le poil , un rasoir il t'emmanche ;

C'est assez dire en tâchant d'être court.

A U T R E.

LEcteur , mon nom est générique ;

Il s'étend dans l'Europe , enfin dans l'Amérique :

Et pour ne point t'alambiquer l'esprit ,

Presque l'univers il régit.

Une huitième lettre achève son essence :

Par chiffre , autant de noms trouvent chez-moi
naissance.

3. 8. 1. 5. d'abord j'habille un Capucin ;

Un Cordelier , un Carme et un-Benedictin :

3. et 4. je suis terme de répugnance :

5. 1. 2. 3. 8. 7. je garde la finance ,

5. 1. et 8. je suis instrument de chasseur ,

1. 2. 3. 8. et 7. trait d'un généreux cœur ;

3. 7. 8. d'un voleur les pieds et mains j'em-
chaîne ,

2. 1. 8. 5. et 7. je fais perdre l'haleine ,

A V R I L. 1735. 725

Qui se joue à moi. Te rends-tu, cher Lecteur ?

L. 2. 3. 4. 5. et 7. je suis au cœur,

A U T R E.

Et Nier je traverse les Aïrs,
Étant Ambassadeur céleste :
Partagés-moi ; pour lors je sers
Au Marchand ; au Prêtre le reste.

A U T R E.

Lecteur, de mon secret je te fais confidence,
Ma première moitié ne produit que du mal ;
Mon autre envoie à l'Hôpital,
Que suis-je donc ? Ville de France.



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE NATURELLE D'
L'UNIVERS, dans laquelle on
raporte des raisons Physiques sur les ef-
fets les plus curieux et les plus extraor-
dinaïres de la Nature, enrichie de figu-
res en Taille douce. Par M. Colonne,
Gentilhomme Romain, en 4. Tomes
E vj. 1735

726 **MERCURE DE FRANCE**
in 12. A Paris , chez André Cailleau ,
Quay des Augustins , 1734. Tome pre-
mier , 404. pages.

TRAITE' de la Dévotion au S. Esprit ;
tiré des Livres Saints , par un Solitaire
de Sept-Fons. A Paris , rue de la Harpe ,
1735. in 12. de 46. pages.

MEMOIRES du Comtē de Comminville.
A Paris , chez J. Fr. Josse , rue S. Jac-
ques , 1735. in 12.

ANECDOTES GALANTES ET TRAGIQUES
de la Cour de Neron. A Paris , Quay
des Augustins , chez Rollin fils , in 12.

REFLEXIONS Militaires et Politiques ;
traduites de l'Espagnol de M. le Marquis
de Santa-Cruz de Marzenado. Chez le
même.. 2. vol. in 12. 1735.

MEDITATIONS sur l'Eptre de S. Paul
aux Romains , avec le Texte Latin et
François , partagé par Versets pour Sujet
de chaque Méditation. A Paris , chez
Antonin des Hayes , et Etienne Savoye ,
à l'Esperance , et Henry , rue S. Jacques ,
1735. in 12. 2. volumes.

AMUSEMENS HISTORIQUES. A Paris ;
Quay

Quay de Gêvres , Grande Sale du Palais ,
et Quay de Conty , chez *Prault* pere , le
Clerc , et *Prault* fils , 1735. 2. vol. in-12.
d'environ 700. pages.

L'Auteur dit dans un Avertissement
qui est à la tête de cet Ouvrage , en par-
lant de M. *Rollin* , je me suis proposé
comme lui , d'être à la fois amusant et
instructif , sans me flater de pouvoir réüs-
sir ; je me loüe cependant de l'avoir imi-
té , et j'espere que le Public me sçaura
du moins gré de me l'être proposé pour
guide ; c'est une preuve certaine que je
voulois le contenter.

ABREGE' DU MECANISME UNIVERSEL ,
ou Discours et Questions Physiques , à
l'usage des Colleges où l'on fait publique-
ment les Experiences de Physique , par
M. Morin , Prêtre , Professeur de Phi-
losophie au College Royal de Chartres ,
in 12. avec figures. A Chartres , chez
Jacques le Roux , rue des Changes.

LA LUSIADE DU CAMOENS , Poëme Hé-
roïque , sur la Découverte des Indes
Orientales , traduit du Portugais , par
M. du Perron de Castera. A Paris , chez
Huart , *Briasson* , *Clousier* , rue S. Jac-
ques , et *David* , Quay des Augustins ,
1735. in 12. 3. volumes.

725 MERCURE DE FRANCE

ABREGÉ DE L'HISTOIRE SAINTE, avec des Preuves de la Religion, par Demandes et par Réponses. *Rue S. Jacques et Quay des Augustins*, chez la veuve Etienne, Jacques Guerin et Briasson, 1735. in 12. prix 24. sols broché.

VOYAGE MERVEILLEUX du Prince *Fan-Feredin*, dans la Romancie, contenant plusieurs Observations Historiques, Géographiques, Physiques, Critiques et Morales. Chez P. G. le Mercier, *rue saint Jacques*, 1739. in 12.

OUVRAGES POLITIQUES de M. l'Abbé de S. Pierre, Tomes 6. 7. 8. et 9. *A Rotterdam*, chez Daniel Beman, 1734. in 8.

ESSAIS sur quelques Odes d'Horace. *A Paris*, chez Jean de Saint, vis-à-vis le Collège de Beauvais, 1734. Brochure de 76. pages.

OEUVRES DIVERSES de M. Rousseau. Nouvelle Edition, revûe, corrigée, et considérablement augmentée par lui-même. Chez François Changuion, *A Amsterdam*, 1734. in 12. 4. volumes.

LA VIE du R. P. Charles de Lorraine,
de

A V R I L. 1735. 729
de la Compagnie de Jesus , par la R. P.
de *Laubrusse* , de la même Compagnie
A *Nancy* , chez la *veuve de Jean-Bap-*
tiste Cusson , Imprimeur - Libraire de
S. A. R. sur la Place , au Nom de Jesus.
1733. 12. de 259. pages.

LA STATIQUE des Végétaux et l'Analy-
se de l'Air : Experiences nouvelles , lûes
à la Société Royale de Londres , par
M. Hales , D. D. et Membre de cette So-
ciété. Ouvrage traduit de l'Anglois par
M. de Buffon , de l'Académie des Scien-
ces. Vol. in 4°. A Paris, Quay des Augus-
tins, chez *de Bure l'aîné* , à S. Paul. M. DCC.
xxxv. pag. 408. avec des Figures.

Je continuë , Monsieur , de vous ren-
dre un compte sommaire des bons Ou-
vrages qui paroissent icy. Tel est celui
dont vous venés de lire le titre : Ouvrage
d'un Physicien hardi , mais en même-
temps sage , qui toujours guidé par l'Ex-
périence , fait de grands pas sans faire
aucune fausse démarche ; peu content
de voir sous toutes les faces les objets
qu'il veut examiner, il sçait les transpor-
ter dans de nouveaux Elemens. Dans cet-
te situation il interroge la Nature et la
force à lui découvrir son secret ; ce sont
des résultats souvent bien singuliers, mais
qui

730 MERCURE DE FRANCE
qui cessent de le paroître par la singularité plus grande , et sur tout par la vérité de la Methode qui les produit.

Ce Livre est divisé en sept Chapitres , outre un Appendice fort long que l'Auteur a ajouté dans la seconde Edition. Le premier Chapitre contient vingt Expériences tres-curieuses , sur la quantité de nourriture que les Arbres et les Plantes tirent à proportion de leurs racines et de leur surface ; non-seulement cette quantité est icy déterminée avec exactitude ; mais l'auteur toujours le compas et la balance à la main , nous apprend comment et combien les Végétaux transpirent ; cette transpiration dont il démontre l'existence et les proportions dans les différentes especes , répand une grande lumiere sur la Physique des Plantes ; c'est par elle que l'on explique un nombre infini de faits embarrassans , par rapport aux terrains et à l'exposition , qui conviennent aux différentes Plantes ; c'est par elle qu'on peut juger de l'action du Soleil , des Vents et des Saisons sur les Végétaux , et même en reconnoître les effets avec toute la précision possible ; enfin c'est elle qui doit nous fournir des idées utiles pour la culture , la conservation et la taille des Arbres de toute espece.

Après avoir montré sur un tres-grand nombre d'Arbres et de Plantes la réalité et la vraie mesure de leur transpiration, l'Auteur entre dans un plus grand détail et nous apprend combien les branches, les feuilles et les fruits transpirent; il accompagne ces faits d'observations fines et interessantes; il essaye, en passant, de donner un gout artificiel aux fruits, et il réussit à donner de l'odeur aux Arbres et à leurs feuilles; il cherche ensuite la cause de la transpiration, ou plutôt la puissance qui la fait naître, et il prouve que cette cause ne réside point dans les vaisseaux, même du tronc, ou des racines, mais dans l'action du Soleil sur les feuilles, et en general, sur la surface du Végétal. A cette occasion il éclaircit un point de Physique assés obscur et fait voir que le mouvement de la sève ne cesse point pendant l'hyver. Tout cela le conduit à des Expériences ingénieuses sur l'humidité et la chaleur de la terre, à différentes profondeurs et sur la quantité de rosée bien différente, selon les différens terrains; ensorte que sur un terrain humide il en tombe beaucoup plus que sur un terrain sec, et trois fois plus sur l'eau, que sur la terre.

Le second Chapitre contient treize Experiences

732 MERCURE DE FRANCE

périences, sur la force que les Végétaux exercent pour tirer leur nourriture du sein de la terre et du milieu des airs. D'abord l'Auteur détermine la force des racines, ensuite celle des branches, des fruits, des feuilles et des graines, et enfin par occasion celle des cendres et du plomb rouge, contenus dans des tuyaux; et il fait voir qu'un Arbre est une machine dont toutes les puissances sont concertées pour pomper avec force la liqueur qui doit le nourrir et le faire croître.

La force de succion qui réside dans les racines, n'est presque jamais assez grande pour pousser au dehors la sève qu'elles ont pompée; cependant la vigne dans la saison des pleurs fait sortir cette sève en abondance; c'est le sujet des six Expériences qui composent le troisième Chapitre, elles sont extrêmement curieuses, et on ne peut manquer d'être surpris d'apprendre qu'un petit cep de vigne ait assez de force pour pousser sa sève à plus de trente pieds de hauteur dans un tuyau de verre qui y est ajusté; l'Auteur mesure de la même façon la force du sang dans différens animaux, et accompagne tout cela de remarques excellentes.

On a été long temps sans soupçonner la circulation du sang, mais après cette grande découverte, l'analogie a d'abord fait croire celle de la sève, à peine restoit-il quelques esprits plus sages qui continuoient d'en douter; notre Auteur met ce point important bien près d'être décidé, et l'on peut dire que s'il n'a pas démontré la *non circulation* de la sève, il en a dit assez pour faire douter extrêmement de la circulation, ensorte qu'il n'y a plus que l'inspection qui puisse être plus claire et plus convaincante que les raisons qu'il donne dans les sept Expériences du Chapitre quatre, contre la circulation de la sève.

Dans le cinquième Chapitre, qui ne contient que deux Expériences, l'Auteur fait voir que les Plantes respirent, et comment elles respirent; et de là il passe au sixième Chapitre, sans contredire le plus beau et le plus singulier de tout l'Ouvrage. C'est une Analyse Chymique et Statique de l'air. Je vais tâcher de vous donner quelque idée de ces ingénieuses recherches.

On savoit depuis M. Boyle que les Végétaux contenoient de l'air dans leurs substances, et que cet air s'en échappoit par la fermentation; il étoit assez natu-
rel

734 MERCURE DE FRANCE

rel d'ajouter à cette découverte et de penser que les liqueurs et même les corps les plus solides , contenoient aussi de l'air , et que ces liqueurs en fermentant , ou ces corps en se divisant , le laissoient échaper ; mais on n'avoit garde de soupçonner que l'air pût exister dans ces corps sous une autre forme que celle d'un fluide élastique ; c'est icy la plus brillante découverte de notre Auteur , il fait voir avec la dernière évidence que tous les corps , même les plus solides , contiennent de l'air , non - seulement dans leurs pores, mais dans l'intimité même de leurs parties constitutives , ensorte que cet air fait une portion de leur substance ; dans plusieurs corps cette portion est tres-considérable ; le Tartre, par exemple, et les Pierres qui se forment dans la Vessie ne sont composez , pour plus des deux tiers, que d'air solide ; l'Auteur aussi exact qu'ingénieux en mesure la quantité avec la dernière précision ; mais pour entrer un peu dans le détail de ses découvertes , suivons - le dans ses Expériences ; il décrit d'abord le moyen qu'il a imaginé, pour mesurer la quantité d'air que le feu ou la fermentation peuvent faire sortir des corps , et ensuite il donne le résultat de cinquante-trois

trois Expériences, toutes sur différentes matieres, dont il a tiré l'air par ces deux moïens. Il examine les propriétés de cet air *factice*, et lui trouve les mêmes qualités qu'à l'air ordinaire, comme la transparence, l'élasticité, la compressibilité en même proportion, &c. ensorte que l'on ne peut douter que ce ne soit de véritable air; il cherche ensuite à découvrir les effets de la flamme et de la respiration des animaux sur l'air, et il démontre qu'elles le détruisent et l'absorbent en grande quantité, et que de l'air brûlé ou long-temps respiré, ou, encore imprégné de vapeurs sulphureuses, diminue de quantité en changeant de nature; c'est-à-dire, en se fixant et devenant un corps dense; à cette occasion l'Auteur rapporte des Expériences tres-singulieres sur la respiration, sur la capacité et la surface des poumons, sur leur force de dilatation, leur jeu et leur structure, et enfin sur les moïens de purifier l'air infecté; après quoi il donne ses idées sur la nature du feu. Tout montre le genie et l'esprit d'invention. Il brille de même dans le Chapitre septième, et dans un Appendice, lesquels contiennent d'excellens morceaux, tous fondez sur l'expérience qui guide par tout notre

sça

736 **MERCURE DE FRANCE**
sçavant Auteur. Je le quitte à regret,
pour ne point trop grossir ma Lettre,
dans laquelle je ne puis gueres donner
qu'un échantillon de ses découvertes.

Au reste il ne falloit pas moins qu'un
Académicien de la capacité de M. de
Buffon , pour manier dignement un tel
Ouvrage , et pour ne lui rien faire per-
dre de sa clarté et de son mérite dans
une Traduction. Celle - cy est précédée
d'une Préface dans laquelle l'habile Ecri-
vain s'exprime ainsi au sujet de son tra-
vail : » Ma Traduction est litterale , sur
» tout celle des endroits où l'Auteur fait
» le détail de ses Expériences. Je me suis
» donné un peu plus de liberté dans
» ceux qui sont moins importants ; mais
» en general je me suis attaché à bien
» rendre le sens et à éclaircir ce qui m'a
» paru obscur. J'ai même ajouté aux Fi-
» gures, pour mieux faire entendre quel-
» ques endroits interessans, qui ne m'ont
» pas paru assez développés dans l'ori-
» ginal.

Toute cette Préface merite d'être lue.

ESSAIS sur divers Sujets de *Littérature et de Morale* , par M. l'Abbé Trublet,
deux Parties reliées en un volume. 262.
pages pour la premiere Partie, et 183.
pour

pour la seconde. *A Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, à la Science, 1735. in 12.*

L'Auteur de ce Livre est déjà connu du Public par quelques autres petits Ouvrages qui ont annoncé un Ecrivain élégant et judicieux. Nous croyons faire plaisir au Lecteur de lui donner une idée un peu plus étendue de ces *Essais*, que celle qu'il en pourroit prendre sur le simple Titre. C'est un Recueil de plusieurs Ecrits indépendans les uns des autres, ce qui fait une variété agréable. Voici les Titres de ces differens Morceaux.

Sur la maniere d'écrire par pensées détachées.

Cet Ecrit contient plusieurs *Reflexions* generales sur ce genre d'écrire, et quelques *Reflexions* particulieres sur l'Ouvrage même auquel il sert comme de Préface.

De la Conversation,

Du talent de parler et de celui d'écrire.

Des qualitez nécessaires pour la Société.

De la Critique des Ouvrages d'Esprit.

Des effets de l'habitude de l'amour propre et de la modestie.

De la simplicité et des différentes sortes de modestie,

De la nécessité de suivre son talent.

De

De la prévention.

De l'Orgueil et de ses effets.

De la Douceur.

Caractere et Apologie de Balzac.

Du Goût et du Talent.

Du Bonheur.

De la Lecture et de la Memoire.

De la Noblesse.

*Refléxions sur le Goût , où l'on examine
la maxime qu'il faut écrire pour tout le
monde.*

De ceux qui se loüent eux-mêmes.

*Remarques sur quelques endroits de la
Préface des Oeuvres de M. Despreaux.*

De la Politesse.

Du Naturel.

De l'Esprit.

De l'Incrédulité.

Voilà les Titres des principaux Ecrivains
qui composent ce Recueil , car nous en
avons omis quelques-uns pour l'éger.
Ils sont assez propres à exciter la curio-
sité du Lecteur , et il peut s'assurer qu'il
trouvera sur les matieres qu'il annon-
ce des pensées également fines et soli-
des , et par tout un stile pur et correct ,
délicat et sans affectation et concis , sans
obscurité : en voici la preuve dans quel-
ques endroits que nous allons transcrire
au hazard.

Sur

Sur la maniere d'écrire par pensées détachées, page 17. nombre 10.

Je crains qu'il n'y ait dans cet Ouvrage quelques Endroits trop abstraits et trop métaphisiques. Je n'annonce que de la Litterature et de la Morale, et sur cela le Lecteur ne se prépare pas, sans doute, à beaucoup d'attention. Je l'avertis néanmoins qu'il trouvera quelquefois une assez longue suite de raisonnemens, dont il seroit difficile de bien sentir la liaison et la force, sans quelque application.

Quand un Lecteur ordinaire n'entend pas tout ce qu'il lit dans un Livre dont le Sujet est fort relevé, il ne s'en prend qu'à soi-même. Mais il ne s'imagine pas qu'il puisse y avoir de sa faute, s'il a de la peine à entendre des Réflexions sur l'Éloquence, sur la Poésie, sur les Vertus, les Vices. Comme il a lû plusieurs Ouvrages touchant ces matieres où rien ne l'arrêtoit, il décide tout d'un coup, que ceux qui ne lui paroissent pas si clairs, ne valent rien; sans songer que des Ouvrages qui roulent sur la même matiere et qui portent le même titre, peuvent être d'une nature très-différente; que l'obscurité prétendue de quelques-uns, ne vient que de ce qu'ils sont plus

F. pen-

pensez et plus profonds, et de ce qu'on s'y est proposé des idées claires, plutôt que d'exciter des sentimens confus.

On peut parler de la Philosophie en Orateur ou en Poète, et parler de la Poésie ou de l'Eloquence en Philosophe.

On ne sçauroit guere approfondir un sujet, quel qu'il puisse être, chercher les causes des effets les plus communs et démêler les differences délicates qui sont entre les choses, sans être un peu abstrait; mais être abstrait et être obscur, c'est la même chose pour ceux qui sont accoutumés à faire plus d'usage de leur imagination que de leur esprit. Un Ouvrage clair pour cette espece de Lecteurs, c'est celui qui les remuë vivement. Au contraire un Lecteur Philosophe ne trouve souvent que de l'obscurité et de la confusion, où les esprits les plus bornez croient voir l'évidence la plus lumineuse.

De la Conversation, page 24. nomb. 4.

C'est un désagrément presque égal de se trouver en conversation, ou plutôt en compagnie avec de grands parleurs, qui, à la vérité, ont de l'esprit, mais qu'il faut toujours écouter; ou avec des sots, incapables de nous entendre et de nous répondre à propos.

Pourvû qu'on soit entendu et goûté
on

on s'amuse plus en parlant qu'en écoutant. Celui qui parle est toujours plus occupé, plus agité que celui qui écoute.

La vanité assaisonne le plaisir de parler; c'est tout ensemble un plaisir de l'esprit et du cœur. Au contraire, le plaisir d'écouter n'est guere qu'un plaisir de l'esprit; il ne flatte point l'amour propre, il a même quelque chose d'humiliant.

La conversation ne nous plaît jamais davantage qu'avec ceux qui ont un peu moins d'esprit que nous.

De la critique des ouvrages d'esprit. nombre 1. page 75.

J'accompagnai une fois un jeune Auteur qui alloit lire une de ses Pièces à un autre Auteur fort célèbre. Celui-cy me fit sentir à merveilles, les défauts de l'Ouvrage qu'on lui lisoit. J'admirai la justesse de sa critique; quelle sureté de goût! disois-je en moi-même; quelle finesse de sentiment! quelle connoissance des regles! il nous lût ensuite quelque chose de sa façon. Au milieu des plus grandes beautés, je fus surpris d'y trouver des défauts assez considérables; et l'événement m'a fait voir depuis, que je ne me trompois pas. Ces Endroits dont j'étois blessé, lui attirerent une rude critique, lorsque son Ouvrage parut. Je pris la liberté de lui

F ij dire

dire mon sentiment ; il me répondit avec beaucoup de douceur et de politesse , mais je ne pus jamais le faire convenir de rien. Ce n'étoit point mauvaise foi ; je voyois bien qu'il me parloit sincèrement ; je ne méritois pas, à la vérité, qu'il déferât beaucoup à mon avis ; mais le jugement du Public , et les raisons des Critiques ne le désabuserent pas dans la suite ; autant il m'avoit paru pénétrant et éclairé sur l'Ouvrage de mon ami , autant il me paroissoit aveugle sur le sien propre , et je sortis fort étonné de ce mélange de ténèbres et de lumieres, si bizarre en apparence. J'ai vû depuis mille exemples pareils , et ils ne m'étonnent plus.

Page 86. nombre 6. La critique est aisée, la critique est odieuse , et cela par la même raison , parce qu'elle ne s'attache ordinairement qu'à relever des deffauts. Si dans les reflexions qu'on donne au Public sur une Piece de Théâtre qui a attiré ses applaudissemens , sur un livre qu'il a lû avec plaisir , on étoit assez équitable pour en remarquer les beautez , et assez habile pour les faire bien sentir ; si l'on se proposoit d'éclairer les Auteurs et les Lecteurs , plutôt que de divertir les uns aux dépens des autres ; en un mot, si la critique étoit un examen raisonné des Ouvrages , pour en faire

faire connoître également le bon et le mauvais , ce genre d'écrire seroit digne des plus honnêtes gens , et ne seroit pas au dessous des meilleurs esprits.

Du Bonheur, page 168. nombre 3.

Si j'avois à trouver le plus heureux et le plus malheureux homme du monde , je le chercherois dans un Cloître.

Page 191. nombre 23.

Il faut fuir les plaisirs , crainte de s'y accoutumer.

Du plaisir naît le besoin du plaisir , et d'un plus grand plaisir.

Une des plus grandes peines qui suivent les plaisirs , c'est la passion même des plaisirs.

Quand les plaisirs trop vifs n'auroient d'autre suite fâcheuse que la langueur et l'ennui où l'ame tombe lors qu'elle en est privée, c'en seroit assez pour les éviter.

On ne s'ennuye jamais davantage qu'après les plaisirs , et l'ennui qui les fait chercher , est presque toujours plus aisé à supporter , que celui qui les suit.

Sur le Goût , page 258. nombre 7.

Le vrai beau , le vrai bon , c'est ce qui plaît à ceux qui ont beaucoup d'esprit et de goût. Le degré de bonté d'un ouvrage est la mesure de leur plaisir , comme la mesure de leur plaisir est la preuve du de-

F iij gré

744 **MERCURE DE FRANCE**
gré de bonté de l'ouvrage. Mais souvent
ce qui plaît beaucoup à ceux qui ont beau-
coup d'esprit et de goût , plaît moins ou
même ne plaît point du tout à ceux qui
en ont moins , et il est bien naturel que
cela soit ainsi. Le bon goût en toutes ma-
tieres , n'est point le goût du plus grand
nombre en general ; c'est le goût du plus
grand nombre de ceux qui ont les quali-
tez , les connoissances , l'experience né-
cessaires pour bien juger de la chose dont
il s'agit ; c'est , si je puis m'exprimer de
la sorte , le goût le plus commun parmi
les personnes les moins communes.

Le Lecteur nous sçauroit gré, sans doute,
de pousser plus loin l'Extrait de cet Ou-
vrage ; mais les bornes du nôtre ne nous
le permettent pas.

NOUVELLE CLASSE DE MALADIES ;
qui dans un ordre semblable à celui des
Botanistes , comprennent les genres et les
especes de toutes les Maladies , avec leurs
signes et leurs indications , par S. . . .
de L... Docteur Médecin de Montpellier,
Correspondant de la Société Royale des
Sciences. Vol. in 12 pp. 450. *A Avignon*,
chez *B. d'Avanville* , Imprimeur , près
la Place Saint Didier , 1734.

ME'MOIRES

ME'MOIRES pour servir à l'Histoire de la Grande Bretagne sous les regnes de *Guillaume III.* de *Marie*, et d'*Anne*, traduits de l'Anglois de *Gilbert Burnet*, Evêque de *Salisbury*. Tomes IV.V. et VI. *A la Haye*, chez *Jean Neaulme* 1735. in quarto.

HISTOIRE D'ANGLETERRE de *M. Rapin Thoyras*, continuée jusqu'à l'avènement de *Georges I.* à la Couronne. Tome XI. contenant le regne de *Guillaume III.* et de *Marie*, et les deux premières années du regne d'*Anne*. *A la Haye*, chez *Jean Van-Duren*, et *P. de Hondt*, 1735. in quarto.

REFLEXIONS, sur l'introduction à l'Histoire de l'Univers, par *M. de Puffendorf*. *A Amsterdam*, chez *H. du Sauzet*, 1734. Brochure in 8°.

ŒUVRES D'HORACE, en Latin et en François, avec des Remarques Critiques et Historiques, Par *M. Dacier*, cinquième Edition, revûë, corrigée d'un nombre considerable de fautes, et augmentée de Notes Critiques, Historiques et Geographiques, et des différentes Leçons de *Mrs Bentley et Cuningam*, et du *P. Sana-*
F iij don.

746 **MERCURE DE FRANCE**
don. Quatre Tomes *in* 4°. Tome I. pp.
283. Tome II. pp. 415. Tome III. pp.
319. Tome IV. pp. 410. *A Hambourg* ,
de l'Imprimerie d'*A. Vandenbœck*. *A*
Londres 1723.

LA THEORIE ET LA PRATIQUE
de la Coupe des Pierres et des Bois ,
pour la construction des voutes et au-
tres parties des Bâtimens civils et militai-
res ; ou Traité de Stereotomie , à l'usage
de l'Architecture , par M. *Frezier* , Che-
valier de l'Ordre Militaire de S. Louis ,
Ingenieur ordinaire du Roi , en Chef , à
Landau , auquel on joindra une Disser-
tation Critique sur les Ordres d'Architec-
ture. *A Strasbourg* , chez Jean - Daniel
Dulsequer le Fils.

Cet Ouvrage qu'on propose par sous-
cription , est actuellement sous presse.
Le premier Tome *in* 4°. paroitra vers la
fin de cette année , et les deux autres aus-
si *in* 4°. ornés de 95. Planches bien gra-
vées , seront delivrez dans le cours de
l'année prochaine.

Le prix des souscriptions est de 24. liv.
dont le premier payement sera de 12. liv.
en souscrivant ; le second de 6. livres en
recevant le I. Tome , et le troisième de
6. livres en recevant les deux derniers
Tomes.

Tomes. Ceux qui n'auront pas souscrit ,
payeront 36. livres quand il sera achevé.
On recevra les souscriptions jusqu'au
mois de May de l'année courante , chez
Jacques *Guerin l'ainé* , *Coignard fils* , *Clou-*
sier , *Ganeau* , *Cavelier* , *Briasson* , &c.
ruë S. Jacques.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE
ou Histoire Litteraire d'Allemagne , de la
Suisse , et des Pays du Nord , Tome 25^e.
26^e. et 27^e. Volume, année 1732. et 1733.

MEMOIRE sur la Vie et sur les Ouvrages
de M. *Léonard-Cristophe Sturm*, mort Ar-
chitecte du Duc Louis - Rodolphe de
Brunswick , par M. Hombert. Art. 4.
du 27. Tome.

Il naquit le 5. Novembre 1669. à Al-
torff , Université dépendante de la Ville
de Nuremberg ; son Pere Jean-Christo-
phle Sturm , y étoit Professeur en Philo-
sophie et en Mathematiques , et du nom-
bre de ces sçavans de l'Europe , à qui le
Roy de France donnoit alors des pensions.
Leonard commença ses études en 1683. à
Heilsbrunn , Ville dans le Margraviat
d'Anspach.

Son *Cours d'Architecture* imprimé à
Ausbourg en 16. Volumes, est un des plus
F v complets

748 MERCURE DE FRANCE

complets que nous ayons ; il y traite avec beaucoup d'exactitude de la Simetrie ; et pour en donner des regles évidentes , il propose le dessein du magnifique Temple de Salomon , dont il donne de beaux Plans, des Elevations et des Profils. Il a fait imprimer une relation de ses voyages, où *Remarques d'Architecture* faites en Allemagne , en France , et aux Pays-Bas. Il mourut le 16. Juin 1719. âgé de 49 ans , 7. mois.

DISSERTATION sur une nouvelle Classe de Testacées, qui a plusieurs cellules ou cavitez , avec la Méthode de ranger les Testacées par Classes et par genres. On a ajouté un petit Mémoire sur les BELEMNITES de Prusse , et un petit Traité sur la Méthode de bien ranger les *Herissons de Mer*, avec figures. I. vol. *A Dantzic* 1732.

Cet Ouvrage écrit en Latin , est sorti de la plume de M. Breyn , Membre de la Societé Royale de Londres , et de quelques autres Académies du Nord. On en trouve un fort bon Extrait dans le XXVI. Volume de cette Bibliothèque ; et on revient encore à ce même Ouvrage dans le Volume suivant , page 193. à l'occasion de quelques Lettres Latines , publiées

publiées à Amsterdam la même année , 1732. où il est parlé des Ouvrages imprimés depuis peu par MM. *Klein et Breyn*. Ces Lettres font un *in 4^o*. de 15. pages.

Les Nouvelles littéraires du Tome XXVII , apprennent que le III. Vol. des Mémoires de l'Académie de Petersbourg est achevé d'imprimer , et qu'on doit voir dans peu deux Cartes de l'Empire de Russie, &c.

On a réimprimé à Strasbourg, les *Annales des Arsacides* , Ouvrage Latin de l'Abbé de Longueruë , avec des corrections communiquées par l'Auteur, &c.

La Feuille du *Pour et Contre* continue toujours et avec le succès qu'elle mérite. On lit à la page 37 , du nombre 77 , au sujet d'une vente de Tableaux faite à Londres depuis peu. » *Où sont les amateurs François de la Peinture , lorsqu'ils négligent de faire rentrer en France des Pièces que le malheur des temps nous a fait perdre , et qu'on a mille fois regrettées.* M. Cock vient de vendre à l'encan pour la petite somme de 80 Guinée's , le *Tancrede* et l'*Argant* du Poussin , &c. L'Auteur de cet Ouvrage auroit poussé ses réflexions et ses gémissemens bien plus loin , s'il

F vj avoit

750 **MERCURE DE FRANCE**
avoit été informé qu'un Gentilhomme Anglois vient d'acheter 13000 liv. pour faire passer en Angleterre , deux des plus beaux morceaux du même Poussin ; l'un est le celebre Tableau du *Frapement de Roche* ; peut-être la plus belle , la plus riche et la plus heureuse composition qui soit au monde ; qui a long - temps fait l'admiration des plus fins connoisseurs de Paris , chez M. de Vanolles , et chez M. le Chevalier de la Valliere ; et l'autre est une *Adoration des Rois*.

Il a paru le mois dernier un Ouvrage dans le goût de celui dont on vient de parler. Il se débite en feuille toutes les semaines , et chaque feuille contient une Lettre, sous le titre d'*Observations sur les Ecris modernes*. A Paris , chez *Chaubert* , à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel. 1735.

La premiere feuille commence par des Remarques critiques , sur une nouvelle Edition du *Temple du Gout* , faite à Amsterdam.

Le second article regarde le Discours que le Duc de Villars prononça le jour de sa Reception à l'Académie Françoisel, et la réponse de l'Abbé Houtteville. L'Auteur dit ensuite quelque chose de l'Orai-

l'Oraison Funebre du Maréchal Duc de Villars , par l'Abbé Ségui ; suit l'histoire de Portugal , par M. de la Clede , &c. l'article d'après regarde M. d'Auvigni , Auteur des *Amusemens Historiques* , le-quel se défend contre l'Auteur du *Pour et Contre* , &c. le reste de la feuille regarde les Ouvrages connus jusqu'à present , sous le nom de Mlle de Malcraïs de la Vigne , &c.

Au reste cet Ouvrage se fait lire avec plaisir , et il y a lieu de croire qu'il aura un grand succès.

Dans la seconde feuille , après avoir parlé du succès et du caractere de quelques Comédies nouvelles , l'Auteur s'exprime ainsi : *Mais malgré les lumieres de notre nation , je ne puis m'empêcher de dire icy qu'il me paroît que le gout de la vraie Comédie est un peu en danger de se perdre parmi nous. Thalie , n'est plus Thalie , elle ne rit plus ; c'est une prude , grave et sérieuse , qui se contente d'être bel esprit , de parler bien , d'avoir de la délicatesse et de beaux sentimens et de débiter une loüable morale ; souvent même démentant son caractere , elle s'attendrit et fait verser des larmes. D'autrefois c'est une ennuyeuse Sophiste , une pointilleuse ridicule , une subtile raisonneuse , une ingénieuse babillarde , dont le*
langage

752 MERCURE DE FRANCE

langage affecté et précieux est toujours celui de l'Auteur, et jamais celui du personnage ; source infaillible de dégoût et d'ennui. Enfin c'est assez souvent une Muse tortuë, sans objet et sans conduite, qui cloche et s'égare à chaque pas, qui prend en une demi-heure toutes sortes de figures et de couleurs, qui s'entretient avec des Phantômes, avec des Etres moraux, et qui se repaît d'Epigrammes et d'allusions satyriques. Nos grands génies s'exercent dans le premier genre ; nos beaux esprits pourvûs de mauvais gout, dans le second ; et les esprits médiocres dans le dernier, qui est à leur portée. Cependant le genre de Moliere et de Renard est abandonné ; et si l'on excepte le Flateur, le Philosophe marié, le Glorieux, et la Pupille, toutes les Comedies en plusieurs Actes, qui depuis quelque temps ont réüssi, sont dans l'un des trois genres que je viens de dire.

L'Histoire de M. de Turenne, attendue avec impatience du public, paroîtra à la fin de ce mois ; enrichie de plusieurs Pièces originales, qu'on a recouvrées depuis peu, et dont l'impression a retardé la publication de cet Ouvrage. *A Paris, chez la veuve Maziere, rue S. Jacques.*

M. Hooker, a fait réimprimer depuis peu à Londres, dans son *Veck'y Miscellanici* ;

cellanici, le Recueil de Poësies Latines , intitulé: *Musa Rhetorices* ; partagé en six Livres. Imprimé depuis près de deux ans, à Paris , chez Barbou , et composé des Pièces dictées en Classe , par le *Pere dela Sante* , Jésuite , Professeur de Rhétorique au Collège de LOUIS LE GRAND. Elles paroissent dans l'Edition de Londres sous le nom du Maître ; et à Paris , sous le nom des Disciples.

Le Mardy 19 Avril, l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres , tint son Assemblée publique. M. le Cardinal de Polignac y présida. M. de Boze, Secrétaire perpetuel, déclara d'abord que la Pièce composée par M. de *Nicolai le fils, Gentilhomme d'Arles, sur le sujet proposé par l'Académie , dans l'Assemblée du 7 May 1734. avoit remporté le prix. M. Morand ami et compatriote de M. de Nicolai, chargé de son pouvoir , s'avança et eut l'honneur de recevoir des mains de S. E. une tres-belle Médaille d'or, de la valeur de 400 liv. La Tête du Roy , couronnée de Laurier , avec la Légende ordinaire : LUDOVICUS REX CHRISTIANIS-

* M. de Nicolai , âgé seulement de 19 ans , est d'Arles , fils et petit-fils du Gouverneur de cette Ville.

SIMUS,

754 **MERCURE DE FRANCE**
simus, paroît d'un côté sur cette Médaille, et sur le Revers on lit cette Inscription dans une Couronne de Laurier : **P R A M I U M I N R E G I A I N S C R I P T I O N U M E T H U M A N I O R U M L I T T E R A R U M A C A D E M I A C O N S T I T U T U M . A N N O M D C C . X X X I I I .**

M. de la *Nauze* ouvrit la Séance par une Dissertation sur le rapport nécessaire, que les Belles-Lettres et les Sciences ont entre Elles.

M. de *Foncemagne* lut ensuite pour M. *Lancelot*, un Mémoire historique sur la vie et sur les Ouvrages d'Arnoul de Presle, sous le Regne de Charles V.

M. l'Abbé *Gédoyn* termina la Séance, en lisant pour M. *Racine*, un Discours sur l'Imitation des Mœurs dans les Poèmes, &c.

Un peu avant l'ouverture on avoit distribué le Programme suivant.

P R I X L I T T E R A I R E, fondé dans l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

LE Sujet que l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, donne à traiter pour le concours au Prix qu'elle distribuera l'année prochaine 1736, est de sçavoir **Q U E L L E S E T O I E N T L E S L O I X C O M M U N E S A U X P E U P L E S D E L A G A I C E , Q U I F O R M O I E N T L E C O R P S**
Hellen-

HELLENIQUE; L'ORIGINE, L'OBJET DE CES
MESMES LOIX, ET LES AVANTAGES QU'ELLES
PROCUREROIENT !

Le Prix sera toujours une Médaille d'or de la
valeur de quatre cent livres.

Toutes personnes, de quelque pays et condi-
tion qu'elles soient, excepté celles qui compo-
sent ladite Académie, seront admises à concou-
rir pour ce Prix, et leurs Ouvrages pourront être
écrits en François ou en Latin, à leur choix. Il
faudra seulement les borner à une heure de lec-
ture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise
à leurs Ouvrages; mais pour se faire connoître,
ils y joindront, dans un papier cacheté et écrit
de leur propre main, leurs nom, demeure et
qualitez, et ce papier ne sera ouvert qu'après
l'adjudication du Prix.

Les Pieces, affranchies de tous ports, seront
remises entre les mains du Secrétaire de l'Acadé-
mie avant le premier de Décembre 1735.

On déclarera dans l'Assemblée publique d'après
Pâques, la Piece qui aura remporté le Prix,
et on y indiquera ensuite le Sujet que l'Acadé-
mie aura déterminé pour le concours de l'année
suivante.

Il paroît une fort belle Estampe en large, gra-
vée par le sieur E. Fessard, d'après un excellent
Tableau de M. de Troy, dans lequel cet habile
Maître a exprimé d'une manière fine et très-bien-
entendue, un Sujet de la Fable que ces Vers
expliquent.

De la Déesse des Forêts;

Pour tromper Calisto, Jupiter prend les Traits;

Jaunes

736 MERCURE DE FRANCE

*Jeunes Beautés, l'Amour joint la ruse à ses armes,
L'Amant , qui pour se rendre heureux ,
Du voile d'amitié vous déguise ses feux ,
Doit vous causer le plus d'allarmes.*

Il a paru en même-temps une autre Estampe en hauteur , très piquante , gravée par M. C. N. *Cochin* , d'après un Tableau très-ingénieux du même Auteur. Ce sont deux charmantes Personnes qui jouent au pied de Bœuf avec un aimable Cavalier , dans un beau et riche Paysage. On lit ces Vers au bas.

*En vain je voudrois m'en défendre ,
Vous m'apprenés trop , jeune Iris ,
Qu'à ce jeu lorsqu'on croit vous prendre ,
On ne manque pas d'être pris.*

A cause des habits et des modes , M. de Troy a daté celle-ci de 1725. temps auquel le Tableau a été fait. Nous osons à cette occasion prier les Peintres et les Graveurs , au nom du Public et de tous les Curieux , de mettre toujours l'année à leurs Ouvrages. Cela fait plaisir et ne peut jamais être blâmé. Au reste ces deux Estampes , qui ont un très-grand débit, se trouvent chez l'Auteur, Place des Victoires, et chez le sieur Duchange, rue S. Jacques.

Il vient de paroître deux nouvelles Estampes d'après deux excellens Tableaux de M. Boucher, de l'Académie Royale de Peinture. La première est en large , de médiocre grandeur , gravée par le sieur Michel Aubert, d'après le Tableau original,

ginal , Cabinet du Chevalier de la Roque , et représente Vénus endormie , un petit Amour auprès ; on lit ces Vers de M. Lépiciier au bas.

*Ne cessons de craindre une Belle ,
Son repos même a des appas.
L'Amour fait toujours sentinelle ,
Et ce Dieu ne sommeille pas.*

Cette Estampe , qui a un grand débit , se vend rue de Richelieu , au Bain Royal , chez le sieur Droüais , Peintre du Roy.

L'autre Estampe , intitulée la Belle Cuisiniere , et gravée d'après le Tableau original qu'un Seigneur Anglois a emporté à Londres , représente au vrai l'interieur d'une Cuisine , avec la Marmite sur le feu , &c. un jeune homme assis , voulant retenir la Cuisiniere , lui fait répandre des œufs qu'elles tient dans son Tablier. On lit au bas ces Vers de M. Lépiciier.

*Vos œufs s'échappent , Maturine ,
Ce présage est mauvais pour vous ;
Ce Grivois dans votre Cuisine ,
Pourroit bien vous les casser tous.*

Cette Estampe en hauteur , très-bien gravée par le sieur P. Aveline , se vend avec un très-grand succès , chez le même.

On trouve aussi chez le sieur Droüais , une très-belle Estampe en hauteur , gravée par le sieur J. B. le Bas , d'après un des meilleurs Tableaux de feu M. Noël-Nicolas Coypel ; C'est une Charité Romaine , d'une composition riche , simple

et

758 **MERCURE DE FRANCE**
et noble. On lit au bas ces Vers de M. de Lafont
de Saint Yonne.

*Quel Spectacle touchant ! quel merveilleux Ta-
bleau ,*

*Chargé d'ans et de fers , Cimon presque au Tom-
beau ,*

Trouve au sein de sa fille une nouvelle vie.

Cimon , de quel bonheur ta misere est suivie !

Tu renaiss de ton sang , et ta fille à son tour ,

Est mere de celui qui lui donna le jour.

Il paroît depuis le commencement de ce mois
deux Estampes d'après *Ph. Wauvermens* , d'une
admirable composition et fort bien gravées par
le sieur Beaumont , qui les débite chez lui , rue
S: Jacques , chez Made Mombart , à la Ville
d'Anvers. Elles ont chacune 19. pouces et demi
de large , sur 15. pouces de haut. Elles sont inti-
tulées , l'une , *Course de Bague Flamande* , et
l'autre , *Reste d'Armée décampée*.

M. Cochin , Graveur du Roy , aussi modeste
qu'habile dans sa Profession, nous a témoigné et
par écrit et de vive voix , combien il est morti-
fié des grands éloges qu'on lui a donnez , page
448. du troisième volume du *Spectacle de la Na-
ture*. *Eloges qui même ne conviennent point* , dit-
il , *moins encore d'une manière si outrée*. Je suis
bien éloigné , poursuit-il avec la même simpli-
cité , d'avoir une idée si avantageuse de mon peu
de capacité , et si j'ai fait quelque chose de passa-
ble , ce sont ses termes , je ne le dois qu'aux efforts
que j'ai faits en imitant , quoique de loin , les beaux
Tableaux et Desseins que j'ai gravez de differens
Maitres

Maîtres , je reconnois que mes Ouvrages leur sont très inférieurs.

Voici ce que contient le Passage cité ci-dessus.

On a quelquefois vû le Burin enchérir sur le Pinceau , M. le Brun doit une partie de sa gloire à M. Gerard Audran, M. Cochin a mis des grâces et de l'esprit où le Peintre n'avoit rien mis du sien.

Ce qui n'est pas vrai exactement , ajoute M. Cochin , puisque la composition , le dessein et l'intelligence , viennent absolument du mérite des Tableaux et des Dessains , et même la conduite du tout , lorsque le Peintre est vivant et qu'il fait graver ses Ouvrages. Ce n'est pas que la gravure n'ait son intelligence et son génie particulier , mais l'exécution en est d'une grande difficulté , parce que tout résiste , Cuivre et Burins , ce qui fait qu'on ne fait pas tout ce que l'on sent , et que l'on fait plus facilement avec le Pinceau ou le Crayon. Ce n'est que par un long travail et une grande application qu'on les surmonte et que l'on arrive à un certain degré de perfection.

Nous prions nos Lecteurs de rendre à M. Cochin la justice qui lui est due et qu'il mérite bien. Nous sommes persuadés que M. Audran , dont on élève ici le Burin au-dessus du Pinceau de M. le Brun , penseroit , s'il étoit au monde , comme M. Cochin.

M. Baillicul , Géographe , demeurant à Paris , sur le Perron Royal de la Sainte Chapelle , donne avis qu'il a mis au jour le Plan de la Bataille de Guastalla , gagnée sur l'Armée de l'Empereur le 19. Septembre 1734. par l'Armée des Alliez , commandée par le Roy de Sardaigne et les Maréchaux de Coigny et de Broglie.

Rien ne peut mieux tenir sa place dans cet Article des Beaux Arts, que les Ouvrages de sieur *Levet*, Anglois, Eleve de feu M. le Normand, natif de Roüen, Inventeur de ces ingenieux Ouvrages, lesquels consistent dans une espece de Tissu de plumes qui ne sont ni cousûes ni colées, mais travaillées sur le Métier, ce qui fait une sorte de Tapisserie, pas plus épaisse, aussi moëlleuse qu'un Damas, et au moins également solide pour la durée; avec cet avantage que la poussiere ne s'y attache jamais et qu'elle conserve toujours son éclat et ses couleurs vives et brillantes; car on n'employe que des plumes naturelles, sans aucune teinture et l'on choisit les plus belles et les plus convenables. Au reste il n'est pas aisé de donner ici une idée bien juste de ces Ouvrages; il faut les voir chez l'Ouvrier, rue Taranne, • Fauxbourg S. Germain, chez M. Paris, Gentilhomme Anglois. Nous avons vû deux Pieces sorties de ses mains depuis peu, qui nous ont paru d'une grande beauté. La premiere est un Vase de fleurs, avec une Bordure d'un gout exquis sur un fond blanc, pour un Ecran. Le Duc de Leeds, Anglois, vient de l'acheter. Il travaille actuellement pour le même Seigneur, et dans le même gout, à un Morceau où un Paon sera représenté, sur le Dessein de M. Oudry, Peintre du Roy.

L'autre Piece que nous avons vûë représente un Arbre des Indes, aussi sur un fond blanc, et dont la Bordure, les Fruits, les Terrasses, sont admirables. Il en a fait sur des fonds noirs, avec des Vases bleus et blancs, imitant les plus belles Porcelaines du Japon.

Le sieur *Levet* donne ses Ouvrages à un prix raisonnable, et plusieurs Seigneurs lui en ont com-

commandé, comme Tentures de Cabinet ou d'Alcove, Paravents, Portieres, &c. qu'il achèvera pendant le séjour qu'il fera à Paris.

Le sieur Neilson, Ecossois, reçu à S. Côme, Expert pour la guérison des Hernies ou Descentes, demeurant au Cocq d'or, rue Dauphine à Paris, traite ces sortes de maladies d'une façon particulière et sans que le Malade soit empêché de vaquer à ses affaires ; il donne aussi son avis et ses Remedes à ceux qui sont dans les Provinces, soulage les Hernies les plus inveterées, rend cette incommodité supportable et en empêche les mauvaises suites.

Il a inventé de nouveaux Bandages pour l'un et l'autre Sexe, d'une façon mécanique, toute singuliere et la plus propre pour retenir les Parties et en faciliter la guérison sans embarras ni incommodité, tant ils sont legers, minces et aisez à porter.

Toutes personnes, sans avoir de Descentes, pendant qu'ils font des exercices violens, comme de jouer à la Paulme, courir la poste, aller à la Chasse, &c. auroient besoin de ces Bandages pour se garantir de pareils accidens.

Ceux qui en auront besoin dans les Provinces, pourront envoyer leur mesure, et la prendront précisément au-dessus de l'os Pubis ; s'ils ont des Hernies ou Descentes, marquer de quel côté, et s'ils en ont des deux côtez, indiquer celui qui est le plus malade.

N°. Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.

CHAN.



CHANSON.

Les paroles et la Musique sont de M. Morel.

Printemps, par ton retour fais retentir les
Airs

Du doux chant des Oiseaux ; ranime leurs ra-
mages.

Vous , Ruisseaux amoureux , qui baignés ces
Rivages ,

Mêlés votre murmure à leurs charmans Con-
certs.

CHANSON

Contre les Querelleurs.

Je veux dans une Chanson

Donner aussi ma leçon :

Suis-je bien à l'unisson ?

Ma voix infidelle ,

Avec le véritable ton ,

Fut toujours en querelle.



Ne point se faire d'ami ,

C'est n'être sot qu'à demi :

Se vanger d'un Ennemi ,

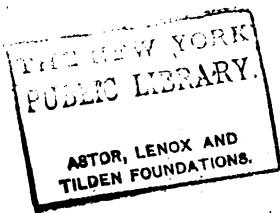
Sottise nouvelle !

Mais

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

1 apprend leur trépas ;

G



Mais l'on est sot bien accompli
Quand on cherche querelle.



Le courage moins brutal,
Dans son feu toujours égal,
N'eut jamais rien de fatal
Pour l'ami fidelle:
Un ami devient un Rival
Pour qui cherche querelle.



Chez les hommes de tous rangs,
Caracteres differents,
Ont allumé de tout temps
Guerre naturelle.
Il n'est que trop de differends,
Sans qu'on cherche querelle.



Il faut souvent filer doux,
Et maîtriser son courroux.
Quand on en veut seul à tous,
Chacun vous appelle;
C'est bien souvent chercher les coups
Que de chercher querelle.



Aussi ne voyons-nous pas
Regretter ces fier-à-bras
Si l'on apprend leur trépas;

G

Un

764 MERCURE DE FRANCE

L'heureuse nouvelle !

C'est qu'on est de trop ici bas ,

Quand on cherche querelle.



Fussiez-vous plus brave encor

Que le genereux Hector ,

Un Achille un peu plus fort

Vous en donne dans l'aile ;

Rarement on devient Nestor ,

Quand on cherche querelle.



Un peu de sincerité ;

O la belle qualité !

Complimenteur affecté

Est un sot modèle ;

Mais dire toujours vérité ,

Seroit chercher querelle.



Badiner , c'est un grand Art ,

N'aller pas rire au hazard ;

Rire d'un sot à l'écart ,

Où , c'est bagatelle ;

Mais rire du tiers et du quart ,

Seroit chercher querelle.



S'il se trouvoit dans Paris

De ces jeunes étourdis ;

Vous

Que contre nos Ennemis
 Ils portent leur zele ;
 Alors il est plus que permis
 D'aller chercher querelle.



Vous témoins de nos travaux,
 Profités de nos propos ;
 Oubliés tous les défauts
 De la Piece nouvelle ;
 Et n'allés point mal à propos
 Nous chercher de querelle.

Un Professeur de Seconde a fait les
 Paroles de ce Vaudeville, qui fut chanté
 le Mardi 11. Janvier 1735. à la fin de
 la Comédie des *Querelleurs*, qu'on re-
 présenta sur le petit Théâtre du Col-
 lege de Louis le Grand.



S P E C T A C L E S.

VOici le Discours dont nous avons
 parlé dans le dernier Journal, que
 le sieur *Fleury* prononça entre les deux
 Pieces de la clôture du Théâtre François.

M E S S I E U R S ,

*Lorsque nous vous faisons des remerci-
 mens, c'est moins pour obéir à l'usage, que
 pour satisfaire à une juste reconnoissance.*

Gij Que

Que ne puis-je vous l'exprimer aussi dignement, qu'elle est vive; mais en vous remerciant de vos bontez, je sens combien dans ce moment même j'ai encore besoin de les éprouver. Je sçais tout ce que je vous dois à cet égard; heureux, si je peux bien-tôt justifier votre indulgence. Oïi, MESSIEURS, j'ose l'espérer sur le désir ardent que j'ai de vous plaire. En effet, il y a peu de talens que vous n'ayez fait naître, ou que vous n'ayez développé. En vain un jeune Acteur chercheroit-il à s'exercer d'abord sur un autre Théâtre, ce n'est que sous vos yeux que naissent les progrès; l'expérience nous apprend qu'un Acteur ne parvient jamais au bonheur de vous plaire, que lorsque vous l'avez formé vous-mêmes.

Vos décisions ne sont pas de celles qui, stériles pour les talens, n'interressent que l'amour propre; soit que vous condamnerez, soit que vous approuviez, tous vos jugemens sont des leçons; jusques dans vos applaudissemens, il est facile de discerner ceux qui sont des récompenses, et ceux qui ne sont que de simples encouragemens. Les Auteurs comme les Acteurs ont souvent besoin d'obtenir les derniers pour s'exciter à mériter les autres. Les talens ne s'élèvent guere que par degrés. Il est rare de voir des coups d'essai tels que la Tragedie de Dido, de ces Pièces qui seroient capables de relever encore la réputation la mieux établie. La

Le Préjugé à la mode vous a moins surpris ; la Fausse Antipatie vous l'avoit déjà annoncé : ces ouvrages ont eu votre approbation. Eh ! que ne devoit point attendre de vous un Auteur , dont le goût sage et délicat , fait du Théâtre une Ecole de vertu , sans rien dérober au plaisir. Vous avez aussi applaudi à la Pupille : ses situations vives et pressées vous ont fait juger qu'il y a souvent plus d'art à se renfermer en un Acte , que de fécondité à les multiplier.

Ces Ouvrages ont fait presque seuls cette année le destin du Théâtre , et c'est un des plus grands éloges qu'on puisse leur donner : les Pièces qui se succèdent rapidement et en grand nombre ne laissent guere de trace après elles. Dans les Lettres comme dans les Etats , les Héros ne font pas la multitude.

Vos plaisirs , MESSIEURS , font l'unique objet des soins des Auteurs et des Acteurs. Venés. les instruire dans l'art de vous plaire , venés faire naître l'émulation , récompenser les talens , encourager les efforts , corriger les deffauts.

Quelque respect , quelque crainte même que nous devons sentir devant vous , nous voyons toujours avec plaisir , des Juges dont la presence fréquente est l'approbation la plus seure.

768 MERCURE DE FRANCE

LE PRE'JUGE' A LA MODE , Comédie en vers et en cinq Actes. Par M. *Nivelle de la Chaussée*. A Paris, Quai des Augustins, chez le Breton , 1735 , in 12 , de 120 pages , prix , 30 sols.

L'Approbation générale du Public , nous dispense de nous répandre en Eloges sur cet Ouvrage; un Extrait simple et succinct , suffira pour justifier les applaudissemens réitérés, dont il a été accueilli pendant plus de vingt Représentations, et qui continueroient encore , si l'Auteur avoit voulu jouir plus longtemps de sa gloire, en se conformant aux Regles établies pour leur durée.

L'objet que M. de la Chaussée s'est proposé , c'est de corriger un abus qui par le progrès qu'il fait tous les jours, à la honte du siècle , a mérité le nom de *Préjugé à la mode* ; il ne pouvoit mieux en montrer les funestes effets , qu'en prenant pour le Héros de sa Pièce, un Personnage aussi galant homme que *d'Urval*, dont la vertu est telle que *Damon*, son ami, dont les mœurs le rendent digne de ce nom , dit dans un endroit de la Pièce , en parlant de ce même d'Urval.

Si la mode empoisonne un naturel heureux ,
A quoi sert le bonheur d'être né vertueux ?

L'action

L'action Théâtrale se passe au Château de d'Urval. Damon ouvre la Scene avec *Constance*, femme de son illustre ami. Il paroît surpris qu'une femme si peu contente de l'Hymen, ne laisse pas d'en prendre la défense; *Constance* lui répond qu'elle n'a qu'à s'en louer, et lui promet de ne rien oublier, pour porter *Sophie* sa cousine, dont il est éperdument amoureux, à lui donner la main, malgré la répugnance qu'elle a pour le mariage, que le *Préjugé à la mode* n'a que trop décrié dans son esprit. Damon la quitte après l'avoir remercié de ses bons offices, et dit *à part*.

Quelle Epouse peut rendre un Epoux plus heureux ?

Que d'Urval devroit bien y borner tous ses vœux !

Constance établit son caractere et celui de Damon, par ce court Monologue.

Faut-il que mon Epoux ne fasse aucun usage
Des Conseils d'un ami si fidelle et si sage ?

Me verrai-je toujours dans l'embarras cruel
D'affecter un bonheur qui n'a rien de réel ?

Oùï, je dois m'imposer cette loy rigoureuse ;

Le devoir d'une Epouse est de paroître heureuse ;

L'éclat ne serviroit encoꝛ qu'à me trahir ;

D'un ingrat qui m'est cher, je me ferois haïr ;

G iij Du

Du moins n'ajoutons pas ce supplice à ma peine;
Son inconstance est moins affreuse que sa haine.

Argent, Pere de Constance, vient tout en colere se plaindre à sa fille d'un entretien qu'il vient d'avoir avec Sophie, qui ne veut pas se marier, parce qu'elle ne croît pas qu'un mari puisse être constant, selon le préjugé établi. Il ajoute que d'Urval la confirme dans son opinion, par l'indifférence qu'il a pour elle. Constance lui répond qu'elle est tres-contente de son sort, et qu'elle n'a nullement à se plaindre de son mari.

Sophie arrive et soutient en face à Constance, qu'elle n'est pas heureuse, quoiqu'elle ait assez de vertu pour vouloir le paroître. Constance soutient toujours son caractere de modération et de prudence, ce qui oblige Sophie à dire avec beaucoup de vivacité :

Ma crainte cependant n'est pas moins légitime ;
Je veux bien pour Damon avoir un peu d'estime,
Plus que je n'en avouë, et que je ne m'en crois ;
Peut-être, si mon sexe, abusé tant de fois,
Pouvoit esperer d'être heureux en mariage,
Je choisirois Damon... l'exemple me rend sage ;
Madame, j'ai des yeux et je vois assez clair,
Je remarque aujour d'hui qu'il n'est plus du bon
air,

D'ai-

D'aimer une Compagne à qui l'on s'associe ;
 Cet usage n'est plus que chez la Bougeoisie ;
 Mais ailleurs on a fait de l'amour conjugal ,
 Un parfait ridicule , un travers sans égal ,
 Un Epoux aujourd'hui n'ose plus le paroître.
 On lui reprocheroit tout ce qu'il voudroit être ;
 Il faut qu'il sacrifie au préjugé cruel ,
 Les plaisirs d'un amour permis et mutuel ;
 Envain il est épris d'une Epouse qui l'aime ;
 La modè le subjugué en dépit de lui-même ;
 Et le réduire ben-tôt à la nécessité ,
 De passer de la honte à l'infidélité.

Argant ne pouvant faire consentir Sophie sa niece à épouser Damon , tout aimé qu'il est , se retire en colere , et dit qu'il va le remercier. Sophie fait connoître ses tendres sentiments pour Damon par cet *à part* :

Damon n'osera s'en aller.

Après une Scene dans laquelle Constance lui parle en faveur de Damon , à qui elle a promis de prendre soin de ses intérêts , *Florine* , sa suivante , vient lui annoncer avec transport qu'elle vient de voir son habit de chasse , dont elle est encore enchantée ; Constance ne sçait ce qu'elle veut dire , n'ayant point comman-

G v de

772 MERCURE DE FRANCE

dé l'habillement, dont elle lui parle : elle soupçonne que c'est un galanterie qu'on lui fait, elle en est dans la dernière colere ; d'Urval son Mari survient, et fait d'abord connoître par un *à parié*, que ce présent vient de lui-même, et qu'il est l'Amant secret de sa femme ; il voudroit bien qu'elle le devinât, mais tous ses soins ne peuvent l'y faire parvenir ; il lui dit même en termes équivoques, qu'il souhaite ardemment qu'elle approfondisse ce mystere, et qu'au reste il sera ravi qu'elle se serve de cet habit, de cette caleche et de ce double attelage qu'on lui a envoyés ; il s'en va très mortifié qu'elle n'ait pas pénétré son secret ; il est vrai qu'après son départ elle en témoigne quelque léger soupçon, dont on croit que l'Auteur auroit bien pû se passer : ce 1^r. Acte finit par une ferme resolution que Constance forme, de ne point être témoin des fêtes qui semblent n'être préparées que pour elle, et qu'elle prend pour des outrages.

Le deuxième Acte a paru sans contredit, le plus parfait de la Piece, d'Urval le commence avec Damon. Ce fidelle et vertueux Ami l'invite à aller chez Constance, qui n'a point paru à la chasse, et qu'on dit être indisposée : d'Ur-
val

val bien loin de répondre à son empressement , lui marque une indifférence qui le met dans une espèce de colère, et lui fait dire :

Du sort de ton Epouse adouci la rigueur ;
L'esprit doit reparer les caprices du cœur ;
C'est trop d'y joindre encor un mépris manifeste ;
Souvent les procédez font excuser le reste.

Nous avons cru que le Lecteur nous sauroit bon gré de deux citations qu'on va voir ici. La première est dans la bouche de Damon : la voici.

D'Urval, j'ai des deffauts et même des plus grands ;
Mais je n'ai pas celui d'être de ces Tirans ,
Qui font de leurs amis de malheureux esclaves ;
Leur pénible amitié n'est que fers et qu'entraves.
Toujours jaloux , et prêts à se formaliser ,
Il leur faut des sujets qu'ils puissent maîtriser ;
Mais la vraie amitié n'est point impérieuse ;
C'est une liaison libre et délicieuse ,
Dont le cœur et l'esprit , la raison et le temps
Ont ensemble formé les nœuds toujours charmants ,
Et sa chaîne , au besoin , plus souple et plus liante ,
Doit prêter de concert , sans qu'on la violente ;
Voilà ce qu'avec vous jus-qu'ici j'ai trouvé .
Et qu'avec-moi , je crois , vous avez éprouvé .

774 MERCURE DE FRANCE

La seconde citation sert de réponse à ce témoignage d'amitié , et acheve d'engager d'Urval à s'ouvrir à un si parfait ami. Voici comme il s'exprime :

Eh bien , sois donc enfin le seul dépositaire
 D'un secret dont je vais t'avoüer le mystère ;
 Que du fond de mon cœur il passe dans le tien ;
 Qu'il y reste caché , comme il l'est dans le mien.
 Mes inclinations , Ami , sont bien changées ;
 Mes infidélités vont être bien vangées ;
 J'aime Hélas ! que ce terme exprime foiblement ,
 Un feu qui n'est pourtant qu'un renouvellement ,
 Qu'un retour de tendresse imprévue , inouïe ,
 Mais qui va décider du reste de ma vie.

Damon , croyant que d'Urval va lui faire confidence de quelque nouvel amour , refuse d'être son complice , en devenant son Confident ; mais il est au comble de la joie , quand il apprend que l'objet de cet amour , dont sa vertu s'effarouche , n'est autre que Constance. Le reste de cette Scene n'est que pour mieux faire voir la force du préjugé que l'Auteur s'est proposé de combattre , puisque d'Urval , tout changé qu'il est dans le fond du cœur , n'a pas le courage de faire paroître au dehors , ce qu'il est

est au dedans. Il n'ose aller chez Constance , et ce n'est que parce que Damon lui dit que par un plus long silence il peut exposer les jours d'une femme si aimable et si tendrement aimée, qu'il prend enfin son parti , et qu'il lui répond :

Eh bien ! il faut se rendre , et lui sauver la vie ;
C'en est fait ; pour jamais ma honte est asservie ;
Sois content ; mon cœur cede et se rend à l'A-
mour
Viens être le témoin d'un si tendre retour.

L'arrivée subite de Constance , le fait presque rentrer dans sa première incertitude ; il la veut fuir ; il ne lui parle qu'à mots couverts ; mais ce qui acheve de le replonger dans le préjugé en question , c'est le ridicule que *Clitandre* et *Damis* , deux jeunes évaporez , viennent donner en sa présence , à un de leurs amis communs , qui s'est fait mocquer de tout le monde , pour être redevenu amoureux de sa femme , ils lui disent même qu'on a déjà joué et qu'on joue actuellement à cette occasion une Pièce qui a beaucoup de succès , et qui a pour titre *le Mari amoureux de sa Femme*. Comme *Clitandre* , *Damis*, et *Argant* lui-même paroissent surpris d'une pareille aventure , Constance a la noble fermeté de leur dire :

vous

Vous vous étonnés fort à propos de rien ;
C'est un cœur égaré que le devoir ramène ,
Que l'Amour fait rentrer dans sa première chaîne ,
Qui n'a jamais trouvé de vrais plaisirs ailleurs
Et qui veut être heureux en dépit des railleurs ;
Je crains que ma présence ici ne vous déplaie ;
Je vous laisse railler et médire à votre aise.

Les mauvais railleurs du nombre desquels Argant même se trouve , ne laissent pas d'aller leur train ; l'un d'eux a sur lui la Piece dont on vient de parler ; on se propose de la jouer ; on fait la distribution des rôles ; d'Urval a même la complaisance d'accepter celui du *Mari amoureux de sa Femme* ; on va se préparer à l'exécution , et d'Urval qui reste seul sur la Scene avec son fidelle Damon , est si fort ébranlé par ce dernier incident , qu'il prend le parti de s'éloigner de Constance , il charge son ami de retirer d'entre les mains d'un Peintre qui demeure au voisinage , un Portrait qu'il a fait faire de sa femme , et qui lui servira , dit-il , à adoucir les peines de l'absence.

On doit convenir que deux Actes aussi beaux que ceux dont nous venons de faire l'Extrait , n'avoient besoin que d'un troisième de la même force pour faire une Piece parfaite ; mais la plupart des Auteurs ,

croient qu'une Piece en trois Actes les dégraderoit , ou du moins ne leur feroit pas autant d'honneur qu'une en cinq. M. de la Chaussée avoit fait voir le contraire dans sa Comedie de la Fausse Antipatie , mais l'erreur generale n'a pas laissé de l'entraîner; le succès du *Préjugé à la mode* ne lui donne pas lieu de s'en repentir ; mais il n'y a personne qui ne sente que sa Piece auroit été encore meilleure en trois Actes; il est vrai que les Spectateurs y auroient perdu du côté del'interêt, et que l'Auteur n'auroit peutêtre pas vû couler de précieuses l'armes, qui ont infiniment contribué au succès de sa Piece ; il voudra bien nous pardonner cette petite digression :

Le troisiéme Acte , n'a pas été trouvé, à beaucoup près, digne des précédens : en voici l'action en peu de mots : Damon fait entendre qu'il a empêché le départ précipité de son ami d'Urval ; il se flatte même si affirmativement de le guerir du fatal préjugé , que dans une Scene qu'il a avec Sophie, il se contente de la faire consentir à recevoir sa main, pourvû que d'Urval vienne à resipiscence ; elle y consent , d'autant plus volontiers, qu'elle croit cette conversion impossible.

Clirandre et Damis viennent lui présenter un rôle dans la Piece concertée entr'eux

778 MERCURE DE FRANCE

cux ; il le refuse absolument. D'Urval qui arrive , accepte le sien par maniere d'acquit ; il est tout-à fait déterminé à voir Constance , et à l'assurer de son heureux retour. Damon le laisse dans cette bonne disposition : une mauvaise honte le retenant encore , il prend le parti d'écrire à Constance ; il appelle son valet de chambre ; il se fait apporter une table et du papier : dans le temps qu'il écrit , ce valet de chambre à qui on a donné un rôle , le lit tout haut : en voici quelques Vers que d'Urval a le malheur d'entendre , pendant qu'il écrit à Constance :

Oüy , Nerine , je suis à l'imbecille maître
Qui s'est accoquiné dans ce taudi champêtre
A la triste moitié dont il s'est empêtré ;
Son ridicule encor ici l'a sequestré ;
C'est un oison bridé , tapi dans sa retraite ,
Qui n'a plus que l'instinct que sa femme lui prête ?

Comme ces Vers injurieux s'emblent être faits pour d'Urval , il en est picqué jusqu'au vif ; et ordonne à cet importun valet d'aller lire son Rôle plus loin ; il acheve sa Lettre pour Constance ; il en lit tout haut ces deux Vers :

C'est trop entretenir vos mortelles douleurs ;
L'ingrat

L'ingrat que vous pleurés ne fait plus vos malheurs.

Il rappelle *Henry*, ce même valet, et lui dit d'aller porter cette Lettre, à laquelle il joint un riche Ecrain. *Henry* croit que c'est pour certaine Duchesse, dont l'Auteur a fait parler fort à propos dans cet Acte, pour préparer ce qui doit se passer dans le suivant, et faire un grand intérêt; mais d'Urval le désabuse; il obéit et revient un moment après, parce que son maître a oublié de mettre l'adresse; d'Urval qui commençant à se repentir d'avoir envoyé cette Lettre à Constance, est ravi de ce nouvel incident; il se propose de mettre les diamans sur la toilette de sa femme, et de supprimer la Lettre.

Nous ometons dans cet Acte une Scene entre Clitandre et Damis, pour abrégér, et nous n'avertissons nos Lecteurs de cette omission volontaire, que pour leur faire voir que l'Auteur a préparé l'avanture du Portrait dont nous devons parler dans l'Acte suivant.

Constance commence ce quatrième Acte avec Florine; elle tient un paquet de Lettres dans ses mains, et un écrain. Elle commande à Florine d'aller chercher d'Urval; pendant que Florine va exécuter

780 MERCURE DE FRANCE

ter ses ordres , elle fait connoître aux Spectateurs que ce paquet de Lettres lui a été donné par un inconnu , et qu'une indigne Rivale les lui envoie pour se venger de d'Urval qui la quitte pour une nouvelle conquête , ou plutôt pour lui porter le dernier coup mortel , en lui faisant voir à quel point cet ingrat Epoux la méprise. Florine étant revenue sans avoir trouvé d'Urval ; Constance , par les conseils de cette fidelle Suivante, quitte la résolution où elle étoit , de lui montrer l'écrain qu'on lui a envoyé , et qu'elle ne peut soupçonner de venir de la main de d'Urval même. Elle le remet entre les mains de Florine , pour le rendre à celui qui lui envoie des présens si injurieux. Florine , ne sachant sur qui fixer ses soupçons entre Damis et Clitandre , qui lui font connoître tour à tour l'amour qu'ils ont pour sa vertueuse Maîtresse , est tentée de le garder , mais les voyant paroître tous deux , elle dit :

Mais la Fortune ici les amene tous deux
Fort à propos ; fuyés , présens trop dangereux.

Clitandre et Damis , à qui Florine remet l'écrain , ne savent que penser de cette aventure ; ils se soupçonnent l'un l'autre de l'avoir envoyé , et par vanité
aucun

aucun d'eux n'ose subir la honte d'avoir été refusé. D'Urval qui survient pendant leur contestation , apercevant son Ecrain entre leurs mains, en est d'abord surpris : mais il fait connoître un moment après ce qu'il en pense par cet *à parte*.

Constance aura pensé qu'il venoit de l'un d'eux.

On lui remet la pomme de discorde , qu'il dit ironiquement ne pouvoir être mise en de plus sûres mains. Après une longue contestation , qui fait dire à d'Urval sur le même ton :

Eh ! mais , vous pourriez être
Bien plus honnêtes gens que vous ne vous croyés.

Damis dit à d'Urval en le frappant sur l'épaule :

Si je l'avois donné , croi qu'on l'auroit gardé.

Pendant toute la Scene , ces deux évén-
tés ont eu la prudence de ne point faire
connoître à d'Urval d'où leur venoit cet
Ecrain qu'ils désavoüoient tous deux ;
mais enfin Damis poussé à bout , entre-
prend de prouver à Clitandre qu'il est ai-
mé de celle qui a renvoyé l'Ecrain ; il éxi-
ge que d'Urval s'éloigne un peu , et
l'ayant placé dans une distance d'où il ne
puisse

782 MERCURE DE FRANCE

puisse voir la preuve qu'il veut donner de son triomphe ; il montre à ce Rival , aussi vain et aussi malhonnête-homme que lui, le portrait de Constance , dont on a préparé l'incident dans le troisième Acte , comme nous l'avons fait remarquer. Clitandre ayant vu ce portrait fatal , s'écrie en s'en allant :

Ah ! l'infidelle !

Damis se retire à son tour après avoir dit à d'Urval :

D'Urval , une autre fois pense un peu mieux de moi.

On conçoit aisément quelle doit être la situation de d'Urval après cette funeste découverte , il a entendu Damis dire à Clitandre :

Est-ce là le portrait de celle en question ?

De la Dame à l'Ecrain ?

Clitandre en est convenu , et la Dame à l'Ecrain ne peut être que Constance , puis qu'il a mis lui-même ce fatal Ecrain sur sa toilette, comme il la dit dans l'Acte précédent. Agité de fureur , toute la vertu de sa femme ne sauroit l'empêcher de la soupçonner d'infidélité ; ce qu'il vient de voir l'emporte sur tout ce qu'il peut avoir

Avoir vu le passé ; il croit que sa femme ne lui a paru vertueuse que pour tendre un piège plus sûr à sa crédulité ; Damon qui arrive , ne sçait que penser de sa fureur , il a beau deffendre Constance , d'Urval ne veut rien entendre , et ordonne qu'on la fasse venir ; Constance vient , d'Urval lui prononce sa sentence mortelle , en ces termes :

Il faut nous séparer, pour ne nous voir jamais ;
 Voyés où vous voulés vous fixer désormais ,
 Jusqu'à ce que le Ciel , au gré de votre envie ;
 Termine, mais trop tard, ma déplorable vie , &c.

Constance lui répond avec sa modération ordinaire , quoique penetrée de la plus vive douleur :

Disposés de mon sort au gré de vos souhaits ;
 Je n'examine rien , puisque je vous déplaïs ;
 Daignés déterminer ma dernière demeure ;
 Où faut-il que je vive , ou plutôt que je meure ?

Une reponse si sage , passe aux yeux de d'Urval , pour un nouveau piège qu'elle lui tend ; il l'appelle perfide. Cette injure saisit à tel point Constance , qu'elle s'évanouit ; Damon ramasse des Lettres qu'elle a laissé tomber dans sa foiblesse ; d'Urval les lui arrache avec fureur. Damon va ap-
 peller

784 **MERCURE DE FRANCE**
peller du monde pour secourir Constance ;
elle revient de sa pamoison , et se jette aux
pieds de son Mari , pour le prier de ne
point lire ces écrits injurieux ; elle en de-
vient encore plus suspecte à ses yeux ;
Damon revient , suivi d'Argant , de So-
phie et de Florine. D'Urval remet les Let-
tres que Constance à l'aisé tomber , en-
tre les mains d'Argant et de Sophie ,
comme une conviction de son infidélité.
Argant voyant qu'elles sont de la main
même de d'Urval , ne veut pas qu'on
passe outre , mais la vindicative Sophie ,
veut s'en donner le régal , et lit tout haut.

Que je suis offensé de toutes vos allarmes !
S'il est vrai qu'à mes yeux Constance ait eu des
charmes ,
Ils ont fait dans leur temps leur effet sur mon
cœur.
Vous allumés des feux qui ne peuvent s'éteindre ;
Une Epouse n'est point une Rivale à craindre ;
Puis-je vous préférer un semblable vainqueur ?
Madame , en verité , c'est trop d'être incrédule
Et de me soupçonner d'un si grand ridicule,

Après la lecture de cette Lettre , Sophie
emmene Constance malgré elle ; d'Urval,
resté seul avec son fidelle Damon , est
comblé de confusion, il s'emporte contre
la

la perfide Maîtresse qui lui a joué un tour si lâche; mais il n'en croit pas moins Constance coupable du don de son Portrait à Damis; il cede pourtant aux sages conseils de Damon qui lui promet de tout mettre en usage pour approfondir le sujet de son injuste jalousie.

Le dernier Acte ne nous arrêtera pas long-temps; l'action principale est arrivée au point de n'avoir besoin que d'un éclaircissement pour être dénouée. Damon s'est chargé de ce soin; il apprend à d'Urval que Damis ayant été par hazard chez le Peintre qui faisoit le portrait de Constance, l'avoit envoyé chercher par un de ses domestiques, travesti, et couvert de sa livrée; et s'étoit vanté de l'avoir reçu de Constance même, il lui remet entre les mains ce fatal Portrait, qu'il s'est fait rendre; Damis et Clitandre, lui dit-il, se sont retirés; il ne reste donc plus à ce Jaloux détrompé, qu'à s'excuser envers Constance; il n'ose se présenter à ses yeux de peur d'éprouver les premiers transports d'un courroux si bien mérité; l'heureuse circonstance d'un bal annoncé dès le commencement de la Piece, pourvoit à cette petite difficulté; d'Urval sous un Domino, semblable à celui de Damon; passe pour Damon même; Constance a demandé

786 MERCURE DE FRANCE
demandé un entretien à ce dernier pour
lui ouvrir son cœur ; elle dit des choses
si touchantes au faux Damon, qu'il se jette
à ses pieds , et se fait reconnoître pour le
tendre d'Urval ; cette Scene a paru la plus
interessante de la Piece , et on ne l'a ja-
mais jouée , qu'elle n'ait été honorée des
larmes de toute l'assemblée. Damon est
heureux à son tour ; il fait souvenir So-
phie de leur convention ; Sophie lui ré-
pond qu'elle ne l'a point oubliée , et com-
me elle demande conseil à Constance , Ar-
gant mettant leurs mains l'une dans l'au-
tre , finit la Piece par ces deux Vers :

Oüy ; conseillés un cœur déjà déterminé ;
Le conseil en est pris quand l'amour l'a donné.

Au reste , quoique cette Piece soit rem-
plie de beautés, la Critique n'y a pas vou-
lu perdre ses droits ; voici à quoi se ré-
duisent les principales observations ; la
Piece , a-t'on dit , est parfaitement bien
écrite , à quelques petites négligences
près ; l'Auteur pense , et s'exprime éga-
lement bien ; mais il n'est pas aussi
louable du côté de l'invention ; il perd
son principal objet de vuë dès le troisié-
me Acte. Il s'agit moins dans la dernière
moitié du Prejugé à la mode , que du Ja-
loux

Houx désabusé ; on trouve pourtant que l'Auteur a prudemment fait de prendre ce parti , et de n'être pas tout à-fait si regulier , pour être plus interessant ; il se seroit fait plus estimer , ajoutent quelques-uns , mais il auroit eu un succès moins éclatant ; il ne sera pas bien difficile à M. de la Chaussée de répondre à toutes ces critiques ; en effet tout ce qui paroît étranger à son principal objet , y tient par quelque endroit , et il y revient de temps en temps , pour faire voir qu'il ne l'a jamais perdu de vuë.

Le 19. de ce mois , les Comédiens François firent l'ouverture de leur Théâtre ; et avant la Répresentation de la premiere Piece , le sieur Fleury qui avoit prononcé le Discours de la clôture que nous avons rapporté plus haut , harangua le Public en ces termes.

MESSIEURS , Nous comptions ouvrir hier le Théâtre par la Tragedie d'Inès , mais la maladie subite de Mlle Gausin , nous a obligé de differer d'un jour pour préparer la Tragedie d'Electre , que nous allons avoir l'honneur de vous donner.

Comme nous sommes uniquement occupés du soin de vous amuser , un de nos principaux devoirs , est de vous annoncer les amu-

H semeurs

seins que nous vous destinons ; Plusieurs Auteurs s'empressent de vous donner des nouveautés.

Quelque périlleuse que soit la carrière du Théâtre , le desir de vous plaire en dissimule le danger , et quelquefois le fait surmonter. Oseroit-on jamais paroître devant des Juges aussi éclairés , et toujours en droit d'être severes , si leurs bontez , si l'émulation , si les succès passez , ne temperoient la crainte , en excitant le courage ?

Votre goût dicte les regles aux Auteurs ; l'esperoir de vos applaudissemens flatte leur ambition ; le bonheur de les obtenir fait leur gloire. Alors que les critiques s'élèvent , les victoires les plus disputées , sont les plus glorieuses pour les vainqueurs ; la critique instruit , les applaudissemens récompensent.

Rarement la mediocrité attire l'elle l'attention ; on ne remarque guere les defauts dans une Piece , que lorsque les beautez les font apercevoir , et peut-être n'y a-t'il que les bons Ouvrages qui puissent faire naître de bonnes critiques , elles sont donc après les Eloges , ce qu'il y a de plus flatteur.

Nous allons remettre au Théâtre deux Pieces qui ont joûti plus qu'aucune de ces deux genres de gloire ; la Tragedie d'Inès et celle de Marianne.

Quoique ces Pieces ayent eu sur la Scene
un

un regne si long, qu'elles s'embloient en être en possession; nous ne comptons de les y faire paroître qu'autant de temps qu'il nous en faudra pour vous préparer des nouveautez.

Nous aurions désiré pour varier vos plaisirs, que les Auteurs eussent partagé leurs talens entre le Tragique et le Comique, mais la plûpart les ont consacrés à la Tragedie. Sans-doute que leur gout particulier les a déterminés, ou qu'ils ont crû suivre le plus general.

Il ne nous convient pas d'entrer dans le détail au sujet des ouvrages nouveaux; ce seroit prevenir vos jugemens, et c'est de vous seuls que depend leur sort.

Il s'emble, Messieurs, qu'apres avoir éprouvé jusqu'ici tant de bontez de voire part, nous ayons presque un droit d'habitude d'y prétendre; mais nous sentons que les bienfaits ne doivent engager que ceux qui les reçoivent. D'ailleurs ce n'est pas toujours une voye sûre d'obtenir les graces, que de commencer par les implorer; Nous allons faire tous nos efforts pour les mériter.

Cependant, si les besoins autorisoient les supplications, j'oserois ici, Messieurs, reclamer pour moi vatre indulgence, heureux si vous daignés me l'accorder.

Ce Discours fut goûté, fort bien prononcé, et très aplaudi.

790 MERCURE DE FRANCE

On donna pour petite Piece le *Moulin de Javelle*, de feu M. Dancourt, que le Public revoit avec beaucoup de plaisir.

On donna le lendemain la Comédie de *Madame Jobin*, ou la *Devineresse*, qui est fort bien remise, et fort bien représentée. La Dlle du Breuil y joue le principal rôle.

Le 23. on reprit la Tragédie de *Didon*, qu'on revoit avec autant de plaisir et d'empressement que dans sa nouveauté.

Le 28. on remit au Théâtre la Tragédie d'*Inès de Castro*, de feu M. de la Motte, qu'on n'avoit point reprise depuis sa nouveauté, le grand succès qu'elle eut alors, la faisoit demander avec ardeur, et le Public qui l'a fort aplaudie, paroît charmé de la revoir. Le pathétique de ce Poëme, et l'action Théâtrale, produisent toujours le même effet, qui est d'émouvoir excessivement, et d'attendrir les Spectateurs. Le sieur Dufresne y joue toujours son Rôle de *Don Pedre*. Le sieur Sarrazin y remplit très-bien celui du Roi, que jouoit feu BARON, et ceux de la Reine, d'*Inès* et de *Constance*, sont jouiez par les Demoiselles Balicour, Dufresne et Gaussin.

Les mêmes Comédiens viennent de recevoir unanimement une Tragédie nouvelle sous le Titre d'*Artaxerxes*, de M. Deschamps

champs , Auteur de *Caton* , Tragédie qui a paru avec succès sur le même Théâtre. On ne manquera pas d'en rendre compte au Public.

On répète la *Magie de l'Amour* , petite Comédie de M. Autreau , qu'on donnera au premier jour.

Le 18. Avril , les Comédiens Italiens représenterent pour l'ouverture de leur Théâtre , la *Surprise de la Haine* , et la parodie d'*Achille et Dèidamie*. Le sieur Riccoboni fit un Compliment qui fut très-bien reçu du Public.

Le 19. l'Académie Royale de Musique , fit l'ouverture de son Théâtre par la reprise d'*Omphale*. La Dlle Pelissier qui n'avoit pas paru depuis plus d'une année , et qu'on souhaitoit revoir , y joua le principal Rôle avec beaucoup d'applaudissemens. On donna le Jeudy 28. par extraordinaire , en faveur des Acteurs , une Représentation d'*Iphigenie en Tauride*. La Dlle Antier remplit le principal Rôle avec beaucoup d'applaudissemens , la Dlle Pelissier joua celui d'*Electre* , et la Dlle Bourbonnois chanta à la fin un Air Italien , qui fut très goûté.

On doit donner incessamment un Ballet héroïque , intitulé les *Graces* , dont le Poème

H iij est

792 MERCURE DE FRANCE

est de M. Roy, et la Musique de M. Mouret. On en parlera plus au long.

Le 2. Avril , l'Opera Comique fit la clôture de son Théâtre de la Foire S. Germain , par les trois petites Pièces dont il a été parlé dans le dernier Mercure. La Dlle le Grand fit un Compliment Dialogué en Vaudeville , avec deux autres Acteurs de la Troupe , et fut fort applaudie du Public.

La Troupe Hollandoise de Danseurs de Corde qui a joué dans l'enceinte de la Foire , finit aussi le même jour ses Exercices. Cette Troupe étoit composée d'excellents sujets, et a attiré un concours extraordinaire cette année.



NOUVELLES ETRANGERES.

DE TURQUIE.

SElon les Lettres de Constantinople , le Grand Seigneur a formé un nouveau Corps de Troupes , composé de quatre Bataillons , chacun de 750. hommes. Tous les Soldats de ce Corps sont armez de la même maniere que les Chrétiens , et les Officiers ont ordre de leur faire observer la discipline qui est en usage parmi les Troupes des autres Princes de l'Europe.

D'AFRIQUE.

ON a appris par Lisbonne , que la famine qui regne en Barbarie depuis les guerres civiles qui désolent ce Pays , oblige un grand nombre de Maures de se rendre à la Ville de Marzagam , et de demander la permission de s'établir dans
les

Les Pays de la domination du Roi de Portugal.

Don Bernard Pereira de Berredo , Gouverneur et Capitaine General de Marzagam , ayant appris par ces transfuges , que les Noirs avoient déposé le Roy Abdalla , pour mettre Muley Aly sur le Thrône , et que ces deux Princes se faisoient la guerre , fit sortir il y a quelque-temps un détachement de sa garnison pour sçavoir si Abdalla avoit retiré les Troupes qui bloquoient la Ville depuis dix-huit mois. Ce détachement rentra sans avoir découvert aucun ennemi , et le Gouverneur détacha 50. Cavaliers commandez par Don Mathieu Valente de Couto , qu'il fit soutenir par quelques Troupes , avec ordre de reconnoître les travaux que les Infideles avoient fait autour de la Place. Don Mathieu Valente de Couto , après avoir marché quelque-temps, arriva à un retranchement fait de terre et de chaux , élevé à la hauteur de huit pieds. Douze Maures qui gardoient ce retranchement, ayant pris la fuite à l'approche des Portugais , ces derniers y entre-
rent , et ils y trouverent deux puits que les Ennemis y avoient creusez , et quelques fours nouvellement construits. Comme Don Mathieu Valente de Couto n'avoit point d'Infanterie, et qu'il craignoit que les Maures qui s'étoient enfuis lorsqu'il avoit paru , n'eussent averti quelque Corps de leurs Troupes , par lequel il auroit pu être envelopé , il ne fit point démolir ces ouvrages , et il se retira.

L'Officier Maure , qui commande dans Azamor pour le Roy Abdalla , fut bientôt instruit de la hardiesse qu'un si petit nombre de Portugais avoit eüe de pénétrer dans les retranchemens des Assiégeans , et jugeant que le Gouverneur de Marzagam enverroient d'autres détache-

H iiii ments

794 **MERCURE DE FRANCE**
ments à la découverte, et qu'il seroit aisé d'en
surprendre quelqu'un, il fit marcher 300. Ca-
valiers qui se posterent en embuscade dans des
Lieux couverts, voisins de la Place.

Un détachement de Cavalerie en étant sorti
un matin, les Maures tuèrent le cheval d'un
Cavalier que l'on avoit fait avancer pour voir
s'il n'apercevrait point d'ennemis, et ils le firent
prisonnier,

Au bruit du premier coup de feu, Don Ber-
nard Pereira de Berredo ordonna à Don Manuel
de Azevedo Courinho, de marcher avec 50.
hommes d'Infanterie, et 80. de Cavalerie; et
les Portugais ayant reçu ce secours, attaquèrent
les Ennemis qui furent mis en fuite. Les Infide-
les ont eu dans cette occasion 60. Cavaliers
blessez, et ils ont perdu 12. hommes, du nom-
bre desquels sont l'oncle et le frere du Comman-
dant d'Azamor. Du côté des Portugais, il n'y
a eu qu'un Soldat et deux Cavaliers blessez.

DE P O L O G N E.

LE Palatin du Lublin après divers mouve-
ments qu'il a fait faire à ses Troupes, et
qui avoient donné lieu de croire qu'il avoit des-
sein ou de pénétrer en Saxe, ou d'entrer dans la
Prusse Polonoise, s'est rapproché des bords de la
riviere de Warre, et a campé près de Kriesse,
sur la fin du mois dernier.

Le Duc de Saxe Wescinfels étant arrivé à Meze-
ritz avec quelques Troupes Saxones, et ayant appris
que celles du Palatin de Lublin avoient aban-
donné les environs de Carga, ce Prince les a sui-
vies, et il a attaqué leur arriere-garde à quelque
distance de Crossen avec le détachement de Ca-
valerie qu'il avoit avec lui; les Saxons ont perdu
environ.

Environ 300. hommes dans cette occasion , et les Polonois ont fait cent prisonniers , du nombre desquels sont trois Capitaines et huit Lieutenants.

Les Troupes Polonoises , avant que de s'éloigner de Carga , ont exigé de fortes contributions , non-seulement des habitans de la Ville ; mais encore de ceux de toutes les Villes voisines , et les Magistrats de Lissa , de Schiwegel et de Fraustadt , ont été obligés de leur fournir des sommes considerables.

Un détachement de ces Troupes emporta d'assaut il y a quelque tems , la Ville de Pollnisch Gratz , dont les Habitans avoient refusé de lui ouvrir les portes. Tous ceux qui y furent trouvez les armes à la main , furent passez au fil de l'épée ; la Ville fut pillée , et le principal quartier dans lequel une partie de la garnison s'obstina à se defendre , fut entierement brûlé.

Le Castellan de Czersk , qui commande un Corps de Troupes , fait des courses dans le Palatinat de Posnanie , et il ravage les terres des Seigneurs et des Gentilshommes attrachez aux intérêts de l'Electeur de Saxe. Comme ce Prince apprehende que si les Generaux des Troupes Confederées renoncent au dessein de passer en Saxe , et s'ils prennent le parti de porter leurs principales forces dans la Prusse Polonoise , ils ne feroient quelque entreprise sur Dantzick , il a fait écrire aux Magistrats de n'en point diminuer la Garnison comme ils l'avoient resolu , et même de prendre des mesures pour l'augmenter s'il est nécessaire , et ses Generaux ont menacé de peines très rigoureuses, ceux qui fourniroient des vivres et des fourrages à l'armée Polonoise.

M. Keiserling , Ministre Plenipotentiaire de

Flav. 12

706 MERCURE DE FRANCE

la Czarine auprès de l'Electeur de Saxe , a envoyé aussi ordre à M. Ikskull , qui doit sortir de Dantzick avec les Troupes qu'il commande , aussi-tôt après que la somme qu'il doit recevoir , lui aura été remise , de se tenir à portée de se jeter dans Elbing , s'il apprend que les Polonois se disposent à former le Siège de cette dernière Place.

La Ville de Marienbourg n'étant pas en état de se défendre si elle est attaquée par les Troupes du Roy , l'Administrateur et quelques autres Saxons qui y demeuroient pour y veiller aux intérêts du Prince leur Maître , se sont retirez à Dantzick avec leurs principaux effets. Le Comte Pocci , Régimentaire de Lithuanie , et le Palatin de Witteps , se sont avancez avec les Troupes qui sont sous leurs ordres , vers les frontieres du Royaume de Prusse , et ils paroissent persister dans la resolution d'aller joindre le Palatin de Lublin.

La suspension d'armes dont le Comte Potocki est convenu avec les Generaux de la Czarine et ceux de l'Electeur de Saxe , et qui ne devoit durer que jusqu'au 6. du mois dernier , a été prolongée jusqu'au 16. du mois de Mai , et on a reçu avis que les Starostes Stobarski , Noyworski , Strasnisk , et Zkargoski , et la plus grande partie des Troupes qui étoient restées sous les ordres de ce Palatin , n'ayant pas approuvé cette prolongation , l'avoient abandonné pour se rendre au Camp des Troupes Confederées.

Le Comte Potocki , depuis le départ de ces Troupes , s'est déterminé à se soumettre à l'Electeur de Saxe.

Depuis que le Comte s'est soumis à l'Electeur de Saxe , le Palatin de Volhinie , le Comte Sapieha ,

Ma, Grand Enseigne de Lituanie, et le Comte Jablonowski, Staroste de Czetrinshi, ont quitté ce General avec les Troupes qui sont sous leurs ordres, et ils ont joint le Comte Pocci à Koliniska peès de Grodno.

Le Castellan de Czersk est allé dans la Grande Pologne pour favoriser la marche des Troupes des Starostes Stobarski, Noyworski, Strasnisk et Zkargoski, qui n'ayant pas approuvé la continuation de la suspension d'armes dont le Comte Potocki étoit convenu avec les Generaux de la Czarine et ceux de l'Electeur de Saxe, s'étoient separez de ce General quelques jours avant qu'il eut conclu son Traité avec ce Prince.

Un détachement des Troupes du Palatin de Lublin a attaqué près de Fraustadt l'escorte de M. de Wolffring, Lieutenant Colonel dans les Troupes Saxones, qui portoit à Warsovie plusieurs effets précieux, appartenans à l'Electeur et à l'Electrice de Saxe : la plûpart des Saxons dont cette escorte étoit composée, ont été tuez ou faits prisonniers, et les Polonois se sont emparez non-seulement des effets dont M. de Wolffring étoit chargé, mais encore de quelques voitures chargées d'argent et de marchandises.

Le Duc de Saxe Wesseinfels ayant reçu avis que le Palatin de Lublin avoit jugé à propos de rapeller auprès de lui les Troupes qu'il avoit laissées dans les Villes de Carga, de Fraustadt, et de Lissa, il a mis des Garnisons dans ces trois Places.

On a appris depuis, que pendant que les Troupes Saxones, commandées par le Duc de Saxe Wesseinfels, faisoient divers mouvemens dans le dessein de tâcher de retablir la communication entre le Royaume de Pologne et la Silésie, celles

H vj de

du Palatin de Lublin, et du Castellan de Czerney, lesquelles avoient été divisées en plusieurs Corps par ces Generaux, ont enlevé tous les grains, les fourages, et les bestiaux d'un grand nombre de Villages appartenans à des Seigneurs attachez à l'Electeur de Saxe, et qu'elles ont ravagé entièrement les terres de Rorrfhof, de Laterne, et de Buschawe, dont M. Zichlinski, ci-devant Vice-Chambellan de la Couronne, est Seigneur.

Ces Troupes s'étant ensuite rassemblées en un seul Corps, ont marché vers Kalisch, et l'on compte qu'elles passeront la riviere de Warte, sans que le Duc de Saxe Wesseinsfels puisse s'y opposer.

Les Partisans de l'Electeur de Saxe publient, que le Major General Sibilski, après avoir fait une marche forcée de sept lieues en six heures de temps, étoit arrivé à Wieruschow le 27. Mars au matin, qu'ayant joint le même jour l'arrière garde des Troupes commandées par le Palatin de Lublin, il l'avoit attaquée, et que les Polonois avoient perdu environ 100. hommes en cette occasion.

Le bruit court, que le Comte Potocki, Palatin de Kiovie, qui commandoit ci-devant les Troupes de la Couronne, et qui vient de se soumettre à l'Electeur de Saxe, s'étant mis en chemin pour aller à Warsovie, étoit tombé dangereusement malade à Duckla. On assure que depuis qu'il a quitté son Camp, presque toutes les Troupes qui étoient restées sous ses ordres, ont suivi l'exemple de celles du Palatin de Volhinie, et qu'elles ont pris la route de la Grande Pologne pour aller joindre le Palatin de Lublin.

Les derniers avis reçus, portent que le Palatin de Lublin, après avoir rassemblé ses Troupes

en un seul Corps, a passé la riviere de Warth, sans avoir trouvé aucun obstacle de la part des Troupes Saxones; et qu'ayant marché pendant plusieurs jours le long des Frontieres de la Silesie, il s'est rendu à Tarnowitz, d'où il doit aller dans les provinces de la Petite Pologne, voisine de la Hongrie.

On assure que ce General, en faisant les divers mouvemens qui ont donné lieu de croire qu'il avoit dessein de penetrer en Saxe, n'a eu pour but que d'attirer du côté de la Prusse Polonoise la plus grande partie des Troupes Moscovites et Saxones, afin d'exécuter plus facilement quelques entreprises qu'il médite.

La nouvelle du Combat donné près de Wieruschow, entre l'arriere-garde des Troupes Confédérées, et le Corps de Troupes commandé par le Major General Sibilski, a été confirmée, et on a appris que les Saxons avoient perdu en cette occasion du moins autant de monde que les Polonois, et que M. Starckouscki, Colonel d'un Régiment, étoit le seul Officier de distinction qui eut été tué de la part de ces derniers.

ALLEMAGNE, VIENNE.

L'Electeur de Cologne a fait déclarer à l'Empereur par son Ministre, qu'il envoyeroit incessamment à l'Armée sur le Rhin, les Troupes qu'il doit fournir, comme Evêque de Munster et de Paderbon; mais qu'à l'égard de celles qu'il comptoit d'envoyer pour le contingent de son Electorat, il étoit obligé d'en différer le départ, parce qu'il en avoit besoin dans la conjecture présente, pour garder ses principales Places.

M. Dahlman, Ministre de l'Empereur à la Porte.

100 MERCURE DE FRANCE

Porte , a écrit à S. M. I. qu'ayant pressé le Grand Visir de s'expliquer plus précisément qu'il n'avoit fait sur les raisons qui obligent le Grand Seigneur à faire des préparatifs de Guerre en Bosnie , et lui ayant représenté que l'Empereur avoit droit de penser que sa Hautesse n'avoit assemblé un si grand nombre de Tartares sur les frontieres de Moscovie , que pour l'empêcher d'être secouru par la Czarine , ce Ministre lui avoit répondu que l'Empereur se plaignoit avec peu de justice des mouvemens des Tartares , pendant que les Troupes de la Czarine son Alliée , étoient assemblées dans les Provinces voisines des Etats de Sa Hautesse ; que pour ce qui regarde les préparatifs de guerre que le Grand Seigneur a ordonné de faire en Bosnie , Sa Hautesse usoit du droit que tous les Princes Souverains ont de prendre les mesures qu'ils jugent les plus convenables au bien de leurs peuples , sans être obligez de rendre compte de leur conduite.

Les habitants des Villes de Hambourg , de Brême , et de Lubec , à qui l'Empereur n'a pu ôter la liberté d'entretenir leur commerce avec la France et l'Espagne pendant la guerre , à cause du tort qu'il auroit fait à l'Allemagne , en les en privant , ont été forcez de faire à S. M. F. un don gratuit de 400000 florins , en consideration de cette liberté.

I T A L I E.

ON écrit de Rome , que le 12. du mois passé , le Duc de S. Aignan reçut avis que le Roy de France avoit nommé le Comte Zaluski , à une Abbaye considerable dans le Diocèse d'Autun.

On a appris de Sienne , que les Troupes Espagnoles qui ont formé le Siège de Porto Hercole ,
ayant

ayant fait toutes les dispositions nécessaires pour l'attaque , avoient commencé le 23. Mars à battre la Place , que le Marquis de la Mina étoit allé investir avec un détachement d'Infanterie et de Cavalerie , le Fort Monte-Philippo , et que quelques Troupes qui étoient sur une Frégate que le Duc de Montemar avoit envoyée pour bloquer Orbitello du côté de la Mer , s'étoient emparé de la Tour et du Port de Saint Esteve.

N A P L E S E T S I C I L E.

Selon les Lettres de Messine , le Roy que les vents contraires avoient retenu pendant plusieurs jours à Palimi , s'y embarqua le 9. de ce mois à bord de la Felouque destinée à le transporter dans cette Isle , et S. M. ayant fait le trajet sous l'escorte des Galeres du Royaume de Naples , arriva au Salvador des Grecs , quatre heures après avoir mis à la voile.

Le lendemain , le Roy accompagné de la principale Noblesse des Royaumes de Naples et de Sicile , fit son entrée publique dans la Ville de Messine ; S. M. qui étoit à cheval ; étoit suivi d'un très grand nombre de personnes de toutes sortes de conditions , qui étoient allées au devant d'elle , et toutes les rues où elle passa , étoient remplies d'un concours extraordinaire de peuple , qui lui marquoient par leurs acclamations, la joie qu'ils avoient de voir leur Souverain.

Le Roy alla descendre à l'Eglise Cathedrale ; et S. M. après y avoir assisté au *Te Deum* , se rendit au Palais du Prince d'Alcontres , où elle demeurera pendant le séjour qu'elle doit faire à Messine, parce que le Palais Royal a été ruiné par les Allemands.

802 MERCURE DE FRANCE

Il y a eu des feux et des illuminations dans toutes les rues pendant quatre nuits consecutives, et un soir le Roy a fait à cheval le tour de la Ville pour voir les réjouissances.

Le Prince de Lobkowitz ayant envoyé à Rome deux Officiers de sa garnison, ainsi qu'il avoit été réglé par la Capitulation dont il étoit convenu avec le Marquis de Gracia-Real, pour demander au Cardinal Cienfuegos; s'il pouvoit espérer de recevoir quelques secours avant le 25. Mars, et ce Cardinal lui ayant mandé qu'il n'en devoit point attendre, les Troupes Imperiales qui étoient dans la Citadelle, non-seulement en abandonnerent le même jour tous les ouvrages extérieurs conformément à la Capitulation, mais ils remirent la Place au Commandant des Troupes Espagnoles.

Cette garnison sortit avec les honneurs de la guerre; armes et bagages, tambour battant, Enseignes deployées, deux canons et un mortier, et après avoir défilé en presence du Roy qui s'étoit rendu au Palais Royal pour la voir passer, elle se retira au Lazaret. Les bâtimens qui doivent la transporter à Trieste, et sur lesquels elle est embarquée, sont prêts à mettre à la voile au premier vent favorable.

On a trouvé dans la Citadelle 250. pieces de canon; dont 150. sont de bronze, et 45. mortiers, avec une très grande quantité de poudre, de boulets et d'autres munitions de guerre.

Le Prince de Lobkowitz, avant que de s'embarquer, a envoyé avec la permission du Roy, un courier à Siracuse, pour engager le General Roma à ne pas faire inutilement une plus longue resistance, et pour l'informer que S. M. paroissoit disposée à lui accorder les mêmes condi-
tions

tions que la garnison de la Citadelle de Messine avoit obtenues , s'il consentoit de se rendre avant qu'on attaquât la Place dans les formes , mais ce General a fait réponse qu'il étoit resolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

On a ôté de la Sale du Palais Royal de Naples, les Portraits des Vicerois qui ont été nommez par le Gouvernement Allemand , et l'on a mis à la place le Portrait du Comte de Charni , qui suit immédiatement celui du Duc d'Escalone , dernier Viceroi sous le Gouvernement Espagnol.

On a appris de Genes , que les Rebelles de l'Isle de Corse , s'étant déterminés à former une République, avoient aboli toutes les anciennes Loix données par les Génois aux Habitans de l'Isle , et qu'après en avoir fait de nouvelles , ils avoient établi un Conseil composé de neuf Personnes , à qui ils avoient donné le pouvoir de conférer les Charges et les Emplois , de décider souverainement de toutes les affaires, tant de celles du dedans , que de celles du dehors , de faire tous les Reglemens qu'ils jugeront utiles au bien public, et de punir ceux qui refuseront de s'y soumettre. André Ciacaldi , Hiacinte Pauli et Louis Ciafferri , Chefs des Rebelles , ont été mis à la tête de ce Conseil , et ils ont pris le titre de Primats du Royaume de Corse. Les Rebelles ont déclaré tous les biens appartenants aux Genoïs dévolus au Fisc public. Voici quelques articles des résolutions prises par les Rebelles.

Le Royaume élit pour sa Protectrice l'Immaculée Conception de la Vierge Marie , dont l'Image sera empreinte sur les Armes et les Drapeaux , et l'on en celebrera la Fête dans tout le Pays par des salves de Mousqueterie et de Canon , conformément à ce que la Jonte du Royaume ordonnera à ce sujet.

On.

804 MERCURE DE FRANCE

On abolit tout ce qui peut rester encore du Gouvernement Genoïs dont les Loix et les Statuts seront brûlez publiquement dans le lieu où la Jonte du nouveau Gouvernement établira sa résidence et au jour qu'elle fixera , afin que les Peuples puissent y assister.

Tous les Notaires seront cassez et rétablis en même temps par des Patentes de la nouvelle Jonte , dont ils reconnoîtront tenir leurs Charges.

On frappera des Espèces de toutes qualitez , au nom des Primats du Royaume qui en fixeront la valeur.

Les Terres et Fiefs appartenans aux Genoïs , seront confisquez , de même que les Etangs , lesquels seront dévolus aux Primats , afin de les faire cultiver et en affermer la Pêche à ceux que la Jonte choisira.

Ceux qui désobéiront à la Jonte ou à ses Officiers ou qui refuseront d'accepter les Charges et Emplois conferez par elle , seront déclarez rebelles et condamnés à mort , avec confiscation des biens , de même que ceux qui oseront mépriser ou tourner en ridicule les Titres qui seront donnez aux Primats du Royaume , à la Jonte du Gouvernement et à tous les Officiers et Ministres de la Diette de Convocation.

Quiconque osera insinuer en aucune façon de traiter avec les Genoïs ou de détourner les Peuples de s'en tenir aux présentes Délibérations , sera sujet aux mêmes peines.

André Ciacaldi , Hiacinto Pauli et Don Louis Ciafferri , déjà élus Generaux du Royaume , seront à l'avenir reconnus Primats , avec le titre d'Altesse Royale , qu'on donnera aussi dorénavant aux Chefs et Primats , tant de la Diette generale que de la Jonte.

On convoquera une Diette generale, laquelle sera qualifiée de Serenissime ; chaque Ville et Village y enverra un Député. Douze suffiront pour représenter tout le Royaume. Ces Députés auront l'autorité de délibérer et décider de toutes les affaires, taxes et impositions, et auront le Titre d'Excellence, tant dans cette Diette, que dans les lieux de leur demeure, avec la superiorité et le commandement respectif à chacun d'eux, subordonnez néanmoins aux Primats et à la Jonte.

La Jonte souveraine sera composée de six Sujets qui fixeront leur demeure dans le lieu qui sera déterminé ; ils auront le Titre d'Excellence et seront changez de 3. mois en 3. mois par la Diette Generale, au cas qu'elle le juge à propos ; ladite Diette ne pourra être convoquée que par ordre des Primats.

On établira un Magistrat ou Conseil de Guerre composé de 4. Sujets, dont les Délibérations devront être approuvées par la Jonte.

On établira un Magistrat de l'Abondance, composé pareillement de 4. Sujets, qualifiez de Très-illustres, et subordonnez à la Jonte pour tout ce qui regarde la subsistance des Peuples et le prix des Denrées.

On créera un Magistrat de Peres du Commun, composé de 4. Sujets, qui seront chargez de tout ce qui concerne les Chemins, les Sbires, les Executions de Justice et autres Personnes employées pour le Public. Ils seront traités de très-Illustres, et changez de 3. mois en 3. mois. ♦

On élira un autre Magistrat de 4. Sujets pour tout ce qui regarde les Monnoyes, ils auront aussi le Titre de très-Illustres.

On établira un Commissaire General de Guerre avec 4. Lieutenants Generaux, la Milice et les Officiers Subalternes dépendront d'eux, et ils
devront

devront executer les ordres qui leur viendront du Conseil de Guerre.

La Jonte fera un nouveau Code , qui sera publié dans 15. jours , et aux loix duquel tous les Peuples du Royaume seront soumis.

On élira un Contrôleur General qui sera Secrétaire et Garde des Sceaux , tant desdits Generaux que de la Jonte , il fera et signera tous les Decrets.

La Jonte donnera les Patentes à chaque Officier , depuis le Commissaire General des Armées , jusqu'au dernier Garde inclusivement , et nul ne pourra exercer sa Charge sans ces Patentes , sous peine de mort.

Tout Membre de la Diette Generale sera obligé de nommer un Auditeur , qui sera tenu de se munir des Patentes de la Jonte.

Enfin on élira un Magistrat de Secretaires d'Etat , composé de deux Sujets , lesquels seront traités de très-Illustres , et seront chargés de veiller sur le repos du Royaume et notamment sur les Traîtres de la Patrie , ou soupçonnez tels , avec pouvoir de leur faire leurs procès secrets et de les condamner à mort.

Le pouvoir de nommer des Sujets , tant pour la Diette Generale que pour la Jonte , sera communiqué aux Lieutenant-Generaux ; qui , pour de justes empêchemens , n'ont pu assister à cette Assemblée.

On déclare que le sieur Don Charles-François Rafalli , à son retour en Corse , reprendra son Poste de Président , de même que le sieur Louis Cicaldini , qui , à son retour , sera aussi reconnu Lieutenant-General.

E S P A G N E .

MR Patinho a écrit par ordre du Roy , une Lettre circulaire aux Ministres Etrangers qui sont à Madrid , pour les informer que quelques domestiques du Marquis de Belmonte , Ministre du Roy de Portugal , ayant eu la hardiesse de tirer des mains de la Justice , un assassin qu'on conduisoit en prison dans le lieu et à l'heure de la promenade publique , et à un endroit dépendant du Palais de Buen-Retiro, S.M. a jugé à propos de les faire arrêter dans la maison de ce Ministre. Voici la traduction de cette Lettre.

M O N S I E U R ,

Quoique les circonstances extraordinaires qui ont accompagné l'entreprise faite le 20. Fevrier , par le Ministre de Portugal , et de ses domestiques , soient si connues , qu'elles justifient la resolution que le Roi a prise le 22. de faire arrêter les domestiques coupables en quelque endroit qu'on put les trouver , ainsi que cela a été exécuté dans l'Hôtel de ce Ministre ; cependant S. M. m'a ordonné de communiquer à V. Exc. des motifs qui ont forcé le Roy à prendre cette résolution , afin que non-seulement V. Exc. soit convaincu de la nécessité indispensable on l'on a été , vu la hardiesse de ce Ministre , d'avoir recours à des moyens si violens ; mais aussi pour qu'elle soit assurée que le Roi et ses Ministres observent avec la dernière exactitude , les égards qu'on doit au caractère des Ministres des Puissances Souveraines qui resident en cette Cour.

L'attaque publique commise par les domestiques de ce Ministre , sur les Soldats et Officiers de Justice , qui conduisoient par la Porte d'Alcala un prisonnier coupable d'un meurtre le plus horrible , et
l'enlèvement

L'enlèvement du même prisonnier des mains des Officiers de la Justice , si près du Palais du Buen-Retiro , font apercevoir , que non seulement on presend s'attribuer une protection publique des criminels au préjudice de l'autorité et de la souveraineté du Roi ; mais on y voit en même-temps une violation manifeste de la résidence Royale , qui jusqu'à présent a été regardée comme un lieu sacré , tant par les naturels du Pays , que par les Etrangers , et si digne de respect , que la moindre violation qu'on pourroit commettre sur son territoire , merite la mort. La precaution prise de placer une personne à la Porte de la Ville pour veiller sur l'approche du criminel , ce qui fait soupçonner un dessein prémédité de l'entreprise , et a été cause , sans-doute , qu'on a d'abord scû dans la maison du Ministre l'arrivée dudit criminel , exclut tout pretexte , que des incidens en toute autre occasion auroient pu fournir. La maniere avec laquelle le prisonnier a été conduit depuis la Porte du Palais , en vuë d'exciter un tumulte au moyen des cris dignes de punition , au milieu d'un concours de tant de peuple dans une promenade publique , exposoit au mépris l'autorité souveraine du Roi , et deshonoroit son droit dans les rues publiques. La liberté accordée au criminel , à qui on avoit ôté les fers après son arrivée dans la maison du Ministre , et qu'ensuite on avoit exposé aux fenêtres pour le faire voir aux spectateurs , fait connoître évidemment combien on méprisoit l'autorité de ceux qui l'ont fait prendre.

Ces circonstances ne permettoient pas à la bien-seance ni à l'autorité souveraine , de dissimuler ou de laisser impuni un tel attentat , bien loin qu'une affaire aussi publique demeurât sans une satisfaction publique : cependant on en a différé la punition jusqu'au troisième jour , sans que les coupables don-

nassent

passent à S. M. la moindre marque de repentir, et quoi qu'on publie qu'on ait écrit une Lettre au Gouverneur du Conseil de Castille, ce qui n'étoit qu'une voie indirecte pour en donner part au Roi, il étoit notoire que la maladie dangereuse de ce Gouverneur l'empêchoit de recevoir des Lettres et d'y répondre : mais quand même on voudroit faire attention au contenu de cette Lettre, de quelle faute ne pourroit-on pas accuser ce Ministre ? Il y avouë qu'il a donné la liberté au criminel, approuvant par là la conduite de ses domestiques ; et il dit qu'il l'a fait immédiatement après qu'on l'eut mené dans sa maison, et qu'il eut eu connoissance de l'affaire : On sait cependant que le Ministre se promenoit alors dans son jardin, que le criminel a resté plus de 30. heures dans sa maison, et qu'ensuite il a été conduit avec beaucoup de précaution en lieu de sûreté : Il dit qu'il a chassé ses laquais, et on les a tous trouvés chez lui : de sorte que tout ce qu'il allègue pour sa justification, prouve au contraire sa faute, oubliant ainsi le respect qu'on doit à un Monarque dans sa propre Cour, et que tout Souverain veut maintenir, sans permettre qu'on y fasse la moindre infraction. C'est pourquoi S. M. se persuade que V. Exc. comprendra facilement que le cas présent ne peut être comparé à aucun de ceux où les fugitifs peuvent pendant un peu de temps jouir d'un azile dans les maisons des Ministres caractérisés, ni à ceux où la liberté, soit par rapport à la personne, soit par rapport au lieu, peut avoir place. Fait au Pardo le 28. Février 1735. Signé, D. Joseph Patinho.

Les Lettres écrites d'Oran, du 19 Mars, portent que les Chefs de la plupart des habitations des Maures du Royaume de Béniamer, étoient venus peu de jours auparavant avec une nombreuse suite à la portée du Canon de la Place,

et qu'ils avoient envoyé des Députez au Gouverneur pour le prier d'ordonner à quelques-uns des Maures qui sont soumis au Roy de se rendre à leurs Tentes , parce qu'ils avoient une affaire importante à leur communiquer.

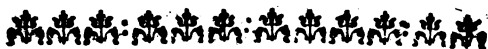
Le Gouverneur chargea aussi-tôt plusieurs Maures en qui il avoit confiance , d'aller au Camp de ceux de leur Nation , qui les reçurent avec de grandes marques de distinction et de joye , et qui leur dirent qu'ils étoient prêts à se soumettre à S. M. si on vouloit donner à un Officier de la Garnison des pleins pouvoirs pour traiter avec eux.

La résolution des Chefs des Maures ayant été scüe du Gouverneur , il nomma Don Juan de Villalba , Colonel du Régiment de la Ville , pour régler avec les Maures les conditions du Traité , et il fit sortir de la Place un Corps d'Infanterie et de Cavalerie qui alla se mettre en bataille sous le Fort S. Charles.

Don Juan de Villalba donna en même temps avis aux Chefs des Maures , de la commission dont il étoit chargé , et les principaux d'entre eux s'étant rendus à sa Tente , on conclut un Traité qui contient onze articles , et par lequel les habitans du Royaume de Beniamer promettent une entière obéissance et une fidélité inviolable au Roy et s'engagent à fournir à S. M. tous les secours qu'ils seront en état de lui offrir , et à ne laisser manquer la Ville d'Orran d'aucunes provisions , pourvu que le Roy consente à les recevoir au nombre de ses Sujets , et que S. M. les assure de sa protection.

Après que ce Traité eut été signé par les Commandans de la Cavalerie des Noirs et par les autres Chefs des Maures , du Pais de Beniamer.

mer. Don Juan de Villalba alla en rendre compte au Gouverneur qui approuva les conditions, et les principaux Officiers des Troupes des Maures entrèrent dans la Ville, où le Gouverneur leur fit distribuer des rafraichissemens en abondance, et leur fit present de plusieurs Bijoux d'or et d'argent, et de Sabres de diverses especes. La plupart passerent la nuit dans Oran, et le lendemain étant retournez à leur Camp, ils écrivirent une Lettre au Roy pour l'assurer de leur respect et de leur soumission, et pour supplier S. M. de les compter parmi ses Sujets les plus zélés et les plus fideles.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 8 Mars 1735. D. Manuel Vigil de Quiñones - Pimentel et Borgia, Comte de Luna, fils aîné de D. François Antoine Pimentel de Quiñones, treizième Comte de Benavente, de Luna, et de Mayorga, Grand d'Espagne, Gentilhomme de la Chambre de S. M. C. et de D. Ignace de Borgia de Gandie, mourut à Madrid, à l'âge de 35 ans.

Le 13, vers les quatre heures du matin, Sophie Hedwige, Princesse de Dannemarck, tante de Chrétien, VI Roy regnant de Dannemarck et de Norwege, mourut d'un mal de poitrine à Copenhague, âgée de 57 ans, 6 mois, 16 jours, étant née le 28 Août 1677. Elle étoit fille de Chrétien, V^e du nom, Roy de Dannemarck et de Norwege, mort le 25 Août 1699. et de Charlotte-Amelie de Hesse-Cassel, morte le 27 Mars 1714.

Elizabeth Evangeliste, Sœur converse du Monastère de Odivellas, mourut à Lisbonne le 20 du mois dernier, âgée de 105 ans et demi.

Le 24, mourut à Madrid, à l'âge de 56 ans, D Hippolite Attendola Bolognina Visconti, veuve de D. Baltasar Patigno, Marquis de Castelar, Commandeur d'Alange dans l'Ordre de S. Jacques, Gentilhomme de la Chambre du Roy d'Espagne, de son Conseil de Guerre, Secrétaire d'Etat et des dépêches universelles de la Guerre, son Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire à la Cour de France, mort à Paris le 29 Octobre 1733.

Le 26, Vincent - Antoine Alamanni, Archevêque de Seleucie, et Nonce Apostolique en Espagne, mourut à Madrid à l'âge de 56 ans, étant né à Florence le 7 Avril 1679. Il avoit passé par une grande partie des Charges et Emplois de la Cour Romaine, ayant été entr'autres Camérier d'honneur du Pape Clement XI. qui le déclara Secrétaire des Chiffres le 15 Avril 1717, et Prélat domestique, et Consulteur du S. Office, le 7 Decembre 1718. Il étoit aussi de la Congrégation du bon Gouvernement, et de celle du Consistoire, lorsqu'il fut nommé par le Pape Innocent XIII, au mois de Novembre 1723, à la Nonciature de Naples. Il fut fait le 22 du même mois Archevêque titulaire de Seleucie, *in partibus Infidelium*, et sacré le 30 suivant, dans l'Eglise nationale de S. Jean des Florentins par le Cardinal Corsini, aujourd'hui Pape, assisté des Archevêques de Patras et de Césarée. Il se rendit ensuite à Naples où il fit son entrée le 20 Janvier 1724. ayant eu le même jour sa première audience publique du Viceroy. Le Pape regnant Clement XII, son compatriote,

te , l'ayant destiné pour aller remplacer en Espagne le Cardinal Aldovrandi. Il prit congé du Viceroy de Naples le 25 Octobre 1730, et revint le 25 suivant à Rome, d'où il partit le 22 Janvier 1731, pour se rendre en Espagne; et étant arrivé le 27 Mai à Séville où étoit la Cour, il eut sa première audience de leurs Majestez Catholiques, le 31 Mai 1731.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LA Reine est entièrement rétablie de sa fausse-couche, et S. M. se porte aussi-bien qu'on puisse le souhaiter.

Le Maréchal de Coigni, Général de l'Armée du Roy en Allemagne, après avoir pris congé de S. M. partit le 16 de ce mois pour se rendre à Strasbourg.

Le Roy a donné le Gouvernement du Quesnoy, vacant par la mort du Comte de Rottembourg, au Marquis de Fénelon, Ambassadeur de S. M. auprès de la République d'Hollande.

Le Jeudi-Saint le Roy entendit le Sermon de la Cène de l'Abbé Desjardins,

I ij Doc;

814 MERCURE DE FRANCE

Docteur de Sorbonne ; après quoi l'Evêque de Valence fit l'Absoute. S. M. lava les pieds à douze pauvres, et Elle les servit à table. Le Duc de Bourbon, Grand-Maître de la Maison du Roy, à la tête des Maîtres d'Hôtel, précédait le Service. Monseigneur le Dauphin, le Comte de Clermont, le Prince de Conti, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu et les principaux Officiers de S. M. portoient les Plats. Après cette cérémonie le Roy se rendit à la Chapelle du Château, où S. M. entendit la grande Messe, célébrée par l'Abbé Brosseau, et assista à la Procession, et ensuite aux Vêpres. L'après-midi le Roy entendit dans la Chapelle du Château l'Office des Tenebres.

Georges-Lazare Berger de Charency, Prêtre du Diocèse d'Autun, Archidiacre et Chanoine de l'Eglise de Meaux, dont il a été cy-devant Chantre, Vicaire-Général du Cardinal de Bissy, Evêque de Meaux, a été nommé à l'Evêché de Saint Papoul, suffragant de Toulouse, vacant par la démission volontaire de Jean-Charles de Ségur, qui y avoit été nommé le 17 Octobre 1723, et sacré le 24 Août 1724.

L'Abbé de S. Aulaire a été nommé
Aumô.

Aumônier ordinaire de la Reine, et sa charge d'Aumônier de quartier a été donnée à l'Abbé d'Alègre.

S. M. a accordé l'agrément du Régiment d'Infanterie de Blaisois, au Marquis de Pereuze, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Béthune.

Le Dimanche de *Quasimodo*, 17 Avril, on celebra dans l'Eglise des RR. PP. Cordeliers du grand Convent de Paris, la ceremonie ordinaire de la Confrairie des *Chevaliers, Voyageurs et Palmiers du S. Sépulchre de Jerusalem*. Les Confreres s'assemblerent à huit heures du matin dans cette Eglise, d'où ils partirent avec la Procession pour se rendre à l'Eglise du S. Sépulchre, rue S. Denis. Ils prirent leur route par le grand Châtelet, où (suivant le pieux usage que cette Confrairie a commencé en 1727, et a heureusement continué jusqu'à présent), ils délivrerent cinquante-trois prisonniers pour dettes, lesquels accompagnerent la Procession.

Au retour de l'Eglise du S. Sepulchre en celle des Cordeliers, la Messe fut chantée au grand Autel, en Grec, suivant la coutume.

I iij Après

116 MERCURE DE FRANCE

Après l'Offertoire il y eut un Sermon en François, et puis en Grec, par M. Fer-
rand de Monthelon. Il prit pour son Tex-
te ces paroles de la premiere Epître de
S. Paul, aux Corinthiens. *Absorpta est
Mors in victoria*, qui expliquent le Triom-
phe de la Résurrection de J. C. Le Dis-
cours François fut fort applaudi. On se
dispense d'entrer là-dessus dans aucun
détail. —

On ne s'étendra pas non plus sur cette
Confrairie, qui reconnoît S. Louïs pour
son Instituteur en l'année 1254. ni sur
l'Ordre des Chevaliers du S. Sepulcre de
Jerusalem, institué par Charlemagne ;
toute cette matiere étant très-connuë et
traitée au long dans plusieurs Livres.

Le 19 de ce mois après midi, le
Roy fit dans la Place d'Armes, qui est
entre le Château et les Ecuries, la revue
de la Compagnie des Gendarmes et de
celle des Cheval-Légers de la Garde.
S. M. passa dans les rangs et les vit défi-
ler. Monseigneur le Dauphin et Mesda-
mes de France se trouverent à cette re-
vue, pendant laquelle le Duc de Picqui-
ny, auquel le Roy a accordé au mois de
Février dernier, la Charge de Capitaine
Lieutenant de la Compagnie des Che-
vau -

vau - Lègers de la Garde , dont le Duc de Chaulnes s'est démis en sa faveur, fut reçu à la tête de cette Compagnie.

Le même jour le Roy prit le deuil pour la mort de la Princesse Sophie Hedwige , tante du Roy de Danemack , que S. M. quitta le 15.

Le 1 Avril , le Concert spirituel fut continué au Château des Tuilleries ; il a été donné à differens jours de chaque semaine , jusques et compris le Dimanche de *Quasimodo*. On y a exécuté les plus beaux Motets à grands Chœurs de M. de la Lande , et plusieurs autres petits Motets à une et à deux voix , de la composition des Sieurs Mouret, le Maire, Cheron , du Bousset , &c. On y a chanté deux fois le Chœur du premier Acte de la Tragedie de *Jephthé* , de M. de Montclair , qui fut précédé d'un grand Motet du même Auteur. Ces deux Pieces ont été tres bien executées et fort applaudies. Les sieurs Bezossi, Hautbois et Basson de la Musique du Roy de Sardaigne , ont exécuté différentes Pieces de leur composition , avec une précision admirable et qui ne laisse rien à désirer. Les Dlls Erremens et Fel , et le sieur Jéliot ont chanté differens recits avec applaudisse-

I iij ment ,

818 MERCURE DE FRANCE

ment , de même que les Sieurs le Clair , Guignon , Aubert et Blavet , dans les différens *Concerto* , qu'ils ont executé sur le Violon et la Flute.



MORTS , NAISSANCES , *Mariages.*

LE 2. Mars 1735. *Henri-Joseph de Salagnac de Fenelon* . Seigneur de Beausejour , de S. Abre et de Menebre , appelé le Comte de Fenelon , autrefois Exempt des Gardes du Corps du Roi , frere puiné du celebre François de Salagnac de Fenelon , Archevêque de Cambrai , mort le 7. Janvier 1715. et fils de Pons de Salagnac, Seigneur de la Mothe Fenelon , et de Louise de la Cropte de Chanterao , mourut à Paris , âgé d'environ 75. ans , laissant une veuve sans enfans , et ayant institué son légataire universel Gabriel de Salagnac , Marquis de Fenelon , son petit neveu, Maréchal des Camps et Armées du Roi , Inspecteur general d'Infanterie , et actuellement Ambassadeur ordinaire en Hollande. Le Comte de Fenelon avoit été marié en premieres noces le 23. Fevrier 1694. avec Marie-Françoise de Salagnac, de la Mothe Fenelon , sa cousine germaine , veuve de Pierre de Laval , Marquis de Laval-Lezay , et de Magnac , Comte de la Bigeotiere , et de Fontaine-Chalendray ♀ Lieutenant General de la Haute et Basse Marche , et Mere de Gui André , chef du nom , et armes de Laval , Marquis de Laval-Lezay , et de Magnac , ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom , né le

31. Octobre 1686. Il n'avoit point eu d'enfans d'elle non plus que de sa seconde femme.

Le 6. *Jean-Nicolas de Francine*, Conseiller, et ancien Maître d'Hôtel du Roi, fils aîné de Pierre de Francine, aussi Conseiller Maître d'Hôtel du Roi, mort le 4. Avril 1686. et de Marie-Louise Pidou, morte le 29. Avril 1708. mourut à Paris, Septuagenaire. Il avoit été chargé pendant un très long-temps de la Direction generale de l'Académie Royale de Musique de Paris, appelée l'Opera. Il la quitta au commencement de l'année 1728. mais il lui fut conservé sur les revenus de ce Spectacle une pension annuelle de 18000. liv. Il étoit veuf de Madelaine-Catherine de Lulli, fille du fameux Jean-Baptiste Lulli, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roi, morte le 2. Janvier 1703. Il l'avoit épousée au mois d'Avril 1684. il n'en laisse que Louis-Joseph de Francine, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Colonel General, et une fille.

On a parlé de la famille de Francini, originaire de Florence, dans le Mercure de Janvier 1734. p. 188. à l'occasion de la mort de Thomas-Honoré de Francine de Grandmaison, Doyen de la Faculté de Théologie de Paris, cousin germain de celui qui vient de mourir.

Le 10. *Jean-Jacques Boileau*, Prêtre Chanoine de l'Eglise Collegiale de S. Honoré à Paris, et qui avoit été Confesseur du feu Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, mourut âgé de 86. ans Il n'étoit point frere, comme quelques nouvelles étrangères l'ont marqué, de feu Nicolas Boileau des Preaux.

Le 20. l'Evêque de Pamiers mourut dans son Diocèse, âgé d'environ 88. ans, et dans la 41. année de son Episcopat. Il se nommoit Jean-

L V Baptiste

820 MERCURE DE FRANCE

Baptiste de Verthamon, et étoit fils de François de Verthamon, Comte de Villemenon, Seigneur Châtelain de la Ville aux Clercs, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, mort le 24. Juin 1697. et de Rente Quatresols, morte le 24. Novembre 1637. Il avoit été reçu Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, le 6. Septembre 1676. et étant Vicaire général de l'Archevêque de Rouen à Pontoise, le feu Roi le nomma à l'Evêché de Pamiers le 7. Septembre 1693. Il fut sacré le trois Janvier 1694. dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites à Paris, par l'Archevêque d'Albi, assisté des Evêques de Cahors, et de Vence, et le 5. du même mois il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi. Il fut député de la Province de Toulouze à l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue en 1702.

M. Antoine Daquin, Chevalier, Seigneur de Château-Renard, ancien Secrétaire du Cabinet du Roy, ancien Président en son Grand-Conseil, Conseiller Honoraire au Parlement, mourut à Paris le 30. Mars dernier, âgé de 77. ans six mois.

Le 3. Avril 1735. *D. Anne-Louise-Françoise de Montpellier*, épouse de Jean Aymerer, Seigneur de Gazeau, Conseiller au Parlement de Paris, où il a été reçu le 30. Janvier 1728. mourut âgée de 19. ans huit jours après être accouchée heureusement d'une fille, son premier enfant, n'étant mariée que depuis deux ans. Elle étoit fille de feu François Montpellier de Vertigny, ancien Fermier général des Fermes du Roi, et Directeur de la Compagnie des Indes mort en 1720.

Le 4. *Conrad Alexandre Comte de Rottembourg*, Seigneur de Moissevaux, de Rougemont, de Kei-

venheim.

venheim, de Seintein, et d'Oberbruck, Maréchal des Camps et Armées du Roi, et Gouverneur du Quesnoi, mourut à Paris, âgé de 51. ans un mois neuf jours, étant né le vingt-six Fevrier 1684. Il avoit d'abord été Capitaine dans le Régiment de Cavalerie du Comte de Rosen son oncle, sur la démission duquel il en fut fait Mestre de Camp, par commission du 22. Mars 1709. et Brigadier le 20. Octobre 1716. Il fut reçu Chevalier d'honneur du Conseil Souverain d'Alsace le 27. Août 1717. et Chevalier des ordres de N. D. du Mont-Carmel, et de S. Lazare de Jerusalem, le 25. Fevrier 1721. Il fut nommé dans le même-temps Envoyé Extraordinaire auprès du Roi de Prusse, et en 1723. second Ambassadeur extraordinaire, et Plénipotentiaire au Congrès de Cambray, après la séparation duquel il fut nommé au mois de Juillet 1725. pour retourner auprès du Roi de Prusse, avec le Titre de Ministre Plénipotentiaire. Il en fut rappelé en 1727. pour se rendre à la Cour d'Espagne, où il signa le 6. Mars 1728. en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi avec les Ministres de l'Empereur, d'Espagne, d'Angleterre, et de Hollande, les préliminaires d'un futur Congrès pour la pacification de l'Europe. Le Roi Catholique le régala à son départ de son Portrait enrichi de diamans, et estimé 2000. pistoles. Il retourna en Espagne à la fin de l'année 1730. avec le caractère d'Ambassadeur extraordinaire, et il arriva le 13. Janvier 1731. à Seville, où il eut le lendemain sa première audience de leurs M. C. Sa mauvaise santé l'ayant obligé de demander son rapel, qui lui fut accordé, il quitta cette Cour, et arriva à Paris le 23. Mai 1734. Le Roi l'avoit fait Maréchal de Camp de ses Armées.

822 MERCURE DE FRANCE

mées le 20. Février precedent. S.M. l'avoit aussi, proposé le premier Janvier 1731. pour être Chevalier de ses ordres, et ses preuves avoient été admises le 13. Mai suivant. Ses infirmités continuelles depuis son retour, ont empêché qu'il n'ait été reçu, mais il avoit eu permission de porter, en attendant, la Croix et le Cordon de l'Ordre du S. Esprit. Le gouvernement du Quenoy lui avoit été donné l'année dernière. Le Comte de Rottembourg, dans tous les Emplois qu'il avoit remplis, avoit donné des marques de sa capacité, de ses talens pour les negotiations, et de son zele pour le bien du service du Roi. Il étoit fils de Nicolas Frederic, Comte de Rottembourg, Gentilhomme du pays de Brandebourg, en Allemagne, Maréchal de Camp des Armées du Roi Très Chrétien, mort en sa terre de Moissevaux en Alsace, le 20. Avril 1716. à l'âge de 70. ans, et d'Anne Jeanne de Rosen son épouse, fille de feu Conrad de Rosen, Maréchal de France. Le Comte de Rottembourg avoit épousé au mois d'Avril 1721. Jeanne-Magdelaine de Helmstat, fille de Bleickard, Comte de Helmstat, Seigneur de Hingsange et de Riffhoffsheim, Baron du S. Empire, et de Marie-Joseph de Potriers, des Comtes de Wagnée. Il n'en laisse point d'enfans. Il fait par son testament, un legs de 20000. liv. à son Intendant, laisse des pensions viageres à tous ses autres domestiques, donne aux pauvres de la Paroisse de S. Sulpice, où il a été enterré, une somme de 5000. liv. pour leur être distribuée publiquement en présence de quatre personnes, et institué un Neveu, son légataire universel. Le bel Hôtel qu'il occupoit rue du Regard, et où il avoit fait des embellissemens pour des sommes considéra-

bles,

bles, retourne par sa mort aux Carmes Deschaussez, desquels il l'avoit acheté à vie.

Le même jour 4. Avril, *Pierre de Rosset, sieur des Frettes*, Conseiller Secrétaire du Roi, Honoraire, Maison Couronne de France et de ses Finances, ci-devant Greffier en chef Civil et Criminel de la Cour des Aydes de Paris, mourut dans la 77. année de son âge, et fut inhumé le lendemain à S. Eustache, auprès de Louis de Rosset son pere, aussi Conseiller Secrétaire du Roi Maison Couronne de France et de ses Finances, mort le 19. Janvier 1700. et de Marguerite Péripied sa mere morte le 20. Mars 1704. Il étoit d'une famille originaire de Daupiné, où ses Peres ayeul et bisayeul ont été Secrétaires du Roi, et Greffiers en chef de la Cour de Parlement de cette Province. Ses armes sont *d'azur à trois tressés d'or*. Il laisse de Suzanne Anguier sa femme, fille de Michel Anguier, et de Marguerite du Bois, Pierre François de Rosset, Seigneur de Frettes, né le 9. Juillet 1691. et reçu Conseiller en la Cour des Aydes de Paris le 7. Decembre 1713. qui a épousé le 27. Août 1731. Marie-Catherine Bérauld de Villiers, fille de feu Charles Bérauld, sieur de Villiers, Maître des Comptes à Paris, et de feuë Marie-Anne le Moine, et Antoine-Philippe de Rosset des Frettes, reçu Conseiller au Parlement de Paris le 28. Mars 1732.

Le Comte de la *Baume Montrevel*, Colonel du Régiment de Rouergue et Brigadier des Armées du Roy, de la Promotion du premier Août 1734. mort à Keyserloutre le 5. Avril, étoit frere puiné de Charles-Ferdinand-François de la Baume-Montrevel, Marquis de S. Martin, cy-devant Colonel du Régiment de Rouergue, qui a épousé Elizabeth Charlotte de Beauvau Craon.

874 MERCURE DE FRANCE

et fils de Charles-Antoine de la Baume-Montrevel, Marquis de Saint-Martin, et de Marie-Françoise de Poitiers de Vadans.

Le 7. Dlle *Magdelaine-Antoinette Turgot*, fille de Marc-Antoine Turgot, Seigneur de S. Clair, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roi, ci-devant Intendant successivement en Auvergne, à Moulins, et à Soissons, et de feuë Louise le Gouz-Maillard, decedée le 16. Avril 1721. mourut, après une maladie de plus de trois années, âgée d'environ 31. ans.

Le 10. *Alexandre le Riche de Courgain*, Conseiller Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France et de ses Finances, ancien Receveur general des Finances de Montaaban, et ancien Fermier general des Fermes du Roi, mourut à Paris âgé de 72. ans, laissant d'une premiere femme un fils Fermier General, et de sa seconde femme, Alexandre-Edme le Riche, Seigneur de Cheveigne, le Perché, Gouzangrez, Valliere, &c. reçu Conseiller au Parlement de Paris, et Commissaires aux Requêtes du Palais, le 19. Janvier, 1720. et marié la même année avec Claire-Elizabeth le Pelletier de la Houssaye, un autre fils Ecclesiastique, un autre Seigneur de Vendy en Champagne, marié en 1729. avec la fille de Charles Ycard, Secrétaire du Roi, et Avocat ès Conseils; un autre Officier dans les Troupes du Roi, et Marie-Thérese le Riche, mariée avec Adrien de Saffray, Baron d'Angranville.

Le 11. *Jean-Pierre de Cormis*, Comte de S. Georges, Gentilhomme Provençal, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, de la Promotion du 8. Fevrier 1694. Ancien Mestre de Camp de Cavalerie, et ci-devant Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roi.

Roi , mourut à Paris dans la 91. année de son âge. Il étoit troisième fils de Louis de Cormis , Marquis de Briançon , Seigneur de Beaurecueil , en son vivant Président à Mortier du Parlement d'Aix , et de Marie de Cadenet des Seigneurs de Lamanon , ses père et mère , qui avoient été mariez en 1644. Il avoit épousé au mois de Janvier 1692. Marie-Anne des Chiens , sœur de Jean-Baptiste des Chiens de Resons , dont on a rapporté la mort dans le Mercure de Février dernier , p. 397. Il la laisse veuve sans enfans.

Le 12. *Cardin - Antoine le Bret* , Comte de Selles en Berri , Seigneur de Pantin , fils aîné de feu Cardin le Bret , Conseiller d'Etat , Premier Président du Parlement de Provence , Commandant et Intendant de la même Province , dont on a rapporté la mort dans le Mercure du mois d'Octobre dernier p. 2310. et de feuë Marguerite-Henriette de la Briffe sa quatrième femme , mourut à Paris en l'Hôtel d'Antoine-François Meliand , Conseiller d'Etat ordinaire , son Oncle , de la petite verole , dont il a été attaqué en arrivant de Provence. Il n'étoit que dans la 18 année de son âge , étant né le 9. Juin 1717.

Le 13 , *Pierre - Benoit Morel* , Président en la Cour des Aydes de Paris , Seigneur de Courtavan , Veindé , le Meix , &c. mourut à Sézanne en Brie , en 5 ou 6 jours de maladie , d'une fluxion de poitrine , accompagnée d'une inflammation dans le bas ventre , et d'une rétention d'urine. Il étoit dans la 67 année de son âge , suivant son Extrait Baptistaire du 28 Juillet 1668. Il avoit été reçu Conseiller en la Cour des Aydes le 29 May 1702 , et ensuite Président le 23 Avril 1708. Il étoit second fils de Marius - Basile Morel de Boistiroux , Seigneur de Veindé , le Meix , saint Espoing

826 MERCURE DE FRANCE

Espoing, la Bécherelle, &c. Directeur de la Marine et du Commerce des Pais étrangers et Commissaire des Domaines de France et des Fermes du Roy, mort le 6 Mars 1686. et d'Antoinette Collart, morte le 24 Mars 1726, âgée de 81 ans. Le President Morel avoit épousé en premieres nôces au mois de Septembre 1703, Jeanne-Jacobé de Nauroy, morte le 17 Octobre 1723, fille de Louïs Jacobé, Sieur de Nauroy, et de Jeanne de Mauclerc; et en secondes, au mois de Novembre 1724, Angelique de Lossendiere, fille de Louïs Gaston de Lossendiere, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, et de Marie-Angelique des Hayettes. Il laisse de cette dernière 6 enfans vivans, et leur mere enceinte. Il a eu de la premiere 3 filles. Claire Morel l'aînée, a été mariée à l'âge de 18 ans, le 27 Juillet 1728, avec René Choppin, Seigneur d'Arnouville, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy; la seconde est veuve, sans enfans, d'Antoine le Febvre de la Malmaison, Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, mort le 12 Octobre 1731, qu'elle avoit épousé le 26 Janvier 1730, et la troisième a été mariée le 26 Avril 1731, avec Augustin le Pileur, Seigneur de Brevans, Conseiller au Parlement de Paris.

Le 15. D. *Marie-Anne Garnier*, Sœur de François Garnier, Seigneur de Montigny, Payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris; et Contrôleur general de l'Artillerie de France, et veuve depuis le mois de Septembre 1728. de Louis Roualle, Ecuyer, Receveur General, et Payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, mourut d'une apoplexie dont elle avoit été attaquée le 3. du même mois, au commencement de la quarante

Tante et unième année de son âge ; étant née le 13 Mars 1695. Elle laisse un fils , âgé de 9 ans et demi , et une fille de 8 ans.

Le 16 , D. *Catherine Charlotte Augis*, Dame du Plessis-Plassay . fille de François Augis , vivant Conseiller-Secretaire du Roy , Maison , Couronne de France et de ses Finances , et de Madeleine de Mousel , ses pere et mere , et veuve depuis le mois d'Avril 1708 , de Gabriel d'Estanceau , Conseiller du Roy en ses Conseils , Secrétaire de S. M. Maison , Couronne de France et de ses Finances , et Secrétaire des Commandemens de Monseigneur le Dauphin , ayeul du Roy Louis XV. mourut à Paris , âgée de 86 à 87 ans , laissant pour enfans Louis d'Estanceau , Seigneur du Plessis - Plassay . cy - devant Maître d'Hôtel du Roy , qui a épousé en 1721, Helene Benett , fille de feu Patrice Benett, Gentilhomme Irlandois , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , et Capitaine de Vaisseaux du Roy , et de Marguerite Kelly dite Paine , une fille Religieuse , et Marie-Marguerite-Françoise-Gabriele d'Estanceau , qui fut mariée en 1716, avec Philippe Gaspard de Castille, Marquis de Chenoise, Seigneur de la Baronie de Trossy , Vicomte de Nesle , Lieutenant de Roy au Gouvernement de Champagne et Brie , cy-devant Enseigne de la Compagnie des Gendarmes d'Anjou , mort au mois de May 1726 , laissant deux filles.

Le 20 de ce mois , mourut en son Château du Point-du-jour , près de Vernon , Marie-Anne le Tellier , âgée de 73 ans , veuve de M. Urbain Aubert , ancien Président en la Chambre des Comptes de Rouën , mort au mois de Septembre 1726 ; elle étoit fille de Jean le Tellier , Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France et de ses Finances , mort au mois de Novembre

828 MERCURE DE FRANCE

1690. et de M. Bourse , morte au mois de Septembre 1691. Elle laisse trois enfans qui sont Urbain Aubert , Marquis de Tourny , Seigneur de la Falaise , de Présagny , de Bernieres , de Mercey , &c. Intendant en la Generalité de Limoges , marié à N. des Gracieres. N. le Tellier , veuve de M. N. le Camus , mort en 1710. Intendant en la Generalité de Pau. Et N. le Tellier , veuve de N. de Medavi , Comte de Grancey , mort en 1727.

Le 22. *Charles-Leonor Aubry* , Marquis de Castelnau en Berry , Seigneur de Lazenay , Plozard , &c. Conseiller en la Cour de Parlement de Paris , et Commissaire aux Requêtes du Palais , Doyen de la premiere Chambre , qui avoit été reçu en cette Charge le 26 Juillet 1690. mourut après une longue maladie , âgé de 68. ans. Il étoit fils de feu Léonor Aubry , Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris , Secrétaire du Roy , Maison , Couronne de France et de ses Finances , auparavant Lieutenant Criminel à Tours , mort le 26. Janvier 1706. à l'âge de 75. ans , et de Marie Bigot , et il avoit épousé Catherine Coustard , fille de feu Gabriel Coustard , Conseiller-Secrétaire du Roy , Contrôleur General de l'Audience de la Chancellerie de France , et de Marie-Anne Regnault. Elle mourut en sa Terre de Castelnau au mois d'Octobre 1728. âgée d'environ 55. ans. Il laisse d'elle deux fils , qui sont Leonor Aubry , Seigneur , Marquis de Castelnau , reçu Conseiller au Châtelet au mois de May 1717. puis au Parlement de Paris le 5. Janvier 1720. et Gabriel Aubry , né le 4. Août 1711. et reçu Conseiller au même Parlement le premier Septembre 1731. Ils ne sont point encore mariez ni l'un ni l'autre.

E.

Le 25. *Pierre de Paris*, Doyen du Parlement de Paris, mourut dans la 84. année de son âge, étant né le 18. Août 1651. Il avoit été reçu Conseiller le 30. Décembre 1678. et étant Doyen de la cinquième Chambre des Enquêtes, il monta à la Grand'Chambre en 1714. Il en devint Doyen par le décès d'Ambroise Ferrand le 3. May 1731. Il étoit fils d'Anne de Paris, Conseiller en la Grand'Chambre du même Parlement, mort le 13. Mars 1678. âgé de 70. ans, et de Nicole du Val de Beauregard, morte au mois d'Octobre 1691. Il n'a point été marié. Il avoit eu pour frère et sœurs Louis-François de Paris, Seigneur de Sougy et des Tournelles, Maître des Comptes à Paris, mort sans posterité le 16. Juin 1710. âgé de 54. ans; Françoise de Paris, morte le 15. Mars 1720. âgée de 72. ans, veuve de François du Gué, Président en la Chambre des Comptes de Paris, et mere de Françoise-Nicole du Gué, morte le 3. Janvier 1732. âgée de 51. ans, veuve d'Antoine d'Aix, Seigneur, Marquis de la Chaize, Capitaine des Gardes de la Porte du Roy, dont elle n'a laissée que des filles; et d'Angelique du Gué, qui épousa le 7. Février 1726. Michel le Pelletier de la Houssaye, Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises; et Marie-Nicole de Paris, veuve depuis le 27. Octobre 1723. de Pierre de Berulle, Vicomte de Guyencourt, Premier Président du Parlement de Grenoble, dont elle a eu des enfans.

Par la Mort de Pierre de Paris, Zacharie Morel, reçu Conseiller le 6. May 1682. et qui monta à la Grand'Chambre au mois de Novembre 1714. est devenu Doyen.

Le 26. à 3. heures après midi, D. *Maria Anna*
Petit

830 MERCURE DE FRANCE

Petit de Villeneuve, femme de Louis-Gabriel des Acres, Comte de l'Aigle, Colonel-Lieutenant du Régiment d'Enguien, Infanterie, qu'elle avoit épousé au mois de Février dernier, et auparavant veuve de Jean-Baptiste-Maximilien le Feron, Seigneur du Plessis-aux-Bois, Iverny, Cuisy, &c. et Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, mort le 22. Octobre 1734. mourut à Paris d'une maladie de poitrine, sans laisser d'enfans et dans la 26. année de son âge, étant née au mois de Juillet 1709. elle étoit fille unique de feu Nicolas Petit, sieur de Villeneuve, Président en la Cour des Aydes de Paris, mort le 7. Mars 1710. à l'âge de 28. ans, et de Marie-Anne Neyrot, sa veuve.

Le 27. Mars, *Jean-Antoine Louis*, surnommé *Robelet*, Negre de Nation des Côtes de Guinée, âgé d'environ 10. ans, fut baptisé en l'Eglise de S. Eustache, et tenu sur les Fonts par M. Jean-François Ogier, Président au Parlement, et D. Marie-Anne Barbier, Epouse de M. Jacques Charles-André de la Guerche, Ecuier.

M. *Claude-Louis Bouthillier de Chavigny*, Comte de Ponts, âgé de 19. à 20. ans, Colonel du Régiment de Cambresis, par Commission du 18. May 1732. fils de M. Louis Bouthillier de Chavigny, Chevalier, Marquis de Ponts-sur-Seine, et de Mad. Antoinette le Gouz-Maillard, épousa le 13. Avril Madlle François-Mélanie de la Fare, fille de M. Philippe-Charles, Marquis de la Fare, Lieutenant General des Armées du Roy Chevalier de ses Ordres et de la Toison d'Or, Gouverneur des Ville et Château d'Alais et du Pays des Sévennes, Lieutenant General et Comman-

dant

A V R I L. 1735. 83

étant en Chef en la Province de Languedoc ; et
de feuë Dame Françoisë Paparel , morte le 7.
Mars 1730. âgée de 34. ans.



ARRESTS NOTABLES.

L E T T R E S P A T E N T E S sur Arrêt,
donné à Versailles le 28. Décembre 1734.
qui, permet aux Consul , Directeur , Procureur ,
Syndic et Habitans de Charleville et dépendan-
ces , d'emprunter une somme de 40000. livres
pour faire construire des Casernes dans ladite
Ville , autorise à cet effet l'imposition de six de-
niers par livre de Sel qui sera distribué dans la-
dite Ville et dépendances pour le payement des
intérêts dudit emprunt.

R E G L E M E N T S Généraux et particuliers de
Réformation pour la Maîtrise des Eaux et Fo-
rêts d'Arques , Département de Roüen , des 31.
Août , 2. et 7. Septembre 1734. en execution de
l'Arrêt du Conseil et Lettres Patentes sur icelui
du 26. Février 1732. Registrées où besoin a été.

A R R E S T du Conseil d'Etat du Roy , du
16. Novembre 1734. qui casse un Arrêt de la
Cour des Aydes de Paris , du 17. Avril 1733.
par lequel Pierre Nicolas, Sous-Fermier des Aydes
de Champagne , a été débouté avec depens de sa
demande , à ce que Edme Pissey , Voiturier de-
meurant à Ricey-Haut , fut condamné solidai-
rement avec Etienne Poilard , son Domestique ,
aux depens adjugés audit Nicolas , par Arrêt de
la Cour des Aydes du 14. Janvier 1733. &c.

OR.

332 MERCURE DE FRANCE

ORDONNANCE du Roy, premier Janvier, pour l'établissement de deux Maréchaux des Logis et de deux Sous-Brigadiers d'augmentation en chacune des deux Compagnies de Mousquetaires de la Garde de Sa Majesté.

ORDONNANCE du Roy, du 8. Janvier, portant défenses à tous les Habitans de la Principauté de Montbéliard, de s'engager pour servir dans d'autres Troupes que celles de S. M.

ARREST du 11. Janvier. qui en interpretant l'article III. de l'Arrêt du Conseil du 9. Février 1734. dispense les Gardes de la Communauté des Merciers-Drapiers unis de la Ville de Rouen, qui sont entrez en exercice au 2. Janvier de la présente année 1735. et ceux qui leur succéderont à l'avenir dans les fonctions de Gardes de ladite Communauté, de faire graver la première Lettre de leur nom et leur surnom en entier sur les Coins ou Marques dont ils se serviront pour appliquer le Plomb de Contrôle sur les Draps et autres Etoffes qu'ils auront visitez, à condition que la date de l'année de leur exercice sera gravée sur lesdits Coins ou Marques. suivant ce qui est prescrit par l'article II. dudit Arrêt du 9. Février 1734. et à la charge par lesdits Gardes d'être solidairement garants des Plombs qu'ils auront appliquez pendant le temps de leur exercice.

T A B L E.

P	INCES FUGITIVES. Epitre en Vers.	621
	Lettre sur les Adieux et Traicement d'un Sanglier, &c.	626

Chanson ;	632
Lettre écrite de la Rochelle sur l'Académie,	633
Ode couronnée au Palinod de Caen,	636
Lettre sur le troisième volume des Ordonnances des Rois de France,	641
Laure et Damon , <i>Eglogue</i> ,	652
Question importante jugée au Parlement de Normandie,	657
Eglogue ,	672
Observations de M. Astruc , sur le Fauteuil de Poste ,	677
Ode ,	689
Notice particulière de divers Monumens d'Anti- quité , qu'on voit à l'Hôtel de Meziere ,	691
Envoy d'une Fleur à . . . le jour de sa Fête ,	697
Lettre sur les anciennes Représentations Théa- trales ,	698
Lettre et Bouquet en Vers ,	708
Réponse au R. P. Em. de Vivier , &c.	712
Ode à l'imitation d'Horace ,	716
Lettre sur le Maronnier d'Inde ,	717
Enigme , Logogryphes , &c.	721
NOUVELLES LITTÉRAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c.	725
La Statique des Végétaux , &c.	729
Essais sur divers Sujets de Littérature et de Mo- rale ,	736
La Théorie et la Pratique de la Coupe des Pier- res et des Bois ,	746
Bibliothèque Germainique , &c.	747
La Feuille du Pour et Contre , Tableaux , &c.	749
Autre Feuille , Observations sur les Ecrus mo- dernes ,	750
Rentrée de l'Académie Royale des Belles-Lettres et Prix donné par cette Académie ,	753
Programme pour le Prix de 1736. de la même Académie ,	754

Estampes nouvelles ,	755
Nouveaux Ouvrages et Tableaux en Plumes naturelles ,	760
Chansons notées ,	762
Spectacles; Discours prononcé au Théâtre François ,	765
Le Préjugé à la Mode , <i>Extrait</i> ,	768
Discours prononcé à la Rentrée du Théâtre ,	787
Nouvelles de Turquie , d'Afrique , de Pologne ,	792
D'Allemagne , d'Italie , de Naples et Sicile , de Corse , &c.	799
D'Espagne ,	807
Morts des Pays Etrangers ,	811
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	813
Morts , Naissances et Mariages ,	818
Arrêts Notables ,	831

Errata de Mars.

P Age 604. ligne 15. voile, lisez poêle.
P. 616. l. 17. et auparavant Secrétaire du Roy, ôtez ces mots.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 636. ligne 3. plus, lisez le plus.
P. 729. ligne 1. la, l. le.

Les Chansons notées doivent regarder la page 762.

12
Kb
11/11

SEP 17 1936

